



■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Quelles retraites ?

■ La droite fait campagne pour une réforme des retraites

■ Elisabeth Guigou affirme qu'il n'y a « aucune raison de se précipiter »

■ Bouygues renonce à la licence UMTS du téléphone mobile de nouvelle génération

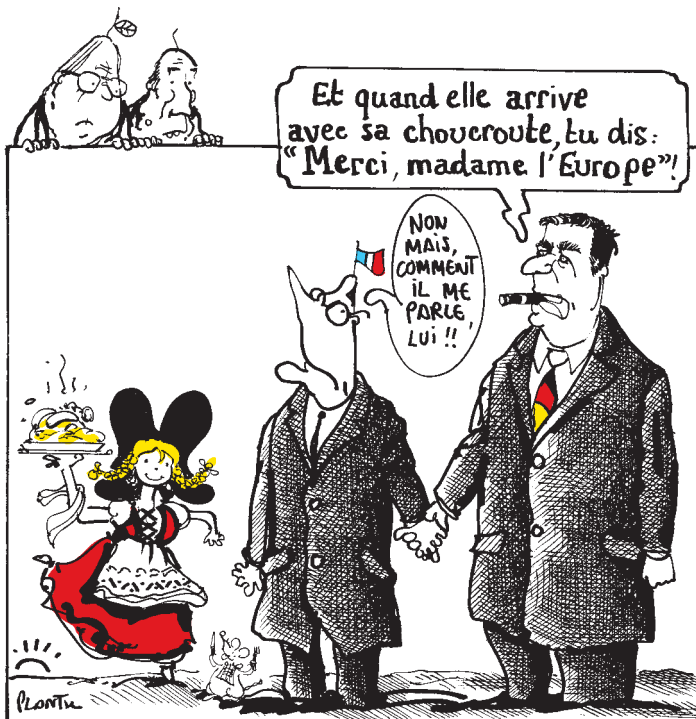
■ L'Etat est privé de 65 milliards destinés en partie aux retraites

Lire pages 6 et 20

Europe : la France et l'Allemagne doutent

● Dirigeants français et allemands se retrouvent à Strasbourg pour tenter de renouer le dialogue après leurs divergences de Nice ● Chacun des partenaires doute des convictions européennes de l'autre ● Jacques Delors et Vaclav Havel débattent dans « Le Monde » de l'avenir d'une Union élargie

LE CHANCELIER allemand, Gerhard Schröder, et le président français, Jacques Chirac, devaient se retrouver, mercredi soir 31 janvier, dans un village proche de Strasbourg pour un dîner informel au menu politique chargé : dissiper un solide malaise dans les relations bilatérales ; réparer l'impression de demi-échec laissée par le sommet de Nice de décembre 2000 ; commencer un dialogue sur le profil que devra prendre l'Union européenne élargie à l'Est. Le seul fait que les deux parties aient éprouvé le besoin de cette rencontre témoigne de la phase difficile que traverse une relation franco-allemande émaillée depuis près de deux ans de faux-semblants et réels désaccords. Allemands et Français s'accordent, certes, pour affirmer que leur entente est essentielle à la bonne marche de l'Europe. Mais Berlin attend toujours que Paris formule des réponses aux appels du ministre des affaires étrangères Joschka Fischer, puis du chancelier lui-même en faveur d'une Europe plus



« intégrée » et plus fédérale. Le chef du gouvernement, Lionel Jospin, et le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, seront présents au dîner de même que M. Fischer. De Berlin, notre correspondant détaille la vision qu'a le chancelier d'une Allemagne unifiée dans une Europe élargie et le rôle qui est imparti au couple franco-allemand dans cette configuration. Abandonnant le mark, l'Allemagne, dit-il, a fait les délégations de souveraineté nécessaires à la mise en route de l'euro ; à la France d'en faire autant mais, cette fois, en politique étrangère. A Prague, dans un dialogue recueilli par *Le Monde* et l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, le président tchèque, Vaclav Havel, et l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, débattent de ce moment-clé où l'Union s'élargit tout en voulant devenir plus intégrée.

Lire page 2, le dialogue page 16, notre éditorial page 17 et l'entretien avec Maurice Godelier page 24



JUSTICE

M. Dumas en difficulté

Au procès de Roland Dumas, le procureur a souligné, mardi 30 janvier, les contradictions de sa défense à propos des agissements de Christine Deviers-Joncour et de l'achat, par cette dernière, d'un appartement de 17 millions de francs. Jugé pour complicité et recel d'abus de biens sociaux, l'ancien ministre affirme avoir ignoré que son ex-maîtresse avait reçu de l'argent d'Elf. Le train de vie de M^{me} Deviers-Joncour ne lui posait aucun problème : « Je n'étais pas professeur de morale. » p. 10

Strasbourg face à ses violences

STRASBOURG se passerait bien de son titre de championne de France des voitures brûlées. Le débat sur la sécurité et les violences urbaines est au cœur de la campagne municipale. Le maire sortant, Catherine Trautmann (PS), doit affronter la droite et un dissident socialiste. A Paris, l'inquiétude grandit à droite face à la poussée des intentions de vote en faveur des listes de gauche. Cette poussée est confirmée par une nouvelle série de sondages. Mardi 30 janvier, Philippe Séguin, chef de file de la droite RPR-UDF-DL, a appelé les électeurs à « voter utile », dès le premier tour, contre le « tout-socialiste », et il a invité son camp à faire taire ses « états d'âme ».

Paris page 8, Strasbourg page 13

Quand les agriculteurs votent, les politiques mangent du bœuf à tous les repas

JEAN GLAVANY ne mange que ça. Lundi 29 janvier, lors d'un conseil de crise pour évoquer la situation « dramatique » du cheptel bovin européen, le bœuf figurait au menu du déjeuner de cinq heures que la ministre suédoise de l'agriculture, Margareta Winberg, partageait avec ses collègues européens. Pendant ce déjeuner, il fut pourtant décidé de rajouter les morceaux de viande attachés à la colonne vertébrale, comme la côte à l'os, à ceux déjà retirés du marché. Risque-tout de la politique, les membres du gouvernement français donnent l'exemple, y compris la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, « qui en mange et en fait manger, puisqu'il n'y a pas de prion dans le muscle et qu'aujourd'hui il y a une traçabilité ». Lionel Jospin en personne avait volé au secours de la filière bovine, après le congrès du PS de Grenoble, autour de brochettes au barbecue. Pierrades, grillades...

Un peu partout, mais en particulier dans les grandes villes de zones rurales où la fédération nationale bovine a multiplié des opérations de promotion désespérées, les candidats aux élections municipales des 11 et 18 mars y vont de

leur détour obligé par les stands de dégustation des foires et marchés. En cette veille d'élections aux chambres d'agriculture, où la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et la Confédération paysanne vont se compter, il n'est guère de tournée de futur maire qui ne passe devant un gril ou un brasero. *Ad nauseam*, au goûter ou au petit-déjeuner.

Michèle Alliot-Marie vient-elle inaugurer la permanence du candidat RPR à la mairie de Besançon ? L'affaire se termine par un « barbecue géant », place Pasteur, où la présidente déguste avec les jeunes agriculteurs un « sandwich au steak ». Le week-end dernier, place de la Comédie, le maire socialiste de Montpellier, Georges Frêche, mâchait « de la macreuse sur toast » entre l'inauguration d'une médiathèque et le culte au temple calviniste. A partir du 18 février, tous les candidats à la Mairie de Paris devraient aussi trouver leur compte au Salon de l'Agriculture. La mode politique reste au principe d'exhibition plutôt que de précaution. Marylise Lebranchu s'était baignée dans l'Atlantique quelques semaines après le naufrage de l'*Erika*. En Corse, où on ne connaît pas la

vache folle mais où les moutons souffrent, depuis l'été, d'une épizootie de fièvre catarrhale - symptômes : une langue bleue et pendante -, le président de la collectivité territoriale, Jean Baggioni, avait invité tous les élus à un dîner d'agneau corse, la veille de l'examen du projet de loi sur le nouveau statut de l'île. Mieux, on a vu le sous-préfet de Parthenay, Christophe Salin, plonger son doigt dans un tas blanc et avaler de la farine animale devant les caméras du bureau de France 2 à Poitiers. « C'était un message ponctuel, délivré dans un moment d'urgence », explique aujourd'hui le représentant de l'Etat, qui doit accueillir dans une ancienne briqueterie un stock de ces aliments interdits. « Mon geste a d'ailleurs été très bien compris par la population. » Au fait, c'est bon, les farines animales ? Le sous-préfet testeur ne cille pas une seconde : « Un goût de croquettes pour chien. »

Ariane Chemin

Lire nos informations page 8 et le portrait de Luc Guyau page 15

Au service des musées



FRANÇOISE CACHIN

ELLE QUITTE la direction des Musées de France sur un bilan flatteur : une fréquentation en hausse, une rénovation sans précédent, tant à Paris qu'en province. Françoise Cachin évoque son « septennat », avant de retourner aux sources de son métier, la recherche.

Lire page 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 201 - 7,50 F



Éric Sommier
Mode, le monde en mouvement

EN LIBRAIRIE

"Une vision globale... une sensibilité que l'on ne trouve que rarement dans un ouvrage à dominante économique... cette conjugaison du rationnel et du sensible est constitutive de la mode."

P. Morand
Institut Français de la Mode

Peut-on être social-libéral ?

EN CHOISSANT, de guerre lasse, le crédit d'impôt - pardon, la prime pour l'emploi - pour se substituer à la réduction de la CSG en faveur des bas salaires, retoquée par le Conseil constitutionnel, Lionel Jospin, en ce début d'année, a assuré la victoire du pragmatisme sur l'idéologie. Et c'est plutôt une bonne nouvelle, puisqu'il fallait se sortir de la nasse dans laquelle le gouvernement s'était mis techniquement. C'est également une excellente surprise : rendu nécessaire par l'erreur initialement commise, le compromis trouvé permet de s'affranchir d'un tabou.

Même si les réticences demeurent fortes et si le débat a été vif à gauche, il est désormais possible d'envisager l'association du social et du libéralisme, qui, qu'on le veuille ou non, comme le rappelait Michel Rocard dans nos colonnes (*Le Monde* du 12 janvier), est le système qui nous régit. Si cela ne ressemble pas à la troisième voie de Tony Blair, de Bill Clinton ou de Gerhard Schröder, longtemps décriée, au moins peut-on dire que les tentatives archaïques marquent le pas.

Presque par inadvertance, la France est peut-être en train de

réinventer son modèle, forgé par cinquante années de références et de certitudes.

Pour cela, il aura donc fallu un malencontreux concours de circonstances. Quand, pour faire contrepoids à son plan de baisse d'impôts, Laurent Fabius décide de diminuer le poids de la CSG sur les bas salaires, il rompt avec la logique universelle de la contribution sociale généralisée, une réforme fiscale dont le caractère novateur avait été salué en son temps. A bon droit, le Conseil constitutionnel se devait de considérer que le principe de l'égalité devant l'impôt était bafoué.

On a bien vu, ensuite, que les solutions manquaient pour sauver la face. Déjà malmené par les 35 heures, qui imposent un double taux pendant cinq ans, le SMIC ne pouvait servir de monnaie d'échange. Même compensée par de nouvelles exonérations de charges pour les employeurs, une augmentation du salaire minimum réintroduisait l'Etat dans les politiques salariales pour les perturber, sans doute durablement.

Alain Lebaube

Lire la suite page 17



AUTOMOBILE

Toyota à Valenciennes

La première Toyota « made in France », la Yaris, est sortie des chaînes de l'usine de Valenciennes, mercredi 31 janvier. Hiroshi Okuda, le patron du premier constructeur automobile japonais, a annoncé la production prochaine de moteurs Diesel sur place. Dans un entretien au *Monde*, il n'exclut pas d'accroître la production en France. p. 18



VOYAGES

A La Nouvelle-Orléans

On ne serait pas autrement surpris de croiser Scarlett O'Hara à l'aéroport de La Nouvelle-Orléans. La Louisiane navigue entre son histoire et la fiction, qui s'entremêlent et se confondent souvent, quand la seconde n'occulte pas la première. Voyage dans cette partie du Sud-Est américain dont le passé français revient aussi à la surface. p. 26 et 27

International.....	2	Tableau de bord.....	21
France.....	6	Aujourd'hui.....	24
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	28
Régions.....	13	Culture.....	29
Carnet.....	14	Guide culturel.....	31
Horizons.....	15	Kiosque.....	32
Entreprises.....	18	Abonnements.....	32
Communication.....	20	Radio-Télévision.....	33

EUROPE Les dirigeants français et allemands se retrouvent, mercredi 31 janvier à Strasbourg, pour un dîner informel qui leur permettra, espèrent-ils, de ressouder l'axe Paris-

Berlin, mis à mal par des rivalités, et de rechercher un terrain d'entente sur l'intégration européenne. ● PIERRE MOSCOVICI, le ministre français des affaires européennes, a

évoqué la nécessité d'avoir une discussion franche et amicale qui permette une redéfinition et une véritable relance de la relation franco-allemande. ● LA COOPÉRATION bi-

latérale pâtit toujours du difficile sommet de Nice, où les deux pays s'étaient affrontés, notamment sur le nombre de votes dont chacun disposerait dans une Union euro-

péenne élargie. ● BERLIN, qui prône une plus grande intégration, reproche à la France de ne pas répondre à ses propositions. (Lire page 16 et notre éditorial page 17.)

Paris s'interroge sur les intentions européennes de l'Allemagne

Jacques Chirac, Lionel Jospin et Gerhard Schröder se rencontrent, mercredi 31 janvier à Strasbourg, pour tenter d'effacer les querelles du sommet de Nice et de relancer la coopération politique dans la perspective de l'élargissement de l'Union

« STRASBOURG va être une première rencontre dans un véritable processus de refondation de nos relations », prophétisait en début de semaine dans une interview au Spiegel le ministre français des affaires européennes, Pierre Moscovici. Le choc du sommet de Nice, où Français et Allemands se sont affrontés en décembre pour affirmer leur influence en Europe, a laissé des traces. Une solide explication est nécessaire entre deux partenaires qui n'ont pas pour l'heure, au niveau de leurs dirigeants, l'assurance de poursuivre vraiment le même projet européen. Tel est l'enjeu du dîner informel auquel le président Chirac et son premier ministre Lionel Jospin ont convié, mercredi soir 31 janvier, le chancelier Schröder, en compagnie des deux ministres des affaires étrangères Hubert Védrine et Joschka Fischer, dans une petite ville près de Strasbourg.

Il s'agit moins à ce stade, pour les dirigeants des deux pays, de définir une stratégie pour les prochaines échéances européennes que de jauger si, malgré les tensions, il est possible de rétablir suffisamment de confiance pour relancer le couple franco-allemand. Même s'il a un goût d'inachevé, en raison de l'incapacité des Quinze à s'entendre sur le projet politique de l'Union européenne, il n'est pas question de revenir sur un traité de Nice qui a surtout ouvert la voie, à partir de 2003, à l'élargissement de l'Union aux pays de l'est et du centre de l'Europe. Ce dont il faut discuter désormais, c'est de voir comment préparer le nouveau rendez-vous que les Européens se sont fixés pour 2004, à l'insistance de l'Allemagne, pour se mettre d'accord sur la clarification de leur projet et une méthode de gouvernement efficace.

L'activisme actuel du chancelier Schröder, qui a le soutien du prési-

dent de la Commission, Romano Prodi, en faveur de plus d'intégration européenne, suscite des réactions diverses en Europe en fonction du degré d'enthousiasme des différents pays pour le projet européen. Il s'est heurté jusque là au silence des principaux dirigeants français, qui n'ont, ni à l'Elysée, ni à Matignon, voulu prendre position, estimant qu'il fallait se donner du temps.

« DES ÉTATS D'ÂME »

Le sentiment d'avoir été planté en rase campagne par les Allemands au cours des préparatifs de Nice a été très mal vécu dans les cercles dirigeants français. De là à accuser Berlin d'avoir des visées hégémoniques dans la nouvelle Europe qui se dessine, c'est un pas que l'on n'a pas osé franchir officiellement mais que les entourages se sont chargés de répandre allégrement dans les dîners en ville. L'Europe ne passe plus. Il n'est plus question d'en reparler avant les élections municipales de mars. Ensuite, laisse-t-on entendre, Lionel Jospin pourrait, « par petites touches », affiner sa vision. On attendait du président Chirac, qui avait pris spectaculairement position en juin 2000 à Berlin, dans un discours au Bundestag, pour une constitution européenne, qu'il précise ses ambitions. Mais l'Elysée paraît à son tour paralysé, comme s'il craignait déjà de s'être avancé trop loin. Comme l'a gentiment noté le chef du groupe parlementaire socialiste du Parlement européen, l'Espagnol Enrique Baron Crespo, en étant décoré mardi soir



à Paris de la légion d'honneur, la France a « des états d'âme ».

S'agit-il d'un mauvais moment à passer, le temps d'apprécier les risques de retombées politiques du sommet ? C'est ce qu'espèrent certains spécialistes français, qui notent que Paris a besoin de temps pour digérer l'avantage que se sont vu reconnaître les Allemands en matière de pondération des voix au sein des instances européennes pour tenir compte de leur poids démographique. Depuis dix ans, beaucoup de dirigeants français ne voulaient pas voir que la chute du mur de Berlin et les perspectives d'élargissement de l'Union avait modifié de facto la carte politique d'une Europe dont

la France avait longtemps été l'amplytrion. Il faut bien reconnaître, note l'ancien ministre des affaires européennes Alain Lamassoure (UDF), que « l'Allemagne n'est plus dans la situation où elle était psychologiquement et politiquement subalterne par rapport à la France ». Mais le réveil a été d'autant plus brutal que les médias allemands ne se sont pas privés de brocarder sévèrement, après Nice, ce qu'ils ont pris comme une crispation de la France sur le passé.

A un an des élections présidentielles et législatives, les dirigeants français ne veulent apparemment pas risquer d'être accusés d'avoir cédé devant l'Allemagne. Mais l'immobilisme présente d'autres ris-

ques. Depuis le traité de Maastricht, fixée sur l'Union monétaire, la France a rejeté tous les appels du pied allemands pour une Union plus intégrée sans produire de vision propre. Cet immobilisme, s'il se poursuit, risque de durcir la compétition avec une Allemagne qui éprouve au contraire le besoin d'ancrer dans une Europe plus intégrée son surcroît de puissance.

La France hésite. A droite comme à gauche, les esprits sont partagés. Une majorité des dirigeants de l'UDF, une aile du RPR conduite par Alain Juppé sont convaincues de la nécessité du mouvement. Mais Jacques Chirac ne paraît pas encore totalement prêt. A gauche, il existe au sein du Parti socialiste un courant partisan de jouer la carte de l'intégration européenne. Le 27 janvier, à Aix-la-Chapelle, Pierre Moscovici a posé quelques jalons en plaçant pour le renforcement du triangle institutionnel communautaire et une constitution européenne « qui traduirait solennellement un projet commun ».

Jacques Delors insiste sur la nécessité de prendre au sérieux les propositions allemandes. Mais là aussi les résistances sont encore vives, y compris au quai d'Orsay. Comme le président Chirac, Hubert Védrine, qui a eu des attitudes souvent très fluctuantes par rapport aux initiatives de son homologue allemand, semble très sceptique à l'idée d'un projet d'intégration européenne où la France perdrait une partie de sa marge de manœuvre en matière de défense et de politique étrangère.

Henri de Bresson

Joschka Fischer : faire « cause commune »

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a estimé, mardi 30 janvier, que l'intégration européenne ne se ferait pas sans que Paris et Berlin fassent « cause commune » mais que cette coopération privilégiée n'exclurait pas le travail avec « nos autres amis et voisins ». Après le « glissement tectonique » qu'a entraîné la chute du Mur en 1989 et du Rideau de fer, « l'Allemagne a trouvé sa place, dans des frontières immuables, au sein d'une Europe non divisée et intégrée », a déclaré le chef de la diplomatie allemande dans un discours prononcé devant des étudiants à l'Université de Fribourg, à la veille de la rencontre de Strasbourg.

Et de souligner la place de l'Allemagne, traversée par l'ancienne division de l'Europe : « L'adhésion de la Pologne à l'OTAN et à l'Union marquera, du point de vue allemand, l'achèvement d'une politique qui a commencé par le geste symbolique de Willy Brandt, agenouillé il y a trente ans devant le monument commémoratif du ghetto de Varsovie. » - (AFP.)

Comment Berlin voit sa politique française et européenne

BERLIN

de notre correspondant

1. Le virage européen de Gerhard Schröder

Longtemps eurosceptique, Gerhard Schröder a effectué un virage européen à l'été 1999 : il a tiré les conséquences de la confrontation avec la France qui l'avait empêché d'obtenir une réduction de la contribution allemande au budget communautaire - et de la guerre au Kosovo, qui a montré que l'Europe était une « question de guerre et de paix », comme le répétait Helmut Kohl. Lorsque le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, a prononcé au printemps 2000 son discours européen, Paris, embarrassé, a considéré qu'il ne représentait pas le point de vue du gouvernement. Pourtant, M. Schröder avait apporté à son ministre un soutien discret, tout en le taquinant sur son penchant pour les utopies. Il vient d'officialiser ses positions, appelant à une Constitution européenne et à un approfondissement de l'intégration.

2. La redéfinition des relations franco-allemandes

Pour M. Schröder, le couple franco-allemand reste irremplaçable même s'il n'est « pas suffisant ». « Quand la France et l'Alle-

magne s'entendent sur une proposition, il y a une grande probabilité que les autres pays européens s'entendent aussi », explique-t-on dans son entourage. Le chancelier a toutefois appelé au lendemain de Nice à une « nouvelle définition » des relations, qui doivent être plus tournées vers l'avenir que légitimées par le passé. Le chancelier, qui estime que Français et Allemands se mentent depuis dix ans, veut avoir à Strasbourg une explication sans faux-fuyants.

3. La fin du triangle franco-germano-britannique

Pour s'affranchir d'un face-à-face avec la France, M. Schröder a voulu, après son élection en 1998, remplacer le couple franco-allemand par un triangle avec Londres. Agacé par les sermons de Tony Blair, il a fait marche arrière, voyant notamment que le premier ministre britannique n'était pas en mesure de faire entrer son pays dans l'euro. L'entourage de M. Schröder va plus loin, excluant désormais l'idée d'élargir le couple franco-allemand : « En Europe, la spécificité de la relation franco-allemande est acceptée par tous. Vous ne pouvez pas la transformer en un triangle ou un carré. Car un triangle signifierait exclure les autres. Pensez à l'Italie. »

4. La puissance allemande

Gerhard Schröder veut que l'Allemagne joue sur la scène diplomatique un rôle correspondant à sa puissance. D'aucuns y décèlent des tendances « bismarckiennes ». Les Allemands rejettent ces assertions, réaffirmant leur volonté d'avoir une « Allemagne européenne ». Ils affirment ne vouloir en aucun cas exercer un leadership solitaire qui les effraie. C'est ce qui explique la main tendue à la France après Nice.

5. Le passé

Premier chancelier à ne pas avoir connu la guerre, M. Schröder estime qu'avec la France le temps des grands gestes symboliques est révolu. Mais il sait que ce n'est pas le cas avec ses voisins de l'Est, et il est allé en Pologne commémorer le sixième anniversaire du début de la première guerre mondiale ou rappeler l'agenouillement de Willy Brandt au ghetto de Varsovie. La crise avec l'Autriche, au début de l'année 2000, lui a fait comprendre que les plaies du passé n'étaient pas aussi pansées qu'il le croyait chez ses partenaires étrangers et qu'il devait en tenir compte.

6. L'Europe, acteur mondial

Gerhard Schröder a le sentiment d'avoir

fait un geste à l'égard de la France en reprenant à son compte, fin 1999 devant l'Assemblée nationale, l'idée d'« Europe puissance ». « La France et l'Allemagne partagent la même vision d'une Europe forte capable d'agir de manière efficace au niveau mondial et de parler d'une seule voix », explique un diplomate. Cette construction passe par plus d'intégration, et moins d'intergouvernemental. Certes, « il ne faut pas reléguer l'intergouvernemental aux poubelles de l'histoire. Des domaines comme la défense, lorsqu'on envoie des soldats risquer leur vie, resteront longtemps du domaine intergouvernemental », mais « si nous voulons que l'Europe devienne de plus en plus un acteur global, la politique étrangère devrait aller au-delà de l'intergouvernemental », ajoute-t-il. Schröder s'est prononcé en faveur d'un renforcement du pouvoir de la Commission, une attitude qui tranche avec celle de ses débuts, où il l'accusait de « famber l'argent allemand ».

7. La Constitution européenne

L'Allemagne souhaite qu'une Constitution détermine les compétences des Etats et de l'Union, pour satisfaire les Länder soucieux de ne plus voir Bruxelles empiéter sur leurs prérogatives. Elle veut aussi

« d'inner un forme juridique à la charte des droits fondamentaux » et redéfinir les rapports entre les institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement). La répartition des compétences doit aller au-delà de la subsidiarité et prévoir aussi des transferts vers l'Union pour approfondir l'intégration. La société civile devrait être associée à l'élaboration de cette Constitution.

8. L'élargissement

Pour l'Allemagne, l'élargissement de l'UE est un devoir historique : les pays de l'Est ont été sous le joug communiste à cause de la guerre déclenchée par l'Allemagne en 1939 et ils doivent leur réunification aux révolutions en Pologne et en Tchécoslovaquie. L'Allemagne croit déceler des réticences françaises et le déplore. Soucieux de ne pas voir affluer la main-d'œuvre polonaise, M. Schröder a cependant demandé une période de transition de sept ans avant la libre circulation des travailleurs. Proposition jugée « a icale, car c'est cette durée qui a été appliquée à l'Espagne et au Portugal » affirme-t-on dans l'entourage de M. Schröder.

Arnaud Leparmentier

L'Europe élargie, la voix de la France et le compromis permanent

CERTAINS mots en disent parfois plus long que de grands discours. Il en va ainsi d'« irritations ». C'est le terme employé à Berlin pour qualifier la dégrada-

ANALYSE

Berlin souhaite que la diplomatie devienne le prochain domaine d'intégration

tion des relations franco-allemandes avant et pendant le Conseil européen de Nice. Exactement le mot utilisé par Helmut Kohl pour caractériser les désaccords entre les deux pays au moment de la réunification allemande. La coïncidence n'est pas fortuite, car, d'une certaine manière, Français et Allemands se retrouvent dans une situation comparable à ce qu'elle était à la fin de 1989, quelques semaines après la chute du mur de

Berlin. François Mitterrand se demandait alors comment assurer l'intégration dans l'ensemble européen d'une Allemagne en voie de réunification. La réponse fut alors la monnaie unique, certes préparée de longue date, mais dont la mise en œuvre a été accélérée au Conseil européen de Strasbourg (en décembre 1989, sous présidence française) en parallèle, pour ne pas dire en contrepartie, avec un soutien officiel à l'autodétermination du peuple allemand.

Comme souvent après la deuxième guerre mondiale, la réponse à la montée en puissance de l'Allemagne fut un approfondissement de l'intégration européenne. Helmut Kohl connaissait les difficultés politiques qui l'attendaient, mais il était prêt à sacrifier le deutechemark, symbole de la réussite économique et du renouveau démocratique de l'Allemagne, pour manifester l'attachement de son pays à la construction euro-

péenne. Les temps ont changé, mais les rapports franco-allemands se posent dans des termes analogues bien qu'à front renversé. Aujourd'hui, c'est la France qui est sollicitée, par l'Allemagne, à s'engager résolument en faveur de l'intégration européenne. La monnaie n'est plus en cause. Le sacrifice de souveraineté qui est demandé concerne un des autres fondements de l'Etat-nation, peut-être le dernier vestige de sa souveraineté, à savoir la politique étrangère. Depuis Berlin, la demande est faite *mezzo voce*, mais c'est bien la diplomatie qui devrait être le prochain domaine d'intégration, à un moment où précisément le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana, critique le flou des « stratégies communes », un des seuls instruments dont les Européens se soient dotés.

Il y a dix ans, les Allemands savaient ce qu'ils gagnaient en

sacrifiant leur souveraineté monétaire. Quel avantage retirerait la France d'une sorte de mise en commun de son expérience et de son influence diplomatiques ? La question est envisagée à Paris avec un certain scepticisme. Bien sûr, l'Europe puissance, parlant d'une seule voix dans les affaires internationales, n'est pas étrangère à la réflexion géopolitique française. On pourrait même dire que depuis des décennies cette idée fait partie de notre vulgate européenne.

« MULTIPLICATEUR D'INFLUENCE »

Depuis la deuxième guerre mondiale et malgré la participation au club des cinq grands du Conseil de sécurité, depuis la fin de l'empire colonial et malgré la possession d'une force de dissuasion, la France ne peut plus jouer, seule, dans le camp des grands. C'est pourquoi elle a assigné à l'Europe politique la fonction d'un « multiplicateur d'influence ». Cette prétention

a longtemps irrité nos partenaires européens, qui croyaient y déceler des relents de chauvinisme, et en particulier nos partenaires allemands. Ceux-ci ont pendant longtemps été extrêmement méfiants par rapport à ce projet d'Europe puissance, alors qu'ils cherchaient seulement à profiter de leur prospérité retrouvée.

Dix ans après la réunification, l'Allemagne, libérée de toute tutelle internationale, s'est rapprochée de la conception française de l'Europe - sa participation à la guerre du Kosovo en 1999 en a apporté la démonstration la plus visible. C'est le moment où l'on s'interroge à Paris sur la pertinence du projet. Comment l'Union européenne, surtout élargie à vingt-sept, voire plus de trente membres, où le poids de la France sera compensé par le foisonnement des petits pays, pourrait-elle être en mesure de parler d'une seule voix dans le monde ? Les traditions, les inté-

rêts, les cultures politiques seront de plus en plus hétérogènes, augmentant le risque déjà très actuel de réduire la politique étrangère commune au plus petit commun dénominateur entre les diverses diplomaties des pays membres.

La question européenne, relancée par l'Allemagne émanicipée du chancelier Schröder, est toujours la même : veut-on une Europe efficace au prix de transferts de souveraineté ou cherche-t-on à maintenir une influence nationale maximale au risque de se priver du levier européen ? Faire le premier choix coûte certainement moins à l'Allemagne qu'à la France. Et à Paris, sur les deux rives de la Seine, on est enclin à penser, à tort ou à raison, que l'influence française restera encore longtemps plus forte qu'une présence européenne diluée dans le compromis permanent.

Daniel Vernet

Scandale médical en Angleterre : plus de cent mille « organes divers » stockés dans les hôpitaux

Une enquête officielle a été rendue publique à Londres

L'enquête officielle sur le trafic des prélèvements d'organes, rendue publique, mardi 30 janvier à Londres, sous la forme de deux épais rap-

ports, suscite un scandale national. Actuellement, a révélé le secrétaire d'Etat à la santé, Alan Milburn, « plus de 100 000 organes divers

sont stockés dans les hôpitaux et les instituts universitaires médicaux d'Angleterre ». Une commission indépendante devrait être désignée.

LONDRES

de notre correspondant

Principal accusé du scandale des prélèvements d'organes en Angleterre, le professeur néerlandais Dick Van Velsen, un temps considéré comme l'un des meilleurs spécialistes des morts subites de nourrissons, s'est défendu, mardi 30 janvier, d'être « un nouveau docteur Frankenstein ».

De fait, nul ne prétend à Londres que l'intéressé ait voulu utiliser à des fins monstrueuses les divers organes qu'il prélevait sur tous les cadavres d'enfants dont il dirigeait l'autopsie. Dans la plupart des cas, l'« expert », qui est recherché pour des faits similaires au Canada et qui risque de sérieuses poursuites judiciaires s'il revient un jour en Angleterre – il vit aujourd'hui aux Pays-Bas –, se contentait de stocker ses macabres prélèvements, y compris la tête d'un enfant de onze ans, dans des bacs de formol. Recherche médicale ou cou-

pable négligence ? « L'intéressé vidait systématiquement de tous leurs organes tous les enfants morts subissant une autopsie », a révélé, mardi aux Communes, le secrétaire d'Etat à la santé, Alan Milburn.

UNE LOI TROP VAGUE

L'affaire Van Velsen, qui fait couler des tonnes d'encre depuis plus d'un an à Londres et Liverpool où le praticien exerça son « art » de 1988 à 1995 à Alder-Hey, naguère considéré comme le meilleur hôpital pour enfants d'Europe, a provoqué l'ouverture d'une enquête officielle dont l'issue, rendue publique mardi à Londres sous la forme de deux épais rapports, suscite un beau scandale national.

« Aujourd'hui, a révélé le ministre Alan Milburn à un pays abasourdi, plus de 100 000 organes divers dont 54 300 cœurs, poumons et cerveaux prélevés sur 25 000 cadavres depuis 1970, sont stockés dans les

hôpitaux et les instituts universitaires médicaux d'Angleterre. » Cinquante mille autres organes ont été prélevés avant 1970, certains il y a plus d'un siècle, à une époque où les familles n'auraient jamais osé demander aux praticiens si on leur rendait bien le cadavre entier de leurs chers disparus.

Seulement voilà, « les temps ont changé », a reconnu, mardi, le professeur Liam Donaldson, conseiller médical en chef du gouvernement et auteur de l'un des deux rapports officiels. Une loi, visiblement trop vague, avait été votée en 1966 faisant obligation aux praticiens d'obtenir une autorisation parentale en bonne et due forme pour chaque prélèvement d'organe sur un individu.

Or, au moins 16 500 organes, prélevés à des fins de recherche ou de travaux pratiques pour les étudiants en médecine, sont présentement stockés dans les hôpitaux

anglais – l'enquête va s'étendre au pays de Galles, à l'Ecosse et à l'Irlande du Nord – sans autorisation, « c'est-à-dire illégalement », a dit le ministre, qui a promis une refonte de la législation.

Deux dirigeants de l'hôpital Alder-Hey ont été suspendus, deux autres ont démissionné et l'image de la profession médicale britannique, déjà bien entachée par l'affaire Shipman, du nom de ce médecin meurtrier qui purge depuis l'an dernier une peine de prison à vie pour avoir impunément liquidé pendant plus de vingt ans plusieurs centaines de ses patients âgés, aura du mal à se remettre de ce nouveau scandale.

Une commission indépendante devrait être rapidement désignée pour restituer aux parents qui le désirent les organes volés de leurs chers disparus...

Patrice Claude

« Aucun marchandage » franco-serbe à propos de Srebrenica

L'ANCIEN CONSEILLER diplomatique de Jacques Chirac, aujourd'hui ambassadeur de France à l'ONU, Jean-David Levitte, était entendu, mardi 30 janvier, à l'Assemblée nationale par la mission d'information sur les événements de Srebrenica, en juillet 1995. Il s'est attaché à « torquer le cou » aux soupçons émis par certains sur l'attitude de la France, en particulier de Jacques Chirac, en faisant le récit détaillé de plusieurs épisodes clés dont il a été le témoin direct.

M. Levitte a notamment donné sa version vécue de la scène du 11 juillet 1995 où les dirigeants français et allemands, réunis à Strasbourg pour un sommet bilatéral, vont apprendre que les forces serbes entrent dans la ville de Srebrenica, en principe protégée par l'ONU et

par un bataillon de casques bleus néerlandais. La réunion venait de commencer quand Klaus Kinkel, le ministre allemand des affaires étrangères, est appelé au téléphone par son homologue néerlandais, Hans van Mierlo, qui l'informe d'une « pression » accrue des Serbes dans l'enclave mais estime qu'une intervention aérienne de l'OTAN n'est pas nécessaire. « Trois quarts d'heure plus tard, raconte M. Levitte, Klaus Kinkel, appelé une deuxième fois, quitte de nouveau la réunion. Il revient blême : Srebrenica est en train de tomber ; van Mierlo demande qu'il n'y ait pas d'intervention aérienne car les forces serbes sont maintenant au contact de la population et des casques bleus et que ce serait trop risqué. »

Dix-huit appareils de l'OTAN étaient déjà en route vers Srebrenica,

six avaient reçu l'ordre d'attaquer, deux larguèrent deux bombes en début d'après-midi, précise M. Levitte à ce point de son récit, pour démentir « par les faits » les allégations selon lesquelles Jacques Chirac, le mois précédent, aurait pris l'engagement de bloquer toute intervention aérienne occidentale en échange de la libération des casques bleus retenus en otage par les Serbes. Il y a eu début d'intervention aérienne, il y en aura une véritable le mois suivant, « ce qui est la preuve, a-t-il insisté, qu'aucun marchandage de cette nature n'avait été conclu ».

CHANGER LA DONNE MILITAIRE

Revenant à la scène de Strasbourg, Jean David Levitte poursuit : « Jacques Chirac entendant Kinkel exploser. Il se tourne vers les militaires [dont

l'amiral Lanxade et son homologue allemand], furieux, et leur dit qu'on ne peut pas continuer à travailler comme ça, qu'il n'est pas acceptable qu'on apprenne la chute de Srebrenica par un coup de téléphone. Il demande une suspension de séance et les invite à aller s'informer. » Pendant ce temps, les politiques français et allemands mettent au point une première déclaration réclamant le rétablissement de la « zone de sécurité » à Srebrenica et offrant à l'ONU leur concours militaire. M. Levitte, après d'autres témoins, a raconté comment les propositions françaises de reprise de l'enclave allaient tourner court.

Mais les Serbes avaient engagé leur offensive depuis le 6 juillet, et les casques bleus néerlandais avaient demandé à six reprises à l'ONU un soutien aérien, comme l'a confirmé Jean-David Levitte, après Alain Juppé la semaine dernière. Sur ces quelques jours, du 6 au 11, qui sont ceux de la faillite de l'ONU à prévenir le désastre, les auditions publiques de la mission parlementaire n'ont pas encore fait la lumière.

Dès son arrivée à la présidence, le 17 mai, Jacques Chirac avait entrepris de changer la donne militaire en Bosnie et de mettre un terme à ce qu'il considérait comme une « humiliation » pour les soldats de la Forpro. Pendant toute cette période, raconte M. Levitte, l'obsession des Français était Sarajevo. C'est là que nous avions notre contingent. C'était la ville symbole, le cœur du conflit en Bosnie. Nous avons vécu les pressions sur Srebrenica [jusqu'au 11 juillet] comme un bruit de fond. » Chaque contingent en Bosnie informait de ce qui se passait sur place à la fois sa capitale et les responsables de l'ONU ; il n'y avait pas de passerelles entre ces différents circuits.

Claire Tréan

L'ONU condamne les attaques de la guérilla albanaise dans le sud de la Serbie

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ de l'ONU a « vivement condamné », mardi 30 janvier, les récentes attaques de groupes extrémistes albanais dans le sud-est de la Serbie tout en accueillant « favorablement » les propositions de Belgrade pour intégrer les Albanais dans les institutions politiques.

Les membres du Conseil de sécurité réunis à la demande de la Yougoslavie, à huis clos, ont souligné « la nécessité de juger les auteurs » des attaques. Des affrontements entre séparatistes albanais et forces serbes, à la fin de la semaine dernière, ont fait un mort de chaque côté. Des maquisards albanais se réclament de l'Armée de libération de Presevo, Medvedja, Bujanovac

(UCPMB), trois communes du sud de la Serbie à forte population albanaise, harcèlent depuis plusieurs mois la police serbe dans la zone de sécurité terrestre établie par l'OTAN, le long de la limite administrative séparant le Kosovo du reste de la Serbie. L'UCPMB demande le rattachement du sud-est de la Serbie à un Kosovo indépendant.

« CONTRIBUER À LA STABILITÉ »

Les membres du Conseil veulent « bien faire comprendre aux dirigeants albanais du Kosovo que l'extrémisme dans la vallée du Presevo et dans ses environs est inacceptable » et les appellent à « contribuer à la stabilité de la région ». Le Conseil exige, comme en décem-

bre 2000, la cessation immédiate des violences, la dissolution des groupes extrémistes albanais.

Le Conseil de sécurité a accueilli « favorablement l'engagement du gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à travailler à un règlement pacifique » de la crise. Le premier ministre serbe, Zoran Djindjic, a en effet proposé, mardi, aux « représentants des Albanais modérés d'intégrer des institutions de l'Etat, comme les ministères de l'agriculture, des transports et de l'économie ». Les Albanais modérés demandent, pour leur part, que la région soit « entièrement démilitarisée », et insistent pour que des représentants de l'UCPMB soient inclus dans d'éventuelles négociations. - (AFP)

Le gouvernement Aznar obligé par la justice à payer ses fonctionnaires

MADRID

de notre correspondant

Le torchon brûle entre le gouvernement de centre droit de José Maria Aznar et la justice espagnole. Premier affrontement, il y a quelques semaines : le gouvernement s'en prend au Tribunal suprême. Ce dernier venait de décider de ne pas réintégrer dans la carrière judiciaire le juge conservateur Javier Gomez de Liano, condamné pour prévarication à ne pas exercer ses fonctions pendant vingt-cinq ans par le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ), organisme à la fois de gestion et de discipline des juges.

Javier Gomez de Liano devait être gracié, peu après, à l'initiative du conseil des ministres. Le gouvernement prétendant que le juge retrouve ses fonctions, le Tribunal suprême, saisi de l'affaire, statuera qu'une grâce n'est pas une réhabilitation et peut juste annuler la fin d'une peine.

Furieux et estimant que la justice espagnole entravait son droit de grâce, le gouvernement venait à peine d'annoncer, non sans susciter de multiples critiques dans l'opinion publique, qu'il introduisait un recours contre cette décision, s'il le fallait, devant le Tribunal constitutionnel, qu'un nouveau conflit éclatait.

Cette fois, il s'agissait d'une vieille et coûteuse querelle, surgie, juste à l'arrivée au pouvoir

de José Maria Aznar, en 1996, lorsque pour tenter de faire des économies sur son premier budget il avait décidé le gel des salaires des fonctionnaires, pour 1997.

Affaire qui avait fait grand bruit à l'époque et provoqué des manifestations. Après quoi, très habilement, M. Aznar avait su dialoguer avec les syndicats et maintenir, tout au long de son premier mandat, une certaine « paix sociale ». L'affaire des fonctionnaires était oubliée. C'était sans compter avec l'action en justice intentée en 1996 par une fédération d'enseignants de gauche, qui, plus de quatre ans après, vient d'obtenir raison devant les tribunaux.

DEUX MILLIONS DE SALAIRES

La semaine dernière, en effet, la chambre des contentieux administratifs de l'Audience nationale, la plus haute juridiction pénale espagnole, estimait – du jamais vu – que le gouvernement avait agi « illégalement » en gelant le salaire des fonctionnaires. Violant les accords conclus, avant son arrivée, entre syndicats et gouvernement socialiste d'alors et qui prévoyait une hausse des salaires, calculée sur l'inflation, pour les quatre ans à venir (1994-1997). Soit pour 1997, une augmentation de 2,6 %.

Enfin, pour faire bonne mesure, l'Audience nationale annonçait que la sentence devait

s'appliquer non seulement aux plaignants, mais à l'ensemble des fonctionnaires : soit deux millions de salaires qu'il faudrait réévaluer, rétroactivement. Le tout, pour le coût considérable de 2,5 milliards d'euros. Une catastrophe pour un gouvernement qui a misé, pour 2001, sur un budget équilibré et fait déjà face à une inflation qui a grimpé à 4 %, soit le double de ce qui avait été prévu.

L'affaire en restera-t-elle ? Il semble que non, M. Aznar, beaucoup moins enclin au dialogue depuis qu'en mars 2000 il a été réélu à la majorité absolue, entend aller jusqu'au bout. Ses ministres ont déjà laissé entendre que s'ils ne pouvaient présenter un recours en cassation, ils bloqueraient, grâce à leur majorité, le vote du crédit exceptionnel qui sera nécessaire au Parlement pour payer les fonctionnaires.

En d'autres termes, la justice bloquera le gouvernement, qui lui-même bloquera la décision judiciaire. Un imbroglio absurde, dans lequel le gouvernement, sur la défensive, s'est transformé en plaideur opiniâtre, décidé à en découdre avec la justice : du pain béni pour l'opposition. Les syndicats mobilisent et les socialistes estiment, eux, que M. Aznar est en train de souffrir d'un « syndrome de majorité absolue ».

Marie-Claude Decamps

Outrageous
brilliant

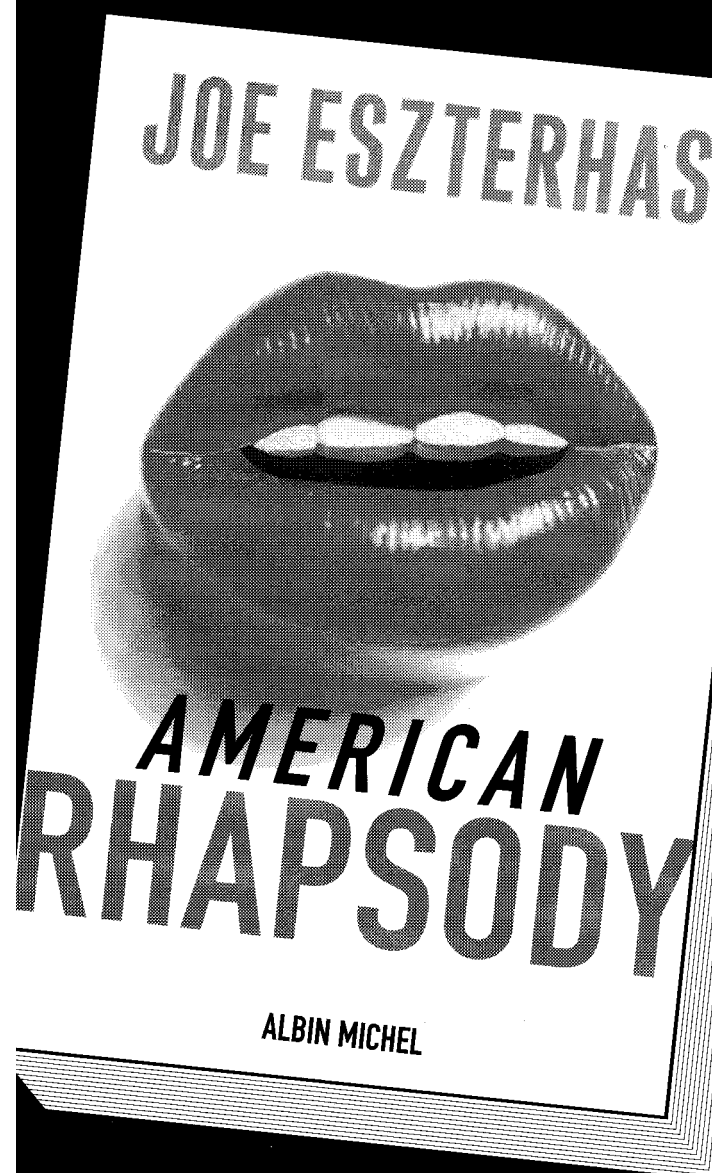
trashy

hype

hilarious

smart

a hell
of a book!*



LA SAGA
SCANDALEUSE
DES ANNÉES
CLINTON

ALBIN MICHEL

www.albin-michel.fr

Le forum de Porto Alegre a jeté les bases d'une « autre mondialisation »

Pour une plus grande participation de la société civile dans le commerce international

José Bové a finalement échappé à son arrêté d'expulsion du territoire brésilien grâce à un « habeas corpus » obtenu par ses avocats auprès

du juge de Porto Alegre. Le porte-parole de la Confédération paysanne avait détruit, trois jours auparavant, une plantation de soja transgé-

nique. Les cérémonies de clôture du Forum social mondial se sont achevées sur le slogan « nous sommes tous des José Bové ».

PORTO ALEGRE (Brésil) de nos envoyés spéciaux

Certes, le Che trônait à tous les étages de l'Université catholique, sur les T-shirts et les affiches, et les adeptes de la phraséologie tiers-mondiste ont ovationné les représentants du gouvernement cubain et des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) à chacune de leurs apparitions ; certes, les ultras du Mouvement des sans-terre, épaulés par les militants de l'organisation internationale Via Campesina (dont fait partie la Confédération paysanne de José Bové), ont signé leur coup d'éclat attendu en saccageant une ferme expérimentale d'OGM (organismes génétiquement modifiés) de la multinationale américaine Monsanto. Pourtant, le premier Forum social mondial a clos ses six jours de travaux, mardi 30 janvier à Porto Alegre, sur un bilan d'ensemble conforme aux principales attentes de ses organisateurs : la volonté de mettre en œuvre « une autre mondialisation » par le biais de quelque quatre cents ateliers a largement occulté les opérations médiatiques ponctuelles.

ANNULATION DE LA DETTE

Coordinateur général de Vida, une ONG établie dans le Nordeste brésilien et dont la vocation est de « valoriser l'individu en situation de vulnérabilité sociale », Patrick Oliveira se dit à la fois « très déçu et très enthousiasmé ». Les déficiences de l'organisation, mises à nu par la présence inespérée de 15 000 participants, l'ont empêché de fréquenter plusieurs ateliers qui se tenaient dans des salles inaccessibles car bondées. « En revanche, précise-t-il, j'ai senti ici un nouvel

élan bâti sur des propositions utopiques mais avec des critères concrets. » Il a quitté Porto Alegre satisfait de la création d'un forum global de socio-économie solidaire.

L'annulation de la dette des pays en développement s'est imposée comme l'une des revendications les plus fortes du Forum. Elle n'est pas nouvelle, mais, ici, ses partisans, en majorité rassemblés dans

no Coutinho a suggéré de constituer, face au Club de Paris qui réunit les créanciers publics, « un cartel des débiteurs, capable de négocier d'égal à égal ». Ceux qui mènent campagne pour supprimer le fardeau des plus pauvres n'ont pas manqué de rappeler que leur dette, qui atteignait environ 500 milliards de dollars en 1980, a été multipliée par quatre en vingt

domaine, en est le reflet : « Le temps est venu pour la société civile de participer d'une façon ou d'une autre à toutes les négociations commerciales multilatérales et de veiller à ce qu'elles aboutissent à des résultats convenables pour l'ensemble des citoyens. » Pour autant, l'hostilité à un libre-échange non maîtrisé reste entière. A Porto Alegre, les mouvements latino-américains, venus en masse, ont manifesté leur opposition à l'Accord de libre commerce des Amériques (ALCA), prévu pour 2005 et qui doit être discuté à Québec (Canada) en avril.

Quant à l'atelier des OGM (organismes génétiquement modifiés), il a abouti à la rédaction d'une déclaration finale lapidaire exigeant principalement la « non-brevetabilité du vivant et des semences », classés « patrimoine de l'humanité », ainsi que « la ratification par tous les gouvernements du protocole sur la biosécurité de Carthagène (Colombie) ». Débat sous tous ses aspects, le thème du développement durable a, par ailleurs, fourni l'occasion à Joao Alberto Capiberibe, gouverneur de l'Etat brésilien de l'Amapa, de divulguer l'expérience, unique au monde dans la mesure où la protection de l'environnement y est érigée en principe fondamental de gouvernement, en cours depuis six ans dans la région amazonienne qu'il administre. « Détruire la forêt, a-t-il déclaré au Monde, équivaut à brûler un livre sans l'avoir lu. » Au terme de longues tractations, le comité d'organisation du Forum a décidé de retenir la candidature de Porto Alegre pour accueillir sa deuxième édition.

Laurence Caramel
et Jean-Jacques Sévilla

Des communiqués finaux

Le Forum de Porto Alegre s'est terminé sans déclaration finale. Ses organisateurs ont jugé qu'« en si peu de temps il était impossible de produire un texte qui puisse être discuté et approuvé par tout le monde ». Plusieurs groupes ont néanmoins publié leurs propres résolutions. Un rassemblement de 150 mouvements sociaux et ONG a lancé un grand calendrier d'action dont les principaux rendez-vous sont le sommet de l'ALCA (Accord de libre commerce des Amériques), début avril au Québec, le G 8 de Gênes (Italie) en juillet, les assemblées d'automne de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington, et enfin la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce début novembre au Qatar.

Les mouvements africains se sont aussi unis pour réclamer l'annulation de la dette de leur continent et la restauration de leur souveraineté face à l'intervention des institutions financières internationales. - (Corresp.)

le mouvement Jubilee Sud, ont pu consolider leur stratégie. Des tribunaux populaires, à l'image de celui créé en Argentine, vont se multiplier pour juger de la légitimité des dettes contractées par les dirigeants. Les mouvements péruviens comptent bien s'interroger sur l'histoire de leur dette, dont une partie est liée à l'achat d'avions Mirage à la France. La création d'un organisme d'arbitrage international, qui évaluerait la responsabilité des débiteurs, mais aussi des créditeurs, a été abondamment discutée. Un économiste brésilien Lucia-

ans, et que pendant cette période, les remboursements ont atteint quelque 3 350 milliards, soit plus de six fois l'encours initial.

Derrière les slogans condamnant les institutions internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (FMI), à une fermeture sans délais, les débats ont révélé des positions beaucoup plus nuancées. Le communiqué final de l'atelier sur le commerce mondial animé par Public Citizen, une des plus importantes organisations dans ce

La Turquie révisé ses relations avec la France

ANKARA. La Turquie a annoncé, mardi 30 janvier, une révision de ses relations avec la France, à commencer par l'annulation d'un deuxième contrat d'armement, selon les médias turcs, en riposte à la promulgation de la loi reconnaissant le génocide arménien par le président Jacques Chirac. La direction d'Etat turc des céréales (TMO) a exclu, mardi, deux firmes françaises d'un appel d'offres public pour l'exportation de 315 000 tonnes de blé. Ankara a également annulé un contrat avec le groupe électronique de défense Thales. Alcatel avait subi le même sort la semaine dernière.

« Nous faisons le nécessaire. Nous révisons nos relations économiques et politiques avec la France », a déclaré le premier ministre, Bulent Ecevit. Son ministre de la défense, Sabahattin Cakmakoglu, a lancé que la France « ne s'en tirera pas comme ça ». Le ministère des affaires étrangères a préparé tout un catalogue de sanctions contre la France qui visent, en tout premier, les gros contrats publics, spécialement dans le domaine de l'armement. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ANGOLA : les six militants du Parti d'appui à la démocratie et au progrès (Padpa), parti d'opposition**, arrêtés le 24 janvier pendant une grève de la faim devant la présidence, ont été acquittés, mardi 30 janvier. Une vingtaine de membres de cette formation avaient commencé une grève de la faim afin d'obtenir des éclaircissements sur l'affaire des ventes d'armes impliquant l'Angola et Jean-Christophe Mitterrand. Huit membres du Padpa avaient été emprisonnés. Deux militants ont été libérés sans explication et les autres ont été traduits devant le tribunal pour violation de la loi sur les manifestations. « La justice a été juste », a commenté Carlos Leitao, le président du Padpa. - (AFP.)

■ **SIERRA LEONE : invoquant l'insécurité dans le pays, le gouvernement a annulé** les élections présidentielle et législatives qui devaient se dérouler respectivement en février et mars. « La commission électorale a indiqué au président (Ahmad Tejan Kabbah) qu'elle ne pouvait organiser les scrutins parce que la guerre empêche l'accès à certaines régions du pays », a déclaré le ministre de la justice, Solomon Berewa. Après neuf ans de guerre civile, le gouvernement et les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) ont signé un cessez-le-feu globalement respecté. Les rebelles contrôlent, cependant, toujours le nord de la Sierra Leone, ainsi que l'est, deux régions riches en diamants. - (AFP.)

■ **KOSOVO : trois soldats de la force multinationale de paix (KFOR)** ont été légèrement blessés, mardi 30 janvier, par des Albanais et trois véhicules militaires incendiés à la suite d'une manifestation qui a dégénéré dans la ville divisée de Kosovska Mitrovica. Le couvre-feu en vigueur dans la ville a été étendu. La situation était sous contrôle en fin de journée, a assuré la KFOR. - (AFP.)

■ **ÉTATS-UNIS : un homme de trente-cinq ans, Loyd Winford Lafavers, a été exécuté** par injection létale, mardi 30 janvier, au pénitencier d'Etat de l'Oklahoma. Il avait été condamné en 1983 pour le meurtre d'une femme âgée de quatre-vingt-quatre ans. Il est le septième détenant à avoir été exécuté en janvier dans l'Oklahoma. - (AP.)

■ **ÉQUATEUR : le leader de la Confédération des Indiens équatoriens, Antonio Vargas, et le président du Front populaire (gauche), Luis Villacis, ont été arrêtés**, mardi 30 janvier, à Quito alors qu'ils sortaient des locaux d'une station de radio. Les deux hommes sont à l'origine des manifestations organisées, depuis le début de l'année, contre la dollarisation de la monnaie. Celle-ci s'est traduite par une inflation de 91 % en 2000. - (AFP.)



Saint Valentin
prix
coup de foudre

baisers romantiques

week-ends avion compris (sauf Londres)
en chambre double petits déjeuners compris

LONDRES	1 370 F	208,85 €
EN EUROSTAR 3 JOURS / 2 NUITS EN HOTEL***		
ROME	1 995 F	304,13 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL***		
LISBONNE	2 302 F	350,94 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL***		
PORTO	2 407 F	366,94 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL****		
BARCELONE	2 910 F	443,63 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL***		
SEVILLE	3 025 F	461,16 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL***		
VIENNE	3 126 F	476,55 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL***		
MARRAKECH	3 666 F	558,88 €
4 JOURS / 3 NUITS HOTEL*** EN DEMI PENSION		

caresses exotiques

séjours
une semaine en chambre double avion compris

LA TUNISIE	1 995 F	304,13 €
HOTEL CLUB PALADIEN HAMMAMET CLUB EN DEMI PENSION		
LA GUADELOUPE	4 910 F	748,52 €
HOTEL CLUB PALADIEN LE MANGANAO AVEC PETITS DEJEUNERS		
BALI	5 820 F	887,25 €
10 JOURS / 7 NUITS HOTEL*** AVEC PETITS DEJEUNERS		
LES MALDIVES	6 055 F	923,08 €
9 JOURS / 7 NUITS EN BUNGALOW ET EN PENSION COMPLETE		
LA MARTINIQUE	6 780 F	1033,60 €
HOTEL CLUB PALADIEN MAROUBA CLUB EN DEMI PENSION		
LA REUNION	6 847 F	1043,82 €
HOTEL CLUB PALADIEN APOLONIA EN DEMI PENSION		

câlins nautiques

croisière en voilier
avion compris

LES ANTILLES	9 160 F	1396,43 €
CROISIERE CONFORT SUR CATAMARAN NEMO 25 M UNE SEMAINE EN PENSION COMPLETE DEPART LE 6 MAI 2001		

NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr

Voyager ça fait avancer



PRIX TTC PAR PERSONNE
DEPART DE PARIS
A CERTAINES DATES
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE
TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,
SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS

c'est l'affaire d'un coup de fil
N° Indigo 0 825 000 825
0,8 F TTC / MN

SOCIAL Le gouvernement a été de nouveau interpellé par l'opposition, mardi 30 janvier, à l'Assemblée nationale, sur la réforme des retraites, avant même la décision du

groupe Bouygues de renoncer à la licence de téléphonie mobile dont la vente doit alimenter le fonds de réserve. ● LA DROITE juge positif que le Medef oblige le gouverne-

ment, au travers des retraites complémentaires, à prendre position sur l'ensemble du dossier. Elle marque cependant une distance avec la méthode, qu'elle juge « brutale ».

● LA DÉCISION de Bouygues, après celle de Suez Lyonnaise, ramène l'abondement du fonds de réserve à 4,5 milliards de francs en 2001 et 2002, au lieu des 37 milliards votés

par le Parlement. ● PATRONAT et syndicats se retrouveront le 9 février pour reprendre les discussions sur les retraites complémentaires entre soixante et soixante-cinq ans.

La droite accompagne l'offensive du Medef sur les retraites

Accusant Lionel Jospin d'immobilisme, les responsables de l'opposition se félicitent des difficultés que lui crée la principale organisation patronale. La plupart d'entre eux se méfient, cependant, de la « brutalité » de la méthode employée par Ernest-Antoine Seillière

LA MINISTRE de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, l'a réaffirmé, mardi 30 janvier, à l'Assemblée nationale : la conjoncture aidant, « il n'y a aucune raison de se précipiter » pour engager la réforme du financement des retraites. M^{me} Guigou répondait à une question d'Yves Bur, député (UDF) du Bas-Rhin, après qu'un autre député, Olivier de Chazeaux (RPR, Hauts-de-Seine), s'était inquiété de l'alimentation du fonds de réserve pour les retraites, avant même l'annonce par le groupe Bouygues de son renoncement à l'acquisition d'une licence UMTS (lire ci-dessous).

Aucune raison ? Voire. Avec l'insécurité, l'opposition tient là l'un de ses principaux arguments pour les campagnes à venir. Secrétaire national du RPR, en charge du « projet d'alternance », Jean-François Copé, est le plus net : « Soit le gouvernement tranche cette question de manière courageuse, à la façon du crédit d'impôt, et nous aurons tout intérêt à nous montrer plutôt "fair play". Soit, à l'inverse, il reste immobile, et nous allons le pilonner. »

Ancien de la « task force » d'Alain Juppé lorsque celui-ci était premier ministre, M. Copé annonce même que, dans cette hypothèse, « Jospin va passer une année épouvantable ». Il estime enfin qu'en tirant la sonnette d'alarme

le Medef interpelle l'opinion publique et rend, du même coup, « un service signalé aux politiques ». « Je me moque de la prétendue concurrence entre le Medef et les partis de droite. L'affaire est si compliquée que nous avons tout intérêt à ce que les acteurs économiques et sociaux soient dans le débat », ajoute M. Copé.

APRÈS, CE SERA TROP TARD

Plus nuancé, Nicolas Sarkozy se félicite de la transformation de l'ancien CNPF en Medef. S'il le juge « très brutal » et lui conseille de « mettre un peu d'eau dans son vin », en réengageant la négociation avec les syndicats, l'ancien secrétaire général du RPR juge l'attitude d'Ernest-Antoine Seillière « plutôt intéressante ». « Je ne suis jamais choqué d'entendre des gens dire des choses intelligentes », précise-t-il. M. Sarkozy estime que si la France, à la différence des autres pays européens, notamment l'Allemagne socialiste, attend encore un an ou deux pour s'attaquer au dossier des retraites, « ce sera plus cher et plus brutal ».

Brutale, la méthode du Medef ? Pour le moins « maximaliste », juge Patrick Ollier, conseiller de la présidente du RPR, Bernard Accoyer, député (RPR) de Haute-Savoie, concède que l'organisation patronale « ne fait pas dans la dentelle », mais il se dit surtout « atter-



ré de l'entreprise d'aveuglement des Français, menée par une minorité politique qui recherche sa tranquillité électorale et par les syndicats corporatistes de la fonction publique, qui défendent des avantages de caste ». Tout en estimant que « le patronat pose de vraies questions », M. Bur juge, lui, que la méthode du Medef est « discutable », car elle risque de « recristalliser le débat autour de vieilles peurs ».

Philippe Douste-Blazy se refuse,

pour sa part, à commenter l'attitude du Medef et transfère toute la responsabilité de la crise sur le gouvernement. « Au moment où tous les syndicats acceptent l'idée d'une réforme des retraites, on est frappé par l'immobilisme du gouvernement », analyse le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. C'est chez les responsables de Démocratie libérale qu'il y a visiblement le moins d'états d'âme sur la stratégie du Medef. « C'est

vrai, la méthode est un peu brutale, concède François d'Aubert, vice-président exécutif de DL. On pourrait critiquer le patronat si l'attitude du gouvernement ne posait pas un problème politique. Mais il y a des gens, en son sein et dans les syndicats, qui cachent la réalité du problème. »

La réalité, M. Sarkozy la rappelle en deux chiffres : « Un actif pour un retraité en 2040, alors qu'il y a aujourd'hui 2,2 actifs pour un retraité. » L'opposition va donc continuer à dénoncer l'« immobilisme » du gouvernement. Le RPR a constitué un groupe de travail sur les retraites, animé par une jeune déléguée nationale, Marie-Claire Carrère-Gée, qui regrette que « plus le temps passe, plus on devra négocier qu'en fonction de données financières ».

« PROCHES DE NICOLE NOTAT »

Secrétaire politique de DL, François Goulard invoque déjà le jugement de l'Histoire : « Ce sera finalement assez peu glorieux pour le gouvernement Jospin d'avoir perdu cinq ans », prédit-il. « En tant que président de groupe, je demande au premier ministre un grand débat sur les retraites à l'Assemblée nationale », affirme M. Douste-Blazy. « La politique de l'autruche du gouvernement nous a déjà fait prendre un retard énorme », renchérit M. d'Aubert, qui estime qu'il ne

sert à rien de se cacher derrière le « rideau de fumée de la croissance » pour ne rien entreprendre. L'ancien secrétaire d'Etat au budget rappelle que le « rapport Charpin » souligne qu'une croissance soutenue ne résoudra pas le problème de financement du système de retraite. « Chaque jour qui passe est un jour perdu pour la réforme, tranche M. Accoyer. Il faut la faire de toute urgence, sinon, on court tout droit au conflit entre les générations et au krach de la protection sociale. » De M. Ollier à M. Copé, en passant par MM. d'Aubert ou Accoyer, tous se déclarent « proches de Nicole Notat » ou, à tout le moins, intéressés par les propositions de la CFDT, qui préconise une approche « souple » de la retraite, tenant compte de la pénibilité des métiers, de la durée de cotisation et des choix de vie des salariés. « Sur les retraites, il y a de quoi nourrir un vrai dialogue social dans les entreprises », assure M. Accoyer.

Tous pensent aussi que le retrait de Bouygues de la course aux licences UMTS, dont le produit doit aller pour l'essentiel au fonds de réserve des retraites, est « un camouflet cinglant » pour le gouvernement, et que ce fonds n'a que des « ressources virtuelles ».

Jean-Michel Bezat et Jean-Louis Saux

Le patronat et les syndicats se retrouveront le 9 février

LE DOSSIER des retraites devient une affaire de calendrier. Après six semaines d'interruption, le Medef a proposé aux syndicats, mardi 30 janvier, de reprendre les discussions le 9 février. Cette date n'est pas choisie au hasard : elle coïncide avec le premier jour d'une longue suspension des travaux du Parlement, jusqu'au 28 mars, pour cause d'élections municipales. Tout en acceptant ce rendez-vous, les syndicats, méfiants, y voient une manœuvre de l'organisation patronale, qui réunira son conseil exécutif trois jours plus tard. Il s'agirait, selon eux, d'éviter que le gouvernement ne puisse prendre rapidement une mesure législative pour assurer le fonctionnement normal des régimes complémentaires.

En préalable, les cinq confédérations syndicales comptent demander un engagement du patronat sur les cotisations à l'Association pour la structure financière (ASF), aujourd'hui suspendues, qui servent à financer les départs à soixante ans dans les régimes complémentaires. Le numéro deux du Medef, Denis Kessler, a pourtant répété, le 29 janvier, sur France 2 : « Pas d'accord, pas d'ASF. » « Dans ces conditions, nous avons très peu de chances de parvenir à un accord le 9 », juge Jean-Christophe Le Duigou (CGT). Dès lors, tous souhaitent que le gouvernement, qu'ils sentent réticent, intervienne le plus vite possible. Celui-ci, pour l'heure, savoure le moment, pas mécontent d'apparaître comme le recours ultime, lui qui était souvent accusé par les partenaires sociaux d'interventionnisme aigu.

Sans être dupe quant à la date de rencontre choisie par le Medef, le gouvernement, dit-on dans ses rangs, n'a pas l'intention de changer d'attitude. Aucune initiative ne devrait être prise avant la prochaine réunion des partenaires sociaux, mais l'incitation faite aux entreprises pour prélever les cotisations ASF, en revanche, est bien réelle.

C'est d'ailleurs tout le sens des interventions de Lionel Jospin et d'Elisabeth Guigou sur le thème : « Si c'est nécessaire, le gouvernement interviendra. » Cet affichage minimal permet de faire passer le

message suivant aux entreprises : prélevez les cotisations ou bien vous serez obligées de vous rattraper plus tard. Le signal a déjà été reçu cinq par cinq par nombre d'entre elles. Après d'autres, la Cogema (combustibles nucléaires) a fait savoir, dès le 29 janvier, qu'elle s'acquittera de ses cotisations ASF et qu'elle les versera à l'organisme collecteur, l'Unedic, quitte à les provisionner sur un compte spécial.

CONTINUITÉ DES DROITS

Tout en laissant le Medef s'enfermer dans un conflit avec ses partenaires syndicaux, ce qui n'est pas pour lui déplaire, le gouvernement, profitant de ce temps d'observation, fourbit ses armes. La date du 31 mars, évoquée par les partenaires sociaux comme l'échéance ultime pour régler ce dossier tout en assurant, sans abatement, le versement des retraites complémentaires, n'a qu'une valeur conventionnelle très relative, observe-t-on au gouvernement. Autrement dit, le gouvernement ne se sent pas concerné par ce calendrier, d'autant que les réserves de l'ASF, estimées à 17 milliards de francs, permettent de « tenir » un peu plus longtemps. L'étape d'après est en cours d'examen : les régimes complémentaires de retraite étant obligatoires, le gouvernement pourrait donner instruction aux caisses Agirc et Arco de verser aux salariés du privé leur retraite « plein pot », au nom de la continuité des droits.

Enfin, le Conseil d'orientation des retraites, installé par Lionel Jospin en 2000, commence à aborder les projections financières des différents régimes. La prochaine réunion, le 6 février, sera consacrée au « mode de financement des régimes » et aux « éléments d'un pacte social » sur les retraites. Façon de préparer le terrain quant à l'« urgence » d'une réforme... Les syndicats, eux, ont prévu de se réunir, jeudi, pour préparer la rencontre avec le Medef. A cette occasion, l'hypothèse d'une nouvelle manifestation pourrait revenir à l'ordre du jour.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Le plan de financement du fonds de réserve des retraites est ébranlé

En 2001 et 2002, les licences UMTS ne lui apporteront que 4,5 milliards de francs, au lieu des 37 prévus

Quand Suez Lyonnaise, la semaine passée, puis, Bouygues, mercredi 30 janvier, ont tour à tour annoncé qu'ils jetaient l'éponge dans la course à la téléphonie mobile de troisième génération (lire page 20), tous les experts se sont pris à juste titre à penser que, du même coup, le plan de financement des retraites prévu par le gouvernement était ébranlé. Mais les conséquences, en 2001 et 2002, pour le dispositif gouvernemental sont encore beaucoup plus graves qu'il y paraît au premier examen.

L'attribution des quatre licences UMTS devait en effet rapporter à l'Etat, dans les quinze ans qui viennent, quelque 130 milliards de francs, qui devaient, « pour l'essentiel », avoir dit Laurent Fabius, abonder le fonds de réserve des retraites (F2R). Mercredi 31 janvier, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) ne devait finalement recevoir que deux candidatures – celle de France Télécom et celle de Cegetel – pour quatre licences. Pour l'Etat,

ce sont donc 65 milliards de francs qui se sont ainsi envolés.

Mais l'affaire est encore plus compliquée que cela car, sur les 65 milliards de francs restants, 28 milliards seront affectés en 2001 et en 2002 au désendettement de l'Etat : c'est ce qui est prévu par la loi de finances 2001. Le solde – 2,25 milliards de francs en 2001 comme en 2002 et 32,5 milliards de francs entre 2003 et 2015 – ira, lui, sur le F2R. Pour le très court terme, le fameux fonds ne profitera donc que très peu du magot de l'UMTS.

« Les recettes des licences étaient bienvenues mais ne constituaient pas l'élément structurant de notre politique de désendettement et de financement des retraites », a déclaré, mardi, dans un entretien au Figaro, Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Axe principal de la réforme des retraites annoncée par Lionel Jospin le 21 mars 2000, le F2R doit recevoir 1 000 milliards de francs d'ici à 2020. Aujourd'hui, doté

de quelque 20 milliards de francs, il montera en puissance grâce aux excédents de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, du Fonds de solidarité vieillesse et de la contribution sociale de solidarité des entreprises, qui devraient lui rapporter 500 milliards d'ici à 2020. Une part des prélèvements sociaux sur les revenus du capital devrait rapporter 150 milliards de francs. Enfin, les revenus financiers générés par ces fonds se monteraient à 330 milliards.

L'Etat peut espérer encaisser encore quelques milliards grâce à l'UMTS. Car les deux licences aujourd'hui sans opérateur finiront peut-être par trouver preneur. Tout dépendra du marché et du prix qui sera alors fixé pour les licences, en sachant que France Télécom et Cegetel devront, in fine, bénéficier des mêmes conditions financières que les deux opérateurs à venir.

Virginie Malingre

Cette France jeune qui refuse d'être doublement pénalisée

VU de l'avenue Pierre I^{er}-de-Serbie, le siège du Medef, c'est une chose inexplicable, indéchiffrée, qui relève pratiquement... de la malédiction : cette « France qui

ANALYSE

L'allongement des durées de cotisation, question sensible pour les 20-45 ans

freine », réfractaire, s'agissant des retraites, aux propositions « raisonnables » et « réalistes » d'une organisation patronale intimement convaincue d'être le seul référent en matière de modernité.

Dans cette « France qui freine », qui met-on ? Des salariés du public, mais aussi beaucoup du privé, puisque ces derniers ont manœuvré le 25 janvier et qu'il faut bien en tenir compte. Bref, il y a cette sorte de gangue, mêlant les conservatismes systématiquement attribués aux premiers et les frayeurs concédées aux seconds, qui empêcherait toute réforme en paralysant des responsables politiques pusillanimes par métier. La briser serait, dès lors, un acte de courage, celui que le Medef réclame désormais « solennellement » du gouvernement, pas mécontent de mettre ainsi Lionel Jospin dans l'embarras

à la veille d'échéances électorales. Ce dernier répond sur le même terrain, se défendant de tout immobilisme et mettant en avant la concertation – accélérée ou ralentie selon ses besoins – au sein du Conseil d'orientation des retraites. Bref, le débat tend à devenir une affaire de calendrier, avant ou après les élections de 2002, renvoyant à des querelles de vertus politiques – courage ou faiblesse – ou de choix tactiques, en force ou en finesse.

C'est ne pas voir ce qui explique, depuis une dizaine d'années, l'extrême sensibilité d'une majorité de la population à la question des retraites. Un récent sondage du Parisien indiquait que quatre Français sur cinq soutenaient ou regardaient avec sympathie les manifestations du 25 janvier sur la défense de la retraite à soixante ans (Le Monde daté 28-29 janvier). Invité de l'émission « Mots croisés », le 29 janvier, sur France 2, le directeur des ressources humaines de Renault, Michel de Virville, soulignait combien il avait été frappé, dans les établissements de son groupe, par la participation des jeunes aux grèves lors de cette journée d'action. D'après lui, sur ce sujet, c'était sans précédent.

Tous crispés, réfractaires au changement ? Ces « explications » psychologico-culturelles, mises en

avant par le Medef, ne tiennent pas. Elles nient un sentiment très fortement exprimé par les manifestants du 25 janvier, une sorte de syndrome de la « double peine ». Présenté par le Medef comme une mesure de solidarité entre générations – éviter que l'équilibre à court et moyen terme des régimes de retraite ne pèse à long terme sur les générations futures –, l'allongement de la durée de cotisation est perçu comme exactement le contraire : un déni de justice intergénérationnelle.

SENTIMENT D'INJUSTICE

Les actifs et actives aujourd'hui âgés de vingt à quarante-cinq ans ont le même « vécu ». Ils appartiennent aux générations qui ont eu le plus de mal, depuis l'après-guerre, à s'insérer et à se maintenir sur le marché du travail. Ce sont les générations du chômage élevé et de l'explosion de la précarité. Pour une partie d'entre eux, il n'est pas question que le durcissement des conditions à l'entrée dans la vie active se double à l'avenir d'un durcissement des conditions au départ. Avant eux, l'entrée sur le marché du travail était plus facile ; après eux, elle le redeviendra du simple fait des évolutions démographiques. Formeront-ils, eux, les générations sacrifiées, condamnées à « payer » deux fois ?

Dans cette perspective, contrairement à ce que dit le Medef, la retraite à soixante ans est loin d'être un « slogan ». L'organisation patronale, qui n'a de cesse d'expliquer ses angoisses quant aux pénuries de main-d'œuvre dans les quinze ans à venir, aurait-elle sous-estimé ce sentiment sourd d'injustice ? N'a-t-elle pas vu venir le fait qu'il est partagé par une partie de l'encadrement, qui a très mal vécu, dans les années 1990, le fait d'être touché lui aussi par la précarisation ?

Le Medef ne veut pas entendre parler de ce que les spécialistes nomment l'« allongement de la chaîne de solidarité », c'est-à-dire la re-répartition des charges sur les générations à venir. Position de principe ? Peut-être. A moins d'analyser l'attitude de l'organisation patronale et de ses experts de façon machiavélique. Conscient de ce syndrome de la « double peine » et du sentiment d'injustice qu'il exprime, le Medef aurait parié cependant sur un échec de la contestation, qui lui aurait permis d'aiguiller les vingt à quarante-cinq ans vers une solution-échappatoire individuelle : le recours à la capitalisation. Dans ce cas, l'ampleur de la mobilisation du 25 janvier l'oblige à revoir ses plans.

Caroline Monnot

Michel Sapin invite les fonctionnaires à discuter des bas salaires

L'appel à la grève a été bien suivi

FRANÇOISE n'a pas l'impression de « voler l'Etat ». Payée 10 800 francs brut par mois, avec vingt ans d'ancienneté, cette conseillère dans une agence pour l'emploi supporte très mal de se sentir « traitée comme une nantie ». Pour la seconde fois en quinze jours, elle est donc allée manifester, mardi 30 janvier, pour défendre son pouvoir d'achat et réclamer la réouverture des négociations salariales dans la fonction publique. « La garantie de l'emploi, on la paye cher », soupire l'employée, qui a vu son salaire diminuer quand elle a quitté le secteur privé, en 1978, parce qu'elle en avait « ras le bol des charrettes de licenciements ».

Après une première journée d'action sur les salaires, le 18 janvier, et leur mobilisation aux côtés des salariés du privé pour la défense des retraites, le 25, les fonctionnaires sont donc de nouveau descendus par milliers dans la rue, mardi, pour protester contre les propositions salariales de leur ministre de tutelle, Michel Sapin. A l'appel des sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CFE-CGC), entre 100 000 et 150 000 personnes, selon les estimations de la police ou celles des syndicats, ont défilé dans une soixantaine de villes. « C'est la preuve que l'unité syndicale est décisive pour la mobilisation, ce qui devrait amener le gouvernement à se ressaisir », constate Bernard Lhubert, secrétaire général de l'Union des fédérations de fonctionnaires CGT, en tête du cortège parisien derrière une banderole unitaire « pour nos salaires, pour un service public de qualité ».

Pour Gérard Aschiéri, nouveau secrétaire général de la FSU, première fédération des fonctionnaires de l'Etat, « une aussi forte mobilisation sur les salaires a quelque chose de nouveau : les fonctionnaires ont les chiffres de la croissance en tête, face auxquels les propositions du ministre sont apparues comme dérisoires ». L'appel à la grève a été particulièrement bien suivi dans l'éducation, se jouant-il, où la FSU évaluait à 70 % le nombre de grévistes dans les écoles, et entre 50 % et 70 % dans le second degré. Pour sa part, le ministère faisait état de 43 % de grévistes dans le premier degré, 38 % dans les collèges et 34 % dans les lycées.

Tandis que les directions de La Poste et de France Télécom chiffrèrent à 10 % le nombre de grévistes dans leurs services, les préfectures évaluaient à 40 % le taux de participation à la grève au ministère de l'économie et des finances, 23 % au ministère de la justice, 22 % à l'équipement ou encore 21,5 % au ministère de l'intérieur. A Paris, les autres secteurs de la fonction publique étaient aussi bien représentés dans le cortège, qu'il s'agisse des

infirmières spécialisées des hôpitaux parisiens, rassemblées par centaines sur les marches de l'Opéra Garnier au terme de la manifestation, ou des employés territoriaux, très présents sous les banderoles de la CGT. « Le premier ministre doit choisir, prévient Jean-Paul Roux (UNSA). Ou il entérine la rupture, et il se prépare à des mois de conflits et de blocage complet du dialogue social, ou il choisit de rouvrir les négociations sur des bases nouvelles. »

Peu impressionné, M. Sapin se borne à rappeler ses propositions, dont tous les agents, pense-t-il, n'ont peut-être pas mesuré l'étendue : « Il ne faut pas que l'arbre de l'année 2000 [sur laquelle ont achoppé les négociations, le 19 janvier] cache la forêt des négociations salariales », a déclaré le ministre, mardi, à l'Assemblée nationale, rappelant que ses propositions sur les bas salaires sont « parmi les meilleures » qui ont pu être faites aux fonctionnaires depuis de nombreuses années. « Si le dialogue doit continuer, qu'il continue sur les bas salaires », a-t-il

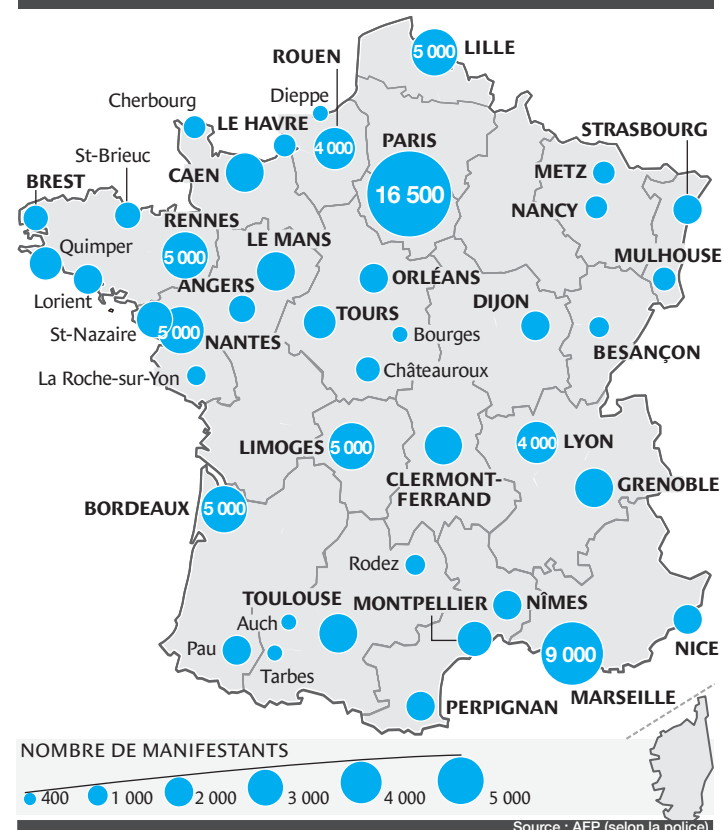
« Le premier ministre doit choisir : ou il entérine la rupture, ou il choisit de rouvrir des négociations sur des bases nouvelles »
Jean-Paul Roux (UNSA)

alors lancé à l'adresse des syndicats, tout en déplorant que « certains utilisent comme technique de dialogue le diktat et le préalable ».

Au sein même du PS, tous ne partagent pas ce point de vue. Comme il l'avait déjà fait devant le conseil national, le 27 janvier, Henri Emmanuelli, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a affirmé, lors du bureau national du PS, réuni mardi, que les hausses de pouvoir d'achat ne devaient pas concerner seulement la catégorie C mais aussi les catégories A et B. Pour M. Emmanuelli, « les fonctionnaires doivent aussi bénéficier de la redistribution des fruits de la croissance ». Le gouvernement devrait, a-t-il dit, profiter de la conjoncture pour réduire l'écart entre les traitements de la fonction publique et les salaires du secteur privé.

Alexandre Garcia et Michel Noblecourt

Plus de 100 000 manifestants



Philippe Séguin appelle la droite à faire bloc contre le « tout-socialiste »

Selon de nouveaux sondages, le retard du chef de file de la droite sur Bertrand Delanoë s'accroît

Lors d'un meeting de soutien à Françoise de Panafieu (RPR) dans le 17^e arrondissement de Paris, Philippe Séguin a appelé les électeurs de

l'opposition à « voter utile dès le 1^{er} tour » des élections municipales. Selon de nouveaux sondages, la gauche serait en tête dans un nombre

croissant d'arrondissements. Christian Poncelet (RPR), président du Sénat, demande que M. Séguin et Jean Tiberi « s'entendent ».

PHILIPPE SÉGUIN ne le dissimule plus : il y a péril en la demeure. Voilà une semaine encore, le candidat officiel de la droite à Paris jugeait que les sondages donnaient « une impression qui ne correspond pas tout à fait à la réalité ». Mardi 30 janvier, dans le 17^e arrondissement de Paris, où il venait lancer la campagne de Françoise de Panafieu (RPR), il a fermement invité l'électeur « potentiel » de la droite à « voter en masse, à voter utile, dès le 1^{er} tour, à faire des choix clairs, dont les sondages nous indiquent qu'ils ne sont toujours pas opérés... »

La dernière vague de sondages réalisés par BVA pour Paris-Match (daté 1^{er} février) est calamiteuse pour la droite. Ces enquêtes, réalisées du 24 au 27 janvier 2001 sur des échantillons de 400 électeurs,

témoignent que, à six semaines du premier tour, les listes de gauche sont en position de force dans les 5^e, 12^e, 13^e, 14^e arrondissements, actuellement détenus par la droite, ainsi que dans le 18^e, où M. Séguin affronte Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur et maire sortant. Dans tous ces arrondissements, la gauche recueille une très nette majorité d'intentions de vote, au premier comme au second tour : elle battrait Jean Tiberi dans le 5^e avec 54 % des suffrages au second tour, elle l'emporterait dans le 12^e avec 53 %, de même que dans le 13^e, où Jacques Toubon (RPR) ne recueillerait que 40 % des intentions de vote, et dans le 14^e, où Nicole Catala est créditée de 43 % des voix. Quant au 18^e, M. Vaillant y triompherait avec 61 % des suffrages.

Devant d'aussi sombres perspectives, M. Séguin a donc lancé, mardi, un appel à la mobilisation générale. Sur l'air du « au secours la gauche débarque », il a affirmé, sous les maigres applaudissements des

trois cents personnes présentes : « Le candidat du mouvement, c'est moi. Je suis un homme libre [qui a] beaucoup moins de postes et de places à distribuer que son adversaire », M. Delanoë, et qui n'a « nul le échéance future à préparer, directement ou par procuration ». Avant d'ajouter : « Pour la gauche, Paris n'est qu'un enjeu électoral dans la perspective des échéances à venir. Une étape de plus sur le chemin qui devrait mener Lionel Jospin vers l'Élysée. » Le « tout-socialiste », déclare-t-il encore, « n'est pas le bon schéma pour Paris (...) Ne leur confiez pas, adjuvants, la ville en plus de la région et de l'Etat. »

Offensif, M. Séguin a dressé le tableau d'une gauche impuissante et « qui ne veut rien changer ». Revendicant sur les récents affrontements entre des bandes rivales dans le quartier de La Défense, il a apostrophé le ministre de l'intérieur : « Nous avons ainsi entendu M. Vaillant nous dire, d'un air pénétré, que c'était toute notre société qui

était interpellée. Ce soir, je souhaiterais dire ceci à M. Vaillant : le métier de ministre de l'intérieur, ce n'est pas d'interpeller la société, le métier de ministre de l'intérieur, c'est d'interpeller les délinquants. »

M. Séguin n'a pas pour autant épargné son camp : ni Jacques Chirac « il serait temps de sortir de la spirale de la défaite où nous nous laissons entraîner depuis la dissolution de 1997 », ni les élus parisiens « dissidents » et leurs partisans qui s'imaginent « qu'on peut construire une victoire politique sur une défaite morale », ni les « formations qui le soutiennent, qui ne font plus peur à personne et seraient bien en peine de faire respecter une quelconque discipline ». « Dans un combat comme celui que nous menons, il n'y a pas de place pour les états d'âme », a-t-il lancé. Et de se comparer, martial, au libérateur sud-américain du 19^e siècle : « Je songe à Bolívar. Il vient d'être battu. Il est assis, adossé à un mur blanc. Il souffre atrocement d'une crise de paludisme. Las et découragé, ses généraux se pressent vers lui : "Qu'allons-nous faire maintenant ?" ; Alors Bolívar bondit de sa chaise et leur répond : "Triompher !" »

Si François Bayrou, président de l'UDF, était venu, dans l'après-midi, soutenir, au côté de M. Séguin, le candidat de la droite dans le 6^e arrondissement, Jean-Dominique Giuliani (UDF), les « états d'âme », pourtant, sont de plus en plus perceptibles à droite. Ainsi M. Toubon appelle, dans un entretien au Figaro (du 31 janvier), « à l'union et au rassemblement » de tous les électeurs de droite « face à la réelle menace qui plane sur Paris », avant de préciser : « Jean Tiberi et ceux qui le soutiennent, s'ils ont vraiment la volonté de ne pas faire perdre leur camp, doivent en tirer les conséquences. » De même, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), a souhaité, mercredi sur Europe 1, que « Philippe Séguin et Jean Tiberi se rencontrent » et « s'entendent ». Et d'insister : « Ils partagent les mêmes valeurs, ils ont la vocation de conduire les affaires de Paris. »

Cl. F.

Christine Garin

L'inversion du calendrier de 2002 ne sera pas votée avant les municipales

Au Sénat, la course de lenteur continue

DEVANT le poste de télévision, installé dans les couloirs du Sénat, Jacques Delong (RPR, Haute-Marne) écoute son collègue Hilaire Flandre dénoncer, dans l'hémicycle, l'« inversion » du calendrier électoral : « Il parle trop vite ! », ironise-t-il, en compagnie du président de la commission des lois, Jacques Larché (DL). Mardi 30 janvier, le Sénat a entamé sa... troisième semaine de discussion générale sur la proposition de loi organique visant à fixer la date des élections législatives après la présidentielle de 2002. Les orateurs ont beau se succéder à la tribune, chaque jour de nouveaux s'inscrivent. Encore sept, le 30 janvier ! Les expressions se bousculent pour qualifier un tel débat : un peu sans fond, le tonneau des Danaïdes ou l'opération escargot encore appelée « bave story ».

L'escargot a gagné la course de lenteur, ses antennes dessinant le V de la victoire : le gouvernement ne pourra pas faire adopter définitivement, comme il le souhaitait, la réforme d'ici au 9 février, date à laquelle les parlementaires interrompent leurs travaux pour se consacrer aux municipales.

Mardi 30, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale n'a pas inscrit la lecture définitive du texte à l'ordre du jour (Le Monde du 31 janvier). Seule la nouvelle lecture à l'Assemblée est au programme, mardi 6 février. A moins que les sénateurs ne l'empêchent, en repoussant le vote au Sénat mardi après-midi... Dans ce cas, il n'est pas sûr que les députés auront le temps de s'emparer du sujet d'ici au 9 février. Leur ordre du jour est déjà chargé avec, le 7 février, l'examen du projet de loi sur la prime à l'emploi, suivi, le 8, des deux propositions de loi inscrites dans la « niche » socialiste et de la réforme de l'ordonnance de 1959.

Le gouvernement n'ose plus formuler de pronostic mais se raccroche à quelques « indicateurs » pour rester « zen ». La réforme sera « de toute façon » adoptée « après » les municipales, dit-on à Matignon. On sera toujours « dans les temps » puisque la coutume

veut que l'on ne modifie pas les règles moins d'un an avant les échéances électorales. La proposition de loi organique a déjà recueilli « 300 voix » en première lecture à l'Assemblée, grâce au ralliement de 25 élus UDF (Le Monde du 22 décembre 2000), soit davantage que les 289 voix nécessaires. Au Sénat, « une trentaine » de centristes sont favorables, ce qui est « bon signe ». Haut les cœurs !

« L'OPINION JUGERA »

La menace de faire siéger les parlementaires au-delà du 9 février, brandie à plusieurs reprises par le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), n'est toujours « pas d'actualité », précise-t-on dans l'entourage de Lionel Jospin. Ce n'est pas commode de faire revenir les députés en pleine campagne municipale. Et puis, M. Jospin pense qu'il vaut mieux laisser le Sénat aller jusqu'au bout de son obstruction. « L'opinion jugera », a-t-il confié à un dirigeant socialiste. Mais la droite sénatoriale ne s'en fait guère pour son image. Au contraire ! « Il y a un vent de sympathie pour le Sénat. Avant les municipales, les sénateurs de base sont ravis de montrer qu'ils contiennent le gouvernement », explique Jean-Pierre Raffarin (DL), président de la région Poitou-Charentes et proche de Jacques Chirac. Peu importe si le Sénat prend du retard en cette année que le président de la République a souhaitée « utile ».

Sur l'air de « mange tes épinards, sinon t'auras pas de dessert ! », le gouvernement a décidé de priver le Sénat de plusieurs réformes tant qu'il n'aura pas « avalé » l'inversion du calendrier. Exit, jusqu'à nouvel ordre, le débat sur la décentralisation ; exit la loi allongeant la durée de l'IVG de dix à douze semaines ; exit, surtout, la loi d'orientation sur la forêt ! Mais, même cette dernière punition ne semble pas émuoir les sénateurs. Car, comme on dit au Sénat, il faut « cent cinquante ans pour faire un chène »... C'est dire si on a le temps.

Clarisse Fabre

PLACE AUX FEMMES

« Tant pis, je paierai la sanction financière... »

LE TÉLÉPHONE ne cesse de sonner. « Allô... Si ma liste n'est pas paritaire, combien ça va me coûter ? - Ça vous coûtera simplement votre élection. » « Si je trouve pas de femme, est-ce que je peux mettre quelqu'un de la famille ? - Oui, mais pas plus de deux descendants ou de deux descendants dans le conseil municipal. » Un père et sa fille, « c'est OK ». Gilles Boyer, chargé de mission aux affaires juridiques du RPR, reçoit une cinquantaine d'appels par jour. Les candidats aux municipales l'interrogent sur tout, du contenu d'un tract à l'application de loi sur la parité. « Tout le monde ne connaît pas encore la réforme », reconnaît le candidat à Saint-Cloud.

L'AMENDE NE S'APPLIQUERA QU'AUX LÉGISLATIVES

Les socialistes, aussi, ont eu besoin de cours particuliers. Un jour, un maire PS, râlant contre la parité, avait averti Michèle Sabban, secrétaire nationale aux droits des femmes : « Puisque c'est comme ça, je me présenterai sous une autre étiquette ! » Un autre, fataliste, avait lâché : « Tant pis, je paierai la sanction financière... » A chaque fois, la vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France a dû refaire la leçon : un, la loi s'applique à tous les partis ; deux, toute liste qui ne compte pas autant de femmes que d'hommes, à une unité près, sera rejetée par la préfecture. L'amende ne s'appliquera qu'aux élections législa-

tives. Quand elle se sent d'humeur taquine, elle a même envie d'ajouter un « petit trois » : « Vous ne serez peut-être pas candidat aux législatives si votre circonscription est réservée à une femme ! », ce que le PS a décidé de faire dans 40 % des cas...

Il n'y a pas que les hommes qui s'inquiètent. « Depuis trois ou quatre semaines, les femmes redoutent d'être mises à l'écart des postes d'adjoint », observe M^{me} Sabban. La loi, en effet, n'impose pas la parité dans l'exécutif du conseil municipal, ni, d'ailleurs, dans les communautés de communes. Un jour, une conseillère municipale sortante s'est plainte de n'avoir pas été retenue... par une femme tête de liste. « C'est le signe que la parité progresse », rétorque M^{me} Sabban. A Démocratie libérale, c'est Myriam Granat, tête de liste à Port-Marly (Yvelines) et déléguée nationale aux femmes, qui gère les réclamations et délivre quelques conseils. « N'oublie pas la paire de collants de rechange pour le meeting... » Les hommes ont bien une cravate roulée dans un coin du cartable ! Quelle couleur pour l'affiche ? « Mets plutôt du bleu, tu es brune ! » Au PS, le « kit de campagne » des candidats propose un fond de couleur unique pour l'affiche. « Rouge pourpre » pour tous et toutes, blondes ou brunes, et tant pis pour les rousses.

Cl. F.

Christine Garin

La FNSEA et la Confédération paysanne se mesurent aux élections professionnelles

PRÈS DE 3 MILLIONS de personnes en métropole et outre-mer sont appelées aux urnes, mercredi 31 janvier, pour désigner au suffrage universel direct, sur des listes, leurs représentants aux chambres d'agriculture. Très attendus dans les milieux agricoles et dans le monde rural, les résultats de ce scrutin permettront de mesurer de manière précise la représentativité et l'influence des principaux syndicats agricoles, notamment la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et sa rivale, la Confédération paysanne.

Lors de la dernière consultation, en 1995, le syndicat de Luc Guyau, président de la FNSEA depuis 1992, qui faisait listes communes avec le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), avait obtenu 60 % des suffrages et emporté la présidence de 88 des 94 chambres départementales. La Confédération paysanne dépassait légèrement 20 % et gagnait 4 présidences, dont deux outre-mer. Les deux autres organisations, la Coordination rurale et le Modef (Mouvement de défense des exploitants familiaux), étaient créditées respectivement de 12,2 % et 5 % des voix. Les pouvoirs publics et les respon-

sables agricoles insistent sur la mobilisation habituelle qui caractérise ce scrutin professionnel : il y a six ans, le taux de participation avait atteint 57,8 %.

Les composantes du monde agricole, y compris les très nombreux retraités, sont représentées à travers dix collèges, dont le principal (qui obtient près de la moitié des sièges) est celui des chefs d'exploitation, qui compte 685 000 inscrits. Les résultats du vote de ce collège, qui, dans la plupart des cas, déterminent le choix de la présidence et orientent les analyses et commen-

taires sur les succès ou reculs respectifs de la FNSEA et de la Confédération, devraient être connus dans la nuit de mercredi à jeudi, et les résultats définitifs de l'ensemble des collèges, en fin de semaine.

BAISSE DU NOMBRE D'ÉLECTEURS

A cause de la baisse de la population agricole et de la crise que traversent de nombreuses productions, le nombre d'électeurs inscrits dans le premier collège a baissé de 25 % depuis 1995, et les responsables des différents syndicats, en dépit d'une campagne qui a

duré cinq mois et qui a été marquée par des polémiques parfois violentes sur le productivisme, les primes, la qualité de la nourriture, les diktats de la grande distribution (lire page 15), s'interrogeaient sur les risques, cette fois-ci, d'une moindre participation. Beaucoup d'agriculteurs, notamment dans l'élevage bovin, manifestent en effet soit un ras-le-bol général, soit un renoncement, soit un rejet en bloc des corps intermédiaires, quelle que soit leur tendance.

L'attention se portait cependant sur certains départements « sensi-

bles » où la majorité actuelle pourrait être malmenée (Puy-de-Dôme, Hérault, Calvados, Finistère, Cher, Ardèche, Drôme...). D'autre part, alors qu'il n'y a qu'une liste dans le Territoire-de-Belfort, on en compte cinq dans le Cantal et les Alpes-de-Haute-Provence et six dans le Cher. Ici ou là, des listes dissidentes de la FNSEA « officielle » ont été déposées. Ailleurs, comme dans le Lot-et-Garonne, on verra la Confédération s'allier avec le Modef. La Confédération paysanne a présenté des listes dans 90 départements, la FNSEA et le CNJA dans 94, la Coordination rurale dans 56 et le Modef dans 36. Le ministère de l'agriculture indique que 15 listes, sur un total de 292, ne se réclament d'aucune organisation syndicale d'exploitants.

Créées par une loi de 1924, supprimées par Vichy et rétablies en 1949, les chambres sont des établissements publics représentant l'ensemble des intérêts du monde agricole et rural dans sa diversité. Leur rôle d'organisme de conciliation et de synthèse devrait même se renforcer à l'avenir puisque, après près de quatre décennies de quasi-monopole de la FNSEA dans la plupart des structures représentatives, le pluralisme syndical est entré dans les faits depuis 1997. Outre le fait que le président départemental et, plus encore, celui de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), qui bénéficie d'avantages substantiels, sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, les chambres, autorisées à lever des impôts, gèrent des budgets de développement importants et emploient quelque 7 500 salariés, dont 5 400 ingénieurs et techniciens.

Richard Benguigui

François Grosrichard

Campagne à couteaux tirés dans l'Hérault

MONTPELLIER

de notre correspondant

Dans l'Hérault, la campagne pour les élections à la chambre d'agriculture s'est terminée à couteaux tirés.

REPORTAGE

Les deux listes opposées ont fait la course aux soutiens, au prix de sérieux couacs

Alliés au CNJA et à la Coordination rurale, les responsables de la FDSEA n'étaient plus du tout certains, à la veille de l'élection, de pouvoir conserver leur majorité face à une liste soutenue par le Modef, la Confédération paysanne et la puissante Fédération départementale des caves coopératives. « L'élection se jouera à 500 voix sur 10 000 électeurs », pronostiquait un responsable de la FDSEA. Lors du dernier scrutin, en 1995, Jacques Gravegeal avait été réélu à la présidence de la chambre d'agriculture grâce au soutien de la Fédération des caves coopératives (plus de

6 000 votants). Cette liste avait obtenu 68,1 % des suffrages contre 23 % pour la Confédération paysanne et 8,8 % pour le Modef. Le soutien des vignerons coopérateurs s'est peu à peu étiolé jusqu'à la démission, l'an passé, de Michel Bataille de son poste de secrétaire général de la chambre d'agriculture. Aujourd'hui, ce président de cave, ancien responsable des comités d'action viticoles, est à la tête de la liste adverse.

Pendant la campagne, la FDSEA s'est employée à « donner une image très Confédération paysanne à la liste Bataille ». Elle a expliqué le retournement d'alliances de la Fédération des caves coopératives par la volonté supposée de Jean Huilliet, son président, de surfer sur la popularité de José Bové, dont deux des procès sont attendus : le 8 février, devant le tribunal correctionnel de Montpellier pour le saccage des rizières du Cirad et, le 15 février, devant la cour d'appel de Montpellier dans l'affaire du McDonald's de Millau.

« Grattez bien sous chaque nom de la liste adverse, vous trouverez de nombreuses étiquettes Confédération pay-

sanne et Modef », assure M. Gravegeal. M. Bataille nie : « José Bové ou Luc Guyau, je m'en fous. Sur les 23 colistiers, seuls quatre sont encartés, trois à la Confédération paysanne et une au Modef. Quant à l'effet Bové, il existe davantage dans les milieux intellos que chez les agriculteurs. Si nous sommes partis, c'est parce que nous avons une vision offensive du rôle que doit tenir la chambre d'agriculture. »

Pour tenter de faire la différence, les deux listes ont fait la course aux soutiens, au prix de sérieux couacs. Ainsi, quand la FDSEA déclarait avoir le soutien du syndicat des AOC Coteaux du Languedoc, les proches de M. Bataille produisaient un constat d'huissier prouvant l'absence de toute délibération du syndicat en ce sens. De même, un communiqué de M. Gravegeal annonçant le soutien des responsables départementaux du Crédit agricole et de Groupama a provoqué des crispations, les deux organismes ayant pris soin d'affirmer leur neutralité dans ce combat.

Richard Benguigui

François Grosrichard

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SÉSAME/ACCÈS

- Stages de février et Pâques,
- Toutes matières,
- 80% de réussite

Tél. : 01 42 24 10 72

le Saule
FORMATION

Illustrator • Photoshop
XPress...

INSCRIPTION : 01 43 25 88 35

**Accenture, précédemment
Andersen Consulting,
réinvente son approche
des nouveaux marchés**

{Difficile de conseiller à ses clients ce qu'on ne peut pas faire soi-même.}

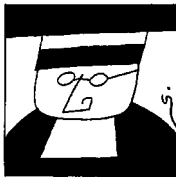
• Conseil • Technologies • Externalisation • Alliances • Capital Risque

Accenture s'appelait précédemment Andersen Consulting

accenture

JUSTICE Le procès de Roland Dumas s'est poursuivi, mardi 30 janvier, devant le tribunal correctionnel de Paris, par l'interrogatoire de l'ancien président du Conseil constitutionnel sur son rôle éventuel dans

l'acquisition de l'appartement de Christine Deviers-Joncour. ● L'ANCIEN MINISTRE s'est défendu d'avoir visité l'appartement avant son achat, ce qu'affirme la gardienne de l'immeuble. « Je n'ai jamais su que



M^{me} Deviers-Joncour avait reçu de l'argent de M. Sirven ou d'Elf », a déclaré M. Dumas. « Je n'étais pas professeur de morale », a-t-il par ailleurs répondu aux questions sur les doutes qu'aurait pu faire

naître le train de vie de sa compagne. ● LA QUESTION de l'identité du donneur d'ordre des versements effectués au profit de M^{me} Deviers-Joncour n'a pu être tranchée lors de l'instruction.

Le procureur souligne les contradictions de la défense de Roland Dumas

Informé des interventions de Christine Deviers-Joncour en marge de la vente des frégates de Taïwan, de ses tentatives d'obtenir une commission sur ce contrat et, selon elle, du financement de son appartement, l'ancien ministre assure ne lui en avoir jamais parlé : « Je ne suis pas professeur de morale »

AU DÉBUT, il paraît y avoir cette même assurance – tout juste quelques sourires en moins –, cette même courtoisie que la semaine passée où, sur l'embauche par Elf-Aquitaine de son ancienne maîtresse, Christine Deviers-Joncour, il s'était longuement expliqué (*Le Monde* du 26 janvier) : « Ecoutez, chère madame, madame la présidente, je vais vous répondre, mais je vous demanderai une permission. »

Renvoyé pour « complicité d'abus de biens sociaux », Roland Dumas est interrogé, cette fois, mardi 30 janvier, sur son rôle éventuel dans l'acquisition, en 1992, du somptueux appartement de M^{me} Deviers-Joncour – 320 mètres carrés achetés 17 millions de francs, situés rue de Lille (7^e arrondissement de Paris) –, qui générait 500 000 francs de charges annuelles. De même, renvoyé pour recel, l'ancien ministre est-il questionné sur la façon dont il aurait pu profiter de ce bien, acquis grâce à des fonds provenant du groupe Elf : en l'occurrence – selon l'accusation –, un versement de 14 millions de francs, effectué en 1991 sur un compte bancaire suisse de M^{me} Deviers-Joncour, et que cette dernière justifie par l'influence dont l'ancien ministre des affaires étrangères aurait usé pour faire désigner Loïk Le Floch-Prigent à la tête du groupe pétrolier, en juin 1989.

Selon Christine Deviers-Joncour, l'achat de l'appartement, dont Roland Dumas connaissait le mode de financement, était le fruit d'une promesse d'Alfred Sirven, alors directeur des « affaires générales » d'Elf et bras droit de M. Le Floch-Prigent. Un engagement pris en ces termes : « Dis à ton ministre que si Loïk est nommé, il y aura une clé en or pour abriter vos amours. »

« Je n'ai jamais entendu cette expression, assure Roland Dumas. Elle est d'une banalité déconcertante. Ce n'est pas mon langage. » En revanche, le langage de l'ancien ministre demeure bien celui de la diplomatie. Et d'évoquer, « pour mettre en perspective », ses préoccupations de 1992, dans une actualité fournie : l'hospitalisation à Paris du terroriste palestinien Georges Habache et la crise qui s'en était suivie, les déplacements du ministre aux Nations unies, à Jérusa-



lem, à Damas... « Je ne doute pas un instant que vous étiez occupé dans le cadre de vos fonctions », coupe la présidente du tribunal, Sophie Portier.

Alors, invité à aller l'essentiel : « Je n'ai jamais su que M^{me} Deviers-Joncour avait reçu de l'argent de M. Sirven ou d'Elf », déclare Roland Dumas. Et de réaffirmer, une fois encore, qu'il n'est jamais intervenu dans la nomination de M. Le Floch-Prigent à la présidence d'Elf. Ce que confirmera, en ce sens, à la barre des témoins, l'ancien ministre de l'industrie Roger Fauroux.

La présidente mentionne que la gardienne de l'immeuble assure avoir vu M. Dumas visiter l'appartement de la rue de Lille avant l'achat

de cette résidence par Christine Deviers-Joncour, ce qui attesterait qu'il était associé à la transaction à une période où, toujours selon l'accusation, « naissaient un certain nombre de projets de vie commune ». « Je le démens formellement ! tonne Roland Dumas. Je n'ai jamais visité cet appartement dans le but de donner un accord à cet achat. Pour moi, c'était un appartement de fonction, certes prestigieux (raclement de gorge), mais un appartement de fonction. »

On remarque que M^{me} Deviers-Joncour occupa ce lieu bien après son licenciement par Elf, en 1993. Réponses évasives de M. Dumas. Que pensait le ministre ? « Elle était occupante. » Sur procès-verbal, durant l'instruction, Roland Dumas avait suggéré que la loi de 1948, relative au maintien des locataires dans les logements vétustes, avait pu s'appliquer... « Ce qui n'était pas très approprié, note la présidente. N'était-ce pas trop royal ? »

« Je ne suis pas spécialiste de l'immobilier », répond-il. Si vous voulez me faire dire que c'est un bel appartement,

je vous le confirme. » Sur ces amabilités, l'ancien ministre avance : « Je n'ai été dans aucune démarche en amont. Ni chez l'intermédiaire ni chez le notaire. » Mais Christine Deviers-Joncour se lève. Et, d'une voix faible, confirme à nouveau sa version.

On fait alors observer à l'ancien président du Conseil constitutionnel qu'il avait été informé, en septembre 1992, par le directeur de la surveillance du territoire (DST), Jacques Fournet – qui l'a redit à la barre –, d'une rumeur le concernant au sujet d'un « appartement qui lui aurait été offert par Elf ». Nouveau raclement de gorge.

« C'était une rumeur parmi d'autres ! Je traitais ça, madame, par le mépris. »

« Et vous n'en avez pas parlé à Christine Deviers-Joncour ? », demande la présidente.

« Non ! Non ! Non ! » Concernant l'occupation des lieux, M^{me} Deviers-Joncour confirme qu'elle y organisa de nombreuses soirées, avec traiteur – « réglés en espèces, sans facture ».

« Pour plaire à M. Dumas ? »

« Oui. »

Un témoin, durant l'enquête, a assuré que l'ancien ministre était « l'invité permanent » de la rue de Lille. Roland Dumas répond que les fêtes qu'organisait sa compagne étaient justifiées par « son intérêt pour la musique et l'opéra ». Quant au fait qu'elle y conviait les amis du ministre, il l'explique par la « surface sociale » qui était alors la sienne et « qui attirait ». « Ces soirées n'avaient rien à voir avec la munificence qu'y voit l'accusation, dit-il cependant. Elles avaient souvent lieu dans la cuisine, qui était grande, c'est vrai... »

Puis l'audience glisse sur la vente par Thomson, en août 1991, des fameuses frégates à Taïwan, longtemps bloquée pour des raisons diplomatiques tenant aux relations franco-chinoises. La présidente rappelle que M. Dumas a bénéficié d'un non-lieu l'exonérant de toute responsabilité dans le deuxième versement perçu par M^{me} Deviers-Joncour – 45 millions de francs en janvier 1992 – et dont celle-ci affirme

qu'il était lié au contrat des frégates.

« Cette affaire des frégates n'a pas fini d'empoisonner la République ! », lance M. Dumas, qui admet avoir su que sa maîtresse menait auprès de lui une activité de « lobbying ». « Je lui ai répondu avec rudesse », dit-il. Il remet au tribunal les trois feuillets d'une note sur les frégates qu'elle lui aurait remise en 1990 pour infléchir sa position. « Je lui ai dit : "Mon amie, restez là où vous êtes, vous êtes chez Elf". » Christine Deviers-Joncour : « Roland Dumas savait que j'étais intéressée sur le réseau Sirven [de lobbying]. Mais je ne lui avais pas dit à quelle hauteur. »

« POUR DÉPANNER »

La présidente, puis le substitut du procureur, Jean-Pierre Champrenault, rappellent alors à Roland Dumas que le président de Thomson, Alain Gomez, s'était inquiété auprès de lui de ce qu'une « fille de Limoges » (Christine Deviers-Joncour) lui réclamait une commission sur la vente des frégates. « Je lui ai dit de ne pas payer, s'il avait un doute ! », indique M. Dumas, sur la défensive.

« Vous en avez parlé à Christine Deviers-Joncour ? », interroge la présidente.

« Quand on est ministre, on ne divulgue pas nécessairement ce que l'on apprend. »

« Vous ne lui avez posé aucune question ? », insiste le substitut.

« Je ne suis pas professeur de morale ! »

Et le substitut d'asseoir quelques contradictions : M. Dumas s'est enquis de donner ou de trouver du travail – plutôt modeste – à son ancienne maîtresse après son départ d'Elf. « C'était pour dépanner », assure-t-il, visiblement fatigué. « Comment peut-on "dépanner" et voir par ailleurs un tel train de vie ? », demande le substitut, osant une dernière question :

« On a dit qu'en novembre 1997, peu avant son incarcération, vous aviez prévenu Christine Deviers-Joncour de l'action imminente de la police. »

« Il n'y a rien de vrai dans tout cela. Au gouvernement, je n'avais plus d'amis. » On lui fait observer que les socialistes étaient déjà revenus aux affaires. Le prévenu, déboussolé : « Ah ! C'était M^{me} Guigou... Alors l'argument vaut de toute façon. Mais pour des raisons différentes. » Puis, dans une ultime salve contre l'instruction, en appelant au jugement, futur, de l'Histoire : « Tout a été orienté sur moi. Il fallait abattre un homme politique. »

Jean-Michel Dumay

Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Dassault aurait proposé des commissions à M. Dumas

Ami d'enfance de Roland Dumas, l'ex-banquier genevois Jean-Pierre François a attesté, mardi 30 janvier, le caractère « scrupuleux » de l'ancien ministre des affaires étrangères sur le traitement des « commissions ». Cité par la défense de M. Dumas, M. François s'est présenté comme « ancien conseiller de Pierre Bérégovoy » et a évoqué sa contribution au règlement du contentieux Eurodif, qui opposait la France à l'Iran au début des années 80. Indiquant avoir prêté « à plusieurs reprises » de l'argent sans intérêt – « comme il est d'usage entre gens biens nés et entre amis » – à M. Dumas, il a confirmé un prêt de 500 000 francs en espèces, aujourd'hui remboursé. Il a aussi rappelé, ainsi qu'il l'avait écrit dans son autobiographie (*Vol d'identité*, Albin Michel, 1999), que lors de la vente de Mirage à Taïwan, en 1992, Dassault avait offert « des commissions à M. Dumas et à [lui], qui, bien sûr, ont été refusées ».

Le donneur d'ordre des versements à M^{me} Deviers-Joncour n'a pas été identifié

QUI A DONC bien pu donner ordonner les deux importants versements effectués en Suisse, en 1991 et 1992, au profit de Christine Deviers-Joncour ? Force est de constater que la question n'a pas obtenu de réponse au terme de l'instruction menée, deux années durant, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Soulignée par plusieurs avocats au cours de l'audience, mardi 30 janvier, cette carence de l'instruction laisse ouverte les hypothèses sur le mécanisme d'une sortie massive de fonds qui, apparemment, n'aurait fait ciller personne au sein du groupe Elf. C'est le compte luxembourgeois d'une filiale suisse de la compagnie, la SA Rivunion, qui fut débité des montants intéressants l'enquête : 59 millions de francs au total.

Selon la première intéressée, Christine Deviers-Joncour, c'est Alfred Sirven, le sulfureux bras droit de Loïk Le Floch-Prigent, ex-PDG du groupe, qui fut l'ordonnateur des deux virements (14, puis 45 millions), dont une partie a été conservée par l'homme d'affaires Gilbert Miara – qui partageait, lui aussi l'intimité de M^{me} Deviers-Joncour. Ce dernier a même assuré qu'il pensait que M. Sirven devait régler la seconde somme, liée à l'af-

faire des frégates, « sur ses deniers personnels ».

Cependant, il n'apparaît nulle trace au dossier d'un ordre de virement d'Alfred Sirven, qui aurait été répercuté vers Rivunion, chargée de gérer la trésorerie des filiales du groupe. Selon les témoignages des dirigeants d'Elf-Aquitaine, concordants sur ce point, M. Sirven avait rang de directeur mais n'avait pas la faculté, par sa signature, de débiter des fonds. André Tarallo, ancien directeur Exploration-Production d'Elf, le confirme à la barre. L'affectation des commissions sur les contrats pétroliers incombait aux seuls directeurs opérationnels – dont M. Sirven n'était pas – avec le paraphe indispensable du PDG, sans lequel la direction financière ne pouvait engager les fonds.

Ayant toujours nié avoir eu connaissance du versement des sommes litigieuses – des « commissions importantes », reconnaît-il –, Loïk Le Floch-Prigent, aujourd'hui jugé pour abus de biens sociaux, tente de trouver une explication : « Rivunion gérait plusieurs milliards de francs de différentes trésoreries ; or, moi-même, je n'effectuais que de 300 à 800 millions de francs d'ordres de virement. Tout ne passait pas par moi ! Alors, soit, s'il s'agit

véritablement de commissions, le processus habituel d'attribution n'a pas fonctionné, car le directeur financier, un directeur général ou moi-même ne les aurait jamais laissées passer. Soit ces sommes ont été liées à autre chose. »

UN « MÉNAGE GÉNÉRALISÉ »

L'un de ses défenseurs, M^e Olivier Metzner, s'en prenant à l'instruction et au versement tardif, à l'audience, d'éléments comptables du groupe Elf, constitué partie civile, s'inquiète de ce que l'on ne sache même pas qui, chez Rivunion, a donné l'ordre de transférer les fonds sur les comptes bénéficiaires. Il observe que les douanes n'ont enregistré, contrairement à ce qui est l'usage, aucune déclaration concernant ces sommes au titre de commissions à l'étranger. Alors, André Tarallo suggère, lui, qu'il y a peut-être eu « un montage pour dissimuler ces commissions ». Et M^e Jean-Yves Liénard, conseil de Gilbert Miara : « On ne s'est même pas posé la question de savoir s'il y avait pu avoir une escroquerie d'Alfred Sirven au préjudice d'Elf. L'hypothèse d'un faux est-elle une hypothèse folle ? » Sur quoi l'un des avocats d'Elf, Me Emmanuel Rosenfeld, ironise : « Le gros avantage de l'escroquerie, c'est

qu'elle serait prescrite... » Examinant les pièces omptables, M. Le Floch-Prigent confesse qu'il y a eu « forcément anomalie », sans pouvoir l'identifier. M^e Rosenfeld suppose qu'un « ménage généralisé » a pu être effectué au moment du départ de l'ancien PDG, en 1993. « Mais, en plus du contrôle interne [de la comptabilité], celle-ci était contrôlée par un contrôleur d'Etat, deux commissaires du gouvernement ! » s'exclame M. Le Floch-Prigent.

La présidente tente une dernière fois de sonder l'ancien PDG, en l'interrogeant sur la connaissance qu'il avait de l'activité de lobbying que menait Alfred Sirven, dans l'affaire de la vente des frégates par Thomson à Taïwan – et étrangère aux activités d'Elf. « Je n'ai absolument jamais été au courant de Thomson », affirme M. Le Floch-Prigent. Et de soulever, in extremis, la bizarrerie liée à la multiplicité des procédures de l'affaire Elf : « Je ne comprends pas, madame la présidente. Vous m'interrogez sur cette affaire, alors que je dois encore m'en expliquer la semaine prochaine devant les juges [qui poursuivent sur ce volet] à l'instruction... »

J.-M. Dy

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO

numéro de février

Au cœur de Netéconomie

- La nouvelle économie constitue une révolution profonde qui, à la différence des précédentes innovations (l'électricité, l'automobile...), se sera diffusée en un temps record à l'ensemble de la planète

Prisons de France

- Le livre témoignage de Véronique Vasseur a jeté une lumière crue sur la réalité carcérale. Souvent mal connue des citoyens, la prison reste une institution, objet de fantasmes plus que de réel intérêt

18 F / 7,74 €

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

+ les clés de l'info

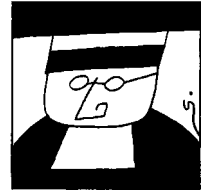
Le décès en garde à vue d'Aïssa Ihich examiné par la justice, dix ans après

Après avoir été brutalement interpellé, l'adolescent était mort d'une crise d'asthme

Trois policiers ayant participé à l'interpellation d'Aïssa Ihich, ainsi que le médecin l'ayant examiné pendant sa garde à vue, le 27 mai 1991, au commissariat de Mantes-

la-Jolie (Yvelines), ont comparu, mardi 30 janvier, devant le tribunal correctionnel de Versailles. Ce dernier a examiné les circonstances du décès du jeune homme.

QUI EST RESPONSABLE de la mort d'Aïssa Ihich, ce jeune homme de dix-huit ans décédé d'une crise d'asthme, le 27 mai 1991, lors de sa garde à vue au commissariat de Mantes-la-



Jolie (Yvelines) ? S'agit-il d'un concours malheureux de circonstances, d'un accident de santé imprévisible ou d'une « bavure » policière et médicale ? A l'issue d'une bataille de procédure longue de dix ans, le tribunal correctionnel de Versailles a tenté, mardi 30 janvier, d'apporter des éléments de réponse, au cours du premier des deux jours d'audience consacrés à cette affaire. Michel Pérol, le médecin qui avait examiné Aïssa lors de sa garde à vue, et les trois policiers ayant procédé à son interpellation mouvementée ont comparu respectivement pour homicide involontaire par « négligence » et « violence commises avec arme par personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions ».

Sans histoire jusque-là, l'adolescent à la santé fragile avait été interpellé pour avoir jeté des pierres contre un véhicule des forces de l'ordre, lors d'une nuit d'émeutes dans le quartier du Val-Fourré. Son décès avait provoqué une nouvelle flambée de violences, marquée par la mort d'une policière et d'un jeune. Emblématique du malaise des banlieues, il avait déclenché une polémique d'ampleur nationale et conduit à une première réforme de la garde à vue, en 1993. A l'occasion d'un ultime argument de procédure soulevé à l'audience par la défense, M^{re} Henri Leclerc, conseil de la famille, partagé entre

« colère et amertume », a fustigé la lenteur de la justice.

« Enjeu majeur » selon le président du tribunal, Claude Palpacuer, les brutalités reprochées aux forces de l'ordre lors de l'interpellation d'Aïssa Ihich ont occupé une bonne partie des débats. La question a donné lieu à une passe d'armes entre les trois fonctionnaires poursuivis pour violences et les CRS présents sur place. Ces derniers ont accusé leurs collègues de la police urbaine d'avoir roué Aïssa de coups. Hésitants et gênés de « charger » des membres de la « même maison », ils ont néanmoins confirmé leurs premières déclarations. Comme les autres CRS, Jean-Paul Paolini n'a pas nommément désigné les prévenus mais il a confirmé que le groupe avait porté des coups. Pour lui, « la situation ne le justifiait nullement » puisque le jeune Aïssa, particulièrement frêle (1,66 m pour 45 kg), était immobilisé au sol. Selon M. Paolini, les policiers auraient traîné l'adolescent et lui auraient « porté plusieurs coups de pied » en le ramenant dans leur véhicule.

« UNE ÉVENTUALITÉ RARE »

Les trois fonctionnaires, Jean Battistuta, Bruno Lefèvre et Eric Mathelin, ont nié en bloc, affirmant que l'interpellation avait été effectuée non pas par eux, mais par les CRS. D'après les prévenus, leurs collègues ont cherché à rejeter la responsabilité sur eux, de peur de subir les conséquences de la mort d'Aïssa. « Ils ont monté ce scénario parce qu'ils se sont dit que ça sentait mauvais », a expliqué M. Battistuta. De son côté, le Dr Pérol a rappelé qu'Aïssa s'était plaint d'avoir reçu des coups lors de son arrestation. Le médecin a constaté des bosses douloureuses sur le crâne et des « lésions traumatiques

mineures ». Co-auteur du rapport d'experts, le professeur René Pariente a rappelé que les coups avaient un lien indirect avec le décès puisqu'ils avaient pu jouer « un rôle favorisant la crise d'asthme ».

Cause directe de la mort, cette crise est survenue à la fin de la garde à vue, alors qu'Aïssa se voyait notifier son déferrement devant le tribunal pour comparution immédiate. La veille, en fin d'après-midi, le Dr Pérol avait estimé qu'il souffrait d'un asthme « léger » et que son état était compatible avec la prolongation de la garde à vue. Aïssa avait averti les policiers de sa maladie et l'avait signalée au Dr Pérol, sans en préciser la gravité. Le médecin n'en a pas fait mention dans son certificat médical. Selon l'accusation, il aurait fait preuve de négligence en ne procédant pas à des examens complémentaires, qui auraient pu permettre d'établir la gravité de l'asthme et mettre davantage les policiers en garde. Pour autant, la crise aiguë dont il a été victime était « une éventualité rare que personne ne pouvait prévoir », a souligné le P^r Pariente.

« Je ne vois pas pourquoi j'aurais procédé à un examen complémentaire pour une personne qui ne se plaint de rien et qui disposait de son traitement », a plaidé le Dr Pérol. Le jeune Aïssa avait gardé sur lui un flacon de Ventoline. Mais il était privé du reste de son traitement, que la famille a essayé de lui faire passer à plusieurs reprises. « C'était un SOS : s'il vous plaît, attention, il n'a pas son traitement », a expliqué Sonia Ihich, la sœur d'Aïssa. Jean-Pierre Brochard, l'officier de police judiciaire de permanence, a regretté de n'avoir pas été averti de ces tentatives : « Si je l'avais su, ça aurait peut-être fait un déclic. »

Frédéric Chambon

Les organisateurs d'un réseau de sourds-muets venus d'Europe de l'Est sont jugés à Paris

De sérieux problèmes de traduction se posent au tribunal correctionnel de Paris, qui examine le dossier d'une filière d'immigration et d'exploitation de sourds-muets venus d'Europe de l'Est et employés clandestinement comme vendeurs à la sauvette

UNE PIÈCE de théâtre un peu baroque. Depuis lundi 29 janvier, le tribunal correctionnel de Paris juge quatorze personnes soupçonnées d'être impliquées, à des degrés divers, dans un réseau qui exploitait des sourds-muets venus d'Europe de l'Est. Parmi elles, douze sont originaires de l'ex-Union soviétique : neuf ont la nationalité ukrainienne, les autres sont arménienne, moldave et biélorusse. Ces prévenus sont soupçonnés d'avoir fait venir en France plusieurs centaines de jeunes sourds-muets et de les avoir employés clandestinement comme vendeurs à la sauvette. Ils ont été mis en examen pour « travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre de travail, aide au séjour irrégulier commise en bande organisée, infraction au monopole de l'Office des migrations internationales ». Deux commerçants français, qui approvisionnaient le réseau en marchandises, sont, pour leur part, poursuivis pour « complicité de travail dissimulé et recel, ventes sans factures ou sans factures conformes ».

Dès le début du procès, lundi, le président de la 31^e chambre correctionnelle, Olivier Perrusset, a pu mesurer la difficulté de mener les débats : comment, en effet, interroger des prévenus étrangers lorsque ceux-ci sont sourds-muets ?... Deux interprètes en langage des signes avaient bien été appelées, mais « l'idiome des malentendants » utilisé dans l'ex-URSS n'est pas celui que l'on emploie en France ; le dialogue peut, certes, s'établir entre usagers de ces deux langues, mais il est parfois entaché d'incompréhension, de « zones grises ». Très vite, les prévenus ont ainsi exprimé le souhait de se voir soumettre... par écrit leur état civil. Deux autres interprètes, Anahite Hovakimian et Carole Mettler-Kre-

mer, ont alors traduit et retranscrit sur des feuilles volantes les propos d'Olivier Perrusset ; leurs notes ont ensuite été présentées aux intéressés pour qu'ils en approuvent ou, parfois, en corrigent le contenu. L'opération a nécessité un bon quart d'heure. Puis vint la lecture de l'ordonnance de renvoi. Le tribunal, croyant bien faire, avait demandé à ce que le document soit traduit en ukrainien. Problème : les prévenus ne maîtrisent pas cette langue – la plupart d'entre eux ont été élevés en russe... Après une heure et demie de discussions confuses, hachées, le président Perrusset préféra briser là, renvoyant l'audience au lendemain et chargeant les deux interprètes de résumer les principaux passages de l'ordonnance en russe.

UNE POIGNÉE DE « LIEUTENANTS »

Le procès allait-il enfin commencer, mardi ? Oui, mais après plus de trois heures d'attente, le temps que les prévenus malentendants prennent connaissance des faits reprochés ; le temps, aussi, que d'autres interprètes viennent en renfort – trois en langage des signes, quatre en russe et une en arménien, ont finalement pris part aux débats. Auparavant, plusieurs avocats de la défense avaient vainement souhaité la désignation d'un traducteur par prévenu afin que « les discussions se déroulent dans les meilleures conditions possibles ». Mais le substitut Guy Meyer a contesté le fait que les sourds-muets mis en cause ne saisissent pas – ou mal – la langue des signes française : « Pour ce qui est d'éléments de la vie de tous les jours, a-t-il déclaré, ils comprennent parfaitement ce qu'on leur dit, mais, dès qu'on aborde l'affaire, ils comprennent beaucoup moins. » « Certains [d'entre

eux] montrent de la mauvaise volonté à participer au débat judiciaire », a-t-il conclu.

Après cette longue entrée en matière, le président a pu rappeler les grandes lignes de l'accusation. Le réseau avait été mis au jour grâce à une lettre anonyme adressée en décembre 1998 au parquet de Lille et transmise à celui de Paris. Le courrier évoquait une « mafia russe » qui exploitait des jeunes malentendants venus de l'Est. Une enquête confirma la véracité de ces allégations. Des sourds-muets, vivant en Ukraine « pour les plus gradés », avaient bâti une organisation « très structurée et hiérarchisée ». En France, ils s'appuyaient sur une poignée de « lieutenants », sourds-muets eux aussi, qui facilitaient l'accueil, l'hébergement et le séjour de leurs recrues – des Ukrainiens, des Moldaves et des Biélorusses, pour la plupart.

Cinq jours par semaine, les vendeurs à la sauvette musardaient dans les cafés, les restaurants ou les transports en commun pour écouler des briquets ou des porte-clés qu'ils avaient achetés à leurs propres « patrons ». Ces commerçants itinérants s'acquittaient, en outre, d'un « impôt » de 150 francs pour chaque journée ouverte ; ils payaient leur hébergement et leur nourriture sur le fruit de leurs ventes et renvoyaient « le surplus au pays ». Le territoire français avait été découpé en quatre zones d'intervention, chaque colporteur s'était vu attribuer un secteur bien défini. Après la comparution des deux Français mis en cause dans cette affaire, Alain Elbaz et Dong Li, mardi, les auditions les plus attendues devaient commencer mercredi.

Bertrand Bissuel



NEW
RENAULT
DEAL

Ici, Renault
vous conseille
de rouler dans une
voiture qui ne vous
appartient pas.

New Deal. Un nouveau mode
de vie automobile.

L'idée paraît déraisonnable. Et pourtant, si vous preniez votre voiture en Location Longue Durée, vous auriez un véhicule neuf sans verser d'apport* et donc sans immobiliser d'argent. Autres avantages : pas de surprises au niveau de l'entretien, pas de soucis de revente le jour où vous voudrez changer. Louer sa voiture au lieu de l'acheter n'est pas seulement une révolution. C'est aussi un excellent calcul. Mais ce n'est qu'une des propositions Renault New Deal. Maintenant, vous avez votre solution personnelle pour financer*, entretenir et renouveler votre automobile.

* Sous réserve d'acceptation du dossier par DIAC S.A. – SIREN 702 002 221 RCS Bobigny.

Angolagate : le ministre de la défense a déposé une plainte pour « commerce d'armes illicite »

Le parquet de Paris préfère attendre que la cour d'appel statue sur la validité de la procédure

Le procureur de la République à Paris a été saisi le jeudi 25 janvier d'une plainte pour « commerce d'armes illicite » déposée par Alain Richard,

ministre de la défense, dans l'affaire des ventes de matériel militaire à destination de l'Angola en 1993 et 1994. Le parquet préfère attendre

que la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris se prononce, le 23 février, sur l'irrégularité des poursuites.

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, a déposé plainte, le 25 janvier, auprès du procureur de la République à Paris, Jean-Pierre Dintilhac, afin que ce dernier lance des poursuites pour « commerce d'armes illicite » dans l'affaire de vente de matériel militaire à l'Angola, instruite par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez. Dans sa lettre, M. Richard justifie sa plainte « en raison de la gravité des faits avancés et afin de permettre leur appréciation par le juge pénal ». Rapportée par *Le Canard enchaîné* dans son édition du 31 janvier, l'initiative de M. Richard, qui vise explicitement dans sa plainte « les représentants légaux des sociétés Brenco France et ZTS Osos », Pierre-Joseph Falcone et Arcadi Gaydamak, semble destinée à mettre fin à une anomalie procédurale susceptible d'altérer une enquête qui a notamment valu à Jean-Christophe Mitterrand - réinterrogé sur le fond mercredi 31 janvier - d'être mis en examen et placé en détention provisoire.

Le 12 janvier, lors d'une audience de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, plu-

sieurs avocats avaient réclamé l'abandon des poursuites pour « commerce d'armes illicite », invoquant un décret du 18 avril 1939 qui dispose que de telles poursuites ne peuvent être engagées que « sur la plainte préalable des ministres compétents de la défense nationale, de la guerre, de la marine, de l'air ou des finances ». Or, le 24 novembre 2000, le parquet de Paris avait délivré aux juges un réquisitoire supplétif visant notamment des faits de trafic d'armes sans avoir entamé de démarche auprès du ministère compétent, en l'occurrence celui de la défense. Au cours de l'audience du 12 janvier, la représentante du parquet général, Frédérique Planquelle, avait concédé que cet oubli faisait courir des risques de nullité à une grande partie de la procédure. Elle avait demandé à la cour « de faire disparaître [du dossier] toute référence à un trafic d'armes » (*Le Monde* daté 14-15 janvier).

En déposant plainte sans attendre la décision de la chambre de l'instruction, qui doit être rendue le 23 février, le ministère de la défense semble avoir anticipé une

annulation des poursuites lancées le 24 novembre, au risque de compliquer un peu plus une situation déjà confuse. Saisi le 28 novembre par les juges d'instruction, le secrétaire général de la défense nationale (SGDN), Jean-Claude Mallet, avait répondu, dans une note adressée le 4 décembre aux magistrats, qu'« aucune obligation internationale ne prévient [y]ait à ce jour d'embargo complet sur les armes à destination de l'Angola ». M. Mallet précisait que ces exportations faisaient néanmoins « l'objet de mesures restrictives » visant notamment « à interdire la vente et la livraison d'armement à l'Unita » (le mouvement en rébellion contre le gouvernement angolais ; ce dernier avait été destinataire des armes vendues par MM. Falcone et Gaydamak).

« OPÉRATIONS TRIANGULAIRES »

Le SGDN ajoutait qu'« en l'état actuel du droit », les opérations d'exportation d'armes n'étaient « pas soumises à autorisation au cas par cas lorsqu'elles n'entraînent pas de passage de matériel par le territoire français (opérations dites "triangulaires", où le courtier instal-

lé en France organise une opération pour laquelle le matériel part d'un pays tiers à destination d'un autre pays tiers, et qui ne relèvent donc pas du régime français de contrôle des exportations) ».

Les avocats de MM. Falcone et Gaydamak, se fondant sur ce courrier, estiment que les poursuites lancées contre leurs clients ne sont pas fondées. Le parquet de Paris, en revanche, semble les justifier, MM. Falcone et Gaydamak n'ayant pas d'habilitation du ministère de la défense pour vendre des armes.

Le procureur de la République ne paraît cependant pas partisan de donner suite dans l'immédiat à la plainte du ministre de la défense. Dans l'entourage du procureur, on fait observer qu'il est « impossible juridiquement de lancer des poursuites sur des faits déjà en cours d'instruction ». Le parquet préfère attendre que la cour d'appel ait statué, le 23 février, avant de relancer des poursuites pour « commerce d'armes illicite » qui auront probablement été annulées à cette date.

Fabrice Lhomme

Des professeurs de philosophie protestent contre les nouveaux programmes

CLAUDE ALLÈGRE a beau être parti, la fronde de certaines disciplines continue. Les nouveaux programmes de philosophie, qui devaient être appliqués à la rentrée prochaine dans le cadre de la réforme des lycées initiée par l'ancien ministre de l'éducation nationale, suscitent à nouveau une polémique. Préparés depuis deux ans par le groupe technique disciplinaire (GTD), présidé par Alain Renaut, approuvés à une large majorité par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), publiés au *Bulletin officiel* du 31 août 2000, ces nouveaux programmes semblaient être sur les rails. Mais à l'issue de la consultation que vient de mener le ministère, une majorité des 4 500 professeurs de philosophie de l'enseignement public se sont prononcés contre ces nouveaux textes. Si les résultats ne concernent pour l'instant que quinze académies, ils sont suffisamment mauvais et signe d'un malaise profond pour que le cabinet de Jack Lang envisage de nouveaux ajustements.

Au cœur de la polémique, entretenue par l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (Apep) avec le soutien d'universitaires parisiens, resurgit la crainte d'un appauvrissement de la discipline. « Nous nous opposerons fermement à la mise en place soft d'un lycée light », prévient Charles Coutel, président de l'Apep, reprenant l'anglicisme maintes fois entendu lors des manifestations anti-Allègre et du violent débat entre pédagogues et défenseurs des savoirs. Les contestataires s'opposent aux trois principaux axes de la réforme qu'ils jugent « inapplicables » car « contraires à l'esprit philosophique ». L'inscrip-

tion dans les programmes de philo « d'un certain nombre de questions à ancrage contemporain » correspond, selon eux, « aux sirènes de la modernité ». Le « couplage des notions » aurait pour conséquence de « prédéterminer le contenu des cours et de l'examen » et donc de « remettre en cause la liberté du professeur ». Enfin, les recommandations sur l'« apprentissage de l'argumentation » transformeraient les cours de philo en « débat d'opinion ».

UNE LISTE DE NOTIONS ET D'AUTEURS

Inchangés depuis 1973, les programmes actuels de philosophie ne sont qu'une liste de notions et d'auteurs. La massification du lycée, les transformations de la philosophie, le problème de l'évaluation au baccalauréat ressentie par bon nombre d'élèves comme aléatoire, la baisse des effectifs en filière littéraire sont autant de raisons qui ont justifié l'élaboration de nouveaux programmes. « On n'appauvrit rien, il ne s'agit que de mesures de bon sens, personne ne veut supprimer l'enseignement de la philosophie », se défend Alain Renaut, qui estime nécessaire de « produire un aggiornamento minimal de la philosophie ».

Le président du GTD regrette que la consultation se soit déroulée après la publication des textes officiels et qu'elle ait porté à la fois sur les nouveaux programmes et sur la réduction des horaires en filière scientifique (S) et économique et sociale (ES). André Pessel, inspecteur général horaire et ancien membre du GTD, souligne que le respect de la liberté philosophique et pédagogique de l'enseignant « est réaffirmé

dans les nouveaux programmes » et qu'il serait « invraisemblable que les professeurs de philosophie deviennent plus obéissants ».

Face au mécontentement exprimé lors de la consultation, le GTD, rebaptisé « groupe d'experts » par Jack Lang (*Le Monde* du 30 novembre 2000), va proposer une version révisée des programmes. Le couplage des notions ne devrait plus être systématique et les questions à ancrage contemporain devraient ouvrir sur des éléments de culture philosophique commune. Une réunion permettant à chaque camp d'exposer ses arguments devait se tenir, mercredi 31 janvier, au ministère. « S'il y a blocage, autant dire "on n'y arrive pas" et garder le programme de 1973 car le pire serait une pseudoréforme avec uniquement une nouvelle liste de notions », estime Alain Renaut. « Nous demandons au ministère de prendre ses responsabilités pour sortir de la crise », prévient Charles Coutel, dont l'association réclame la suspension de l'application de la réforme à la rentrée 2001 et la publication des résultats de la consultation. « Nous sommes favorables à une réduction du nombre de notions, nous acceptons une modification de programme mais pas dans l'esprit qui a été retenu », explique-t-il.

En engageant une consultation, alors même que les textes étaient déjà publiés, M. Lang souhaitait assouplir les relations entre les professeurs de philosophie et le ministère. Mais ce compromis risque d'aboutir au pis à un statu quo, au mieux à une réforme a minima.

Sandrine Blanchard

La Mutuelle des étudiants affiche ses premiers succès pour faire oublier la MNEF

AVEC 620 209 AFFILIÉS et 166 769 nouveaux adhérents recensés au 19 janvier, la Mutuelle des étudiants (MDE) espère enfin avoir tiré un trait sur les affres de la MNEF. Celle-ci a été liquidée le 17 novembre 2000, et les nouveaux dirigeants de la MDE veulent que tous l'oublient au plus vite. Il s'agit de conforter les premiers succès de leur fragile entreprise créée il y a neuf mois. « Nous serons très prochainement en mesure de démontrer, chiffres à l'appui, la viabilité de la mutuelle à trois ans », a annoncé son président étudiant, Eric Chenut, lundi 29 janvier.

Recentrée sur ses seules activités mutualistes et de gestion du régime de sécurité sociale obligatoire des étudiants, la MDE n'a de cesse d'afficher, au premier rang de ses principes, une « gestion rigoureuse et transparente ». Symboliquement déjà, la page est tournée : la MDE et ses 630 salariés ont emménagé durant les vacances de Noël dans 2 400 m² à Ivry, quittant le siège historique de Gentilly. La jeune mutuelle dit n'avoir emporté avec elle que les archives concernant la gestion de la sécurité sociale des étudiants et de leur couverture complémentaire, abandonnant tout ce qui, en rapport avec les activités commerciales de la MNEF, pourrait encore intéresser la justice. Par ailleurs, la MDE a recruté une poignée de nouveaux cadres dirigeants, dont un

directeur général, François Toujas, issu de l'IGAS.

Sur le plan financier, la MDE n'est pas tirée d'affaire, après des débuts difficiles. La campagne de la rentrée universitaire a été engagée avant que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) ne verse les remises de gestion dues à la MDE

avril, n'ont certes pas failli. Deux emprunts, portant chacun sur un montant de 20 millions de francs, ont été souscrits auprès de la Matmut et de la MGEN. Par ailleurs, d'ici quelques mois, les deux poids lourds de la mutualité (la Fédération nationale de la mutualité française et la Fédération des mutuelles

de France) doivent s'engager à souscrire des titres participatifs, pour un montant total de 13,5 millions de francs. La MDE a ainsi pu démarrer avec une gamme de prestations capable de tenir la concurrence (notamment face au réseau des mutuelles étudiantes régionales), offrant une première garantie complémentaire santé à 400 francs par an. Mais la survie à moyen terme,

Une naissance mouvementée

Le 12 avril 2000, à Paris, une assemblée générale constitutive historique a scellé l'existence de la nouvelle Mutuelle des étudiants, au terme d'une semaine houleuse, au cours de laquelle s'est jouée la survie du mutualisme étudiant. Les deux administrateurs provisoires de la MNEF avaient, le 11 mars, sommé les étudiants et leurs organisations (UNEF-ID, UNEF et FAGE notamment) de s'entendre pour que survive leur propre régime de protection sociale : le rapport de Philippe Borgat et Georges Merlhe sur la MNEF mettait en évidence des pertes évaluées entre 10 et 30 millions de francs et dénonçait la diversification commerciale mortifère de l'ancienne mutuelle.

Etudiants et grands organisations mutualistes ont alors eu un mois pour constituer la MDE, à laquelle le gouvernement a donné son agrément le 26 avril.

pour sa prise en charge du régime obligatoire de sécurité sociale, soit 290 F par étudiant affilié. Les 1 000 « conseillers mutualistes » chargés de promouvoir la mutuelle auprès des étudiants sur les campus ont dû être payés sur les ressources du régime complémentaire. Les partenaires mutualistes, qui s'étaient engagés à soutenir les premiers pas de la MDE lors de sa constitution en

de France) doivent s'engager à souscrire des titres participatifs, pour un montant total de 13,5 millions de francs. La MDE a ainsi pu démarrer avec une gamme de prestations capable de tenir la concurrence (notamment face au réseau des mutuelles étudiantes régionales), offrant une première garantie complémentaire santé à 400 francs par an.

Mais la survie à moyen terme,

comme l'avenir des activités de prévention de la MDE passent par une augmentation des remises de gestion de la CNAM. Le tarif forfaitaire actuel, imposé par les pouvoirs publics et considéré comme une sanction de la gestion de l'ex-MNEF, ne permet pas à la MDE de couvrir ses frais. « Je souhaiterais que la CNAM, qui n'a jamais été avare avec la MNEF dans le passé, apporte à la Mutuelle des étudiants, dont les garanties de bonne gestion sont effectives, une aide conforme à l'intérêt des étudiants », souligne d'ailleurs Jean-Pierre Davant, président de la FNMF, dans le premier numéro d'*Étudiants mutualistes*, la nouvelle revue trimestrielle adressée aux adhérents. Deux groupes de travail ont engagé des travaux sur ce sujet avec la CNAM.

La MDE doit relever un autre défi : convaincre les étudiants de s'engager dans sa gestion. Le 15 février, la mutuelle lancera la campagne électorale destinée à désigner les membres de son assemblée générale (un délégué sera élu pour 750 adhérents), puis de son conseil d'administration. Eric Chenut sait que cet engagement étudiant sera ausculté de près. Il s'est trop dit, il y a quelques mois, que les étudiants n'étaient pas pour rien dans les déboires de l'ancienne MNEF.

Nathalie Guibert

Un médecin italien annonce son intention de cloner un être humain

Ce projet a peu de chances d'aboutir à court terme

LE DOCTEUR Severino Antinori, de Rome (Italie), dont les efforts pour aider les femmes ménopausées à avoir des enfants défrayeraient périodiquement la chronique, a annoncé avoir mis sur pied une collaboration internationale privée pour cloner un être humain. C'est son associé, l'Américain Panayiotis Zavos, un spécialiste de la stérilité masculine à l'Université du Kentucky (Etats-Unis), qui a communiqué leur projet à la presse lundi 29 janvier.

Leur projet est de faire se développer un embryon créé en substituant au noyau d'un ovule féminin le noyau d'une cellule du sujet que l'on veut cloner. Le premier être vivant fabriqué ainsi a été la brebis Dolly, née en Ecosse en 1996. A l'époque, les comités d'éthique s'étaient tous élevés contre la possibilité de l'application de la technique aux êtres humains. Depuis, une distinction a été faite entre création de tels embryons pour se reproduire - qualifiée de clonage reproductif - ou pour en dériver des lignées cellulaires à visée thérapeutique - clonage thérapeutique. Le principe de ce dernier a été accepté par le Parlement britannique et figure dans le projet de révision des lois de bioéthique françaises.

Cette annonce italienne de créer par clonage des êtres humains n'est pas isolée. Elle succède à celles de l'Eglise raëlienne et à celle du chercheur de Chicago (Etats-Unis) Richard Seed. L'Eglise raëlienne annonçait, en avril 1997, la création de la « première compagnie de clonage humain », basée aux Bahamas. Un « service de clonage » proposait même pour 300 000 francs français l'échantillonnage et le stockage des cellules d'un enfant vivant afin de pouvoir en créer un clone dans le cas de son décès accidentel (*Le Monde* du 20 janvier 1998). Ce mouvement, classé comme secte en France, réunit ses adeptes sur la croyance en l'existence d'autres êtres dans l'univers capables d'avoir des liens particuliers avec nous. La motivation affichée par Richard Seed était alors « de permettre à des couples infertiles de procréer ». Il proposait même de se cloner lui-même grâce aux ovocytes de donneuses (d'origine non précisée) et de faire porter l'embryon par sa femme.

Réagissant à l'annonce de Severino Antinori, le professeur Pierre Jouannet, responsable de l'assistance à la procréation à l'hôpital Cochin, à Paris, souligne que « le désir de clonage humain, dont cha-

cun dit qu'il finira bien par être réalisé, procède en partie de l'importance accordée aujourd'hui à la génétique. L'humain privilégié actuellement plus la transmission de ses gènes que l'inscription de ses enfants dans des processus intergénérationnels. »

Cependant, ces projets ont peu de chances d'aboutir (*Le Monde* du 10 mai 1999). « Malgré des progrès, le succès de ce type de clonage est encore extrêmement faible chez les animaux, rappelle Jean-Paul Renard, directeur du laboratoire de la reproduction de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Jouy-en-Josas (Yvelines). Les chercheurs n'ont guère de maîtrise sur la procédure qui conduit, après le développement initial d'un embryon, à environ 50 % d'arrêt de développement in utero, et à des morts à la naissance ou dans les premiers mois après la naissance ». Le chercheur a en effet montré la fréquence des anomalies, du système immunitaire en particulier, qui diminuent considérablement la viabilité des clones.

VIDE JURIDIQUE TOTAL

Il n'est pas sans intérêt de considérer l'origine de ces déclarations fracassantes. Les Etats-Unis d'abord, où la liberté d'entreprendre ce type d'activités est totale dans la mesure où les fonds ne proviennent pas de l'Etat. En Italie, « c'est l'absence de lois consacrées à la bioéthique qui, laissant un vide juridique total, permet toutes les extravagances », indique le professeur Stefano Rodota, membre du Groupe européen d'éthique, un organe placé auprès du président de la Commission européenne. Il n'a pas encore été possible d'examiner de projet de loi de bioéthique au Parlement italien, tant l'opposition de la Démocratie chrétienne empêche toute discussion sur la procréation.

En revanche, le Groupe européen d'éthique, présidé par Noëlle Lenoir, a condamné de façon explicite, le 14 novembre 2000, tout recours au clonage reproductif humain dans un avis sur « les aspects éthiques de la recherche sur les cellules souches humaines et leur utilisation » (*Le Monde* du 16 novembre 2000). Il a aussi rejeté la possibilité de clonage thérapeutique, jugeant que « la création d'embryons par transfert de noyaux de cellules somatiques pour les besoins de la recherche sur la thérapie par les cellules souches serait prématurée ».

Elisabeth Bursaux

Le recours aux emplois-jeunes contesté par des syndicats policiers

LES PRINCIPAUX SYNDICATS de police ont accueilli avec réserve l'annonce du recrutement de 1 000 gardiens de la paix supplémentaires et de 5 000 adjoints de sécurité (ADS), lors du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier (*Le Monde* du 31 janvier). « L'effort n'est pas suffisant », estime Jean-Claude Gleize, secrétaire général d'Alliance (droite modérée). Le Syndicat général de la police-Force ouvrière (SGP-FO, majoritaire à Paris) conteste le recours à de nouveaux ADS, les emplois-jeunes de la police nationale, pour assurer des tâches de sécurité : l'organisation s'oppose « catégoriquement à cette stratégie d'embauche de jeunes sous-payés, véritables prolétaires de la police (...) ». Il s'agit d'une déqualification du métier de policier ». Le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT, majoritaire en province) « se réjouit de voir le gouvernement amplifier son effort de lutte contre l'insécurité », mais se dit « déçu du manque d'ambition en matière de recrutement ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : deux magistrats ont été mis à la retraite d'office, le 11 janvier, par le Conseil supérieur de la magistrature. Il s'agit de Bernard Constantin, président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Chambéry, qui avait été condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis le 28 juin 2000 pour avoir pratiqué des attouchements sur trois fillettes, et de Benoît Wargniez, conseiller à la cour d'appel de Douai, qui a été mis en examen, écroué puis remis en liberté, dans une affaire de trafic d'influence.

■ **MÉDECINE** : 6 000 personnes étaient en attente de greffe d'organe en France, au 31 décembre 2000, selon le dernier bilan de l'Etablissement français des greffes, présenté mardi 30 janvier. Près de 4 900 personnes sont en attente d'une greffe de rein, 400 d'une greffe de foie et 340 d'une transplantation cardiaque. Le nombre de personnes greffées est passé de 3 023, en 1999, à 3 211, en 2000.

■ **BASQUES** : Yves Machicote, porte-parole d'Haika, mouvement des jeunes indépendantistes basques, a été interpellé, mardi 30 janvier à son domicile d'Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques), pour cause d'insoumission. Il a aussitôt été emmené à la caserne de Bordeaux en vue de son incorporation pour effectuer son service militaire.



MUNICIPALES

Strasbourg ne sait comment faire face au rituel des voitures brûlées

Longtemps paisible, la capitale alsacienne est à son tour rattrapée par les violences urbaines, provoquées le plus souvent par des jeunes isolés. Les chiffres de la délinquance augmentent. Le débat sur la sécurité est au cœur de la campagne

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Mais qu'est-ce qui fait que Strasbourg remporte, chaque réveillon du Nouvel An, le titre de champion de France des voitures brûlées ? Personne n'a de réponse satisfaisante pour l'expliquer, même si l'opposition au maire, la campagne municipale aidant, désigne un seul et unique responsable, Catherine Trautmann (PS). La première magistrate de la capitale alsacienne, prise dans la tourmente du débat sur les violences urbaines, met aussi la priorité sur la sécurité. L'ancienne ministre de la culture et de la communication a demandé au ministre de l'Intérieur et au garde des sceaux « une inspection pour connaître la manière dont la soirée de la Saint-Sylvestre s'est déroulée, et pourquoi, malgré la mobilisation de neuf cents policiers, il y a eu autant de véhicules brûlés ».

Philippe Marland, préfet de région, reconnaît que l'incendie des véhicules la nuit du Jour de l'an est une « spécificité » des quartiers réputés sensibles. Comme les élus, désormais, qui, pendant longtemps, ont nié ce particularisme. Les statistiques des deux années précédentes avaient pu faire croire que la tendance était à la baisse. Les 75 voitures brûlées le 31 décembre 2000 ont ramené les Strasbourgeois à cette dure réalité (*Le Monde* du 3 janvier). Pour M. Marland, il s'agit d'un « rendez-vous stupide » qui semble répondre à « la débauche de jets de pétards au centre-ville » qui, elle aussi, à l'instar des villes allemandes, est une particularité alsacienne. L'action de la police contre les incendiaires est d'autant plus difficile, explique le préfet, que les délits ne sont pas, dans la majorité des cas, le fait de bandes organisées mais de jeunes, voire de très jeunes, isolés.

Le phénomène s'inscrit dans une forte augmentation de la délinquance générale (+13,2%). Pendant longtemps, Strasbourg et, plus généralement, l'Alsace se sont crues à l'abri des violences urbaines. « La cité n'échappe pas à l'évolution constatée dans les autres villes françaises depuis longtemps », constate M. Marland. Les chiffres de la préfecture font apparaître que les « mises en cause » ont augmenté de 27,2% en l'espace d'un an (+19,9% pour les mineurs). Cela tient sans doute à une nette amélioration de la coopération

« la répression n'a pas été assez forte » : « Ce qui compte, assure-t-elle, ce sont les signaux qu'on lance face à la délinquance, c'est la répression, point. » « Là où on brûle des voitures, la municipalité a organisé des fêtes », surenchérit M. Grossmann, en référence aux festivités organisées par la ville le 1^{er} de l'an dans les quartiers.

Les solutions que la droite propose sont, pour l'essentiel, celles qui ont déjà été tentées dans d'autres banlieues difficiles : faire revenir les services publics dans la périphérie. M^{me} Keller et M. Gross-

mann prônent, en plus, la décentralisation des services municipaux pour les écoles, le sport, la voirie et la police. « Il faut aussi un véritable maire de quartier avec des pouvoirs autonomes », préconisent-ils. Le dialogue indispensable entre les quartiers – dans lesquels le taux de chômage varie de 20% à 30% – et les entreprises est aussi inscrit à leur programme. Mais chacun sait que, dans ces faubourgs, la main-d'œuvre qualifiée recherchée par les entreprises alsaciennes est une denrée rare.

Jean-Claude Petitdemange (ex-PS), l'une des personnalités-clés de la municipalité socialiste jusqu'à l'année dernière, est lui aussi entré dans la danse en formant une liste d'opposition. « Avec le phénomène des voitures brûlées, nous payons le prix d'une conception erronée de Trautmann, qui a donné des droits mais qui n'a pas mis de devoirs en regard », soutient-il. S'il revendique l'action menée pendant le premier mandat de M^{me} Trautmann, il rejette le second, au cours duquel il dit ne pas avoir été « entendu ». « Elle n'a toujours pas compris notre société alsacienne et sa double culture et, en conséquence, n'a pas su recoudre la ville », assène-t-il. Pour lui, il fallait imaginer de « nouvelles réglementations » en s'occupant directement, dans les quartiers, de « la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle pour répondre à l'éclatement de la famille et l'échec scolaire ».

urbaine et 65% dans Strasbourg intra-muros.

Les jeunes des quartiers renvoient dos à dos les politiques en prenant la précaution de nuancer leurs critiques à l'égard de M^{me} Trautmann : « C'est vrai qu'elle fait une révolution urbaine, mais les gens n'ont pas le sentiment que ça change », dit l'un d'eux. Ils estiment qu'ils sont d'une autre ville : « Le centre ne nous appartient pas », affirme Mohamed Khettab, vice-président d'une association de jeunes du faubourg de Cronembourg. Ahmed Fares, président d'un centre social et familial, dénonce la politique de recrutement de la fonction publique : « On ne se reconnaît pas dans les administrations, surtout dans celle de la police. » David Liv, président du centre socioculturel du Neuhof, est d'une froide sévérité : « On ne peut pas tous nous enfermer dans l'assistanat social et on ne peut pas non plus être que des rappeurs ou des footballeurs. »

En dehors des passions et de la mêlée électorale, Juan Matas, doyen de la faculté des sciences sociales de Strasbourg, apporte un peu de sérénité au débat : « La violence n'est pas une spécificité strasbourgeoise, mais l'image d'une ville riche, à la vitrine prestigieuse, est un motif supplémentaire de débordements pour les populations en difficulté que la croissance ne touche que très marginalement. » Entre l'opposition qui dénonce le « laxisme » de M^{me} Trautmann et la maire sortante qui répète que « la réponse sécuritaire ne sert à rien », le professeur de sociologie choisit une réponse nuancée : « Les actions de prévention sont indispensables, mais, globalement, une politique qui ne prend pas en compte la répression est condamnée à l'échec. »

Marcel Scotto



STRASBOURG

Population totale
263 941 hab.Communauté urbaine
456 551 hab.Solde migratoire - 5 386
(1990-1999)Population étrangère 34 138
→ Europe 9 084
→ Hors Europe 25 054

Parc de logement social 23,6 %

Taux de chômage 6,1 %
(d'après l'Insee)Taux de fiscalité locale
• Taxe d'habitation 14,26 %
• Taxe professionnelle 13,13 %Revenu moyen/hab/an 48 878 F
(d'après les revenus imposables de l'année 1998)

Source : AMGVF, Insee

Les jeunes des quartiers renvoient dos à dos les politiques en prenant la précaution de nuancer leurs critiques à l'égard de M^{me} Trautmann : « C'est vrai qu'elle fait une révolution urbaine, mais les gens n'ont pas le sentiment que ça change »

entre les services préfectoraux et le parquet qui, jusqu'il y a deux ans, étalaient leurs différends sur la place publique.

M^{me} Trautmann se réjouit de cette meilleure coordination des services de l'Etat. Mais elle estime que le maire, « porte-parole des habitants », doit être au centre du dispositif afin de « vérifier l'assemblage » et s'assurer que « la chaîne de la sécurité fonctionne ». Et elle réclame plus d'effectifs des polices nationale et municipale.

Fabienne Keller (UDF) et Robert Grossmann (RPR), qui conduisent une liste commune, l'accusent de tous les maux : « Elle ne s'est préoccupée que de l'image de Strasbourg et n'a rien fait pour les quartiers difficiles. » M^{me} Keller déplore que

mann prônent, en plus, la décentralisation des services municipaux pour les écoles, le sport, la voirie et la police. « Il faut aussi un véritable maire de quartier avec des pouvoirs autonomes », préconisent-ils. Le dialogue indispensable entre les quartiers – dans lesquels le taux de chômage varie de 20% à 30% – et les entreprises est aussi inscrit à leur programme. Mais chacun sait que, dans ces faubourgs, la main-d'œuvre qualifiée recherchée par les entreprises alsaciennes est une denrée rare.

Jean-Claude Petitdemange (ex-PS), l'une des personnalités-clés de la municipalité socialiste jusqu'à l'année dernière, est lui aussi entré dans la danse en formant une liste d'opposition. « Avec le



Catherine Trautmann (PS) doit affronter plusieurs oppositions

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Les adversaires du maire sortant affichent un bel optimisme en se montrant persuadés que le slogan « Tout sauf Trautmann » va finir par payer. Le débat sur la sécurité, actualisé par les flambées de la Saint-Sylvestre, fragilise la position de Catherine Trautmann (PS), qui sollicite un troisième mandat. Ses trois années passées au gouvernement, au poste de ministre de la culture et de la communication, ont aussi laissé des traces. Pendant l'intérim assuré par Roland Ries (PS) à l'hôtel de ville, les socialistes se sont livrés à une sévère bataille. Mais la « reine Catherine » n'est jamais aussi redoutable que dans l'adversité. Ses chances de l'emporter sont d'autant plus grandes qu'elle a, pour la première fois, réussi à rallier les Verts, qui avaient recueilli 5% des suffrages en 1995.

A quarante jours de l'échéance, la droite, conduite par Fabienne Keller (UDF) et Robert Grossmann (RPR), n'a toujours pas constitué sa liste. Marc Reyman (UDF), député de Strasbourg, et Harry Lapp (UDF), auquel M^{me} Trautmann a ravi son siège aux législatives de

1997 pour une poignée de voix, rechignent à rejoindre une équipe conduite par une femme qu'ils ont toujours critiquée durement. Ce qui n'empêche pas M. Grossmann d'être sûr de son fait : « Nous sentons dans l'opinion un "désamour" à l'égard de Trautmann, pour ne pas dire un rejet, en raison de son autoritarisme. »

L'optimisme est tellement de rigueur chez les deux chefs de file de la droite qu'ils n'imaginent pas d'accord avec une autre liste pour

un second tour, probable cette fois (la liste Trautmann l'avait emporté au premier tour en 1995). « La fusion n'est pas dans nos projets », affirment-ils, même s'ils ne semblent pas aussi catégoriques à l'égard de Jean-Claude Petitdemange, ancien premier secrétaire fédéral du PS, que de Robert Spieler, candidat de l'extrême droite.

M. Petitdemange, qui a su rallier à sa cause le Parti radical de gauche et l'ancien ministre gaulliste André Bord, parle de fusion tant il

est persuadé d'être présent au second tour. Comme il affirme qu'« il ne faut rien exclure en politique », il joue ouvertement la carte d'un accord. Avec qui ? « J'examinerai attentivement le message politique que vont délivrer les Strasbourgeois. » Il songe, bien sûr, à la liste de droite, mais n'exclut pas un arrangement avec M^{me} Trautmann. Ce qui n'empêche pas celui qui fut pendant onze ans adjoint au maire chargé des finances dans la municipalité socialiste de déclarer : « Je serai au second tour parce que je vais prendre les voix des déçus de Trautmann, des déçus de la droite et de ceux qui ne veulent plus de femme dans le fauteuil de maire. »

LA CRAINTE DE L'ABSTENTION

M. Spieler, régionaliste musclé qui a quitté le Front national en 1989, profite, à ses côtés, de la présence de La Droite de Charles Million, du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers et des représentants mégrétistes. Son programme tourne autour du thème sécuritaire et de la lutte contre la construction d'une mosquée à Strasbourg. Ses chances sont réelles d'être au second tour, surtout si

le candidat du FN, Jean-Louis Wehr, ne parvient pas à constituer une liste. En 1995, le parti de Jean-Marie Le Pen avait recueilli 9,45% des voix, et la liste Spieler 5,05%.

M^{me} Trautmann affiche pourtant une belle confiance. Elle s'est montrée habile en se ralliant M. Ries, qui, lorsqu'il occupait le fauteuil du maire, était entré, de longs mois durant, dans le jeu de M. Petitdemange. Jusqu'à ce que M^{me} Trautmann crève l'abcès en rentrant de Paris (*Le Monde* du 15 janvier). Selon elle, son ancien adjoint aux finances « ne ramassera pas beaucoup de voix à gauche ». Quant à la liste de droite, elle fait valoir son absence de programme et le fait que « Keller n'a aucune autonomie par rapport à Grossmann ». « Face à l'actuelle campagne d'intoxication, ma situation ne peut que s'améliorer dans les prochaines semaines », estime-t-elle. Une interrogation tout de même : « Mon problème, ce sont les abstentionnistes, c'est de mobiliser les classes moyennes. »

M. S.

Demain
ORLÉANS

PROFIL

HUGUETTE DREIKAUS

« C'est comme dans le bocage normand, où la perte des haies permet les inondations : on a perdu à Strasbourg l'équilibre qui évite les ghettos. » Huguette Dreikaus, comédienne, chroniqueuse, écrivain, est une figure très connue en Alsace. Après trente et un ans d'enseignement, elle se consacre à la radio, à l'écriture et, surtout, à la scène régionale, où ses sketches en dialecte font rire et penser. Populaire, elle a été sollicitée pour des listes, « à gauche à Haguenau [où elle habite], à droite à Strasbourg », s'amuse-t-elle. Mais c'est « non » : sans cacher ses « idées sociales » – « le partage, c'est de gauche » –, elle entend garder liberté et franc-parler.

« Ce que je déplore, dans ces dernières années, c'est la "new-yorkisation" de la ville. » Huguette énumère les quartiers « où les vieux, dans leur maison de retraite, ont déjà vu sur le cimetière », les cités universitaires « où tous les jeunes sont regroupés », le cloisonnement des quartiers difficiles. Mais « ce n'est pas une politique délibérée, c'est une séparation par les loyers », estime-t-elle. « Quand on met un quota de HLM dans un quartier ruiné, c'est avec des loyers plus chers qu'ailleurs : on veut des pauvres fréquentables ! » Des frontières qui seraient même dans les têtes : « Je ne comprends pas pourquoi, quand les jeunes brûlent les voitures, ce sont celles de leurs voisins, qui ont autant de problèmes qu'eux... »

Une réalisation municipale l'a conquise : c'est La Laiterie, salle consacrée aux cultures des jeunes dans le quartier de la gare. « Cela permet des concerts de qualité, avec des têtes d'affiche et des prix très bas, sans casse : les jeunes s'y retrouvent en communion, c'est extraordinaire ! » Mais elle trouve « monstrueux le Ciné-Cité et le nouvel hémicycle du Parlement européen. Comment créer des liens dans ce gigantisme ? » Angoisse qui n'entame pas son humour : ces jours-ci, elle fait beaucoup rire aux dépens des listes électorales, « qui ont des places attribuées aux dames, comme pour les femmes enceintes dans les autobus... ».

Jacques Fortier

DISPARITIONS

Jean-Pierre Aumont

L'éternel jeune premier, sportif et romantique, au charme naturel et décontracté

LE COMÉDIEN Jean-Pierre Aumont est mort mardi 30 janvier d'un arrêt cardiaque à son domicile de Saint-Tropez. Il venait d'avoir quatre-vingt-dix ans.

Né Jean-Pierre Salomons le 5 janvier 1911 à Paris, l'acteur aura mené, entre la France et les Etats-Unis, le cinéma et le théâtre, une carrière d'une exceptionnelle richesse, avec plus d'une centaine de rôles au cinéma, telle que l'ont rêvée beaucoup de ses pairs. Issu d'une famille de comédiens (Georges Berr, son oncle, fut sociétaire de la Comédie-Française et auteur de vaudeville), Jean-Pierre Aumont fait ses débuts au cinéma en 1931, dans *Jean de la lune*, de Jean Choux, tout en intégrant la troupe de Louis Jouvet au sortir du Conservatoire. Mais c'est l'année 1934 qui va véritablement lancer sa carrière, avec deux rôles très remarqués, l'un au théâtre, chez Louis Jouvet, dans *La Machine infernale*, de Jean Cocteau, l'autre au cinéma, dans *Le Lac aux dames*, de Marc Allégret, adapté d'un roman de Vicky Baum. Entouré de Rosine Deréan, Simone Simon et Michel Simon, Jean-Pierre Aumont y interprète un beau maître-nageur, amoureux d'une riche et perverse héritière et aimée d'une tendre sauvegeonne, la seconde finissant par se sacrifier par amour pour lui. La production du film, qui avait initialement voulu confier le rôle à l'acteur Johnny Weismuller, interprète du célèbre *Tarzan* de Woody S. Van Dyke, réalisé deux ans plus tôt, reporta son choix sur Jean-Pierre Aumont, comme prototype du jeune premier sportif et romantique, au charme naturel et décontracté.



Jean-Pierre Aumont, en 1946.

AVEC LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Incarnant souvent des personnages qui assurent, par leur gaieté et leur foi en l'avenir, le triomphe de la vie sur la mort, Jean-Pierre Aumont tourne désormais sous la direction de Julien Duvivier (*Maria Chapdelaine*, 1934), Marcel L'Herbier (*La Porte du large*, 1936), Jean Dréville (*Maman Colibri*, 1937), Jean Epstein (*La Femme du bout du monde*, 1937), Jacques de Baroncelli (*Belle Étoile*, 1938) ou Marcel Carné (*Hôtel du Nord*, 1938). En cette époque de montée des troubles en Europe et d'exaspération du na-

tionalisme jusqu'au sein de l'industrie du cinéma français, il met également son talent à la disposition des cinéastes immigrés, russes ou allemands, qui trouvent alors en France un asile très provisoire. Il tourne ainsi, dans un registre plus inquiet et plus sombre, avec Victor Trivas (*Dans les rues*, 1934), Viktor Tourjansky (*Les Yeux noirs*, 1935), Anatole Litvak (*L'Équipage*, 1935), Alexis Granowsky (*Tarass Boulba*, 1936) et Robert Siodmak (*Cargaison blanche*, 1936).

Ceci expliquant peut-être cela, Jean-Pierre Aumont est parmi les rares acteurs français à s'exiler durant

l'Occupation. Réfugié en 1940 à Hollywood, il y décroche un contrat avec la Metro Goldwin Mayer qui lui permettra de rivaliser avec Charles Boyer dans la conquête difficile, pour un acteur étranger, du public américain. Le 13 juillet 1943 à Los Angeles, il épouse d'ailleurs une belle Américaine, fort convoitée à l'époque, puisqu'il s'agit de l'actrice dominicaine Maria Montez, star exotique de séries B en Technicolor, surnommée par la presse locale « la bombe dominicaine ». Ce succès professionnel et sentimental n'empêche pas Jean-Pierre Aumont de s'engager

physiquement dans la guerre qui fait rage en Europe. Peu après le tournage du film *La Croix de Lorraine* (1944), de Tay Garnett, il rejoint les Forces françaises libres du général de Gaulle, avec lesquelles il combat, pour de vrai cette fois, à Alger, en Italie, en Provence, puis dans les Vosges. Blessé à deux reprises, il sera décoré de la croix de guerre.

L'après-guerre partage sa vie et sa carrière entre la France et les Etats-Unis. Toujours actif au théâtre – à Broadway, en 1963, il tient l'affiche durant deux ans, aux côtés de Vivien Leigh, dans *Tovaritch* ; en France, il joue en 1975 dans *Une Journée entière dans les arbres*, de Marguerite Duras –, son parcours cinématographique perd en revanche de son éclat. Ses plus notables apparitions ont lieu dans *La Nuit américaine* (1972), de François Truffaut, où il interprète un séducteur quinquagénaire, et dans *Le Chat et la Souris* (1975), de Claude Lelouch (1975), où il incarne un financier milliardaire, deux rôles qui se concluent sur une mort brutale. Jean-Pierre Aumont y sera confronté bien avant, avec la disparition soudaine de sa femme, Maria Montez, en 1951, qui lui laisse une fille. Deux fils naîtront de son mariage avec la comédienne italienne Marisa Pavan en 1956.

Auteur de pièces de théâtre – *L'île heureuse*, *L'Empereur de Chine* – et de plusieurs livres de souvenirs – *Le Soleil et les Ombres* (1976), *Il fait beau mais ne le répétez pas* (1981), *Dis-moi d'abord que tu m'aimes* (1986, disponible chez Flammarion) –, Jean-Pierre Aumont, fidèle à l'amour de la vie et à la générosité sans partage qu'il incarnait si bien à l'écran, n'aura pourtant jamais cessé de tourner. César d'honneur en 1991, sa dernière apparition au cinéma date de 1996, dans le film d'Ismail Merchant, *La Propriétaire*. Il y incarne, à quatre-vingt-quatre ans, un des amis de l'héroïne (interprétée par Jeanne Moreau), une romancière d'origine juive dont la mère fut déportée durant l'Occupation, et qui revient en France après avoir passé la plus grande part de sa vie à New York. Ce rôle ultime bouclait sans doute la boucle.

Jacques Mandelbaum

■ ANTOINE LIVIO, journaliste, musicien et homme de radio, est mort à Salzbourg, en Autriche, samedi 27 janvier, à l'âge de soixante-trois ans. S'il avait récemment pris sa retraite de la Radio suisse romande, pour laquelle il travaillait depuis son adolescence, il continuait de collaborer à Radio France. Les auditeurs de France-Musiques et France-Culture l'ont souvent entendu dans les émissions qu'il produisait depuis 1970 (« Écrits sur la musique », « Première dernière », « Kiosque », « Panorama », « Mémoire retrouvée », « Les Mots et les notes »), lors des concerts qu'il présentait, ou encore dans des magazines dont il était l'invité (« Table d'écoute », « Le Pavé dans la mare »). Né à Lausanne le 10 Avril 1937, Antoine Livio s'illustrait par une véritable boulimie de travail : à l'issue d'un spectacle, il donnait souvent des chroniques successives aux trois radios d'expression française, Radio suisse romande, Radio France et Radio télévision belge francophone. Son travail correspondait à ses passions, la musique et la danse, deux arts qui ont porté sa vie. Il connaissait son Wagner sur le bout des doigts et lui avait consacré une série de publications, dont l'intégralité des livrets traduits en français. Longtemps critique de danse à *La Tribune de Lausanne*, il continuait régulièrement à écrire pour le magazine *Danser*, à Paris. Antoine Livio était également à l'affût de la nouveauté, des jeunes interprètes, de la création. Son dernier ouvrage publié était *Conversations avec Marcel Landowski* (Denoël, 1998).

■ MARC ROUSSEL, président (PRG) du conseil général de la Haute-Saône, est mort mardi 30 janvier des suites d'une opération chirurgicale. Né le 4 janvier 1915 à Blida (Algérie), retraité de l'enseignement, ancien maire (MRG) de Saint-Sauveur (1969-1995), Marc Roussel était conseiller général, élu du canton de Saint-Sauveur, depuis 1985, et il était président de l'assemblée départementale depuis mars 1998 : il avait alors été élu au troisième tour, au bénéfice de l'âge.

■ YVES-PIERRE BOULONGNE, un des meilleurs spécialistes français de la pensée de Pierre de Coubertin, est mort jeudi 25 janvier à Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Maritime). Né le 13 mai 1921, résistant et déporté à Buchenwald de 1943 à 1945, Yves-Pierre Boulongne a d'abord été professeur d'éducation physique, avant d'être notamment conseiller culturel en Yougoslavie, en poste ensuite en Afrique, puis directeur de l'Institut national d'éducation populaire (INEP) de 1969 à 1977 et professeur à l'université Paris-XII. Sa thèse de doctorat d'Etat, *L'Œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin (1863-1937)*, publiée à l'occasion des Jeux olympiques de 1976 aux éditions Léméac, à Ottawa, donnait de Pierre de Coubertin une image dépassant largement le seul horizon sportif et permettait, en insistant sur la vision pédagogique du vieux baron, de mieux comprendre le projet olympique lui-même, nourri de culture classique autant que de références anglo-saxonnes et de réflexions sociopolitiques. Yves-Pierre Boulongne a prolongé cette réflexion sur le mouvement olympique dans plusieurs livres, dont *Pierre de Coubertin, humanisme et pédagogie, dix leçons sur l'olympisme* (éd. du CIO, Lausanne, 1999).

■ CLAUDE BEYLIE, critique et historien de cinéma, est mort vendredi 26 janvier à Cannes. Né le 22 février 1932 à Sarlat, professeur émérite de l'université Paris-I, disciple du théoricien chrétien du cinéma Henri Agel, Claude Beylie a collaboré à de nombreuses revues de cinéma, notamment *Cinéma* (de 1957 à 1991) et les *Cahiers du cinéma* (de 1958 à 1963), tout en devenant membre du comité de rédaction d'*Ecran* (1972-1979), puis rédacteur en chef de *L'Avant-scène cinéma* (1977-1991). Il a créé et animé la Cinémathèque universitaire. Claude Beylie est l'auteur de nombreux livres, en particulier de monographies consacrées à ses cinéastes préférés (Jacques Becker, Marcel Pagnol, Jean Cocteau, Max Ophüls, Jean Renoir), ainsi que de *Vers une cinématographie idéale* (Veyrier, 1982), *Le Cinéma* (avec

Philippe Carcassonne, Bordas, 1988) ou *Les Films-clés du cinéma* (Larousse, 1998). Il venait de diriger l'ouvrage collectif *Une histoire du cinéma français*, paru chez Larousse fin 2000.

■ LOUIS ABRAHAM LEVY, dit Lou Levy, pianiste de jazz américain, est mort mardi 23 janvier à San Clemente (Californie). Né le 5 mars 1928 à Chicago, Lou Levy a débuté sa carrière en 1945 au sein des orchestres de Gene Ammons ou de Sonny Stitt avant de rejoindre la formation de Woody Herman aux côtés de Stan Getz. Après plusieurs années à multiplier les rencontres avec des instrumentistes, il devient l'accompagnateur favori de nombreuses chanteuses – dont Peggy Lee de 1955 à 1973, Ella Fitzgerald entre 1957 et 1962, Anita O'Day... – et chanteurs – Tony Bennett, Frank Sinatra à partir de 1967... – tout en maintenant une relation privilégiée avec Stan Getz. Pianiste d'une grande distinction, attentif à mettre en valeur les musiciens, Lou Levy a commencé à enseigner dans les années 80. Il avait subi une grave opération au cerveau en 1998.

NOMINATION

ÉPISCOPAT

Le Père Robert Wattebled a été nommé par Jean Paul II, mardi 30 janvier, évêque de Nîmes, en remplacement de Mgr Jean Cadilhac, mort le 27 octobre 1999. Il était vicaire général de Mgr Jean-Paul Jaeger, évêque d'Arras.

[Né le 5 juin 1946 à Calais, Robert Wattebled fait ses études à l'institution Saint-Pierre de Calais, au grand séminaire d'Arras, au séminaire interdiocésain de Lille et à l'Institut catholique de Paris. Licencié en mathématiques, il obtient aussi, en 1987 à la Sorbonne, un doctorat conjoint en théologie et en histoire des religions. Ordonné prêtre le 26 mai 1974 à Arras, il exerce, de 1979 à 1990, des tâches paroissiales dans son diocèse, puis enseigne à l'Institut d'études religieuses de la Catho de Paris, à l'Institut supérieur de pastorale catéchétique, puis à la faculté de théologie de Lille. En 1990, Robert Wattebled est nommé vicaire épiscopal, chargé des questions pastorales, par Mgr Derouet, alors évêque d'Arras, et en 1996 vicaire général du même diocèse.]

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M^{me} Elise Attal, son épouse, Michèle et Abray Seror, Patrice et Isabelle Attal, ses enfants, Julien, Dominique, Sébastien, ses petits-fils, Sa famille, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Marcel ATTAL,

survenu le 30 janvier 2001.

Les obsèques auront lieu le jeudi 1^{er} février, à 14 h 45, au cimetière du Montparnasse, Paris-14^e.

– La Cinémathèque universitaire de Paris-I et Paris-III a le profond regret de faire part du décès de son fondateur et ancien président,

Claude BEYLIE, professeur honoraire de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.

Elle exprime sa vive sympathie à M^{me} Renée Beylie et à sa famille. (Lire ci-contre.)

– Les familles Vesely, Noury et Shriro ont la douleur de faire part du décès de

Alain de BONNEFONT

de VARINAY, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Mérite, chevalier de l'ordre de Saint-Charles, chevalier de l'ordre de Malte,

survenu à Monaco, le 25 janvier 2001.

Europa résidence, place des Moulins, Monte-Carlo.

– Le président, Le vice-président, Et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, ont la tristesse de faire part du décès, le 28 janvier 2001, à Saint-Cannat, de

Roger BUVAT,

membre de l'Académie des sciences (section de biologie animale et végétale), professeur émérite à la faculté des sciences de Paris, dont il a été le fondateur, et directeur de l'Institut de cytologie de Marseille-Luminy (1963).

L'œuvre de Roger Buvat a été consacrée à la cytologie des végétaux, dont il a élucidé, avec talent, certaines des grandes caractéristiques, grâce à la microscopie électronique. Ses recherches ont grandement amélioré nos connaissances sur l'appareil vacuolaire et la différenciation des vaisseaux. Il était titulaire du Grand Prix de sciences physiques (1945) et du Prix de botanique de l'Académie.

– M^{me} Germaine Laureillard, avec ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et tous les proches, a la douleur d'annoncer la mort de son fils,

Jérôme LAUREILLARD,

décédé subitement, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Ses cendres seront déposées dans le caveau de famille, à Roquefort-de-Sault (Aude).

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, quai de Grenelle, 75015 Paris.

– Jean-Marie Cavada, président-directeur général, le conseil d'administration, l'ensemble des collaborateurs de Radio France, ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine LIVIO,

chroniqueur musical à France Culture et à France Musiques, président de l'Association de la presse musicale internationale, survenu subitement, à Salzbourg, à l'âge de soixante-trois ans.

Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, 75220 Paris Cedex 16. (Lire ci-contre.)

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE - TARIFS ANNÉE 2001

TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
TARIF ABONNÉS 141 FTTC - 21,50 €
...
...
119 FTTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES 600 F TTC - 91,47 €
Forfait 10 lignes

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Pierre MERLE,

à Paris, le 25 janvier 2001.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 février, à 15 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

De la part de :
Bernadette,
son épouse,
Jean-Pierre et Michel,
ses fils,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis.

– M^{me} Simone Védrenne-Cloquet, sa mère, Nicole, son épouse, Odile Munck, sa compagne, Benjamin Védrenne-Cloquet, son fils, Dominique et Christiane Védrenne-Cloquet, Stéphanie et François, Anaïs, Vivien, Ninon et Jean-Jacques Deffrenne, Laure et Jean-Louis Darras, Quentin, Pauline, Louis-Gabriel, Arnaud et Daisy Védrenne-Cloquet, Perrine, Meryl, ses frères et sœurs et leurs enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Olivier VÉDRENNE-CLOQUET,

survenu le 28 janvier 2001, à Paris, à l'âge de cinquante-trois ans.

La levée de corps aura lieu le jeudi 1^{er} février, à 9 h 30, au 22, rue Bruant, Paris-13^e, suivie de l'incinération, qui se déroulera au Père-Lachaise, à 11 heures.

Une messe de souvenir sera célébrée à Daglan (Dordogne), samedi 3 février, à 14 h 30.

Anniversaires de décès

– Le 1^{er} février 2000,

M. Joseph GONZALEZ,

directeur honoraire du *Midi olympique*, nous quittait.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le samedi 3 février 2001, à 18 h 15, en l'église Saint-Jérôme, rue du Lieutenant-Colonel-Pélessier, à Toulouse.

Merci à ceux qui y participeront ou s'y associeront d'intention.

De la part de Suzy, son épouse, Et de Marie-José, sa fille.

Jean-Claude ROBYN

nous a quittés voilà déjà un an.

Nous ne l'oublierons pas.

Noëlle, Catherine, Pascale, Stéphane.

Séminaires

– Le Haut Conseil de la francophonie, présidé par le président de la République française, a le plaisir de vous inviter à son séminaire :

« L'arabofrancophonie, une réalité, un projet »,

mercredi 7 février 2001, de 9 h 30 à 18 h 30, à l'Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris.

Cours

Cours de piano haute qualité par professeur exceptionnelle. Renseignements : 01-43-54-73-26.

S p é c i a l

SAINT VALENTIN

c'est dans le carnet du Monde le 14 février !

tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80
01.42.17.21.36 (fax)
carnet@mondepub.fr

Les grands écarts de Luc Guyau

QUELLE pêche ! Dès qu'il se place derrière un micro, qu'il s'avance sur le peron d'un hôtel ministériel après une âpre négociation, se juche sur une estrade ou défile derrière des banderoles, Luc Guyau déploie avec gourmandise une énergie de la parole à revendre. Non que le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) soit véritablement un tribun tonitruant ou un orateur charmeur. Mais il maîtrise bien la progression de son discours, alternant petites phrases et allusions personnelles acérées, mots chocs et messages qui font toujours mouche dans la bouche d'un syndicaliste avec ses appels à l'unité, à la solidarité, au partage des fruits de la croissance, à la lutte sans pour autant désespérer du dialogue avec les pouvoirs publics.

Les choses avaient mal commencé pour celui qui, à quarante-quatre ans, allait prendre en 1992 la tête du principal (à l'époque, il était même quasi monopolistique et hégémonique) syndicat agricole. C'était lors d'une réunion des instances nationales à Paris et il ne l'avait emporté qu'à une majorité très relative, rassemblant seulement 30 des 62 voix des membres du conseil d'administration. Le ténor du Rouergue, Raymond Lacombe, son emblématique prédécesseur, avait en tête un autre choix, puisque son dauphin était Gérard Lapie, éleveur de porcs dans la Marne. Mais, pour éviter une scission mortelle de l'organisation, ce dernier avait accepté in extremis de se sacrifier en retirant sa candidature. L'événement a marqué Luc Guyau, le mal élu, et il en a tiré les leçons. Ayant conquis le pouvoir de haute lutte, il comprendra par la suite combien il serait dangereux de penser à le partager ou à le déléguer. Depuis cette date, d'ailleurs, il a été réélu président au fil des congrès avec des scores à chaque fois plus flatteurs.

Enfant de la Vendée du bocage, agriculteur sur une exploitation mixte (lait, viande, cultures) à Thorigny depuis 1970, en association avec son frère, il avait suivi un parcours syndical sans accroc. Formation à la Jeunesse agricole chrétienne (JAC) - où il rencontre sa future épouse, Annie -, président du Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) en 1974, secrétaire général puis président du remuant Centre national (CNJA), puis titulaire de la fonction-clé de secrétaire général de la FNSEA en 1986. A chaque étape, il s'affirme un homme d'appareil. Dans un monde si complexe, si impulsif et si choyé par les responsables politiques successifs que l'agriculture, le pouvoir ne se prend et ne se garde que par les verrous qu'on place aux bons endroits, le mouvement qu'on impulse, la légitimité sécurisante qu'on incarne après les crises internes à huis clos.

Monolithique, la FNSEA ? « *Foutaise ! rectifie-t-il. Je revendique au contraire d'être le président de l'organisation la plus pluraliste de France. Je suis là pour faire la synthèse, pour donner les lignes directrices une fois que la discussion a eu lieu.* » N'empêche ! Ceux qui un jour ont osé ouvertement fonder une révolution de palais, comme Michel Teyssedou (Cantal), en 1996, à la tête d'un quarteron de responsables prônant moins de libéralisme, doivent le savoir : il ne leur sera pas pardonné tant que Luc Guyau restera l'apparatchik en chef, car en fissurant le sacro-saint dogme de l'unité, ils se sont exclus d'eux-mêmes de la famille. Cette unité, c'est ce qu'il y a de plus difficile à sauvegarder, entre le Nord et le Sud, les propriétaires et les fermiers, les gros et les sans-le-sou, les « bio » et les agrimanagers, les subventionnés (dans les céréales ou les oléagineux) et ceux qui s'en tirent presque tout seuls (les producteurs de légumes ou les horticulteurs). Spécialiste du grand écart, Luc Guyau le sait mieux que quiconque.

L'un de ceux qui, dans le second cercle de son entourage, l'observent depuis longtemps dit de lui : « *Luc n'a pas d'amis, il n'a que des fidèles.* » C'est peut-être plus utile, en effet, dans une carrière. Et ces fidèles,



Déjeuner à la salle polyvalente de Saint-Quentin-en-Mauges (Maine-et-Loire) avec les éleveurs de bovins de la région, le 15 janvier.

Président de la FNSEA depuis dix ans, ce Vendéen a dû conduire son organisation à travers les tempêtes essuyées par l'agriculture française, qui a payé les excès du productivisme et des disparités régionales. Portrait d'un roi des champs au chiraquisme affiché

les, il les propulse, quand il faut, où il faut. Dernier exemple : la promotion de Colette Graton, vice-présidente de la chambre d'agriculture de Vendée - il ne peut pas y avoir plus proche ! - à la présidence de la très importante (à la veille d'échéances capitales) commission juridique et des conflits de la FNSEA. Occuper les recoins de l'appareil, maîtriser les statuts de l'organisation, savoir collaborer avec la plume de professeurs de sociologie et de maîtres en formation professionnelle pour écrire vite des livres au bon moment

collier de barbe que je porte depuis toujours, raconte-t-il. Quelques jours plus tard, mes enfants dirent à ma femme : "On n'a plus de papa !" Alors je l'ai laissée repousser. »

Le voilà en campagne. Les élections aux chambres d'agriculture, le 31 janvier, marquent en effet une échéance très attendue puisque les résultats donnent l'exacte mesure du poids respectif de chaque syndicat. Dans les Mauges, au sud d'Angers, à bord d'un bus aménagé pour la circonstance par Euro-RSCG, qui supervise sa campagne - « *C'est par*

crise n'est pas que celle des éleveurs ». Le petit groupe de supporteurs en bottes et vareuse, dans lequel figure l'ancienne présidente du CNJA Christiane Lambert, est maintenant dans une exploitation de 45 hectares spécialisée dans les plantes médicinales. « *On fait toutes les agricultures en Maine-et-Loire* », dit avec fierté Luc Guyau, « *sauf la banane. Presque toute l'image de la France...* » C'est une campagne au pas de charge. Demain l'Yonne, puis le lendemain la Haute-Marne, suivie de la Somme. Il aura visité cinquante-cinq départements. Heureusement que son fils et son frère font tourner l'exploitation, car Luc Guyau ne revient chez lui que le vendredi soir.

LA messe du dimanche est un rendez-vous régulier, puis la chasse si la visite de l'exposition de santons n'a pas trop traîné. Il passe plus de temps à Paris, en costume cravate, qu'en bleu sur son tracteur Deutz. Pas de semaine sans voir un ministre, un haut responsable à Bruxelles ou dans une autre capitale. Quand il était président du Comité des organisations agricoles de l'Union européenne (COPA), il était à peine descendu d'un TGV qu'il montait dans un avion. Les rendez-vous politiques sont minutieusement préparés par Yves Salmon, directeur général de la FNSEA, bon connaisseur des partis, notamment de la galaxie gaulliste, qui lui avait été recommandé il y a sept ans par le sénateur RPR de Vendée Jacques Oudin. Il élude toujours les questions pièges sur ses préférences poli-

tiques, mais c'est un secret de polichinelle. Luc Guyau, chrétien social, ne peut dissimuler son chiraquisme, et même sa « chiraquophilie ». A ses yeux, c'est grâce à Chirac que l'accord de Berlin de mars 1999 ne s'est pas terminé en Berezina. Il s'arrange pour être à ses côtés lorsque le président de la République prononce un discours agricole.

Le 29 septembre 2000, après avoir été reçu à l'Élysée dans « *une ambiance excellente et constructive* », il souligne la « *détermination* » de Jacques Chirac, qui « *fait la preuve du soin qu'il apporte à trouver des solutions satisfaisantes pour faire avancer le délicat dossier de l'élargissement de l'UE* ». Deux mois avant, c'est une volée de bois vert qu'il envoyait par lettre ouverte à Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, accusé de « *refuser la concertation et le dialogue* » et de « *refuser de travailler avec les représentants des agriculteurs* », qui se sentent « *délaissés par leur ministre de tutelle* ». Et d'être encore plus précis à l'égard du ministre socialiste : « *Je ne veux pas la guerre*, lançait-il à Jean Glavany le 24 novembre 2000, *mais nous ne pourrions pas empêcher la guérilla*. » Bref, les choix sont clairs, même s'ils ne sont pas dits.

Encore un signe qui ne trompe pas. Il y a quelques mois, la Légion d'honneur a été attribuée à deux syndicalistes agricoles : l'ancien porte-parole de la Confédération paysanne, François Dufour, et Luc Guyau. C'est Jean Glavany qui a honoré le premier, mais la distinction du second relève du contingent spécial

du président de la République, qui la lui remettra, personnellement, prochainement. Avec le ministre de l'Agriculture, tout est prétexte à communiqués assassins de la Fédération, allusions perfides, accusations de mollesse ou de mesures dogmatiques devant lesquels Jean Glavany - comparé un jour de 1999, à Versailles, à Coluche : « *Vous n'êtes ni pour ni contre, tout le contraire !* » - essaye de rester de marbre. « *Je m'interdis de juger publiquement un syndicaliste, même si l'on me traite de tous les mots d'oiseau* », rétorque Jean Glavany, appelant seulement « *à l'épanouissement du dialogue social* ».

C'est en fait dès l'été 1997, après l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, que le ver est entré dans le fruit. Louis Le Penec, le prédécesseur de Jean Glavany, avait déjà annoncé la couleur : la coopération, oui ; la cogestion de la politique agricole comme depuis quarante ans, non ; des primes, oui, à condition qu'on les redistribue autrement ; les subventions, d'accord, mais elles doivent autant servir l'environnement et la politique de qualité que les exportations massives de produits à faible valeur ajoutée et la course au productivisme ; le dialogue avec les syndicats, bien sûr, à condition qu'il soit équilibré entre la FNSEA et la Confédération paysanne. Jean Glavany n'a fait que décliner et systématiser ce credo de la nouvelle agriculture.

C'ÉTAIT implicitement condamner un modèle construit à l'image de la FNSEA et fait depuis longtemps par elle et pour elle, même si en 1997, au Congrès tumultueux de Toulouse, elle avait, sous l'impulsion de son secrétaire général, Dominique Chardon, amorcé un salutaire virage - une révolution culturelle même - en acceptant le principe d'un rééquilibrage plus équitable des primes, ce qui avait déclenché le courroux des tout-puissants céréaliers.

Ce sont ces mêmes céréaliers qui, aujourd'hui, reprochent à Luc Guyau d'être insuffisamment ferme sur des sujets qui les fâchent, comme la modulation des aides ou la fiscalité écologique. Mais les éleveurs bovins aussi lui en veulent d'avoir, le 7 novembre 2000, imprudemment annoncé son idée de supprimer progressivement de la chaîne alimentaire tous les animaux nés avant juillet 1996. Une bourde que l'autoritaire Vendéen a du mal à avouer. Alors il fait diversion, brutalise la grande distribution qui « *nous vole la valeur ajoutée* », accuse le gouvernement d'avoir laissé s'installer la pagaille dans la campagne des tests de l'ESB, laisse publier dans le journal de la FNSEA des philippiques contre les médias - « *Trop écrire ou trop en dire au nom de la transparence ne fait qu'accroître la psychose de la vache folle* » -, porte plainte en diffamation contre José Bové, son ennemi juré parce qu'adulté des Français, qui préfèrent qu'on leur parle d'alimentation que d'agriculture, de paysans et de terroirs plutôt que de cultivateurs et de rendements, et ce surtout depuis le grand show de Seattle. Le barbu ne prononce jamais le nom du moustachu, mais vitupère contre lui, « *le défenseur de l'industrie des brouettes et des fourches, celui qui dénigre et calomnie les paysans, celui qui leur tire dans le dos, les diseux qui ne font rien* », qu'il oppose aux faiseurs qui agissent.

Luc Guyau a compris, peut-être un peu tard, qu'il devait, même s'il lui en coûte, changer aussi son discours. Un peu moins de technicité, un peu plus d'humanité. « *On a besoin de sérénité, d'espérance, de confiance, de revenu bien sûr, mais surtout de considération* », a-t-il martelé il y a quelques jours en présentant ses vœux. Ses deux successeurs possibles, à l'issue du congrès des Sables-d'Olonne, début avril, l'entouraient : le Breton Jean-Michel Lemétayer, efficace patron des producteurs laitiers, et le Méridional Dominique Chardon, défenseur d'une paysannerie qui traite avec la même passion les hommes, les territoires et les produits. Mais son regard ne s'est pas attardé davantage sur le premier que sur le second...

François Grosrichard

comme *Le Défi paysan* (Le Cherche Midi éditeur, septembre 2000), se fixer un but, sans le dire, pour laisser les rivaux sortir du bois, voilà ses recettes. « *Il n'a pas de cœur, mais une efficacité redoutable avec un point d'appui presque dans chaque commune rurale* », ajoute cet interlocuteur.

Fier, il ne reconnaît pas facilement s'être trompé, préférant parler d'« *erreur d'interprétation ou de défaut d'explication* ». Seuls ses enfants peuvent le faire changer d'avis. « *Vers 1980, je m'étais rasé le*

cette méthode qu'ils ont fait gagner le président de Pologne », précise sa conseillère Any Castaing -, il donne des interviews, dévore des fax, répond sur son portable. C'est une campagne de proximité. On va chez un éleveur qui n'a vendu que vingt-cinq bêtes en trois mois. Résulta t : une perte de 55 000 F. En lançant « *le gouvernement est autiste, aveugle et sourd dans la crise bovine* », il se fait évidemment applaudir, ajoutant que « *les gens des villes, quand on va manifester à Nantes ou ailleurs, comprennent bien nos messages, car cette*

La Grande Europe vue par Jacques Delors et Vaclav Havel

« Il y a presque dix ans, à Paris, vous avez prononcé un discours sur l'attente et la patience. Les préparatifs de l'adhésion à l'Union européenne entrant dans une phase active, avez-vous le sentiment que la longue attente se termine et que la réunion de l'Europe est proche ?

– **Vaclav Havel** : Dans l'histoire, rien ne se passe comme prévu. Parfois on attend longtemps. Cela a été le cas avant que ce projet touche enfin irrévocablement à son terme.

– **Jacques Delors** : Le président Havel avait dit : « J'ai cru que le temps m'appartenait, c'était une erreur. » Et il ajoutait : « Personne n'est maître du temps. » Mais vous avez dit aussi que le temps de la patience est celui de la construction. Pendant ces années, nous aurions pu mieux faire entre l'Est et l'Ouest. Tout de même, cette patience nous amène enfin à construire ensemble une Europe réunifiée. C'est sans doute le projet le plus enthousiasmant depuis la réconciliation entre l'Allemagne et la France après 1945.

– **V. H.** : Ce peut être – rien n'est jamais sûr – le projet le plus important dans l'histoire européenne telle que nous pouvons l'appréhender. L'Europe a toujours été une unité, mais dans le passé, l'ordre européen a été dicté par les puissants, aux dépens des petits. L'Union européenne constitue la première tentative d'organisation du continent sur la base de l'égalité, du respect de l'identité de l'autre, de la vérité. C'est une chance historique.

– **J. D.** : Le défi principal, comme l'a dit souvent Vaclav Havel, est de nature éthique. Cependant, je voudrais modestement rappeler que nous avons construit l'Europe à partir de la nécessité : d'une part la réconciliation entre les nations qui plongeaient l'Europe dans une guerre civile permanente, d'autre part l'adaptation de nos économies à la puissance américaine. Cette base est vitale, même si elle n'est pas l'essentiel. J'espère qu'en 2020 les historiens pourront dire : la Grande Europe a réussi à créer un espace de paix et d'entente entre les peuples et elle a inventé un système conciliant la liberté (en économie, le marché) avec le minimum de régulation nécessaire. De telle sorte que nous puissions être une matrice exemplaire pour le village global que sera devenu le monde.

– **V. H.** : Le monde est devenu une seule civilisation composée de plusieurs ensembles qui doivent coopérer sur un pied d'égalité. L'Europe constitue l'un de ces ensembles. Après la guerre, l'Europe a dû se redéfinir par rapport aux Etats-Unis. Aujourd'hui, elle doit faire de même vis-à-vis de la Russie, qui est une grande entité euro-asiatique, de l'Afrique, etc. Dans le passé, l'Europe a exporté des guerres dans le monde entier ; elle essayait de gouverner des continents et les forçait à s'adapter à sa civilisation. Maintenant elle devrait au contraire être un exemple de coopération et de respect mutuel. Une idée force traverse la tradition intellectuelle de l'Europe, celle de la responsabilité pour le monde. Cette idée peut s'imposer sans que l'Europe oblige quiconque à la suivre.

– **J. D.** : J'ai commencé par la nécessité économique, parce que la tâche la plus redoutable pour un responsable politique est de combiner la puissance et la générosité. La générosité sans la puissance ne va pas loin, à moins d'être un disciple de Gandhi. Et si cette Union européenne est bien imparfaite, elle n'en est pas moins le premier pourvoyeur d'aide au développement. Je suis donc parfaitement d'accord avec vous : la mission de l'Europe ne sera jamais plus ni de gouverner le monde ni d'y répandre par la force sa représentation du bonheur et du bien... Elle consiste à ressusciter et projeter ses meilleures traditions spirituelles. La question est de savoir comment y parvenir, c'est-à-dire comment dépasser les bases matérielles de la Grande Europe.

– **Il y a un fossé entre cette vision éthique et le vécu quoti-**

« L'Europe sera constituée par un ensemble d'Etats qui, pour coexister, auront tôt ou tard besoin d'une Constitution »

Vaclav Havel

dien de l'Europe. Quand vous voyez les marchandages du Conseil européen de Nice, par exemple, qu'est-ce qui vous rend si optimistes pour ce grand projet de civilisation ?

– **V. H.** : Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve. Je ne sais pas si l'Europe va bien ou mal tourner. Je ne sais pas comment cette planète va finir. Je n'ai jamais été optimiste, si vous entendez par là avoir la certitude que tout finira bien. Ni pessimiste. L'avenir est ouvert. Il y a des indices dans toutes les directions. Il faut toujours œuvrer pour encourager l'espoir. Et je crois que la situation actuelle de l'Europe est porteuse d'espoir, même après Nice. Parce que des mesures ont été prises pour mettre un terme aux réticences politiques vis-à-vis de l'élargissement. L'Union européenne sait que l'élargissement est dans son intérêt propre et dans l'intérêt général, et qu'on ne peut pas l'ajourner indéfiniment.

– **Concrètement...**

– **V. H.** : Concrètement, l'Union européenne vient de manifester sa solidarité avec deux citoyens tchèques qui sont en prison à Cuba sans avoir commis le moindre crime. Et pourtant, nous ne sommes pas encore membres de l'UE.

– **J. D.** : Il faudrait citer beaucoup d'autres exemples pour montrer que, comme je le ressens, toute l'Europe forme une famille. De ce point de vue, après Nice, plus personne ne peut opposer un préalable à l'élargissement. En revanche, comment ne pas être déçu par le reste des conclusions, par l'absence de vision commune et par l'inadéquation de la méthode. Nous avons deux ou trois ans pour retrouver les moyens d'un fonctionnement plus efficace, plus simple et plus transparent. En attendant, je souhaite que les Européens se retrouvent plus souvent tous ensemble, à vingt-sept, et pas seulement pour parler de l'acquis communautaire. Pour s'écouter les uns et les autres et entendre ce que les pays d'Europe centrale et orientale ont à nous dire, de leurs traditions et de leurs expériences.

– **A la demande de la France, toute référence chrétienne a été supprimée dans la Charte européenne des droits fondamentaux. Jacques Delors a protesté, avec d'autres. En tant que président de la République tchèque, le regrettez-vous aussi ?**

– **V. H.** : Je ne sais pas. J'estime seulement que, dans les conditions démocratiques et pluralistes où nous vivons, il n'est



Il a fallu attendre plus de dix ans après la chute du communisme pour que l'Europe amorce les pas décisifs vers sa réunification. L'ancien dissident tchèque devenu chef de l'Etat et l'ancien président de la Commission pensent tous deux que la Grande Europe ne doit pas imposer sa civilisation mais proposer un modèle de coexistence et de responsabilité

pas possible de se référer explicitement à des traditions religieuses dans un document aussi fondamental. Les valeurs en soi sont importantes et les valeurs essentielles sont dans la Charte.

– **J. D.** : Il faut mettre les points sur les "i". Je n'ai jamais dit : l'Europe sera chrétienne ou ne sera pas. Pas plus que je n'ai jamais dit, contrairement à d'autres, l'Europe sera social-démocrate ou ne sera pas. L'Europe est au-delà de ces définitions simplistes. En revanche, j'ai condamné le fait que l'on ne mentionne pas dans les héritages de l'Europe, parmi d'autres apports, l'héritage religieux. Car c'est un fait historique.

– **V. H.** : L'Europe va se développer au-delà de la Charte et au-delà de Nice. Elle sera constituée par un ensemble original, un ensemble d'Etats qui, pour coexister, auront besoin tôt ou tard d'une Constitution. Un texte simple, intelligible, grâce auquel tout un chacun pourra saisir comment elle fonctionne. Afin que cesse la division entre le petit groupe des euro-experts et la grande masse des euro-analphabètes. La Charte pourrait être le préambule de la future Constitution. D'abord, on formule les valeurs et après on parle des institutions. Pour que tout le monde comprenne bien que les institutions sont le fruit des valeurs citées en préambule.

– **Vous devez convaincre Jacques Delors que l'Europe a besoin d'une Constitution...**

– **V. H.** : Je le fais volontiers. Il y a un an environ, j'ai demandé à mes collaborateurs les documents définissant le mode de fonctionnement de l'Union. Ils m'ont apporté une valise avec tous les traités, les amendements, les compléments et les ajouts... Elle se trouve encore dans mon bureau. En examinant ces documents, j'ai compris qu'ils n'étaient pas destinés à un enfant de l'école élémentaire. Ils représentent un travail énorme, précieux. Mais dans un an ou dans cinq ans, il faudra transposer ce monceau de textes dans une Loi fondamentale compréhensible par tous. Bien sûr, il y a des gens plus au fait que moi de cette situation, comme Jacques Delors qui connaît l'Union de l'intérieur, alors que moi, je l'observe de loin.

– **J. D.** : Pour rester sur la ligne de défense avant d'attaquer, je dirais que les projets émanant de la Commission étaient beaucoup plus simples que ceux adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement, notamment à Maastricht. J'ajouterais qu'un bon traité est préférable à une mauvaise Constitution ; je l'ai toujours dit. Entre-temps, cependant, de bons arguments en faveur d'une Constitution européenne ont fait surface : par le biais du débat sur la Constitution, les citoyens européens pourraient être amenés à s'intéresser à l'Europe. Tout le monde devrait y participer. Pas seulement les gouvernements, les partis politiques et les Parlements. Mais aussi la société civile, les partenaires sociaux, les intellectuels... Il faut décider ensemble ce que nous voulons faire ensemble, et selon quelles règles nous voulons vivre ensemble. Si le débat constitutionnel ouvre la voie à la formation d'une opinion publique européenne et propose une pédagogie de la démocratie, alors je suis d'accord. Mais une Constitution, ce n'est pas mettre bout à bout la Charte et les traités actuels.

– **Que deviennent les Etats-nations dans l'Europe de demain ?**

– **J. D.** : Il faut faire attention. Dans l'esprit de certains, la Constitution européenne implique la disparition des Etats-nations. Ce serait une erreur historique. Nous devons construire une Fédération des Etats-nations. Ceux-ci ont encore un rôle à jouer pour assurer la cohésion sociale et servir de lien entre la base et le sommet.

– **V. H.** : Il va de soi qu'il faut respecter la souveraineté et l'identité non seulement de chaque nation et de chaque Etat mais aussi de chaque région, de chaque groupe de citoyens, de chaque tendance, de chaque classe sociale. Mais je crois qu'il y a une confusion idéologique et conceptuelle : d'un côté, la Fédération n'abo-

lit pas les Etats-nations ; de l'autre côté, un traité ne suffit pas à réunir des Etats à moins de se contenter d'une espèce de conglomérat. L'évolution actuelle de l'Europe va vers la formation d'une entité politique originale, ni une Fédération dans le sens traditionnel, ni une simple alliance. En 1991, François Mitterrand est venu à Prague avec l'idée d'une Confédération. Lancée en 1989, cette idée, quelque peu ambiguë, n'a pas pris. Il faudrait donc que les politologues inventent une catégorie nouvelle.

– **J. D.** : Je me souviens que vous êtes venu me voir à Bruxelles, car vous ne voyiez pas très clair dans le projet de Confédération. A juste titre. Le projet était mal présenté et à Prague, en 1991, il a fait l'objet d'une fin de non-recevoir. Revenons à l'essentiel de l'idée présentée par François Mitterrand : il fallait, par un geste rapide après l'écroulement du communisme, démontrer que les pays qui sortaient à peine de la nuit totalitaire étaient des membres de la famille européenne. Ensuite, il faudrait du temps pour adapter les institutions, les lois, les économies. Personnellement je regrette que sous cette forme-là, cette idée n'ait pas été mise en œuvre. Heureusement que, à Nice, on a déblayé la voie pour l'élargissement, sinon je craindrais que les peuples qui frappent à la porte finissent par se lasser et même par se rebeller contre cette Europe, à la fois riche et arrogante.

– **Monsieur le Président, après dix ans d'attente à la porte de l'Union, ne regrettez-vous pas que la Confédération n'ait pas vu le jour à Prague, en 1991 ?**

– **V. H.** : Quand j'imagine la Grande Europe de 2010 ou 2015, je pense que le terme de confédération est le plus adéquat. Bien qu'il soit aussi parfois imprécis. Pourquoi ça n'a pas marché voilà dix ans ? L'idée était intéressante, éthiquement. Mais elle n'était pas suffisamment préparée ; elle n'avait pas le soutien politique indispensable. Les nouvelles démocraties la considéraient comme une sorte d'ersatz, comme une proposition fallacieuse pour ajourner l'adhésion. Nous pensions : l'Europe riche restera entre elle et nous, nous serons relégués dans une confédération pour que nous nous tenions tranquilles.

– **Ne pensez-vous pas qu'avec la Grande Europe d'une part, une avant-garde d'autre part, on aboutira à la même situation, à la même division ?**

– **V. H.** : Pour l'avenir, je peux envisager qu'il existe un noyau d'Etats coopérant plus étroitement que l'ensemble. Je n'y vois pas d'inconvénient à condition que ce groupe demeure ouvert. Vue de loin, cette formule peut rappeler l'idée de la confédération. Mais la situation est différente. A l'époque, nous imaginions, naïvement, une entrée rapide dans l'Union. Et nous nous inquiétions de la méfiance que nous sentions à l'égard du monde postcommuniste. C'est pourquoi la confédération nous semblait une voie de garage.

– **J. D.** : La confédération de 1991 présentait deux inconvénients : elle incluait la Russie et ne disait rien des Etats-Unis. Et, en même temps, elle aurait englobé des questions économiques de la compétence de la Communauté européenne. Ceci explique les réserves des Etats d'Europe centrale et orientale. En revanche, une avant-garde ouverte peut permettre de concilier l'élargissement le plus rapide possible et la poursuite de l'intégration. Si cette avant-garde voyait le jour au moment où la République tchèque adhère à l'Union européenne, elle pourrait dès le lendemain faire partie de l'avant-garde, si elle le veut et si elle le peut. C'est vrai des nouveaux comme des anciens Etats-membres : s'ils le veulent et s'ils le peuvent. »

Propos recueillis par
Jacqueline Hénard (« Die Zeit »)
et Daniel Vernet

Tunisie, la fuite en avant

VU DE FRANCE, le durcissement actuel du pouvoir tunisien en matière de libertés et de droits de l'homme paraît souvent incompréhensible. « Mais qui conseille aussi mal le président Ben Ali ? », se demandent avec stupeur tous ceux qui, telle Marie-Claire Mendès France, sont attachés à la Tunisie et s'inquiètent de voir la répression policière et judiciaire prendre un nouveau cours.

Les petits gestes consentis par le pouvoir l'année dernière après la grève de la faim du journaliste Taoufik Ben Brik - restitution de passeports notamment - ne sont plus qu'un souvenir. Outre les actions en justice contre les principaux contestataires, les tracasseries habituelles ont repris : téléphones et fax de nouveau coupés, courrier électronique détourné, harcèlement policier redoublé, etc.

L'objectif de ce nouveau tour de vis est sans doute autant intérieur qu'extérieur. Il s'agit tout d'abord pour le président Ben Ali de réinstaurer un climat d'intimidation et de peur dans le pays, et de démanteler tout ce qui recommençait à faire figure de contre-pouvoir. Deux associations longtemps rivales, mais aujourd'hui soudées dans l'adversité, sont les premières visées : la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH, légale) et le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT, interdit), lequel vient de voir son crédit renforcé par son admission au sein de la Fédération internationale des droits de l'homme, début janvier à Casablanca. En tentant de museler les membres de ces deux ONG indépendantes, le président Ben Ali anticipe toute velléité de contestation à l'annonce attendue d'un nouveau mandat de sa part, ainsi que l'a écrit l'opposant Kamel Jendoubi (*Le Monde* du 8 janvier).

Le second objectif vise sans aucun doute à démontrer aux pays de l'Union européenne, en particulier à la France, ancienne puissance mandataire, que leurs pressions en faveur d'une libéralisation du régime sont inutiles, et même contre-productives. « L'ouverture, c'est nous qui la menons, et comme nous l'entendons. Ce domaine est le nôtre, plus vous vous en mêlez, moins nous céderons, voilà ce que tente de dire le Palais de Carthage », analyse un membre du sérail.

Plus que jamais, le pouvoir en place à Tunis s'estime victime d'une profonde injustice de la part des chancelleries et de la presse occidentales, en particulier françaises. Dans les critiques répétées à son encontre, il ne voit que des marques d'hostilité systématique et une intolérable atteinte à sa souveraineté. En témoigne la lettre adressée à Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, par Fouad Mebazaa, son homologue du Parlement tunisien, à la suite d'une résolution adoptée par les députés de Strasbourg, le 14 décembre dernier, critiquant l'état des libertés en Tunisie.

Dans sa riposte, Tunis dénonce, par le biais de M. Mebazaa, « les attaques, les accusations et les menaces à peine voilées, révélatrices de la volonté déléguée de certains courants malintentionnés, de nuire aux rela-

tions entre la Tunisie et l'UE ». Pour le Palais de Carthage, le texte du Parlement européen est émaillé « d'expressions outrancières, d'insinuations malveillantes et d'injonctions péremptives ». Suit une diatribe contre « trois ou quatre égarés, traîtres patentés à leur pays », et une réaffirmation que la démocratie et les droits de l'homme en Tunisie « sont une réalité concrète, palpable et en évolution continue », ce qui vaut à ce pays « le respect et l'admiration des instances régionales et internationales ».

LE SPECTRE DE L'ISLAMISME

Contrairement à ce que pensent nombre d'opposants, une telle langue de bois n'est pas dictée par la mauvaise foi, même si cela n'est pas fait pour rassurer. La sincérité n'est pas absente, quand le Palais de Carthage s'étonne des exigences occidentales et rappelle les mérites de la Tunisie de Ben Ali, coïncée « entre deux voisins plutôt difficiles et qu'elle n'a pas choisis ». Un pays où le taux de pauvreté est passé de 12 % de la population en 1987 à 6 % aujourd'hui ; où 96 % des enfants, filles comprises, sont scolarisés ; où le statut de la femme est inégalé dans le monde arabe et musulman ; où le taux de croissance est d'environ 5 % par an, ce qui est plus qu'honorable. « Deux ou trois bombes dans un hôtel comme en Egypte ou en Turquie, et c'en est fini du miracle

tunisien », répète-t-on à l'envi à des interlocuteurs européens, vite réduits au silence devant certains arguments, fussent-ils des amalgames, dès lors qu'est brandi le spectre de l'islamisme.

A défaut de posséder un sens politique aigu, les plus hautes autorités de l'Etat pratiquent une gestion patrimoniale - et paternaliste - de la Tunisie. Aux accusations de népotisme et de corruption, elles répondent, blessées, que leurs détracteurs sont « des jaloux ou des envieux ». L'avocate Radhia Nasraoui, l'éditrice Sihem Ben Sedrine, le journaliste Taoufik Ben Brik, l'universitaire Mohamed Talbi, et tous ces militants qui réclament la liberté d'expression et d'association, ne sont rien d'autre qu'« une poignée de provocateurs », désireux de donner d'eux « l'image de héros persécutés » pour « nuire à leur pays ». Les droits de l'homme ? « C'est une exigence avant tout de l'Occident », déclare un proche du président pour qui « la Tunisie d'aujourd'hui est un produit très défendable, mais présenté dans un mauvais emballage ».

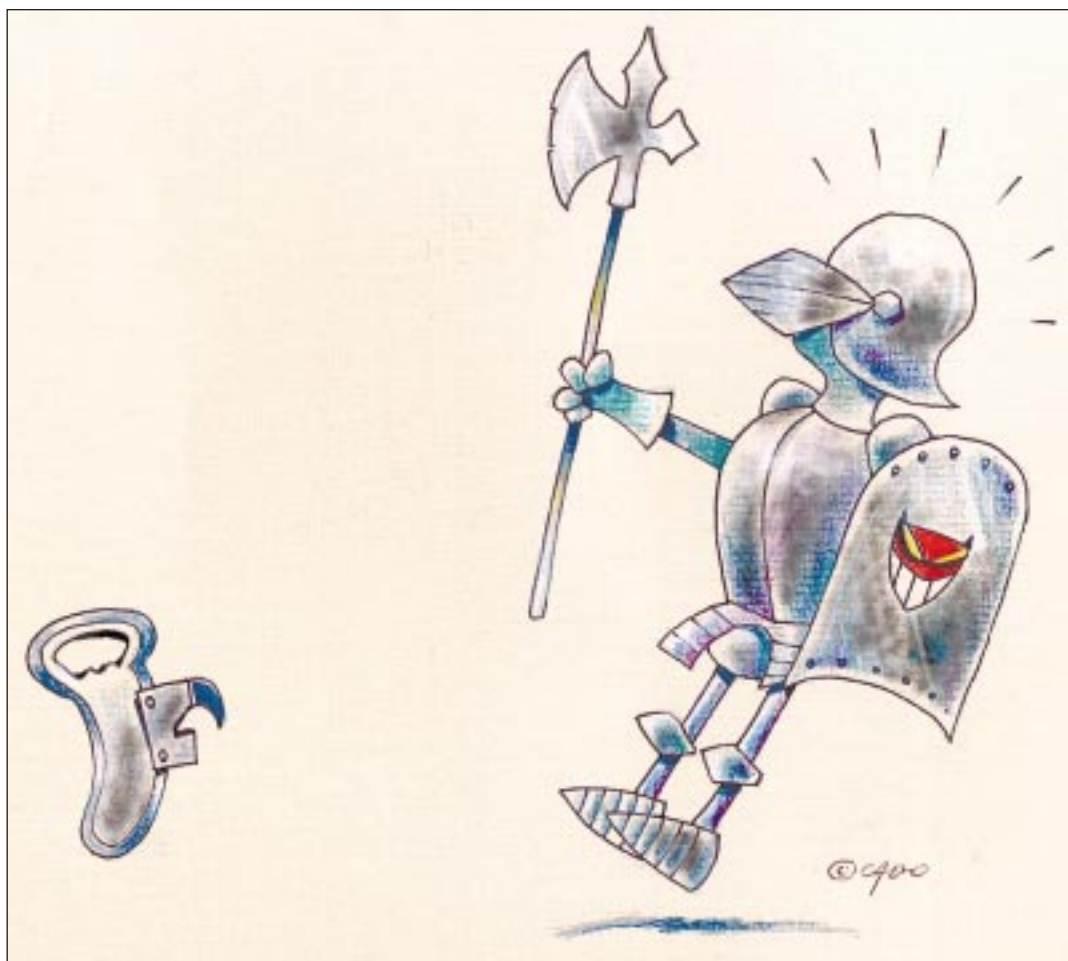
Les efforts déployés par le régime pour « changer l'emballage », sans rien toucher au fond, ne datent pas d'hier. Cela fait longtemps que les opposants s'évertuent à dénoncer les faux semblants dont le pouvoir a drapé la Tunisie en matière de justice, de presse, de multipartisme,

d'institutions, d'associations, pour répondre aux timides pressions de l'UE et à celles, plus insistantes, des Etats-Unis. Quand bien même le pouvoir tunisien accepterait de procéder à une véritable ouverture démocratique, le pourrait-il ? A l'étranger, on veut encore y croire. Mais de multiples signes témoignent d'une culture policière profondément ancrée au sein du régime et expliquent l'absence totale d'espoir des intellectuels.

Entre ces derniers et le Palais, une guerre multiforme est déclarée : guerre des nerfs autant que guerre économique, les contestataires se voyant les uns après les autres privés du droit de travailler. Cette stratégie de l'usure est suicidaire car elle pousse chacun à la faute, sur fond d'humiliations réciproques et impardonnables. Alors que l'esprit de vengeance le dispute à l'esprit de justice, l'Etat de droit voit ses fondements sans cesse davantage rongés. La tentative de meurtre perpétrée à Carthage contre l'ancien journaliste reconverti dans la communication, Riad Ben Fadhel, le 23 mai 2000, aurait dû constituer un avertissement pour la Tunisie, et pour ceux qui se disent ses amis, outre-Méditerranée. Il n'en a rien été. La fuite en avant continue, avec une redoutable inconscience.

Florence Beaugé

La mondialisation par Cado



Cado. Il est né à Porto Alegre en 1960. Publicitaire, musicien, plasticien et auteur de bandes dessinées, il travaille depuis 1976 à O Pasquim et au *Journal do Commercio*. Il a participé à de nombreuses manifestations d'humour au Brésil et à l'étranger et a reçu plusieurs prix. En ce moment, il se consacre à la caricature.

Cette semaine, *Le Monde* publie un dessinateur brésilien présent au Forum antimondialisation de Porto Alegre

Peut-on être social-libéral ?

Suite de la première page

En outre, une telle mesure ne concernait que 2,5 millions de salariés, quand l'objectif était d'apporter une aide aux 9 millions de personnes qui ne paient pas ou qui paient peu d'impôt. Diminuer les cotisations vieillesse, comme cela a été un moment envisagé, ne valait guère mieux. Alors que se pose la question du financement des retraites, il aurait été inconvenant d'afficher un allègement ciblé.

Dans ces conditions, le crédit d'impôt devenait la moins mauvaise des hypothèses et la mieux adaptée sur le plan technique. La mesure répond aux deux objectifs dévolus à la baisse de la CSG : accorder un supplément de revenu aux catégories les moins bien loties et surtout lier l'attribution de ces ressources supplémentaires au retour à l'activité des chômeurs. Dans un pays où la moitié des ménages n'est pas assujettie à l'impôt, l'effet redistributif du crédit d'impôt, amplement vérifié dans les exemples américain et britannique, ne fait aucun doute. Il est même supérieur à celui du SMIC, qui a perdu de son efficacité, de ce point de vue, en raison du développement du travail à temps partiel.

Pour être certaines également, les conséquences positives sur l'emploi restent cependant plus modestes. Là aussi, les précédents anglosaxons tendent à démontrer que si certains publics précis sont de la sorte incités à travailler - les jeunes, les femmes seules -, des effets pervers se produisent dans d'autres situations, les conjoints disposant d'un deuxième salaire pouvant réduire ou arrêter leur activité pour conserver le bénéfice des aides.

LA TRAPPE À INACTIVITÉ

Il n'empêche : le dispositif présente potentiellement quelques dangers. Cette façon de conditionner le versement de prestations à l'exercice d'une activité peut provoquer des phénomènes en chaîne. Ainsi, la sortie de la trappe à inactivité, pour ceux qui n'ont pas financièrement intérêt à reprendre un emploi, en fonction du montant des minima sociaux, peut se traduire par une entrée dans la trappe à pauvreté. Ce qui reviendrait à tomber de Charybde en Scylla, ces anciens chômeurs, peu qualifiés, étant condamnés à demeurer dans les limites des bas salaires pour bénéficier d'un revenu amélioré.

De même, l'expérience prouve que le crédit d'impôt favorise à l'excès le travail à temps partiel. Un risque existe ensuite de le voir entraîner un mouvement de baisse des bas salaires, les employeurs se servant de ce prétexte pour diminuer

le coût de la main-d'œuvre de faible niveau. Les enquêtes, notamment aux Etats-Unis, révèlent enfin que le coût du système peut se révéler très élevé pour les finances publiques. Non seulement il peut se transformer en un cadeau pour les employeurs, mais, à l'inverse, il peut faire l'objet de fraudes de la part des bénéficiaires qui ne déclareront pas qu'ils vivent en couple, par exemple.

Ces inconvénients sont à l'origine du changement d'opinion intervenu à l'OCDE en 1998. Après avoir critiqué le salaire minimum, accusé d'alourdir le coût du travail et, par là même, de freiner la création naturelle d'emplois, l'organisation internationale a changé de ton. Depuis la publication des *Perspectives de l'emploi*, en juin 1998, elle en vient à considérer que le salaire minimum, s'il reste à un niveau raisonnable, peut constituer un excellent antidote. Par sa présence et son caractère obligatoire, l'engrenage au développement des bas salaires peut être enrayer, et « on peut donc penser qu'il y aurait place pour une formule associant prestations liées à l'exercice d'une activité et salaire minimum national ». Coïncidence ? Par la suite, les Etats-Unis ont relevé leur salaire minimum et la Grande-Bretagne en a adopté un.

Dans l'esprit des experts de l'OCDE, tout le succès de la formule tient dans le méticuleux équilibre dans le maniement de ces deux para-

mètres que sont le salaire minimum et le crédit d'impôt. Et, d'une certaine façon, on peut soutenir que la France, à son tour, vient de se rallier à cette pratique dialectique, alors qu'elle avait toujours privilégié l'instrument du SMIC. Une telle convergence signifie que la force du compromis doit finir par s'imposer et que la réalité d'une économie mondialisée oblige à trouver des réponses adaptées et cohérentes.

Dans l'immédiat, la naissance d'un crédit d'impôt permet de penser que sera jugulé l'essor de la catégorie des travailleurs pauvres - ceux qui travaillent mais vivent en dessous du seuil de pauvreté -, les salariés à temps partiel et les précaires. Elle devrait favoriser l'insertion progressive de personnes les plus éloignées de l'emploi, fût-ce par le détour d'emplois modestes, et, en cela, s'inscrit dans la continuité du programme d'aide au retour à l'emploi (PARE), sujet de tant de polémiques.

Le crédit d'impôt n'interdit pas de réfléchir à un projet - une utopie ? - que partagent le libéral Milton Friedman et une partie de la gauche, dont André Gorz. A savoir, sous des formes et des intentions radicalement opposées, la perspective d'un revenu minimum d'existence, pourquoi pas universel. Mais cette route-là, si elle est praticable, passe elle aussi par de nouveaux compromis entre le social et le libéralisme.

Alain Lebaube

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Contradiction européenne

EN décembre 2000, le sommet de Nice a fait souffler un vent de déprime sur l'Europe, à tort ou à raison. Pour en dissiper les effets, Gerhard Schröder et Jacques Chirac devaient s'efforcer, mercredi 31 janvier à Strasbourg, de redonner un peu d'harmonie à la partition franco-allemande. Question de méthode : le président français et le chancelier allemand auraient pu y penser avant Nice... Mais l'état médiocre de la relation franco-allemande - où les deux hommes ont leur part de responsabilité - n'est pas la cause principale de la difficulté d'être qu'éprouve aujourd'hui l'Europe.

Elle change, et n'a pas à rougir de son bilan, comme le rappelle opportunément, dans nos colonnes (*lire page 16*) et dans celles de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, un Jacques Delors qu'on a connu plus pessimiste. On est loin du triste lamento post-niçois entendu à Bruxelles : « Espace de paix et d'entente entre les peuples », explique-t-il dans ce dialogue avec Vaclav Havel, *l'Europe a inventé un système conciliant la liberté (en économie, le marché) avec le minimum de régulation nécessaire. (...) matrice exemplaire pour le village global (...), premier pourvoyeur d'aide au développement.* Avec l'élargissement à l'Est, l'Europe, poursuit l'ancien président de la Commission, s'est « sans doute [assignée] le projet le plus enthousiasmant depuis la réconciliation entre l'Allemagne et la France en 1945 ».

Assurément. Mais c'est aussi de là que vient le malaise. On n'a pas osé dire franchement que

l'élargissement avait la priorité sur l'approfondissement de l'Europe. On n'a pas voulu affirmer que l'élargissement était un impératif moral, politique, historique, géostratégique. Et que, du coup, il passait devant l'objectif de l'approfondissement avec lequel il est, pour un temps au moins, parfaitement incompatible. On s'est refusé à formuler et à assumer cette contradiction.

L'euro n'ayant pas, ou pas encore, les effets politiques intégrateurs qu'on pouvait en attendre, on a cherché à sublimer la contradiction élargissement-approfondissement avec des formules : coopérations renforcées, noyau dur, etc., qui suggèrent toutes qu'un groupe pionnier aille de l'avant dans l'approfondissement sans attendre les autres membres de l'Union et sans leur permettre de s'y opposer. Mais l'interlocuteur de Jacques Delors, dans l'entretien au *Monde* et à *Die Zeit*, le président tchèque, laisse clairement entendre toutes les réticences que lui inspire la formule. De la Grande-Bretagne à la Suède, nombre d'Etats membres de l'Union y sont ouvertement hostiles.

Le passage de 12 à 15 membres a rendu l'Europe moins harmonieuse, moins homogène. Il faut le dire sans nostalgie. L'ouverture à 20 ou 25 membres en rendra le fonctionnement encore plus difficile. Mais le choix a été fait. Il suppose une « vision politique » différente de celle qui pouvait animer l'Europe à 12. Si, et seulement si, elle est assumée, sans faux semblants, cette vérité ouvrira la voie d'une nécessaire créativité politique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Les bizarreries du « rallye des millionnaires »

ÉTIRÉ SUR PRÈS de deux mois et sur 15 000 kilomètres de distance, le rallye Méditerranée-Le Cap ne peut, c'est l'évidence, ressembler que de très loin à une épreuve automobile du type habituel. Non seulement les voitures ne sont pas placées sous scellés aux étapes, où elles ont tout le loisir de se faire réparer, mais il est même recommandé aux concurrents de s'entraider dans le cas de difficultés, recommandation qui revêtait un caractère d'obligation dans la traversée du Sahara.

C'est ainsi qu'on a pu voir quelques voitures passer plusieurs jours dans un garage et repartir malgré leur retard. De même qu'il est possible dans un tel cas de regagner ce retard en brûlant des étapes ou en roulant nuit et jour (comme l'a fait vaillamment une 4 CV Renault), on a également la possibilité de prendre de

l'avance en « doublant » les étapes facultatives, ce qui permet à tel groupe de concurrents de s'arrêter deux ou trois jours en Oubangui, où l'un d'eux possède une propriété. Un rallye entrecoupé de parties de campagne, voilà sans doute ce qui ne s'était jamais encore vu !

Il s'avère donc qu'aucun abandon n'est concevable pour un véhicule, quelle que soit son avarie. Aussi n'en est-il resté aucun en route, alors qu'on ose à peine compter en revanche les passagers qui, brouillés avec leurs coéquipiers, cherchent depuis Kano une place pour continuer le rallye. Le « rallye des millionnaires » ne deviendrait-il pas maintenant le rallye des « auto-stoppeurs » ?

André Blanchet
(1^{er} février 1951.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

AUTOMOBILE Toyota, le premier constructeur japonais, célèbre mercredi 31 janvier la sortie de la première voiture de sa toute nouvelle usine de Valenciennes. ● HIROSHI

OKUDA (soixante-huit ans), le président de Toyota, en a profité pour annoncer un nouvel investissement dans une ligne d'assemblage de moteurs Diesel, qui ajoutera

50 emplois supplémentaires. ● LA YARIS, petite voiture conçue spécialement pour séduire le consommateur européen, sortira des chaînes de l'usine française à raison de 150 000 exem-

plaires par an à partir de 2002. ● LE NUMÉRO TROIS mondial de l'automobile, s'il détient 40 % du marché japonais et 10 % du marché américain, est très en retard en Europe, avec seule-

ment 3,7 % des ventes. ● DANS UN ENTRETIEN au Monde, M. Okuda n'exclut pas, « si la qualité produite à Valenciennes est bonne », d'accroître les capacités de production en France.

Toyota annonce un nouvel investissement dans l'usine de Valenciennes

Hiroshi Okuda, le président du premier constructeur japonais, célèbre, mercredi 31 janvier, la sortie de la première Yaris « made in France ». Il devait à cette occasion dévoiler un projet d'implantation d'une ligne de production de moteurs Diesel

VALENCIENNES de nos envoyés spéciaux

Hiroshi Okuda n'est pas venu les mains vides, mercredi 31 janvier, à Valenciennes (Nord-Pas-de-Calais), pour la « fête de la Yaris », qui célèbre la sortie de la première voiture fabriquée dans la toute nouvelle usine française de Toyota. Le président du premier constructeur japonais devait annoncer le lancement, d'ici à 2003, d'une ligne d'assemblage de moteurs Diesel contiguë au site de production des voitures. Une annonce qualifiée de « symbolique » dans l'entourage du PDG. Le premier ministre, Lionel Jospin, en a tout de même été informé mardi soir par M. Okuda lui-même. L'investissement représente 2,7 millions d'euros (18 millions de francs) – à comparer aux 690 millions d'euros (4,5 milliards de francs) de coût total du site – et permettra d'ajouter 50 emplois aux 2 000 prévus à terme sur les chaînes de montage de la Yaris.

La fabrication de moteurs Diesel, actuellement assurée pour la Yaris au Japon, est indispensable pour faire face au boom de cette motori-

sation. En France, le diesel représente 30 % des ventes dans le segment de marché de la petite Toyota, spécialement conçue pour séduire les consommateurs européens.

« DEUXIÈME USINE »

Jean-Louis Borloo, le maire de Valenciennes, veut voir dans cette nouvelle annonce le gage de « l'appropriation définitive du site par Toyota ». Il table déjà sur une certaine d'emplois supplémentaires à l'horizon 2003 et affirme au Monde qu'« une deuxième grande usine sera probablement construite dans les années qui viennent ». Ce que M. Okuda se refuse à confirmer, compte tenu de l'incertitude actuelle des marchés automobiles (lire ci-dessous).

Mercredi, conformément à la tradition nipponne, seul le personnel de l'usine a été convié à célébrer la première Yaris « made in France ». L'inauguration officielle n'est prévue qu'en mai. Un chapiteau a été dressé en sortie de chaîne pour accueillir le millier de personnes attendues à cette « fête de famille », comme l'a qualifiée M. Okuda. Chez Toyota, il n'y a pas de place

perdue. « Dès la première minute du démarrage du projet, chaque centimètre carré a été pensé. A production égale, Valenciennes est 30 à 40 % plus compacte que les usines de nos compétiteurs », explique Didier Leroy, vice-président de Toyota Motor France, chargé des activités industrielles. « Généralement, quand les Japonais construisent une usine en dehors du Japon, c'est un « transplant », une copie fidèle de ce qui existe sur l'Archipel. A Valenciennes, c'est la première fois que Toyota décide de développer un concept industriel nouveau, qui doit servir de modèle pour le groupe au XXI^e siècle, une sorte de condensé de tout ce qui marche le mieux à travers le monde », s'enthousiasme cet ancien sous-directeur de l'usine Renault du Mans (Sarthe).

La France, modèle industriel pour le Japon ? On n'en est pas là, mais force est de constater que les deux pays ont appris à se connaître et à se respecter. Les quotas, qui ont longtemps bridé les importations de voitures japonaises, font désormais partie du passé. Oubliées aussi les petites phrases de M. Okuda sur la France, « mar-

ché difficile où les syndicats ont une trop grande influence sur la direction de l'entreprise... ». En choisissant Valenciennes, Toyota a fait un pari stratégique pour son expansion. L'objectif assigné à l'usine française est d'être, dès 2002, au moins au niveau de Takaoka, l'usine « mère » qui fabrique la Yaris au Japon. C'est là en partie que la première équipe d'ouvriers et d'ingénieurs recrutés à Valenciennes ont été formés.

RETARD EN EUROPE

Le troisième constructeur mondial, qui détient 40 % du marché japonais et 10 % du marché améri-

cain, accuse un sérieux retard en Europe, avec seulement 3,7 % des immatriculations. « Pour vendre en Europe, il faut des produits conçus pour ce marché », souligne Hiroaki Watanabe, président de Toyota France. Dessinée par un Grec, la Yaris a décroché en 2000 le titre envié de « voiture de l'année », décerné par un jury de journalistes européens.

« Les Japonais ont été très fiers que leur travail soit reconnu par les Européens eux-mêmes », souligne Claude Boule, vice-président chargé de l'administration de l'usine. Les résultats commerciaux ont sui-

vi : 190 000 voitures ont été vendues en 2000, en augmentation de près de 70 %. Toyota vise désormais 5 % du marché européen d'ici à 2005. Mais le constructeur japonais sait qu'il s'attaque au marché le plus concurrentiel du monde, sur un segment de petites voitures déjà très encombré, qui représente un tiers des ventes en Europe.

« La montée en cadence sera trois fois plus rapide que dans une usine Toyota classique », explique M. Watanabe, qui a déjà participé au lancement d'usines délocalisées, en Grande-Bretagne et au Canada. Dès cette année, 60 000 Yaris doivent sortir des chaînes, pour atteindre la pleine capacité en 2002 avec 150 000 unités.

Un rythme qui n'est pas sans risque : « Ma seule inquiétude se situe au niveau des fournisseurs, j'espère qu'ils arriveront à suivre la cadence », confie M. Watanabe. Près des trois quarts des pièces de la Yaris seront d'origine européenne. Tout le monde à Valenciennes sait que l'avenir se jouera sur un principe intangible chez Toyota : la qualité.

S. L. et J.-P. D.

Le numéro trois mondial de l'automobile

Classement des constructeurs mondiaux (chiffres 1999) :

1. **General Motors** (Etats-Unis) : 8,5 millions de véhicules produits (Chevrolet, Opel, Saab, Isuzu...)
2. **Ford** (Etats-Unis) : 7,4 millions (Ford, Land Rover, Jaguar, Mazda...)
3. **Toyota** (Japon) : 5,5 millions (Toyota, Lexus, Daihatsu).
4. **Volkswagen** (Allemagne) : 5,1 millions (VW, Audi, Seat, Skoda...)
5. **DaimlerChrysler** (Allemagne) : 4,9 millions (Mercedes, Chrysler, Jeep, Smart...)
6. **Renault/Nissan** (France/Japon) : 4,7 millions (Renault, Nissan, Samsung, Dacia...)
7. **PSA Peugeot Citroën** (France) : 2,52 millions (Peugeot, Citroën).
8. **Honda** (Japon) : 2,4 millions (Honda, Acura).

Hiroshi Okuda, président de Toyota Motor Corporation et du patronat japonais

« Si la qualité produite est bonne, il n'est pas exclu que nous augmentions nos capacités »

« En 1997, vous trouviez qu'en France les syndicats avaient « une trop grande influence » dans les entreprises. En 2001, vous ouvrez une usine à Valenciennes, où tous les syndicats sont représentés. Le « système Toyota » s'est-il adapté à la France, ou est-ce l'inverse ?

– Nous n'avons jamais été réticents à nous installer en France. Nous sommes en Europe depuis longtemps, en Grande-Bretagne. Nous savions que les pratiques et les lois étaient différentes d'un pays à l'autre et nous avons avancé graduellement. Le système Toyota repose sur un certain nombre de principes. Mais leurs modalités d'application peuvent varier selon les pays. Nous devons tenir compte des spécificités françaises.

– Valenciennes pourra produire 150 000 Yaris. Vous en avez vendu en 2000 près de 190 000 en Europe. Songez-vous à une extension de l'usine ?

– Le ralentissement de l'économie mondiale nous rend prudents. Il n'est pas sûr que la production de Valenciennes puisse être absor-



HIROSHI OKUDA

bée par le marché européen, dont l'évolution est incertaine. Si la qualité produite à Valenciennes est bonne, si le personnel, bien formé, prouve sa capacité à réaliser des améliorations spontanées, et si le marché se porte bien, il n'est pas exclu que nous augmentions nos capacités de production en Europe.

– Vous avez une usine en Grande-Bretagne. Nissan a obtenu des aides du gouvernement britannique pour la sienne. Êtes-vous tenté d'en demander ?

– La situation de notre usine britannique est difficile, du fait

notamment des taux de change. Les deux modèles que nous y fabriquons, l'Avensis et la Corolla, ne se vendent pas comme nous le souhaiterions. Mais Toyota ne va pas pour autant solliciter l'aide des autorités britanniques. Ce n'est pas dans notre tradition. Nous essaierons d'améliorer notre productivité et de compresser nos coûts par nous-mêmes. En augmentant, étape par étape, le contenu de nos voitures en composants locaux. Et en transférant nos achats sur le continent, en euros.

– Les difficultés actuelles de DaimlerChrysler vous confortent-elles dans votre choix de ne pas participer aux fusions entre constructeurs ?

– Les difficultés momentanées de DaimlerChrysler ne valident pas forcément la stratégie de Toyota. Nous avons toujours dit que des entreprises de cultures différentes ne peuvent que rencontrer des problèmes lorsqu'elles décident de fusionner. Nous ne sommes pas partisans d'alliances capitalistiques, mais il peut y avoir des coopérations technologiques avec

tel ou tel concurrent. Ainsi, nous collaborons avec Volkswagen et DaimlerChrysler dans les catalyseurs. Sur la technologie hybride – moteur fonctionnant à l'électricité et à l'essence –, nous sommes en contact avec les américains General Motors et Ford.

– Quand Toyota sera-t-il prêt à mettre sur le marché des voitures à pile à combustible ?

– C'est un dossier technique difficile, coûteux en argent et en hommes. Nous y consacrons environ 1 % de notre chiffre d'affaires, alors que notre budget total de recherche et développement est de 5,5 à 6 %. La plupart des constructeurs ne seront pas prêts pour une production de série rentable avant 2010. Mais il n'est pas impossible que certains, dont Toyota, soient prêts dès 2003-2004.

– Que pensez-vous du retournement de conjoncture aux Etats-Unis ?

– J'ai, dans un premier temps, trouvé trop pessimistes les experts qui prévoient que le marché américain allait revenir à 15 ou 15,5 millions de véhicules en 2001,

alors que ce marché a dépassé 17 millions de véhicules en 2000. Finalement, je constate qu'ils ont peut-être raison. Cette contraction de la demande ne sera pas répartie équitablement entre toutes les marques. Nous espérons que Toyota continuera à gagner des parts de marché aux Etats-Unis, ce qui devrait nous éviter de prendre des mesures de restructuration dans nos usines locales.

– L'économie japonaise commence à s'ouvrir aux influences étrangères, comme en témoigne l'alliance entre Nissan et Renault. Quels enseignements en tirez-vous ?

– Depuis longtemps, je pense que la mondialisation est inéluctable. Je trouve normal que trois constructeurs automobiles japonais soient aujourd'hui dirigés par des PDG étrangers – Nissan, Mitsubishi et Mazda. C'est d'autant plus normal que des Japonais font de même à l'étranger. Cela peut s'étendre à d'autres domaines de l'économie.

» Pour autant, ce n'est pas parce que ces managers sont étrangers

qu'on peut forcément en apprendre quelque chose. Chaque manager a son propre style. Depuis plusieurs années, les actionnaires étrangers sont de plus en plus présents dans le capital de certaines entreprises japonaises. Par exemple, chez Sony, ils détiennent 45 % et 25 % chez Honda. Cette présence influe certainement sur le management de ces groupes.

– Et chez Toyota ?

– Il n'y a pas vraiment d'influence dans la mesure où seulement 10 % du capital sont entre des mains étrangères. Mais certains investisseurs institutionnels, comme Calpers, nous posent souvent des questions par écrit. Nous y répondons toujours.

– Toyota est le dernier constructeur japonais indépendant avec Honda. Est-ce susceptible de vous rapprocher ?

– Si Honda était la cible d'un concurrent étranger, cela ne modifierait pas notre manière d'être. »

Propos recueillis par Pascal Galinier et Stéphane Lauer

Dans le Nord, une véritable lune de miel franco-japonaise

VALENCIENNES

de notre correspondant régional
On pouvait craindre le « choc des cultures ». Si l'on en croit les intéressés des deux bords, on assis-

REPORTAGE

« J'ai l'impression que l'usine s'est construite autour de moi »

te, au contraire, à une découverte mutuelle, aussi fructueuse qu'efficace. Shiori Naka est une spectatrice privilégiée de cette rencontre. « Coordinatrice » (l'une des vingt-six cadres japonais expatriés à Valenciennes), elle a vécu jusqu'à l'âge de seize ans en France, où son père dirigeait une petite société nipponne. A vingt-cinq ans, elle est chargée de conseiller et de guider un responsable de la direction des ressources humaines plus âgé qu'elle mais nettement moins au fait des us et coutumes locales.

« Nous découvrons nos bons côtés réciproques », explique-t-elle, diplomate. Habitué aux « syndicats maison » des usines nipponnes, préférant, comme tous les Japonais, le compromis aux situations de conflit, ses collègues des

ressources humaines ont dû, bon gré mal gré, s'adapter aux relations sociales à la française. Au quotidien, ils ont été surpris de l'esprit d'autonomie des gens du cru. « Chez nous, être autonome a un sens péjoratif. Le travail en équipe et le partage des informations passent avant tout. Résultat, nous sommes très polyvalents et pouvons remplacer le voisin au pied levé. » Les employés français semblent s'acclimater sans trop de peine à l'immense « plateau » dépourvu de cloisons qui accueille tous les services administratifs, du directeur général au comptable de base.

A la production, en revanche, le goût du concret et le pragmatisme japonais ont tout de suite été très appréciés des ouvriers français. Règle de base de « l'esprit Toyota », le « kaizen » – ou amélioration en continu, par propositions des salariés, des conditions et de l'efficacité du travail – « marche même mieux en France qu'au Japon », s'extasie Shiori Naka. Le Français « très spontané, qui s'exprime facilement », s'y plie plus volontiers, selon elle, que le Japonais, enclin « à résister et à se taire quand il rencontre une difficulté ».

« C'est vrai », confirme Karim Djabali, jeune carrossier de vingt et un ans, qui a travaillé comme

intérimaire chez Renault, à Maubeuge. « Ici, on se tutoie, on peut discuter avec les contremaîtres ou les ingénieurs. On voit qu'ils veulent faire quelque chose de bien. On se sent chez nous, comme dans une grande famille. » Eric Lemoine, le premier ingénieur à avoir été engagé, en juin 1999, n'a pas eu de difficultés à s'adapter. « J'ai plutôt l'impression que l'usine s'est construite autour de moi », dit-il. Et apprécie « la facilité de communication à tous les niveaux hiérarchiques ».

Même le secrétaire (CFDT) du

comité d'entreprise, Pascal Honvault, est ravi. « Ils sont très humains, très réfléchis. Ils nous ont beaucoup aidés à démarrer. Ils considèrent le CE comme un élément de motivation du personnel. » La direction est allée jusqu'à signer l'accord sur les 35 heures avant même l'ouverture de l'usine (Le Monde du 21 décembre 1999). Elle propose également un système d'intéressement original : une prime annuelle unique pour tous, dont le montant (de 8 000 à 16 000 francs) est fonction non pas des bénéfices,

Un recrutement très ouvert

Toyota a imposé ses conceptions pour le recrutement de son personnel de fabrication. Pas de diplôme ou d'expérience requis ; seules comptent la motivation et l'aptitude à apprendre. Toutes les candidatures sont recevables : l'ANPE en a réceptionné 25 000. La société a créé son « centre d'évaluation », où les candidats sont sélectionnés à l'issue d'un parcours comportant plusieurs tests ou entretiens et une mise en situation professionnelle sur un simulateur de poste de travail. La formation vient ensuite. « Nous cherchons non pas des caristes ou des soudeurs, mais des team members (membres d'une équipe), que nous formons pour être polyvalents », explique Jean-Paul Bollier, responsable du département recrutement-formation. Cette méthode a permis l'embauche de RMistes considérés comme désocialisés parce que inadaptés au mode de formation classique, ou a favorisé la reconversion de jeunes motivés. C'est ainsi, explique Catherine Lenoir, ancienne employée de l'ANPE devenue directrice du centre d'évaluation de Toyota, que « des filles qui étaient vendeuses ou venaient de la restauration ont pu devenir animatrices d'équipe de production ».

ces, mais du respect de trois « indicateurs » – sécurité, qualité des véhicules et respect du planning de production. « Nous travaillons actuellement sur l'accord d'entreprise », ajoute M. Honvault. A terme, nous espérons créer un comité central européen, puis un comité central de groupe ». Qu'en pensent les responsables syndicaux des autres usines de la région ? « Il est clair qu'ils sont étonnés de notre démarche. Mais, si nous tenons nos objectifs, si une bonne politique sociale s'instaure, cela pourrait servir de base de réflexion pour d'autres. »

« UNE HISTOIRE D'AMOUR »

Le modèle japonais à la sauce valenciennoise survivra-t-il à la montée en puissance de la production, aux premiers conflits ? En attendant, c'est la lune de miel. A Valenciennes, où plusieurs magasins offrent désormais des produits nippons, les Japonais sont accueillis à bras ouverts. Non sans raison : dans cette région qui, au plus fort de la crise du début des années 90, comptait plus de 25 % de chômeurs, Toyota a déjà embauché 1 100 personnes, en recrutera 400 de plus d'ici à fin mai et encore 500 avant 2003. 93 % des salariés de l'usine – tous en contrat à durée indéterminée – viennent de la

région Nord-Pas-de-Calais, 36,7 % du Valenciennois. Plus de 39 % étaient auparavant demandeurs d'emploi (dont 130 de longue durée) et près de 30 % titulaires d'emplois précaires, souligne Laurent Fiscus, sous-préfet chargé de mission « pour le projet Toyota ».

« C'est une histoire d'amour, les gens sont fous de joie », se félicite Jean-Louis Borloo, député (UDF) et maire de Valenciennes. L'arrivée des Japonais constitue, pour lui, le couronnement d'une vigoureuse politique de reconversion accompagnée d'un effort des collectivités pour rendre plus attractive l'agglomération, qui offre désormais notamment un golf, un plan d'eau, une piscine olympique, une patinoire et de nombreux équipements culturels. « Toyota nous a forcés à professionnaliser notre accueil, notre capacité de réaction et de réponse à tous les problèmes », même si des efforts restent à faire en matière de logement, « surtout pour la prochaine vague ». Car, le maire en est certain, le mouvement va s'accroître : après avoir touché le fond il y a dix ans, « le Valenciennois est en train de redevenir un grand pôle industriel et logistique, à la hauteur de Turin ou de Birmingham ».

Jean-Paul Dufour

Amazon.com annonce la suppression de 1 300 emplois

Le site espère être rentable à la fin de l'année

CHANGEMENT brutal de stratégie chez Amazon.com. Le distributeur en ligne le plus célèbre minimisait jusqu'à présent l'importance de ses pertes et se refusait à annoncer la date des premiers profits. Mardi, Jeff Bezos, son fondateur, a pris tout le monde de cours en annonçant une bonne nouvelle : la promesse d'un profit opérationnel au dernier trimestre 2001. Et trois très mauvaises : 1 300 suppressions d'emplois sur les 8 500 salariés que compte la société. Une perte de 545,1 millions de dollars au dernier trimestre 2000, au lieu de 323,2 millions pour la saison des fêtes 1999. Enfin, des perspectives de ventes revues en baisse pour l'année 2001, de 4 mil-

Charles Schwab préfère les congés obligatoires aux licenciements

Le premier courtier en ligne américain, Charles Schwab, prend de front la crise du Nasdaq. Selon US Bancorp Piper Jaffray, le volume total des ordres passés en ligne a chuté de 12 % au troisième trimestre 2000, et ne s'est redressé que de 3,7 % au quatrième. Charles Schwab a donc demandé à 15 000 de ses 26 000 employés de prendre trois jours de congés (sans solde ou payés) avant fin mars.

Le fait qu'il n'ait pas procédé à des licenciements secs montre qu'il attend un rebond du marché, se rassurent les analystes. En décembre, la rémunération des 750 premiers dirigeants de la firme avait déjà été réduite. Charles Schwab et David Pottruck, les deux cofondateurs, avaient accepté de diviser leur salaire par deux.

liards de dollars à moins de 3,6 millions de dollars.

A y regarder de plus près, tout ne va pourtant pas si mal chez Amazon. Les ventes du dernier trimestre 2000 ont presque atteint le milliard de dollars, progressant de 44 % par rapport à l'an dernier. Hors éléments exceptionnels, la perte d'Amazon lors du dernier trimestre a été divisée par deux, à 90 millions de dollars, contre 180 millions en 1999. Sur l'ensemble de l'année, la perte opérationnelle reste constante, à 1,19 dollar par action, malgré le développement des ventes à l'international, qui ont doublé en 2000.

Adrien de Tricornot

A force de justifier des pertes massives comme préparant les montagnes de profit de demain, les dirigeants d'Amazon avaient réussi à créer sur le marché l'expression « *concept stock* » (l'action permettant de jouer, par excellence, le concept du commerce en ligne). Autre temps, autre mœurs. Amazon a choisi aujourd'hui de purger ses comptes en passant 355 millions de dollars de charges exceptionnelles sur la dépréciation des sociétés Internet qu'elle avait rachetées par échange de titres, ou dans lesquelles elle avait investi. Son partenaire living.com se trouve sous administration judiciaire. Une charge de 150 millions de dollars sera également passée, au premier semestre, pour financer la restructuration.

L'alliance des travailleurs de la technologie a dénoncé au passage le fait que « *le seul service client (celui de Seattle) concerné par les suppressions d'emplois est celui où l'on tente de monter un syndicat* ».

Jeff Bezos doit convaincre que le commerce électronique peut être profitable. « *Les investisseurs demandent plus de transparence, et en particulier que les sociétés de vente en ligne communiquent leurs coûts de logistique. Et là, surprise, Amazon.com, la plus belle de toutes, avoue qu'au cours du quatrième trimestre 1999, ces coûts, précédemment fondus dans les coûts de vente et de marketing, ont représenté quelque 16 % de son chiffre d'affaires* », écrivaient les analystes d'IT Asset Management en dressant le bilan de l'année 2000. Si Jeff Bezos ne tient pas ses promesses de rentabilité rapide, il risque de mettre la clef sous la porte. A la fin mars 2001, il n'aura plus que 650 millions de dollars en caisse.

Wall Street n'a pas été pris de cours par les pertes du plus emblématique des distributeurs en ligne, pas plus que par les licenciements annoncés. Alors qu'ils devaient être annoncés après la fermeture du marché, mardi 30 janvier, l'action a perdu 5,9 % sur le Nasdaq, à 18,94 dollars. Elle avait atteint 85,94 dollars le 2 mars 2000. Dans une note publiée mardi, Henry Blodget, spécialiste des valeurs Internet de Merrill Lynch, écrivait « *Il y a eu des spéculations récemment sur des licenciements potentiels. Cela ne nous surprendrait pas, car nous croyons dans l'engagement de management à diriger l'entreprise de la façon la plus efficiente possible* ».

TotalFinaElf affiche les plus gros profits jamais réalisés par une entreprise française

Les bénéfices du groupe pétrolier se montent à près de 50 milliards de francs

Le groupe TotalFinaElf, quatrième pétrolier mondial, a annoncé ses résultats mercredi 31 janvier. Le bénéfice atteint 49,85 milliards de francs

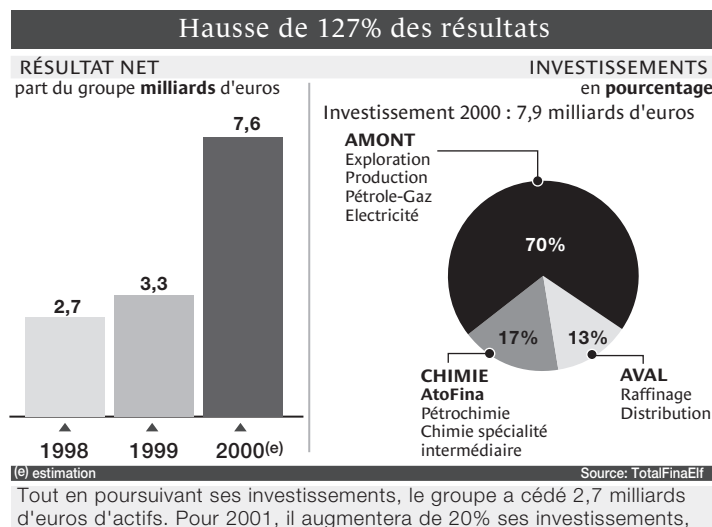
(en hausse de 127 %), alors que le chiffre d'affaires se monte à 760 milliards de francs (en hausse de 55 %). Ces résultats historiques s'expliquent

en grande partie par le renchérissement du pétrole et par la hausse du dollar. Mais l'an 2000 restera marqué par le naufrage de l'Erika.

L'ANNÉE 2000 est historique pour l'industrie pétrolière. TotalFinaElf a annoncé mercredi 31 janvier une hausse de 127 % de son bénéfice qui a atteint 7,6 milliards d'euros (49,85 milliards de francs). Le quatrième groupe pétrolier mondial, né en février 2000 après l'absorption d'Elf par Total, se détache nettement dans le palmarès des entreprises françaises. Son chiffre d'affaires de 116 milliards d'euros (760,9 milliards de francs), en hausse de 55 %, et son bénéfice atteignent des niveaux inégalés dans l'histoire industrielle du pays. A titre de comparaison, son seul bénéfice est l'équivalent du chiffre d'affaires 1999 de groupes comme Valeo ou Thales.

Pour son premier exercice, le nouveau groupe confirme la tendance annoncée voilà une semaine par les « *majors* » américains. « *Nous avons bénéficié d'un environnement particulièrement favorable, où les trois paramètres les plus importants – le dollar, le prix du brut et les marges de raffinage – ont tous évolué positivement. La combinaison de l'ensemble donne des résultats spectaculaires* », reconnaît Thierry Desmarest, président du groupe français. « *85 % de l'amélioration du résultat vient de l'environnement et 15 % sont liés aux actions propres du groupe, reposant sur la croissance et les gains de productivité* ». Ce sont ces 15 % qui, pour le PDG, sont les « *plus importants, car ils auront des effets pérennes* ». Cette amélioration des performances internes est en ligne avec les objectifs annoncés lors de la fusion pour la période 1999-2003.

La production progresse de 3 % pour atteindre 2,12 millions de barils/jour, en raison de la montée en puissance des champs de Peciko en Indonésie, de l'usine de liquéfaction de gaz de Bonny au Nigeria, du champ TFT en Algérie, des gisements marin d'Ecofisk en Norvège et de Kuito en Angola. Le bénéfice du secteur raffinage-distribution a augmenté de 205 % profitant à plein de la forte hausse des marges de raffinage et du dollar. La chimie d'Atofina affiche également une bonne progression, son résultat opérationnel progressant de 34 %, en raison essentiellement d'excellentes performances de la pétrochimie (244 %), comparé aux intermédiaires et polymères (4 %) et à la chimie de spécialité (9 %). TotalFinaElf va accélérer en 2001 son programme d'investissement. « *En 2000, nous nous étions fixés pour priorité de réduire notre endet-*



Tout en poursuivant ses investissements, le groupe a cédé 2,7 milliards d'euros d'actifs. Pour 2001, il augmentera de 20 % ses investissements,

temment tout en maintenant nos investissements au même niveau que l'année précédente. En 2001 nous les augmenterons de 20 %. Le montant de nos investissements s'élèvera à 9,4 milliards d'euros, supérieur à nos profits de l'an 2000 ».

Le groupe souhaite devenir l'actionnaire de Gaz de France « le plus important après l'Etat »

« *Nous allons continuer à investir nettement plus rapidement que la moyenne* », explique M. Desmarest. « *A la différence des autres pétroliers, nous n'avons pas diminué le montant de nos investissements en 1998 et 1999 lorsque les cours du pétrole étaient très bas* ». Comme à l'accoutumée, l'essentiel des fonds (71 %) sera destiné en amont à l'exploration-production, en aval au développement du gaz et à l'électricité. Le reste sera réparti entre le raffinage et la distribution (12 %) ainsi que la chimie (17 %).

La stratégie du groupe est de se renforcer dans le domaine du gaz, de son transport et de la production d'électricité dans une région où il est déjà important producteur de gaz, en particulier en Amérique Latine. En Arabie Saoudite, TotalFinaElf est candidat aux trois projets gaziers que propose le royaume. Ryad devrait se prononcer d'ici début avril. En France, TotalFinaElf est intéressé pour participer au tour de table de Gaz de

France en cas d'ouverture du capital : « *Nous souhaitons être l'actionnaire le plus important après l'Etat* ».

Concernant le cours du pétrole, le PDG reste prudent : « *Notre hypothèse budgétaire pour l'année 2001 est un baril à 20 dollars. Mais pour nos investissements, nous sommes plus sévères et retenons un projet s'il est rentable à 15 dollars le baril. Il ne faut pas avoir la mémoire trop courte* ».

L'année sera aussi consacrée à la poursuite de l'intégration du groupe qui s'effectue plus rapidement dans le pétrole que dans la chimie. « *Fusionner nécessite un gros travail de réorganisation, puis de stabilisation des structures, ce que nous faisons actuellement* » reconnaît M. Desmarest. « *Tout n'est pas encore achevé. Après négociation avec les partenaires sociaux sur les départs volontaires, les pré-retraites choisies, nous avons proposé aux salariés intéressés de se faire connaître. Nous prévoyons de réduire les effectifs de 2000 personnes en France et autant à l'étranger sans licen-*

ciement contraint dans les trois ans. » Si l'année 2000 restera exceptionnelle pour les résultats de la nouvelle entreprise, elle restera aussi comme une année noire en terme d'image avec le naufrage de l'Erika pour Total. De même que les affaires d'Elf, aujourd'hui devant la justice, pèsent encore sur l'image du groupe. La flambée des prix à la pompe durant l'été a aussi mis à l'index les compagnies pétrolières et leurs profits colossaux. L'Etat a alors décidé d'effectuer un prélèvement exceptionnel de 3 milliards de francs sur les bénéfices des quatre pétroliers installés en France, TotalFinaElf, Esso, BP et Shell.

« *Il faut arrêter d'entretenir cette ambiguïté consistant à se féliciter un jour d'avoir un pétrolier qui s'est hissé parmi les cinq premiers mondiaux et quelques mois plus tard trouver qu'il dégage trop de bénéfices* » prévient M. Desmarest rappelant au passage que son groupe est un contributeur important. « *Nous payons des impôts très importants dans de nombreux pays, ils représentent un taux moyen d'imposition de 48 %* ».

Le PDG de TotalFinaElf veut relativiser l'importance des bénéfices. Après les fusions de Fina et Elf, le nouveau groupe fait deux fois et demi la taille de Total seul. « *Depuis les années 1990, dans de nombreux secteurs, des entreprises françaises ont mené des politiques ambitieuses de croissance et une gestion serrée. Elles sont ainsi parvenues à combler l'écart avec les leaders dans leurs métiers* », explique M. Desmarest, avant d'ajouter : « *Vous ne pouvez pas rester durablement dans la compétition si vos performances ne sont pas en ligne avec celles de vos concurrents anglo-saxons* ».

Dominique Gallois

Les résultats des pétroliers américains

● **ExxonMobil** : le numéro un mondial, qui a acheté Mobil en décembre 1999, a multiplié par deux ses profits. Son bénéfice a atteint 16,91 milliards de dollars (120,6 milliards de francs) en 2000, le plus important jamais réalisé par une entreprise américaine. A structure comparable, cela représente une hausse de 102 % par rapport aux 8,38 milliards de dollars de 1999.

● **Chevron** : le groupe de San Francisco a presque triplé ses

profits en 2000, avec un bénéfice net de 5,18 milliards de dollars (soit 36,96 milliards de francs) contre 2,07 milliards en 1999.

● **Texaco** : le numéro trois américain a dégagé un bénéfice net de 2,54 milliards de dollars contre 1,78 milliard en 1999. Il doit fusionner prochainement avec Chevron. Le nouvel ensemble se hissera au quatrième rang du palmarès mondial derrière Exxon, Shell, BP juste devant TotalFinaElf.

RATP : la grève du 1^{er} février devrait être très suivie

LA DIRECTION de la RATP a prévu pour jeudi 1^{er} février de fortes perturbations dans le métro (sauf sur la ligne 14), sur les lignes A et B du RER, et dans une moindre mesure sur le réseau bus, en raison d'un appel à la grève lancé par les syndicats CGT et Autonomes. Ces derniers entendent protester contre les conditions de travail, les effectifs et les salaires. La CFDT, qui dans un premier temps avait aussi déposé un préavis de grève, a finalement conclu avec la direction un « *constat d'accord permettant d'ouvrir des négociations afin d'anticiper les recrutements prévus dans le cadre des 35 heures* » qui doivent être mises en place d'ici à 2003. FO et les syndicats indépendants n'ont pas déposé de préavis de grève.

Mercredi, dans un entretien au Parisien, Jean-Paul Bailly, président de la RATP, estime que « *les motifs [invoqués pour la grève] apparaissent totalement disproportionnés par rapport aux conséquences supportées par les voyageurs et la RATP* ».

« Le Monde » à l'initiative de l'opération

« Un train pour l'emploi »

PROPOSER 33 000 EMPLOIS aux diplômés de l'enseignement supérieur et aux jeunes cadres en début de carrière : tel est l'objectif de l'opération « *Un train pour l'emploi* », lancée à l'initiative du Monde, en association avec France 3 et France Info, avec la participation de 33 grandes entreprises représentant une diversité de secteurs d'activité (banque, informatique, télécommunications, audit, énergie, transport, automobile...). Du 5 au 19 mars, ce train spécial s'arrêtera dans onze villes universitaires (Strasbourg, Lille, Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Montpellier, Lyon et Paris).

« *L'idée est que chaque jeune montant dans ce train puisse ressortir avec un emploi* », a précisé Jean-Marie Colombani, président du directoire du Monde, mardi 30 janvier, en présentant cette initiative. Pour participer, les jeunes intéressés peuvent s'inscrire au préalable, dès le samedi 3 février, sur le site Internet <http://emploi.lemonde.fr>

« Erika » : révision à la hausse du montant à verser par le groupe pétrolier

« *NOUS IRONS au-delà du milliard de francs que nous avions annoncé. Nous allons ajouter une cinquantaine de millions de francs, notamment pour des engagements complémentaires sur des zones les plus affectées par la pollution* », a annoncé Thierry Desmarest en évoquant les conséquences de la marée noire de l'Erika. Revenant sur les travaux en cours, le patron de TotalFinaElf a rappelé que les 200 000 tonnes de déchets collectés sur les plages sont actuellement entreposés à la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique) et seront bientôt traités. Une installation de traitement va être construite à cet effet.

Lundi 29 janvier, le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol) a décidé de relever de 50 % à 60 % le taux d'indemnisation des dommages. Par précaution, de façon à assurer l'égalité de traitement des demandeurs, le fonds avait fixé dans un premier temps le taux à 50 %. Plus d'un an après le naufrage de l'Erika au large des côtes bretonnes le 12 décembre 1999, le Fipol, fonds alimenté par les compagnies pétrolières mais géré par les Etats membres sait dorénavant que l'enveloppe de 1,2 milliard de francs suffira à permettre le taux de 60 %. Jusqu'à présent il n'a déboursé, que 50 millions de francs.

Après le relèvement de ce taux, le gouvernement a donc décidé mécaniquement de compléter par un versement égal désormais à 40 % du préjudice agréé, les montants payés par le Fipol pour indemniser à 100 % les professionnels du tourisme. Les entreprises pourront déposer les dossiers correspondants dès le 31 mars.

ESTIMATIONS DES DOMMAGES

Le montant global consacré au nettoyage des plages souillées et à l'indemnisation des victimes avoisine les 3 milliards de francs. Il se décompose en 1,2 milliard pour le Fipol, plus de 1 milliard pour TotalFinaElf et 830 millions pour l'Etat au titre du plan Polmar. Ce montant correspond aux estimations des dommages faites par le Conseil économique et social. Tout récemment, une étude réalisée par un cabinet d'audit pour le compte de l'association Ouest Littoral Solidaire remet en cause ces évaluations estimant à 6 milliards de francs les préjudices, dont la moitié pour le secteur du tourisme. Cette association qui réunit Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, s'appuie sur un audit commandé au cabinet Mazars & Guérard (Le Monde du 24 janvier).

D. G.

VIENT DE PARAÎTRE

BILAN DU MONDE

L'analyse de 174 pays
Le classement des entreprises les plus performantes des 26 régions françaises

Edition 2001

Le retrait de Bouygues du téléphone du futur met le gouvernement dans l'embarras

Seuls deux candidats, France Télécom et Cegetel, devraient concourir pour les quatre licences de téléphonie mobile de troisième génération qui sont à attribuer. Bouygues a renoncé devant le prix demandé. Bercy, qui comptait sur 130 milliards de francs de recettes, n'en récoltera que la moitié

AU MOMENT de la clôture de l'appel à candidatures pour les licences UMTS, les téléphones mobiles de troisième génération, mercredi 31 janvier, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) ne devait réceptionner que deux dossiers : celui de France Telecom et celui de SFR. Après Deutsche Telekom, après Suez-Lyonnaise des eaux et Telefonica, Bouygues à son tour a décidé, mardi 30 janvier, de ne pas présenter sa candidature à une licence. Pour Martin Bouygues, PDG du groupe, ce choix est « industriel ». Il récusait toute tentative de pression ou de chantage sur le gouvernement. Son renoncement porte, cependant, un coup à la procédure arrêtée par Bercy.

A l'exception de Telecom Italia, partisan d'un dépôt de dossier pour l'UMTS et qui se dit déçu par ce forfait, tous les autres administrateurs de Bouygues comme de Bouygues Telecom ont approuvé ce renoncement. « Les conditions d'appel à candidatures sont dissuasives », a expliqué Bouygues dans son communiqué, visant notamment le prix de 32,5 milliards de francs (4,9 milliards d'euros) fixé par l'Etat pour l'obtention d'une licence. Alors que la technologie de l'UMTS n'est pas encore maîtrisée, que les équipements et les services n'existent pas, les sociétés de conseil ont jugé l'aventure trop dangereuse. A moyen terme, la rentabilité de l'opération ne leur semble pas assurée.

Le marché boursier, lui, a sanctionné ce qui lui apparaît comme un revers. Mardi, à la clôture, l'action Bouygues reculait de 4,3 %, pour coter 52,55 euros. Pour de nombreux analystes, le groupe, en renonçant à l'UMTS, perd de son attrait. Selon eux, son activité de télécommunications est appelée à se déprécier rapidement sans cette nouvelle technologie et le groupe n'a plus le même caractère spéculatif.

Le groupe de BTP et de communication conteste cette analyse. Il se dit plus que jamais engagé dans le développement du multimédia

dans le téléphone mobile. Au lieu de l'UMTS, qui créera une rupture technologique, il préfère miser sur des évolutions technologiques avec le GPRS et l'EDGE. La seule économie sur le prix de la licence justifie cette orientation, même si elle lui vaut le courroux de l'Etat, privé d'une partie de sa cagnotte.

« PAS DES JOUEURS »

En face, SFR (Cegetel) joue la carte du bon élève. Le deuxième opérateur mobile français a été le premier à déposer sa candidature, le 30 janvier à 10 heures du matin, soit un jour avant la date limite. Philippe Germond, PDG de Cegetel, a même fait le déplacement pour le dépôt de ce dossier auprès de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). L'acte de candidature a été concrétisé par

L'INCERTITUDE continue à planer sur les services que la téléphonie mobile de troisième génération devrait pouvoir offrir aux consommateurs. « Ce n'est clair pour personne », commente Jussi Koski, dont la tâche est précisément de développer les applications de demain pour le compte de Sonera, l'opérateur historique de Finlande. Même dans ce pays, qui fut le premier à attribuer ses licences UMTS (Universal Mobile Telecommunications System), dès mars 1999, les industriels des télécommunications ne savent pas encore concrètement de quoi le futur sera fait dans ce domaine.

Ce qui est sûr, selon M. Koski, c'est que l'UMTS ne devrait pas donner naissance à une « killer application », un service qui dominerait tous les autres. « Le potentiel de développement des messages est très grand », estime-t-il néanmoins. Ces derniers seront plus sophistiqués que les messages de type SMS actuellement accessibles sur les téléphones GSM, grâce à l'apport d'images couleur et de textes. Dans la division MSpace de Sonera,

huit meubles en forme de téléphone mobile, pesant chacun 130 kg, et comprenant un total de 32 000 pages. France Telecom lui a emboîté le pas le lendemain, et ses camions se sont garés à 8 h 45 devant les locaux de l'ART. Les 115 000 pages du dossier ont été livrées, cette fois, dans des armoires à roulettes de couleur... orange.

Les deux candidats, seuls en lice, ont de quoi avoir le sourire. Jean-Marie Messier, président de Vivendi Universal, jouait sur du velours lorsqu'il a confirmé l'intention de SFR de postuler à l'attribution d'une licence UMTS, vendredi 26 janvier, à l'issue d'un conseil d'administration qui a entériné à l'unanimité la décision. « Nous ne jouons pas à pile ou face. Nous ne sommes pas des joueurs, mais des

industriels. Et nous ne décidons pas d'une stratégie industrielle en fonction d'une conjoncture de marché instantanée », a-t-il déclaré. Il a reconnu qu'avec 10 millions de clients, SFR pouvait être qualifié d'opérateur puissant. Compte tenu de la rentabilité actuelle de l'opérateur, il envisageait un plan de financement de l'UMTS reposant essentiellement sur l'endettement de Cegetel. Que dire alors de France Télécom, qui détient aujourd'hui près de la moitié des abonnés mobiles français ? « Le coût d'amortissement du prix de la licence est sept fois plus faible pour France Télécom que pour un nouvel entrant. L'attribution d'une licence UMTS au même prix pour tous privilégie les opérateurs historiques », souligne Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts.

La barrière que constitue le prix de la licence UMTS en France n'a pas la même valeur dissuasive selon la position concurrentielle de chaque postulant. Elle a coupé les jambes du nouvel entrant potentiel, Suez-Lyonnaise des eaux, puis de l'actuel troisième opérateur de téléphonie mobile, Bouygues Telecom, qui n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité.

DUOPOLE

Avec cette double défection, la notion de concours perd tout son sens, au grand dam de l'ART : France Télécom et SFR sont déjà gagnants. Bien évidemment, les deux postulants réfutent l'idée d'une remise en cause de l'attribution des licences de téléphonie mobile. « Dans un an ou deux, il (le gouvernement) rouvrira la course

et de nouveaux venus se présenteront », a affirmé Michel Bon, PDG de France Télécom. S'exprimant devant l'Assemblée nationale, le 30 janvier, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Laurent Fabius, a déclaré : « Je pense sur ce sujet comme sur d'autres, que lorsque la règle est fixée, il faut la respecter. »

Le gouvernement, toutefois, ne pourra guère se satisfaire de cette situation de duopole qu'il a recréé. Il devra réfléchir à un second tour. Si le prix des licences est renégocié à la baisse, France Telecom et SFR ont déjà prévenu qu'ils seront très attentifs à l'égalité de traitement de tous les candidats. Ils guettent déjà l'aubaine. « Mon seul souci, c'est qu'il y ait une sorte de prime à ceux qui ont eu le culot d'y aller la première fois. Une égalité de traitement au moins, une prime à l'audace », a souhaité Michel Bon. Jean-Marie Messier n'a pas manqué de son côté de laisser entendre, qu'il pourrait toujours renoncer à sa licence si les conditions n'étaient pas satisfaisantes.

Résultat : que la concurrence soit moindre ou que le prix des licences soit réduits, France Telecom et SFR, unis dans leur duopole retrouvé, sont en position de force pour profiter au mieux de la situation. « Le retrait de Bouygues est un véritable cadeau, une chance pour France Télécom et SFR », souligne Guy Deslondes, du cabinet Standard & Poors. M. Messier ne dit pas autre chose : « S'il y a moins de concurrence, si l'UMTS se développe plus lentement, ce sera tant mieux pour nous. » Pour France Télécom, cette situation est d'autant plus favorable que l'opérateur doit réussir l'entrée en Bourse de sa filiale de téléphonie mobile Orange. En dépit de leur position de force, les deux groupes devront, toutefois, réussir le pari technique, commercial et financier de l'UMTS, qui est loin d'être gagné.

Laurence Girard
et Martine Orange

Quelles applications grâce à l'UMTS ?

M. Koski et son équipe ont commencé, depuis l'automne 2000, à tester en grandeur nature certains services futurs.

Quelques centaines de « cobayes » volontaires ont ainsi pu bénéficier de la vidéo sur leurs terminaux spéciaux. « L'expérience est encourageante, affirme le directeur du développement de MSpace,

même si la vitesse de transmission entre le serveur et le terminal est encore trop lente. » Des améliorations seront également nécessaires sur les combinés qui seront lancés sur le marché.

LOCALISATION ET FAVORIS

Une autre application vraisemblable, la géolocalisation, permettrait

à l'utilisateur de se repérer sur une carte, qui s'affichera sur l'écran de son appareil. « Mais il faudra d'abord surmonter les barrières juridiques existant dans plusieurs pays, où le recueil d'informations par un tiers sur la localisation des personnes privées est prohibé », tempère M. Koski. Pouvoir se diriger d'un point A à un point B devrait également être possible, grâce à un service de cartes disponible sur les combinés. Une nouveauté sur laquelle les fabricants automobiles travaillent également.

Le haut débit dans la téléphonie mobile devrait également offrir une gamme plus variée de services en matière d'informations diverses, telles que la réception automatique de données sur les sujets favoris des usagers. Les actionnaires devraient pouvoir passer des ordres depuis leurs portables. Payer une facture en ligne devrait aussi être réalisable, même si toutes les questions techniques et de fiabilité n'ont pas encore été résolues.

Antoine Jacob

Les différentes technologies dans la course

- **GSM (Global Systems for Mobile)** : norme européenne de téléphonie mobile numérique pour la transmission de la voix et des messages courts.
- **GPRS (Global Packet Radio Services)** : technologie de transmission de données par paquets sur un réseau de téléphonie mobile GSM. Le débit maximal est de 115 kbit/s.
- **EDGE (Enhanced Data for GSM Evolution)** : technologie qui permet d'accroître encore les capacités de transmission de données sur les réseaux GSM existants.

- **UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)** : nouvelle génération de téléphonie mobile. Elle exploite une nouvelle bande de fréquence et un nouveau standard de transmission radio (W-CDMA en Europe et au Japon) pour offrir des accès Internet à plus haut débit (en théorie jusqu'à 2 Mbit/s).
- **WAP (Wireless Application Protocol)** : standard de communication censé traduire les pages Internet dans un format lisible sur un écran de téléphone mobile.

Martin Bouygues explique ses choix dans le téléphone

Le PDG affirme que son groupe veut rester un acteur dans le multimédia

UN RÉEL SOULAGEMENT s'est installé chez Bouygues. « Sans état d'âme », son PDG, Martin Bouygues, avec le soutien de tous les dirigeants et administrateurs du groupe de BTP et de communication, a renoncé à présenter une candidature pour le téléphone mobile de troisième génération (UMTS). « Nous avons fait un choix d'industriel, qui a le mérite de ne pas mettre en danger le groupe, soutient-il. L'UMTS amène des possibilités technologiques intéressantes mais ne prend pas en compte le client. Depuis le début, notre développement dans le téléphone a été bâti sur une politique de démocratisation du mobile, en offrant des prix abordables. Toutes les études que nous avons menées sont formelles. Les clients sont d'accord pour avoir des services mais ne veulent pas payer un prix excessif. L'UMTS, avec ses coûts de licence et de développement, ne permet pas une telle politique », poursuit-il.

Par avance, il réfute un changement de stratégie dicté par des difficultés de financement. « Nous ne sommes pas guidés par les problèmes financiers. Tout le financement était en place. Mais une mauvaise affaire reste une mauvaise affaire. La partager, comme on me le conseillait, ne rendait pas meilleure », ironise M. Bouygues. Ne pas avoir de licence UMTS ne lui paraît pas plus un handicap. « Nous voulons plus que jamais être un acteur dans le multimédia lié au téléphone mobile », insiste-t-il.

Alors qu'au printemps, lors de la mise en place de la procédure d'attribution, le PDG de Bouygues expliquait qu'il n'avait d'autre choix que de payer pour conserver la valeur de ses investissements dans le téléphone, il estime aujourd'hui que le contexte a changé. Le déclic, à l'en croire, est venu en décembre, lors d'une réunion de

travail dans les laboratoires de TF1, avec la présentation de nouveaux algorithmes pour compresser et transférer les images. « Il y a une formidable progression des techniques de compression numérique. » Ces progrès réduiraient de façon considérable les besoins en capacité de débit. Là où il faut, aujourd'hui, 60 kilobits par seconde pour transférer un CD, il n'en faudra plus que quatre, dès 2002.

« Les clients sont d'accord pour avoir des services, mais ne veulent pas payer un prix excessif »

Avec l'arrivée des normes GPRS (General Packet Radio Service) et EDGE (Enhanced Data for GSM Evolution), prévues en 2001-2002, les réseaux actuels de téléphonie mobile pourront devenir des vecteurs de téléphonie multimédia. C'est tout le pari de Bouygues.

Parmi tous les opérateurs européens, il est le seul à avoir fait ce choix. « Comme nous avons été les premiers en France à parier sur une téléphonie mobile accessible à tous ou les premiers à renoncer à la téléphonie fixe. Qui parle encore aujourd'hui de convergence entre le fixe et le mobile ? », souligne M. Bouygues, convaincu d'avoir pris la bonne voie. Toute la difficulté, selon lui, sera maintenant de développer les bons services pour les clients à des prix abordables.

Des coopérations sont naturellement envisagées avec TF1. Martin Bouygues reconnaît des tâtonnements dans la mise en œuvre de la stratégie Internet de la chaîne. Le

groupe a aussi engagé des discussions avec NTT DoCoMo pour voir si i-mode, la référence du multimédia sur le téléphone mobile développée par l'opérateur japonais, était transposable en France. La préoccupation de Bouygues est de ne pas renouveler l'erreur du WAP. Lancé dans la précipitation par les opérateurs français, sans réels services à offrir et avec une technologie balbutiante, ce premier développement multimédia du téléphone a beaucoup déçu. Il essuie aujourd'hui un échec grave.

Face à France Télécom et Cegetel, Bouygues a le sentiment d'être mieux armé. A la différence de ses rivaux qui ont opté pour l'UMTS, il connaît les techniques qu'il utilisera dans deux ans et sait qu'il aura les équipements disponibles, souligne son PDG. Surtout le groupe retrouve une sécurité financière perdue depuis longtemps. Au lieu des 60 milliards de francs nécessaires au développement de la troisième génération, ce dernier estime n'avoir besoin que de 9 milliards pour la création de son réseau multimédia GPRS et EDGE. « Bouygues Telecom est capable de faire face seul. Il a les financements nécessaires. Il n'aura pas besoin non plus de recomposer le tour de table », assure M. Bouygues.

Cette nouvelle assurance rejaillit sur tout le groupe. L'avenir de la Saur, la filiale de services collectifs (eaux, déchets), qui paraissait condamnée à une vente rapide pour permettre le financement dans l'UMTS, semble plus assuré. M. Bouygues se dit toujours à la recherche d'un partenaire, mais affirme qu'il a le temps. Quant à l'UMTS, le président du groupe dit qu'il réexaminera peut-être le dossier « plus tard, dans cinq ou six ans, si cela est nécessaire ».

Martine Orange

Pour Bercy, les deux licences sans candidats seront attribuées d'ici un ou deux ans

LE MINISTÈRE des finances vient de subir un nouveau revers. Le retrait de Bouygues de la course à la téléphonie mobile de troisième génération, mardi 30 janvier, après celui de Suez Lyonnaise, mercredi 24 janvier, affaiblit considérablement la procédure d'attribution des licences UMTS choisie par le gouvernement. Surtout, ces abandons privent l'Etat de 65 milliards de francs, qui devaient contribuer au financement des retraites (lire page 6).

C'est le 6 juin 2000 que le gouvernement annonce que quatre licences de téléphonie mobile de troisième génération seront attribuées au premier semestre 2001, selon la procédure de la soumission comparative et pour le prix de 32,5 milliards de francs chacune. Au total, sur quinze ans, l'Etat devait récupérer 130 milliards de francs, dont la moitié en 2001 et 2002. Le prix se situe dans le bas de la fourchette de ce qui se pratique alors en Europe.

A l'époque, il ne fait aucun doute qu'il y aura au moins quatre candidats : les trois opérateurs de GSM - France Télécom, Cegetel, et Bouygues Telecom - et un nouvel entrant, Suez Lyonnaise, associé à l'espagnol Telefonica. D'autres candidatures étrangères, comme celle de Deutsche Telekom, sont même possibles. Mais au cours de l'été, le paysage se dégrade. L'euphorie qui régnait sur les marchés boursiers autour des valeurs technologiques laisse la place au doute.

Les prix français d'accès à l'UMTS apparaissent, d'un coup, élevés. D'autant qu'un opérateur doit, en plus, déboursier trente à quarante milliards de francs en investissements pour les infrastructures de réseaux. Pas de panique pourtant. Bercy compte bien sur les quatre postulants français. Le concours est devenu un examen de passage pur et formel, mais les quatre licences seront attribuées. C'était sans

compter sur les désistements de dernière minute de Suez-Lyonnaise et de Bouygues.

A moins d'une surprise de dernière minute, l'ART ne devait recevoir, mercredi 31 janvier, jour de clôture des candidatures, que deux dossiers pour quatre licences. C'est l'ensemble de la procédure choisie pour attribuer les licences UMTS qui se trouve ainsi déréglée. Pourtant, à Bercy, on reste ferme : la pro-

« Les conditions seront égales à tout moment pour l'ensemble des opérateurs »

cedure suivra son cours comme prévu. « Nous ne céderons pas au chantage de Bouygues », dit-on dans l'entourage de Laurent Fabius où l'on soupçonne le groupe de BTP et de communication d'avoir fait pression sur Suez-Lyonnaise pour se retirer, afin d'obtenir du gouvernement de nouvelles conditions, plus avantageuses. Le « point de vue » de Martin Bouygues publié par *Le Monde* du 10 mai 2000, sous le titre « Mortelles enchères », avait déjà exaspéré Bercy, à une époque où le ministre hésitait encore entre enchères et soumission comparative.

Les pressions de Bouygues et celles, plus discrètes, de ses concurrents n'étaient d'ailleurs pas restées sans effet. Non seulement le gouvernement avait exclu les enchères, mais il avait, de plus, limité le nombre de licences à quatre alors qu'il envisageait de le porter à cinq. Financièrement, il avait même allégé leur facture. D'abord en fixant

un prix des licences en francs courants, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation. Ce qui leur est plus favorable : 32,5 milliards en francs courants, c'est environ 25 milliards en francs constants de 2001. Qui plus est, les opérateurs peuvent amortir sans limitation dans le temps le coût de la licence.

Pas question, dans ces conditions, de faire un geste supplémentaire, martèle-t-on à Bercy. En tout cas, pas dans l'immédiat. Car, ce qui est certain, c'est que les deux licences UMTS qui ne seront pas attribuées cette année le seront plus tard. Quand ? Personne n'est capable de le dire. D'ici un ou deux ans probablement. Le seront-elles alors aux mêmes conditions qu'aujourd'hui ?

Tout dépendra du marché. Qu'il se redresse, et ce sera possible. Qu'il stagne aux niveaux actuels, et le gouvernement devra revoir ses ambitions à la baisse. Ce que France Télécom et SFR, qui auront payé plus cher, n'apprécieraient que très modérément. « Les conditions seront égales à tout moment pour l'ensemble des opérateurs. On ne va pas pénaliser ceux qui viennent aujourd'hui. La valeur globale de la licence attribuée en 2001 et de celle qui le sera plus tard sera la même », réplique Bercy. En clair, M. Fabius fait le pari que le marché se redressera quand Bouygues fait celui qu'il n'en sera rien.

En attendant, c'est le fonds de réserve des retraites (F2R), créé pour pallier les problèmes à venir du financement de la retraite par répartition, qui sera la principale victime de la situation actuelle. Les 130 milliards de francs que l'Etat devait toucher, grâce à la manne de l'UMTS, devaient, pour l'essentiel, lui être affectés. Il n'en reste aujourd'hui que 65 milliards.

Virginie Malingre

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **FRAMATOME ANP** : Philippe Pontet, président du groupe Framatome et Norbert König, président de Siemens power generation ont signé, mercredi 31 janvier l'accord permettant la fusion des activités nucléaires des deux groupes dans Framatome ANP, contrôlée à 66 % par Framatome et à 34 % par Siemens.

● **PHARMACIE** : le syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) a dénoncé, mardi, le système qui l'oblige à reverser 3 milliards de francs à l'Etat français (contre 1 milliard en 1999), du fait du dépassement de l'enveloppe de dépenses maladie. Les dépenses de médicaments ont crû de 8,83 % en 2000.

● **ASTRAZENECA** : le laboratoire anglo-suédois cherche un partenaire au Japon afin de devenir d'ici cinq ans l'un des dix premiers groupes pharmaceutiques sur ce marché, a indiqué un responsable de la société, dans le *Financial Times*, mercredi.

● **GATEWAY** : le constructeur américain d'ordinateurs personnels a changé de direction, remplaçant en deux jours son directeur général et son directeur financier, afin d'appliquer une stratégie plus combative.

SERVICES

● **TOURISME** : le secteur touristique a progressé de 7,4 % dans le monde en 2000 pour atteindre 698 millions de voyages touristiques, grâce notamment à la reprise de la situation économique, a annoncé mardi l'Organisation mondiale du tourisme. Les recettes touristiques mondiales ont atteint 476 milliards de dollars, en augmentation de 4,5 % par rapport à 1999.

● **AIR AFRIQUE** : un nouvel administrateur délégué, américain, a été nommé, mercredi, pour mener à bien la privatisation de la compagnie panafricaine en quasi-cessation de paiement, dans une tentative de sauvetage appuyée par la Banque mondiale. L'administrateur, qui succède au français Yves Roland-Billecard et au Mauricien Sir Harry Tirvengadam, s'est donné quatorze mois pour réussir.

● **DELTA** : la troisième compagnie aérienne américaine aurait, selon le *Wall Street Journal* de mercredi 31 janvier, entamé des discussions avec Northwest Airlines et Continental Airlines en vue d'un rapprochement.

FINANCE

● **LLOYDS TSB** : la banque britannique a confirmé, mercredi, le lancement d'une offre de reprise sur son homologue Abbey National, qui valorise cette dernière à environ 19,8 milliards de livres (31,4 milliards d'euros). Abbey National est de son côté en discussions avec la Bank of Scotland.

● **CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT** : la filiale de gestion du Crédit lyonnais a annoncé, mardi, avoir pris 80 % de la société Systeia Capital Management, spécialisée dans la gestion alternative, pour 6 millions d'euros.

● **AXA** : la filiale américaine de l'assureur français, AXA Financial, a annoncé, mercredi, avoir achevé la cession de la totalité de sa participation dans la banque helvétique Crédit suisse, soit 9 % du capital.

RÉSULTATS

● **TF1** : la chaîne privée a enregistré un résultat net de 250 millions d'euros en 2000 (1,64 milliard de francs), en hausse de 57,8 % par rapport à l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 2,22 milliards d'euros (22,5 %), a annoncé le groupe, mardi 30 janvier. Par ailleurs, TF1 a bouclé l'acquisition de la totalité d'Eurosport France et d'Eurosport International, pour 345 millions d'euros payés à Canal+ et Havas Image.

● **GEORGE V** : le premier promoteur français, filiale du groupe Nexity, a annoncé mardi un bénéfice courant de 70 millions d'euros contre 41,3 millions d'euros en 1999 à périmètre comparable, soit une progression de 69 %. Le président du groupe, Alain Dinin, a indiqué qu'en 2001, le bénéfice courant devrait continuer à croître ainsi que l'activité de 10 %.

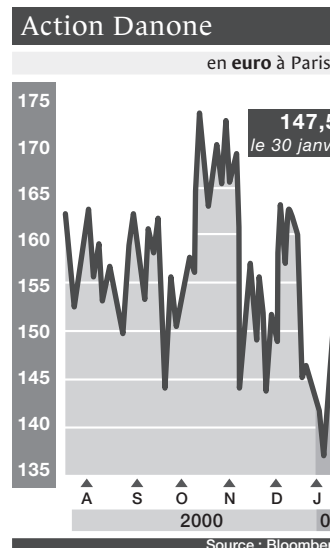
● **ALCATEL** : le groupe d'équipements de télécommunications a annoncé, mercredi 31 janvier, un doublement de son résultat net en 2000 à 1,32 milliard d'euros (8,6 milliards de francs) pour un chiffre d'affaire de 31,4 milliards d'euros, en hausse de 36 %.

VALEUR DU JOUR

Année 2000 record pour Danone

AMBIAANCE tendue et minimaliste, mardi 30 janvier à Paris, lors de l'annonce des performances 2000 du groupe Danone. C'est sur un ton sobre que Franck Riboud, le PDG du groupe, a commenté des résultats pourtant historiques : l'entreprise « a enregistré la meilleure croissance organique de son histoire », avec un chiffre d'affaires de 14,287 milliards d'euros, en hausse de 7 %, contre 5,7 % en 1999. Un ton de circonstance alors que l'entreprise fait face à un fort mécontentement interne depuis la révélation par *Le Monde* (du 11 janvier) de la préparation d'un plan de restructuration de l'activité biscuit.

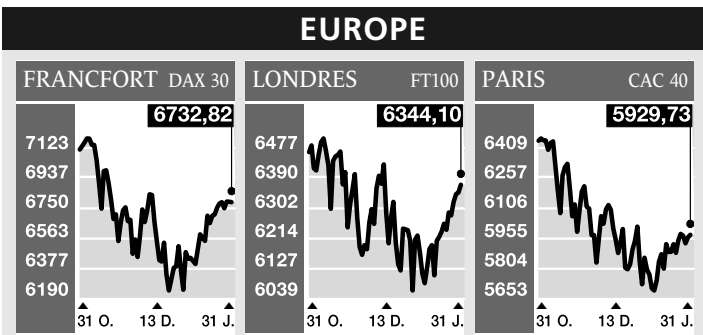
La marge opérationnelle du groupe a été de 10,8 %, contre 10,5 % l'année précédente. Sur les trois pôles stratégiques du groupe, c'est justement l'activité biscuits qui enregistre la croissance de marge la plus sensible de 7,9 % à 8,7 %. Celle des produits laitiers passe de 11 % à 10,9 % et celle des boissons de 12,3 % à 12,4 %. « C'est une très belle année », a déclaré son PDG. « Nous sommes à la fin de notre stratégie de recentrage [sur trois pôles d'activité, NDLR] et avons consolidés nos positions. » M. Riboud a cependant affirmé vouloir rester « prudent » pour 2001, qui sera une année « plus tendue » compte tenu du caractère cyclique du prix des matières premières – notamment celui du PET (emballage des bouteilles) – et du ralentissement économique en Amérique du Nord.



La restructuration en préparation étant perçue comme une concession faite aux marchés financiers, M. Riboud a voulu mettre les choses au point : « La politique du groupe ne se fait ni à la corbeille ni dans les médias », a-t-il martelé, ajoutant qu'il serait « le garant de la culture du groupe ». La restructuration de la branche biscuit est « avant tout une problématique industrielle. (...) Notre capacité de production est de 1,5 million de tonnes de biscuits ».

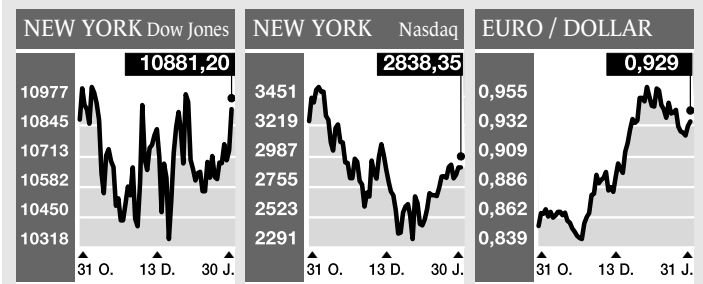
Le PDG a expliqué qu'il « était de sa responsabilité de restructurer ce secteur d'activité, si nécessaire », tout en rappelant qu'il « se donnera tous les moyens pour en minimiser l'impact social ».

Laure Belot



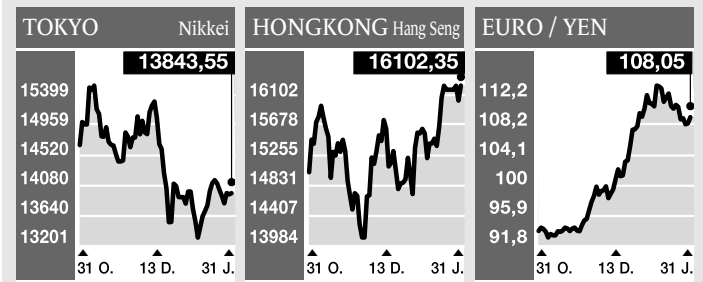
Europe 9h57	Indices sélection	cours 31/01	Var. % 30/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4742,96	0,35	-0,62
EUROPE	STOXX 50	4549,55	0,17	-0,17
EUROPE	EURO STOXX 324	393,81	0,26	0,51
EUROPE	STOXX 653	361,52	0,01	0,48
PARIS	CAC 40	5929,73	0,21	0,06
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	4025,49	0,20	0,07
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	634,79	-0,02	-0,44
BRUXELLES	BEL 20	2962,96	-0,26	-2,03
FRANCFORT	DAX 30	6732,82	-0,10	4,65
LONDRES	FTSE 100	6344,10	0,15	1,95
MADRID	STOCK EXCHANGE	10059	0,23	10,42
MILAN	MITEL 30	44631,00	-0,42	2,09
ZURICH	SPI	8054,10	0,09	-1

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 30/01	Var. % 29/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10881,20	1,67	0,87
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1373,73	0,69	4,05
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2838,35	14,89
TORONTO	TSE INDEX	9348,36	0,50	4,64
SAO PAULO	BOVESPA	17722,58	16,14
MEXICO	BOLSA	361,09	1,44	14,27
BUENOS AIRES	MERVAL	531,50	0,22	27,53
SANTIAGO	IPSA GENERAL	104,37	0,32	8,72
CARACAS	CAPITAL GENERAL	8049,01	-1,50	17,93

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 31/01	Var. % 30/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13843,55	0,12	0,42
HONGKONG	HANG SENG	16102,35	1,32	6,67
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1991,29	1,52	3,35
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	77,98	4,76	23,09
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3291,50	0,23	4,34
BANGKOK	SET	23,72	1,76	27,32
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4339,97	-0,73	9,26
WELLINGTON	NZSE-40	2007,95	0,83	5,59

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 des principales valeurs françaises a débuté la séance, mercredi 31 janvier, en hausse de 0,27 %, à 5 933,26 points. L'indicateur de la Bourse de Paris avait fini en hausse mardi, dans un marché nerveux. Le CAC 40 avait clôturé sur un gain de 0,50 %, à 5 917,15 points.

FRANCFORT

LE BAROMÈTRE de la Bourse de Francfort, l'indice DAX, gagnait 0,10 %, à 6 745,9 points, dans les premiers échanges, mercredi. Le marché avait terminé sur un recul de 0,17 %, à 6 739,3 points, mardi. Les investisseurs étaient restés sur la défensive dans l'attente de la décision de la Réserve fédérale américaine sur la politique monétaire.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ progressait de 0,4 %, à 6 359,7 points, mercredi au début des cotations. La Bourse de Londres avait terminé en légère hausse mardi, après une séance morose. A la fermeture du marché, l'indice des 100 principales valeurs britanniques avait affiché une progression de 17,5 points (+0,28 %), à 6 334,5 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé la séance de mercredi en légère hausse sous l'impulsion de valeurs du secteur des semi-conducteurs. L'indice vedette du marché, le Nikkei, a gagné 0,12 %, à 13 843,55 points.

NEW YORK

PARIANT sur une baisse des taux par la Réserve fédérale américaine (Fed) à l'issue de la réunion du comité monétaire, mercredi, Wall Street a progressé en clôture de séance, mardi 30 janvier. Le Dow Jones a terminé sur un gain de 1,67 %, à 10 881,20 points. Les valeurs financières, les plus sensibles à un éventuel assouplissement monétaire, ont soutenu le marché. De son côté, l'indice Nasdaq est resté stable à 2 838,35 points. Enfin, le Standard and Poor's 500 a fini en hausse de 0,7 %, à 1 373,73 points.

TAUX

LES EMPRUNTS d'Etat en Europe étaient stables, dans les premières transactions, mercredi 31 janvier. Le taux de l'obligation du Trésor français à 10 ans se situait à 4,95 %. La veille, la forte baisse de l'indice de confiance des consommateurs américains, qui a conforté les espoirs d'une baisse des taux de la Fed, a profité au marché obligataire, où les rendements avaient nettement reculé. Celui de l'obligation du Trésor à 10 ans était tombé à 5,22 %, contre 5,30 %, et celui de l'obligation à 30 ans s'était replié à 5,58 %, contre 5,68 %.

MONNAIES

LE DOLLAR cédait du terrain en début de matinée face à l'euro, mercredi, dans l'attente de la décision de la banque centrale américaine. L'euro se négociait à 0,9297 dollar. Face au yen, le billet vert cotait 116,41 yens.

ÉCONOMIE

Forte baisse de l'indice de confiance des consommateurs américains

L'INDICE de confiance des consommateurs américains, établi par le Conference Board, a chuté de 14,2 points en janvier pour s'établir à 114,4 contre 128,6 en décembre (chiffre révisé), a annoncé mardi l'institut de conjoncture privé. Ce recul est nettement plus important que les attentes des analystes, qui tablaient sur un niveau de 125 points.

L'indice de confiance des consommateurs américains a atteint en janvier son niveau le plus bas depuis les 114,2 points de décembre 1996.

Les prévisions d'excédents budgétaires sur dix ans sont désormais de 5 700 milliards de dollars, au lieu de 4 400 milliards précédemment, a indiqué mardi le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, citant des chiffres de l'Office central du budget du Congrès (CBO).

George W. Bush veut présenter son programme de réductions d'impôts le plus vite possible, de façon à ce qu'il puisse faire partie de la prochaine loi budgétaire, a-t-il affirmé mardi.

FRANCE : le nombre de demandeurs d'emploi a légèrement baissé de 0,5 % en décembre, soit une diminution de 11 300 personnes par rapport à novembre, ce qui porte leur nombre total à 2 164 200, selon les statistiques du ministère de l'emploi publiées mercredi (*lire page 36*). Le taux de chômage, selon les critères du Bureau international du travail (BIT), est resté stable, à 9,2 % de la population active.

Le ministre de l'équipement a annoncé mardi la mise en chantier, sur l'ensemble de l'année 2000, de 311 113 logements (en recul de 1,9 % par rapport à 1999) et l'augmentation des autorisations de construire de 5,6 %, à 360 822 logements. « Pour la deuxième année consécutive, la barre des 300 000 logements effectivement construits est franchie », s'est félicité le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, dans un communiqué.

CANADA : le gouvernement canadien est décidé à faire avancer le projet de zone de libre-échange des Amériques lors du troisième Sommet des Amériques, qui doit se réunir du 20 au 22 avril à Québec, où il sera aussi question de démocratie et de droits de l'homme.

Les prix industriels et les prix des matières brutes ont connu une baisse en décembre au Canada par rapport à novembre, respective-

ment de 0,9 % et de 7,3 %, a indiqué mardi Statistique Canada.

IRAK : Bagdad a exporté quelque 12,4 millions de barils de pétrole la semaine dernière, après la reprise d'activités du terminal turc de Ceyhan. Ce niveau est considéré comme normal, a annoncé mardi le bureau des Nations unies chargé du programme « Pétrole contre nourriture ».

GRÈCE : le principal parti d'opposition, la Nouvelle Démocratie (ND-conservateur), a déposé mardi 30 janvier au Parlement une motion de censure contre le ministre socialiste de l'économie, Yannis Papantoniou, l'accusant d'avoir manipulé la Bourse, actuellement en chute libre, ruinant ainsi des milliers de Grecs.

RUSSIE : Moscou entend construire 40 nouveaux réacteurs nucléaires d'ici à 2020 pour faire face à une éventuelle « crise énergétique », a annoncé mardi un vice-ministre de l'énergie atomique, Boulat Nigmatouline.

EURO : la moitié des Néerlandais n'ont pas confiance dans l'euro, selon un sondage réalisé fin 2000 par l'institut Nipo et rendu public mardi par le ministère des finances néerlandais.

UE/ÉTATS-UNIS : Robert Zoellick, le représentant désigné au commerce américain, a estimé mardi que c'était l'Union européenne, et non les Etats-Unis, qui faisait preuve d'unilatéralisme dans les conflits sur le bœuf et la banane.

FRANCE-INDE : plusieurs hauts responsables politiques et économiques indiens devaient avoir des entretiens mercredi à Paris, afin de renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays, a-t-on appris mardi de sources diplomatiques.

BRÉSIL : l'excédent public primaire brésilien (hors charge de la dette) s'est établi en 2000 à 38,200 milliards de reales (19,487 milliards de dollars), soit 3,6 % du produit intérieur brut (PIB), dépassant de 714,2 millions de dollars l'objectif fixé par le FMI, a annoncé mardi la banque centrale.

ÉGYPTE : les autorités tentent d'enrayer la dépréciation de la livre égyptienne, révélatrice d'une crise financière rampante, en instituant un taux de change officiel par rapport au dollar. Le taux de change de la livre égyptienne (LE) a été fixé à 3,85 LE pour un dollar, ont annoncé mardi les deux quotidiens gouvernementaux *Al-Ahram* et *Al-Akhar*, citant les mesures prises la veille par les autorités.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371.....	1,93627	FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660.....	1,52745
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

Cours de change croisés						
31/01 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,86029	0,92940	0,14170	1,46190	0,60853
YEN.....	116,24000	108,05000	16,47000	169,94000	70,73500
EURO.....	1,07596	0,92550	0,15245	1,57275	0,65470
FRANC.....	7,05710	6,07085	6,55957	10,31500	4,29495
LIVRE.....	0,68404	0,58845	0,63580	0,09690	0,41635
FRANC SUISSE.....	1,64330	1,41365	1,52745	0,23285	2,40195

Taux d'intérêt (%)				
Taux 30/01	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,79	4,61	4,96	5,46
ALLEMAGNE.....	4,75	4,73	4,82	5,37
GDE-BRETAG.....	5,63	5,66	4,91	4,43
ITALIE.....	4,75	4,70	5,23	5,82
JAPON.....	0,44	0,34	1,49	2,24
ÉTATS-UNIS.....	5,97	5,04	5,22	5,62
SUISSE.....	3,12	3,35	3,50	4,05
PAYS-BAS.....	4,72	4,70	4,95	5,41

Matières premières			
En dollars	Cours 30/01	Var. % 29/01	
MÉTALUX (LONDRES)			
CUIVRE 3 MOIS.....	1816	+0,33	
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1638,50	+0,09	
PLOMB 3 MOIS.....	509,50	-0,10	
ETAIN 3 MOIS.....	5200	-0,67	
ZINC 3 MOIS.....	1061,50	-0,14	
NICKEL 3 MOIS.....	6645	+0,08	
MÉTALUX (NEW YORK)			
ARGENT A TERME.....	4,87	+0,72	
PLATINE A TERME.....	151585,00	-1,01	
GRAINES DÉNÉRÉES			
BLÉ (CHICAGO).....	270,50	
MAIS (CHICAGO).....	208,50	-0,36	
SOJA TOURTEAU (CHG.)	167,40	
SOFTS			
CACAO (NEW YORK).....	1056	+1,05	
CAFÉ (LONDRES).....	616	
SUCRE BL. (LONDRES).....	239	

Pétrole			
En dollars	Cours 30/01	Var. % 29/01	
BRENT (LONDRES).....	27,08	+0,71	
WTI (NEW YORK).....	0,29	+0,69	
LIGHT SWEET CRUDE.....	29,12	+0,19	
Or			
En euros	Cours 30/01	Var. % 29/01	
OR FIN KILO BARRE.....	9240	+0,76	
OR FIN LINGOT.....	9390	+1,51	
ONCE D'OR (LO).....	266,40	
PIÈCE FRANCE 20 F.....	53,80	+0,37	
PIÈCE SUISSE 20 F.....	53,60	+0,75	
PIÈCE UNION LAT. 20.....	53	
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	204	-0,49	
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	369	-2,89	
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	345	

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le numéro trois mondial de l'automobile, **DaimlerChrysler**, a reculé en Bourse, mardi 30 janvier, de 3,41 %, à 49,84 euros. Les investisseurs craignent les coûts du plan de suppression de 20 % des effectifs de la filiale américaine déficitaire Chrysler.

● Malgré la non-candidature de Bouygues Télécom aux licences de téléphonie mobile de troisième génération en France (*lire p. 20*), les actions **Telecom Italia** et **TIM**, partenaires de l'opérateur français, ont peu réagi. Le premier a terminé en baisse de 0,14 %, à 13,56 euros, tandis que le second a gagné 0,18 %, à 8,51 euros.

● Le groupe électrique espagnol

Hidrocantabrico a tiré profit de la confirmation, mardi, de l'intérêt du groupe énergétique allemand RWE pour une prise de participation dans son capital. Son titre a terminé en forte hausse de 4,59 %, à 24,60 euros. De son côté, **RWE** a perdu 2,40 %, à 42,75 euros.

● Le titre **EMI** a reculé de 15 pence, à 508 pence. Selon le *Financial Times*, les négociations de fusion avec Bertelsmann pourraient ne pas être bouclées avant la mi-février.

● Le spécialiste italien de la gestion et des services financiers en ligne banque **Bipop-Carire** a terminé sur un gain de 1,83 %, à 7,22 euros, après l'annonce de résultats 2000 en forte hausse.

31/01 10h05

Code pays	Cours en euros	% Var. 30/01
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 18,95	+ 1,82
BASF AG	DE* 46,40	+ 0,59
BMW	DE* 37,20	- 0,67
CONTINENTAL AG	DE* 18,20	+ 0,11
DAIMLERCHRYSLER	DE* 50,90	+ 2,21
FIAT	IT* 26,86	- 0,48
FIAT PRIV.	IT* 17,67	+ 0,17
MICHELIN	FR* 41,90
PEUGEOT	FR* 27,3	+ 0,04
PIRELLI SPA	IT* 4,01	- 0,50
DR ING PORSCHE	DE* 35,10	- 1,68
RENAULT	FR* 55,80	+ 0,27
VALEO	FR* 50,05	+ 0,10
VOLKSWAGEN	DE* 54,50	- 0,55
DJ E STOXX AUTO P	232,25	+ 0,48

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	19,45	+ 0,57
ABN AMRO HOLDIN	NL*	27,31	+ 0,40
ALL & LEICS	GB	11,53	+ 0,14
ALLIED IRISH BA	GB	20,72	+ 0,54
ALPHA BANK	GR*	34,10	+ 0,47
BA HOLDING AG	AT*	62,91	+ 0,21
BANK OF IRELAND	GB	16,99	+ 0,09
BANK OF PIRAEUS	GR*	15,16	+ 0,40
BK OF SCOTLAND	GB	11,96	- 1,57
BANKINTER R	ES*	43,80	- 0,59
BARCLAYS PLC	GB	35,84	- 0,13
BAYR.HYPO-UVIER	DE*	63,10	+ 0,16
BCA AG.MANTOVAN	IT*	10,87	+ 0,56
BCA FIDEURAM	IT*	15,60	+ 1,50
BCA INTESA	IT*	5,17	- 0,77
BCA LOMBARDA	IT*	11,63	+ 1,13
MONTE PASCHI SI	IT*	5,14	+ 0,98
BCA P.BERG.-CV	IT*	21,53	+ 0,61
BCA P.MILANO	IT*	6,14
B.P.VERONA E.S.	IT*	12,06	+ 0,50
BCA ROMA	IT*	1,30	- 0,76
BBVA R	ES*	16,83	+ 0,18
ESPIRITO SANTO	PT*	17,50
BCO POPULAR ESP	ES*	36,50	- 1,22
B.P.SONDRIU	IT*	19,20
BCP R	PT*	5,59
BIPOP CARIRE	IT*	7,08	- 1,94
BNL	IT*	3,85	- 0,26
BNP PARIBAS	FR*	98,35	+ 0,61
BSCH R	ES*	11,66	- 0,26
CHRISTIANIA BK	NO	5,96
COMIT	IT*	7,48	- 0,93
COMM.BANK OF GR	GR*	49,84	+ 0,77
COMMERZBANK	DE*	32,95
CREDIT LYONNAIS	FR*	41,90	+ 0,24
DANSKE BANK	DK	18,63
DNB HOLDING -A-	NO	5,28	+ 0,23
DEUTSCHE BANK N	DE*	102,70	- 1,20
DEXIA	BE*	179,10	- 1,27
DRESDNER BANK N	DE*	48,90	- 1,41
EFG EUROBK ERGA	GR*	20,60	+ 0,98
ERSTE BANK	AT*	53,10
FOERENINGSSB A	SE	17,02	+ 0,33
HALIFAX GROUP	GB	10,37	- 0,61
HSCB HLDG	GB	16,91	- 0,19
IKB	DE*	16,45	+ 0,61
KBC BANCASSURAN	BE*	48,40	+ 0,67
LLOYDS TSB	GB	11,48	- 1,63
NAT BANK GREECE	GR*	38,90	+ 1,67
NATEXIS BQ POP.	FR*	98,50	- 0,45
NORDEA	SE	8,48	- 1,32
NORDEA	DK	10,05	- 1,32
ROLO BANCA 1473	IT*	21,20	- 2,03
ROYAL BK SCOTL	GB	26,47	+ 1,52
S-E-BANK A-S	SE	13,29	- 0,42
SAN PAOLO IMI	IT*	18,53	- 1,70
STANDARD CHARTER	GB	16,91
STE GENERAL-A-	FR*	70,85	- 0,84
SV HANDBK -A-	SE	17,82	+ 0,32
SWEDISH MATCH	SE	4,22	+ 0,27
UBS N	CH	190,06	+ 0,35
UNICREDITO ITAL	IT*	5,80
UNIDANMARK -A-	DK	85,78
DJ E STOXX BANK P	352,05	- 0,38	

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES*	10,70	- 0,47
ACERINOX R	ES*	36,58	+ 1,05
ALUMINIUM GREEK	GR*	38,02	+ 0,58
ANGLO AMERICAN	GB	67,88	+ 1,06
ASSIDOMAEN AB	SE	19,57	- 0,29
BEKAERT	BE*	45,90	+ 0,33
BILLITON	GB	4,57	+ 0,70
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	36,85
BUNZL PLC	GB	7,16	- 0,66
CORUS GROUP	GB	1,16	- 2,67
ELVAL	GR*	4,46	+ 0,90
ISPAT INTERNATI	NL*	3,50	- 2,51
JOHNSON MATTHEY	GB	15,39	- 1,12
MAYR-MELNHOF KA	AT*	48,30	+ 0,62
METSAB-SERLA -B	FI*	7,60
HOLMEN -B-	SE	30,26	+ 2,10
OUTOKUMPU	FI*	7,85	+ 0,08
PECHINEY-A-	FR*	51,60	+ 2,79
RAUTARUKKI K	FI*	4,10	+ 0,74
RIO TINTO	GB	19,05	+ 0,93
SIDENOR	GR*	3,60	+ 2,86
SILVER & BARYTE	GR*	27,98	+ 3,40
SMURFIT JEFFERS	GB	2,06	+ 4
STORA ENSO -A-	FI*	11,20
STORA ENSO -R-	FI*	11,30	+ 2,73
SVENSKA CELLULO	SE	24,32	+ 0,47
THYSSENKRUPP	DE*	20,30	+ 0,50
UNION MINIERE	BE*	38,78	+ 0,47
UPM-KYMMENE COR	FI*	34	+ 1,49
USINOR	FR*	14,50	- 1,16
VIOHALCO	GR*	10,56	+ 0,19
VOEST-ALPINE ST	AT*	29	+ 0,35
J D WETHERSPON	GB	6,21	+ 0,26
WORMS N	FR*	19,60	+ 0,62
DJ E STOXX BASI P	185,51	+ 1,08	

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR*	146,80	+ 1,52
AKZO NOBEL NV	NL*	51,95	+ 0,97
BASF AG	DE*	46,40	+ 0,59
BAYER AG	DE*	52,80	- 0,38
BOC GROUP PLC	GB	16,26	+ 1,59
CELANESE N	DE*	18,65	+ 0,27
CIBA SPEC CHIMI	CH	72,02	+ 0,92
CLARIANT	CH	363,72	+ 1,10
DEGUSSA-HUELS	DE*	36,60	- 1,03
DSM	NL*	37,35	+ 0,40
EMIS-CHEM HOLD A	CH	4883,58	+ 0,07
ICI	GB	8,03	+ 1,20
KEMIRA	FI*	5,75	+ 0,88
LAPORTE	GB	10,94
LONZA GRP N	CH	655,75	+ 0,40

NORSK HYDRO

NORSK HYDRO	NO	47,64
OXFORD GLYCOSCI	GB	20,58	- 0,54
RHODIA	FR*	15,95	+ 1,27
SOLVAY	BE*	58,50	- 0,17
TESSENDERLO CHE	BE*	27,75	+ 0,54
KON.VOPAK NV	NL*	21,65	+ 0,70
W S ATKINS	GB	12,78	+ 0,37
DJ E STOXX CHEM P	394,53	+ 0,13	

CONGLOMÉRATS

D'IETTEREN SA	BE*	240	- 0,29
AZEL	FR*	85
GBL	BE*	246,50	- 0,60
GEVAERT	BE*	41,25
INCHCAPE	GB	5,21
KVAERNER -A-	NO	8,31	+ 0,74
MYTILINEOS	GR*	6,88	+ 0,58
UNAXIS HLDG N	CH	250,59	- 1,68
ORKLA	NO	20,70
SONAE SGPS	PT*	1,46
TOMKINS	GB	2,72
DJ E STOXX CONG P	329,98	

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	1,59	+ 2,04
EIRCOM	IR*	2,62	- 0,38
BRITISH TELECOM	GB	11,42	- 0,96
CABLE & WIRELES	GB	14,51	- 1,93
DEUTSCHE TELEKO	DE*	35,70	- 1,11
E.BISCOM	IT*	121,70	+ 0,29
EIRCOM	IE	2,62	- 0,38
ELISA COMMUNICA	IE	19	+ 0,53
ENERGIS	GB	8,96	- 1,91
EQUANT NV	DE*	32,40	- 1,82
EUROPOLITAN HLD	SE	8,65
FRANCE TELECOM	FR*	98,65	+ 0,92
HELLENIC TELE (GR*	16,90	+ 0,96
HELS.TELEPH E	FI*	102,60
KINGSTON COM	GB	3,75	- 10,27
KONINKLIJKE KPN	NL*	17,10	- 0,70
LIBERTEL NV	NL*	11,35
MANNESMANN N	DE*	104,50	+ 0,48
MOBILCOM	DE*	36,30	- 1,89
PANAFON HELLENI	GR*	7,32	- 0,27
PT TELECOM SCPS	PT*	11,99
SONERA	FI*	22,25	+ 2,77
SWISSCOM N	CH	296,96	+ 0,11
TELE DANMARK -B	DK	58,17	- 0,57
TELECEL	PT*	14,39
TELECOM ITALIA	IT*	13,49	- 0,52
TELECOM ITALIA	IT*	6,90	- 0,72
TELIA	SE	6,33
T.I.M.	IT*	8,48	- 0,35
TISCALI	IT*	21,70	- 0,64
VERSATEL TELECO	NL*	15,75	+ 0,96
VODAFONE GROUP	GB	3,86	- 1,62
DJ E STOXX TCOM P	749,54	- 0,37	

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	39,35	+ 0,13
AGGREGATE IND	GB	1,25	- 1,25
AKTOR SA	GR*	8,14	+ 1,24
AMEY	GB	30,39
UPONOR -A-	FI*	18,50
AUREA R	ES*	17,92	+ 0,73
ACESA R	ES*	9,95	+ 0,10
BLUE CIRCLE IND	GB	7,40
BOUYGUES	FR*	51,15	- 2,66
BPB	GB	4,45	- 0,36
BRISA AUTO-ESTR	PT*	10,38
BUIZI UNICEM	IT*	10,78	+ 0,75
NOVAR	GB	3,16
CRH PLC	GB	31,60	- 0,45
CIMPOR R	PT*	28,20
COLAS	FR*	57
GRUPO DRAGADOS	ES*	12,67	+ 1,36
FCC	ES*	21,13	- 0,80
GRUPE GTM	FR*	146
GRUPO FERROVIAL	ES*	15,45
HANSON PLC	GB	7,10	+ 0,45
HEIDELBERGER ZE	DE*	56,80
HELLTECHNODOOR	GR*	6,52	+ 0,93
HERACLES GENL R	GR*	14,46	+ 0,70
HOCHTIEF ESSEN	DE*	20,46	+ 1,29
HOLDERBANK FINA	CH	1279,27	+ 0,26
IMERYS	FR*	119,50	+ 0,17
ITALCEMENTI	IT*	10,15	- 0,68
LAFARGE	FR*	98,20	- 0,30
MICHANIKI REG.	GR*	3	+ 2,74
PILKINGTON PLC	GB	1,81
RMC GROUP PLC	GB	10,45	- 0,30
SAINTE GOBAIN	FR*	170
SKANSKA -B-	SE	45,24	+ 1,01
TAYLOR WOODROW	GB	2,73	+ 1,18
TECHNIP	FR*	144,10	+ 0,28
TITAN CEMENT RE	GR*	38,74	+ 0,73
WIENERB BAUSTOF	AT*	19,70	- 0,25
DJ E STOXX CNST P	236,98	- 0,51	

CONSUMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR*	47,84	- 0,31
ADIDAS-SALOMON	DE*	76,80	- 1,92
AGFA-GEVAERT	BE*	23,60	- 1,91
AIR FRANCE	FR*	22,95	- 0,22
AIRTRAVEL PLC	GB	1,89	- 0,41
ALITALIA	IT*	3,95	- 0,51
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	13,46	+ 0,60
AUTOGRILL	IT*	13,03	+ 0,46
BANC & OLUFSEN	DK	44,90
BENETTON GROUP	IT*	2,05	+ 0,49
BERKELEY GROUP	GB	12,32	+ 2,92
BRITISH AIRWAYS	GB	7,05	+ 1,60
BULGAR	IT*	12,90	+ 0,78
CHRISTIAN DIOR	FR*	49,38	- 1,14
CLUB MED	FR*	96,40	+ 1,31
DL.LUFTHANSA N	DE		

VALEURS FRANCE

L'action TFI gagnait 1,73 %, à 55,95 euros, mercredi 31 janvier. Le groupe a enregistré un résultat net provisoire 2000 en hausse de 57,8 % et un chiffre d'affaires en progression de 22,5 %.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Bouygues, TotalFinaElf, and others.

Table of stock prices for international companies such as Renault, Kellogg, and others.

Table of stock prices for international companies, including ADECO, American Exp., and others.

Table of stock prices for international companies, including ADECO, American Exp., and others.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 31 JANVIER Cours à 9 h 57. Dernier jour de négociation des OSRD / 22 février.

Table of stock prices for French companies like ACCOR, AGF, and others.

Table of stock prices for French companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for French companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for French companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for French companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 30 JANVIER. Une sélection. Cours relevés à 18 h 12.

Table of stock prices for new market companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, and others.

Table of stock prices for new market companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for new market companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for new market companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for new market companies like COALA, COHERIS ATIX, and others.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 31 JANVIER. Une sélection. Cours relevés à 9 h 57.

Table of stock prices for second market companies like AB GROUPE, ACTIELEC REG, and others.

Table of stock prices for second market companies like AB GROUPE, ACTIELEC REG, and others.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 30 janvier.

Table of SICAV and FCP prices for various investment funds.

Table of SICAV and FCP prices for various investment funds.

Table of SICAV and FCP prices for various investment funds.

Table of SICAV and FCP prices for various investment funds.

Table of SICAV and FCP prices for various investment funds.

LÉGENDE. * Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SCIENCES Parentes pauvres de la recherche européenne, les sciences humaines et sociales sont cantonnées à un rôle secondaire dans les programmes communau-

taires. ● **LES CRÉDITS** alloués aux études à caractère socio-économique ne dépassent pas 1 % du budget total. Les représentants de ces disciplines estiment que « l'Eu-

rope se prive de la force d'observation, d'analyse, de critique et de proposition de chercheurs qui ont un rôle à jouer dans l'aventure européenne ». ● **LES PERSPECTIVES**

d'élargissement de l'Union rendent d'autant plus utile l'éclairage que peuvent apporter historiens, économistes, juristes, sociologues ou linguistes. ● **L'ANTHROPOLOGUE**

Maurice Godelier vient d'être chargé par le premier ministre d'une mission visant à « placer les sciences de l'homme et de la société dans le concert européen ».

Les sciences de l'homme convoquées sur le chantier de l'Europe

Aujourd'hui marginalisées et instrumentalisées par les programmes de recherche communautaires, les sciences de l'homme et de la société revendiquent une participation plus active à la construction européenne

INHUMAINE et asociale. Telle est l'image donnée par l'Europe. Cette critique émane des chercheurs en sciences de l'homme et de la société, qui se vivent comme les laissés pour compte de la recherche européenne. « *Aujourd'hui, ni Freud, ni Marcuse, ni Marc Bloch ne pourraient bénéficier de crédits de recherche communautaires* », déplorait le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, lors d'un récent colloque consacré, à la Sorbonne, à la place des sciences humaines et sociales dans l'Europe de la recherche.

Cette place peut être mesurée à l'aune des crédits alloués, dans le programme-cadre de recherche et de développement de l'Union, aux rares actions à caractère socio-économique : 160 millions d'euros sur quatre ans, soit... 1 % du budget total. « *Il existe un malaise des sciences humaines et sociales vis-à-vis de la recherche européenne* », constate la Conférence des présidents d'université.

Marginalisées au sein de l'Europe de la science, ces disciplines y sont en outre instrumentalisées. Il arrive, en effet, que des équipes de sciences humaines soient associées à un travail communautaire et il est même bien vu de Bruxelles de s'en-tourer d'un sociologue ou d'un philosophe « *de service* » pour décrocher plus sûrement un financement. Leur statut est alors volontiers réduit à celui de forces d'appoint, de disciplines auxiliaires, sinon subsidiaires. « *Elles sont considérées pour leur apport possible à d'autres disciplines et non comme des disciplines devant développer leur propre problématique, y compris en recherche fondamentale* », regrettent les responsables universitaires.

UNE FORCE D'OBSERVATION

L'aspiration des représentants des sciences sociales à une meilleure reconnaissance n'est pas un simple plaidoyer *pro domo*. « *La question n'est pas d'obtenir plus d'argent de l'Union pour les sciences*

humaines. Mais il y a quelque chose d'angoissant à voir l'Europe se constituer et mettre en place des politiques publiques sans leur apport. Elle se prive ainsi de la force d'observation, de critique, d'analyse et de proposition de chercheurs qui ont un rôle à jouer dans l'aventure européenne », estime Christine Mengin, chargée de ce secteur au ministère et historienne de l'art.

Quelle pierre ces chercheurs peuvent-ils apporter à l'édification de l'Europe ? Avant tout, peut-être, une réflexion sur l'idée même de « communauté ». « *S'agissant de l'Europe, ce serait une grave erreur de considérer le modèle de construction de l'Etat-nation comme l'exemple à reproduire*, estime l'historien Michael Werner (CNRS-EHESS). *Donner aux sciences humaines et sociales le rôle de créatrices d'identité, conçue comme une homogénéisation menant progressivement au nivellement des différences, serait les enfermer dans une impasse et rendre un mauvais service à l'Europe.* » Ces disciplines, dé-

find-il, doivent plutôt faire apparaître « *la diversité des situations et la variété des voies suivies vers la modernité* », en même temps que dé-gager « *les interactions et les interdépendances* ».

Une telle vision, qui inscrit dans la « communauté de destin » de l'Europe les particularismes nationaux ou régionaux, appelle évidemment la contribution de la presque totalité des sciences de l'homme et de la société. A commencer par l'histoire, la géographie, les sciences du langage ou le droit. « *Comment avancer dans la construction européenne sans harmoniser ou du moins rendre compatibles des systèmes juridiques qui demandent à être mieux étudiés, notamment pour les pays candidats à l'entrée dans l'Union ?* », interroge un juriste.

Comment, encore, faire l'économie d'analyses comparatives des politiques publiques menées dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la protection sociale ou de l'environnement ? Comment penser, dans un espace européen à

géométrie évolutive, les notions de frontière, de territoire, d'identité, de migration, d'échange ou de réseau ? Et comment trouver un langage commun entre des peuples dont les références culturelles et les concepts s'élaborent dans une mosaïque de langues ?

VISION TROP UTILITARISTE

Autant de questions rendues cruciales par les perspectives d'élargissement de l'Union. « *L'intégration de pays post-communistes d'Europe centrale et de l'Est ajoute, aux problèmes déjà existants, des questions spécifiques, soulignait Gabor Klaniczay, recteur du Budapest Collegium, lors du colloque de la Sorbonne. La dernière décennie a démontré que la transposition de systèmes complexes - économique, financier, législatif, politique ou social - diffère du transfert de technologies. L'éclairage des sciences sociales est maintenant indispensable pour évaluer les difficultés rencontrées sur le chemin de l'économie de marché, de la démocratie consti-*

tutionnelle et du bien-être social. » Aux yeux de ce spécialiste de l'époque médiévale, les conflits ethniques et religieux qui traversent l'Europe centrale, le problème des minorités ou celui des déplacements de frontières invitent à « *une nouvelle forme de communication entre représentants des sciences humaines et sociales et responsables des politiques publiques* ».

Le tout prochain programme-cadre de recherche et de développement devrait être plus ouvert aux sciences humaines et sociales. Leurs représentants mettent toutefois en garde contre une vision trop utilitariste de ces dernières : « *La raison d'être de ces sciences n'est pas de fournir aux décideurs politiques des solutions toutes faites, ont insisté les participants aux travaux de la Sorbonne. Elle est de gérer et de capitaliser un héritage intellectuel et culturel européen, en même temps que de maîtriser, par leur compréhension, les transformations en cours.* »

P. L. H.

Maurice Godelier, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS

« Il s'agit de créer une dynamique »

« **Le premier ministre vient de vous confier pour mission de dresser un "état des lieux" des sciences de l'homme et de la société en France, ainsi que de dessiner "des perspectives les plaçant dans le concert européen". Quelles sont vos premières réflexions ?**

« J'avais rédigé en 1982, à la demande du ministre de la recherche de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, un rapport sur la situation de ces disciplines. Il y avait beaucoup à faire pour moderniser les structures universitaires et scientifiques. Faute de moyens financiers, on avait un pultement de petites unités de recherche atomisées et fragiles, incapables de se développer. Le paysage a changé. Les moyens mis à la disposition des équipes ont monté en puissance et un rapprochement s'est opéré entre universités et organismes de recherche.

« Une autre mutation s'est produite, d'ordre épistémologique. Voilà vingt ans, les sciences sociales étaient dominées par des paradigmes globalisants - marxisme et structuralisme - cherchant des causalités dernières. Ces paradigmes ont disparu comme explications totalisantes, sans pour autant que leur apport soit réduit à néant. Les sciences de l'homme et de la société sont analytiquement mieux armées aujourd'hui qu'hier : elles ont hérité de noyaux forts que chacun doit recombinaison à sa manière, dans un mouvement de déconstruction et de reconstruction de modèles sur des bases plus larges. Ce bilan critique forcé n'est pas seulement le produit de débats théoriques, mais aussi celui de phénomènes extérieurs à la science, notamment de l'effondrement des régimes socialistes.

« **La lettre de mission insiste sur l'ouverture internationale...**

« Les sciences sociales sont confrontées au problème du global et du local. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les sociétés sont intégrées plus ou moins complètement en un même système économique. Leur singularité n'a pas disparu, mais cette intégra-



MAURICE GODELIER

tion constitue un contexte nouveau pour les sciences de l'homme, qui sont encore plus sollicitées que par le passé, pour comprendre des évolutions qui ne vont pas sans contradictions : je pense à l'apparition ou à la renaissance d'identités alternatives, au fait que l'intégration économique mondiale va de pair avec l'apparition de nouveaux Etats-nations, des revendications d'ordre ethnique et une segmentation nouvelle du politique. L'Albanie et le Kosovo en sont un exemple sanglant, parmi d'autres.

« **S'agissant de l'Europe, quel peut être l'apport des sciences humaines et sociales ?**

« La globalisation suscite énormément de questions relevant de ces disciplines. Elles sont convoquées pour apporter un éclairage historique, une profondeur qui permettent de ne pas rester le nez dans le guidon. Ainsi, l'histoire nous apprend que de nombreuses crises ont accompagné l'expansion globale du capitalisme. L'Europe a connu récemment une crise économique marquée par l'apparition de zones entières de désertification de l'emploi et d'exclusion sociale. Cette crise pèse sur tous les pays européens et le besoin de l'analyser est une demande pressante adressée aux sciences sociales. Plus largement, il y a un déficit d'analyse sur les transformations et les recompositions sociales et sur les valeurs qu'elles véhiculent. Ce sont des évolutions qu'il faut serrer au plus près sur le terrain. L'ouverture vers l'Europe centrale et orientale rend indispensable une vi-

sion historique de ces sociétés, engagées dans une transition, non plus vers le communisme, mais vers le capitalisme, avec des identités et des parcours différents. Ignorer les sciences humaines et sociales face à des phénomènes aussi complexes que cette transition est impossible.

« **Comment mieux mobiliser le potentiel européen en sciences de l'homme ?**

« L'Europe possède, avec les Etats-Unis, les plus grandes banques de données sur elle-même et sur le reste du monde, ainsi que les plus grandes collections d'objets. Or ces banques et ces collections ne sont pas mises en réseau. Elles devraient l'être, afin de capitaliser la quantité colossale de connaissances accumulées durant les siècles. Cette politique ne peut être impulsée qu'à l'échelle européenne. Elle implique des investissements en infrastructures, en moyens informatiques et en formation, mais aussi - il ne servirait sinon à rien de bâtir des réseaux -, le lancement de grands programmes de recherche mobilisant plusieurs disciplines, tel celui qui va débiter sur les origines de l'homme et du langage.

« L'Europe doit aussi être un espace de circulation, non seulement pour les capitaux et les idées, mais aussi pour les individus. Il faut encourager la mobilité des étudiants et l'apprentissage précoce de plusieurs langues : on ne progressera pas dans la voie de l'intégration européenne en comptant uniquement sur l'anglais pour communiquer.

« **Quand remettrez-vous votre rapport ?**

« Le premier ministre m'a demandé mes conclusions pour le quatrième trimestre de 2001. Je pense m'entourer des responsables des universités et des organismes de recherche pour établir l'état des forces, comparer les systèmes de recherche et les modes d'évaluation des résultats, et mettre en avant non seulement les obstacles, mais surtout les potentiels. Il s'agit de créer une dynamique. »

Propos recueillis par Pierre Le Hir

Le « fossé numérique » se creuse entre les internautes et les autres

MOTIF de querelles entre les gourous et les contempteurs de la Toile, la question du « fossé numérique » trouve une réponse en creux dans la livraison annuelle de l'enquête effectuée par le mensuel *Science & Vie Micro* et la société de marketing GfK. Consacrée aux « Français, la micro et l'Internet », elle montre que les foyers équipés d'un micro-ordinateur (30 % contre 26 % un an plus tôt) sont plus instruits et plus aisés.

La part des possesseurs d'un PC ayant un niveau d'études secondaires ou supérieures passe de 56 à 68 %, tandis que le taux de ceux dont le revenu est supérieur à 20 000 francs mensuels passe de 17 à 26 % - et atteint 40 % chez ceux qui sont connectés à Internet. Ce qui fait dire à Anne Pichon, rédactrice en chef de *SVM*, que « *la fracture numérique n'est pas du tout en*

voie de résorption ». D'autant que le prix moyen d'achat du PC a augmenté en 2000 (9 331 F TTC contre 8 734 F en 1999). Cette hausse est due autant à l'offre (baisse des offres promotionnelles dans le bas de gamme, dépréciation de l'euro par rapport au dollar) qu'à la modification de la demande, les acquéreurs aisés optant d'emblée pour des modèles plus performants.

Réalisé à partir de la mi-décembre 2000 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatives de la population française et de 150 internautes, ce sondage souligne la pertinence de l'« effet Minitel » : le succès de cet antique terminal est à l'origine du retard français en matière de connexion des ménages. Si pour la première fois, avec 4,5 millions d'unités vendues en 2000, le nombre d'ordinateurs domestiques dépasse celui

des Minitels (présent dans 26 % des foyers), le boum de l'Internet n'a toujours pas eu lieu : la France compte 17 % d'internautes (+6 % en un an, et un triplement en trois ans), mais 68 % des sondés n'ont encore jamais surfé.

RETARD DANS L'ÉQUIPEMENT

La progression des connectés ne permet pas à la France de rattraper son retard sur les champions européens que sont l'Allemagne (28 % d'internautes connectés), la Grande-Bretagne (26 %), ou les Pays-Bas (48 %), proches des 50 % environ de connectés américains. L'écart continuera de croître en 2001, GfK prédisant que la France comptera alors 24 % d'internautes, ce qui correspondra à un retard dans l'équipement d'environ deux ans sur ses voisins. Le sondage souligne aussi une forte disparité géo-

graphique en France : Paris compte 27 % de connectés, contre 12,5 % en province.

Un tiers de la population n'a pas l'intention de s'équiper du tout. On s'approche sans doute là du plancher incompressible des réfractaires, qui étaient 38 % en 1999 et 40 % les années précédentes. Les acteurs de la nouvelle économie devront donc s'attaquer au 30 % d'indécis. Les convertis sont, eux, durablement séduits par les nouvelles technologies. Ils les utilisent surtout pour envoyer du courrier électronique (52 %), pour surfer (30 %), pour télécharger des fichiers (13 %) ou dialoguer (5 %). Ceux qui ont fait des achats sur Internet (42 %, soit 23 % de plus qu'en 1999) ont été, pour 95 % d'entre eux, satisfaits de l'expérience.

Hervé Morin

La défense et la recherche veulent mieux harmoniser leurs programmes

LES ARMÉES et le ministère de la recherche ont signé, lundi 29 janvier, une convention qui vise à instaurer une harmonisation plus efficace de leurs programmes de recherche et des échanges accrus en matière de technologies. Cette synergie civilo-militaire concerne en priorité six domaines d'activité : l'aéronautique et le spatial, les technologies de l'information et des communications, l'environnement, les matériaux avancés, les biotechnologies et l'énergie. Avec pour ambition le fait que les armées et le ministère de la recherche s'enrichissent mutuellement du résultat obtenu, chacun, dans leurs secteurs propres.

Volant anticiper les formes de combat futures, le ministère de la défense a rédigé un plan prospectif à 30 ans (le PP30), qui recense

Sans être exclusive, puisque les armées entendent continuer à coopérer avec d'autres partenaires, la convention entre la défense et la recherche devrait associer le monde militaire et le monde technico-scientifique à des travaux en amont et à la prospective, en mêlant les deux expertises sur le contenu et l'évaluation des études à long terme, en finançant des thèses universitaires, en contribuant à la formation des personnels et en encourageant le « couplage » entre les laboratoires et les industriels.

A cette recherche technologique très en amont, le ministère de la défense a consacré en 2000 un investissement de l'ordre de 7,7 milliards de francs (soit 1,2 milliard d'euros). Ce qui représente, assure-t-il, le tiers de l'effort global de l'ensemble des pays

La convention entre la défense et la recherche devrait associer le monde militaire et le monde technico-scientifique à des travaux en amont et à la prospective

« *le noyau dur* » des technologies dont la maîtrise lui est nécessaire pour déterminer les prochains équipements. Ce plan repose en particulier sur la réalisation de démonstrateurs technologiques, en amont des projets d'armements proprement opérationnels.

Parmi ceux-là, le radar et le moteur d'un futur avion de combat, des mini-satellites d'écoute, un robot terrestre de renseignement, un véhicule aérien de combat sans pilote ou un radar de surveillance et d'identification des objets dans l'espace. C'est sur la base de ce PP30 que les armées préparent la nouvelle programmation militaire, qui couvrira les années 2003-2008 et qui doit, en principe, être présentée au Parlement en 2001.

A la différence des précédentes programmations établies par armées, ce projet de loi a identifié des capacités selon huit systèmes de forces principaux : la dissuasion ; le commandement, le contrôle, la communication et le renseignement ; la mobilité stratégique et tactique ; la « frappe » dans la profondeur ; la maîtrise du milieu aéroterrestre ; la maîtrise du milieu aéromaritime ; la maîtrise du milieu aérospatial et, enfin, la préparation et le maintien de la capacité opérationnelle des armées.

de l'Union européenne. Cette évaluation est contestée par le conseil des industries de défense françaises (Cidef), le patronat de l'armement - hors secteur étatique -, qui emploie 66 600 salariés pour un chiffre d'affaires de 67,3 milliards de francs (10,3 milliards d'euros).

Dans un Livre blanc diffusé le même jour que la signature de la convention défense-recherche, le Cidef note que les Etats-Unis, sous la présidence de George W. Bush, viennent de faire « *un enjeu stratégique* » de la supériorité technologique en matière de défense. Entre 1995 et 2000, le budget R & T (recherche et technologie) a baissé, de l'ordre de 12 % en dollars constants. Le nouveau président américain a déclaré qu'il entendait y mettre fin.

« *Des pays comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, ajoute le Cidef, se sont également attachés à préserver à peu près leur budget R&T. A l'inverse, en France, les budgets R & T de défense ont diminué, dans les lois initiales de finances, de 36 % en francs constants entre 1995 et 2000 et davantage (56 %) dans les budgets exécutés entre 1994 et 1999* », sous l'effet des annulations de crédits en cours d'année.

Jacques Isnard

L'Américain Daron Rahlves déjoue la domination autrichienne en super-G

Il a suscité une belle surprise en devenant champion du monde

L'Américain Daron Rahlves a créé la sensation en remportant, mardi 30 janvier à Sankt Anton (Autriche), le titre de champion du monde de su-

per-G, devant les Autrichiens Stefan Eberharter et Hermann Maier, grand favori de l'épreuve. Ce Californien de vingt-sept ans, ancien champion

de jet-ski, perpétue la tradition des succès américains – souvent inattendus – dans les épreuves de vitesse des grands rendez-vous mondiaux.

SANKT ANTON (Autriche)
de notre envoyé spécial

Sale temps pour les parieurs. Deux jours après l'ouverture des championnats du monde de ski alpin de Sankt Anton, les membres de la Wunderteam autrichienne, d'habitude si dominateurs, courent toujours après leur premier titre, et leur razzia annoncée de médailles a toutes les chances d'être un peu moins spectaculaire que prévu. Après Régine Cavagnoud, victorieuse du super-G féminin lundi, un Américain est venu jouer, mardi 30 janvier, les trouble-fête dans cette chasse gardée autrichienne qu'est devenu le super-G masculin : le nouveau champion du monde de la spécialité, Daron Rahlves, n'est que le quatrième « non-Autrichien » – après le Français Luc Alphand, l'Italien Kristian Ghedina et le Suédois Frédéric Nyberg – à avoir pu se hisser au sommet d'un podium de super-G depuis 1997.

Pour le pays organisateur et les 22 000 spectateurs venus encourager leurs héros nationaux, les apparences sont presque sauves puisque deux Autrichiens, Stefan Eberharter (deuxième, à 8 centièmes de l'Américain) et Hermann Maier (troisième, à 23 centièmes), ont décroché deux médailles. « L'argent et le bronze, ce n'est pas si mal, se console Hans Pum, le grand patron du ski autrichien. Aux championnats du monde, les meilleurs sont souvent ceux qui ressentent le moins la pression de l'événement. »

« UNE DEMI-SURPRISE »

Un Américain vainqueur d'une épreuve de vitesse lors d'un grand rendez-vous (Jeux olympiques ou championnats du monde), c'est presque une tradition en ski alpin. En s'imposant dans le super-G de Sankt Anton, Daron Rahlves se pose en héritier de Bill Johnson, champion olympique de descente à Sarajevo, en 1984, et de Tommy Moe, vainqueur de la descente olympique de Lillehammer dix ans plus tard, ou encore de Picabo Street, championne du monde de descente en Sierra Nevada (1996), puis championne olympique à Nagano (1998), et de Hillary Lindh, championne du monde de descente à Sestrières (1997). « Aux Etats-Unis, on aime saisir les grandes occasions, explique Daron Rahlves. On essaie de bien se préparer avant les grandes courses, puis de tout donner le jour J. Le tout est de savoir faire les choses dans la simplicité. »



RUBEN SPRICHER/REUTERS

Ni les flocons de neige ni les vingt mille Autrichiens venus – croyaient-ils – assister au sacre de Hermann Maier n'ont impressionné Daron Rahlves, vainqueur du super-G des championnats du monde de Sankt Anton.

Avec son modeste gabarit (1,75 m, 80 kg), le Californien s'était signalé à ses adversaires à la fin de la saison dernière, en s'imposant deux jours de suite dans les descentes de Lillehammer. Après un terme début de saison, il s'est rappelé à leur bon souvenir à la mi-janvier en prenant les quatrième et cinquième places de la descente et du super-G de Kitzbuhel. Tout le monde connaissait donc son état de forme : « Sa victoire constitue seulement une demi-surprise », admet le Français Pierre-Emmanuel Dalcin, neuvième du super-G à Sankt Anton. Pour les Autrichiens, en revanche, c'en est une, et de taille. « Les surprises ont toujours fait partie du sport, mais celle-ci n'est pas agréable », reconnaît Hermann Maier, que l'on a connu plus détaché, voire plus ironique, dans la victoire comme dans la défaite.

L'épouvantail du ski mondial a tout simplement manqué sa course sur la piste Karl-Schranz. « Pas une question de nervosité, juste une faute dans la première partie », assure-t-il. Il n'a pu négocier la quatrième porte comme il le voulait, c'est-à-dire « rapidement ». Une petite

bosse a fait décoller le colosse. Il a voulu rattraper son erreur en effectuant une rotation « à la française », en se bloquant sur les talons. Il a perdu son élan et n'a jamais regagné assez de vitesse pour l'emporter : « Une médaille de bronze, ce n'est pas si mal. » Ce métal lui convient d'autant mieux que l'or ne revient pas à Stefan Eberharter, ce compatriote et coéquipier qu'il déteste cordialement, mais à un homme qu'il connaît bien.

Daron Rahlves, vingt-sept ans, a débuté le ski à l'âge de trois ans, avec son père. « Le ski sur l'eau et sur la neige », précise le Californien. Comme papa, ancien recordman du monde de saut à ski nautique, le jeune Daron a fait une belle carrière sur l'eau : en 1993, il devenait champion du monde de jet-ski. L'heure était venue de se consacrer à son autre passion : « Je me suis dit que ce serait pas mal de remporter un titre mondial en ski alpin. » Il a rejoint l'équipe américaine en 1994, l'année où Tommy Moe devenait champion olympique. Il s'est disloqué deux fois la hanche droite, en

1996 et en 1998. Depuis, il effectue une partie de sa préparation avec l'équipe autrichienne : il a passé les deux derniers étés en sa compagnie, en Nouvelle-Zélande, puis au Chili.

Après des maîtres du ski mondial, le Californien a appris « le professionnalisme ». Ses séances d'entraînement ont gagné en rationalité, ses stratégies de course aussi. Il a tout retenu, et a ajouté sa petite touche : « Cela paie d'être intelligent sur les skis. Trop d'agressivité peut devenir un handicap. Il faut savoir mesurer ses risques, s'adapter. » A Sankt Anton, les Autrichiens ont encaissé la leçon sans broncher. Un instant, ils se sont pourtant demandé si l'ami américain ne devenait pas un peu trop encombrant, avec ses victoires et ses adages. Tout bien réfléchi, ils ont décidé de prolonger l'accord de coopération : ils disposent en Daron Rahlves d'un nouveau facteur de motivation, et d'un excellent guide pour découvrir en avant-première les futures pistes olympiques de Salt Lake City.

Eric Collier

La Réunion, premier fournisseur de joueurs du handball français

SAINT-GILLES-LES-BAINS (La Réunion)
correspondance

Depuis quelques années, l'île de la Réunion est devenue le fournisseur « attitré » des équipes de France masculine et féminine de handball. « Il n'y a pas un département français qui possède une telle capacité de production », affirme Philippe Bana, le directeur technique national (DTN). La présence de Jackson Richardson, Patrick Cazal et Daniel Narcisse, trois Réunionnais, dans les rangs de la sélection nationale qui doit disputer, mercredi 31 janvier à Albertville (Savoie), son huitième de finale du championnat du monde face au Portugal, est le résultat d'un long travail de formation des jeunes, dont les bases ont été jetées il y a une vingtaine d'années par Maurice Chastanier, le premier conseiller technique régional (CTR) de la discipline à la Réunion.

« C'était une espèce de missionnaire du handball : il a introduit ce sport et en a fait quelque chose de sérieux, explique Philippe Bana. Il y a eu ensuite, dans les années 80, Jean-Louis Herbet, un entraîneur qui a apporté la rigueur, la base technique. » Sur ce terrain se sont enracinées l'écllosion et la réussite internationale, au tout début des années 90, de Jackson Richardson. « Il a été un phare, il a accéléré le

phénomène et suscité des vocations », reprend le DTN.

Les dirigeants du handball réunionnais – troisième sport de l'île après le football et le tennis – sont unanimes : le travail de détection et de formation mené par les clubs a été un facteur-clé du développement de ce sport. « La détection se fait dès l'école primaire et nous suivons ensuite attentivement l'évolution des enfants », affirme Jean-Hugues Mazagran, président du club de Joinville, à Saint-Denis, dont est issu Daniel Narcisse. « L'accès est mis sur les plus jeunes, qui se perfectionnent avec les entraîneurs les plus qualifiés, peut-être d'ailleurs au détriment des seniors », complète Jean-Yves Fernandez, CTR pendant dix ans.

« UNE DÉCISION DIFFICILE »

Le système permet aux jeunes handballeurs – filles ou garçons – de bénéficier très tôt d'une formation de qualité. Chaque mois, un regroupement de 700 à 800 jeunes de 9 à 12 ans est organisé. « A la Réunion, les enfants acquièrent très rapidement de grandes qualités psychomotrices, reprend Jean-Yves Fernandez. Nous développons ce capital d'adresse et de vitesse. » Ces qualités s'expriment également chez les gymnastes, puisque cinq Réunionnais faisaient partie de la sélection olympique de gymnastique aux Jeux de Sydney. Mais il a fallu surmonter certains préjugés. « Le dilettantisme apparent des Réunionnais est une façon d'être des gens des îles. Il nous a fallu faire reconnaître nos qualités », précise

Marcel Dijoux, le président de la ligue régionale de handball.

Sur ses 3 millions de francs de budget, la ligue, qui compte 5 000 licenciés, en consacre deux à la formation. Des centres de perfectionnement et de formation ont été créés sur toute l'île pour les meilleurs. Une quarantaine d'entre eux rejoindront le pôle espoirs, situé à Saint-Denis. A cette organisation, somme toute très classique, s'ajoute la forte motivation que constitue la perspective de rejoindre les sélections qui iront jouer en métropole lors de championnats ou de stages de détection. Les échanges avec la métropole sont nombreux et ouvrent la possibilité d'être remarqué et d'intégrer peut-être un jour, bac en poche, le centre de formation d'un club métropolitain.

Chaque année, une douzaine de jeunes sont candidats au départ : « Une décision difficile pour beaucoup », confie Magali, qui joue en seniors au Tampon. Mais, si on veut progresser, il ne faut pas rester à la Réunion. » A la ligue, on veille à ce que les départs se déroulent dans de bonnes conditions : « On joue un rôle d'intégration important, affirme Marcel Dijoux. La très grande majorité de nos handballeurs sont issus de milieux défavorisés. Nous privilégions la formation scolaire des adolescents. Le sport vient en seconde position. C'est ce que nous expliquons aux parents et aux joueurs qui souhaitent partir. »

Aujourd'hui, une cinquantaine de Réunionnais évoluent en métropole, dont douze dans des clubs de l'élite. « Il y a une confiance accordée par

l'île à certains clubs, avec qui ont été tissés des liens, instaurés des filières, souligne Philippe Bana. C'est le cas avec le PSG chez les garçons, l'ASPTT Metz et Toulouse chez les filles. Il s'agit, en somme, d'une affaire de famille et, de ce fait, l'intégration et l'insertion professionnelle ont toujours été réussies. » Inversement, la Fédération française de handball entend faciliter le retour à la Réunion de ses joueurs et joueuses de premier plan lorsque l'heure viendra pour eux de tourner la page haut niveau.

« Depuis un an, nous travaillons à organiser le retour – notamment au plan professionnel – de Jackson Richardson », indique ainsi Philippe Bana. La relève semble déjà assurée. D'autres Jackson Richardson ou Nathalie Sellambarom – membre de l'équipe de France féminine vice-championne du monde – sont déjà prêts à éclore.

Noël Thomas
(avec Philippe Le Cœur,
à Albertville)

■ **Les quarts de finale du championnat du monde** de handball se disputeront jeudi 1^{er} février à Marseille, Toulouse, Amnéville et Albertville. Ils opposeront les équipes victorieuses des huitièmes de finale, qui doivent se dérouler dans les mêmes villes mercredi 31. En cas de qualification en huitièmes face au Portugal, la France affrontera jeudi à 17 heures à Albertville (Savoie) soit l'Allemagne soit la Tunisie. Les demi-finales se disputeront samedi 3 à Paris et la finale le lendemain.

L'AS Monaco perd deux points dans l'affaire des faux passeports

Pablo Contreras est suspendu quatre mois

À CE RYTHME-LÀ, l'affaire des faux passeports dans le football professionnel français sera bientôt close, d'un point de vue purement sportif tout au moins. Deux semaines après avoir retiré sept points à l'AS Saint-Etienne et avoir suspendu pour un an son président délégué, Gérard Soler, la commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF) a rendu son verdict, mardi 30 janvier, sur le cas de l'AS Monaco et de son ancien défenseur, le Chilien Pablo Contreras, détenteur d'un passeport italien considéré comme étant un faux.

Le joueur, qui a résilié son contrat avec l'ASM et évolue désormais au Racing Club de Buenos Aires, a écopé du même barème que les Stéphanois Alex et Maxym Levytsky : il est suspendu quatre mois, dont deux avec sursis. L'extension de cette sanction au niveau international n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une procédure auprès de la Fédération internationale de football. Le club de la Principauté, de son côté, se voit retirer deux points au classement, ce qui lui fait perdre une place, au profit de l'Olympique de Marseille. Les avocats de l'AS Monaco et de Pablo Contreras, M^{re} Jean-Jacques Bertrand et M^{re} André Bufard, ont immédiatement déclaré qu'ils feraient appel de ces sanctions.

« MANQUE DE VIGILANCE »

Pour motiver sa décision, le président de la commission juridique de la LNF, Jean-Pierre Camus, a expliqué que la responsabilité des dirigeants monégasques lui semblait moindre que celle des responsables de l'AS Saint-Etienne, étant donné que Pablo Contreras est arrivé en France avec son prétendu faux passeport alors qu'Alex et Levytsky avaient changé de nationalité en cours de saison. Jean-Pierre Camus a toutefois souligné le « manque de vigilance » du club au moment du transfert du joueur, arrivé du club chilien de Colo-Colo en juillet 1999.

Une explication qui a fait sortir de ses gonds le président de l'AS Monaco, Jean-Louis Campora, également vice-président de la LNF. Il a précisé que, lorsque Pablo Contreras avait posé ses valises en Principauté, son passeport italien avait été confié aux autorités monégasques et françaises dans le cadre de conventions internationales et que le joueur s'était vu délivrer une carte de séjour pour pouvoir travailler au pied du Rocher. « Il est inadmissible de dire qu'il y a eu négligence ou manque de vigilance de notre part. Nous avons tout fait dans les règles », a déclaré Jean-Louis Campora.

Reste que de très fortes présomptions pèsent aujourd'hui sur la validité du passeport italien que Pablo Contreras a obtenu en 1997 grâce à un cabinet d'avocats argentins qui, à la suite de recherches généalogiques, avait retrouvé des origines italiennes chez sa grand-mère paternelle. Pablo Contreras, vingt-deux ans, se retrouve aujourd'hui concerné par deux instructions judiciaires. Il a tout d'abord été mis en examen par la justice monégasque, lundi 29 janvier, pour « recel de faux document administratif, usage de faux et obtention induite de faux document administratif », après

s'est spontanément présenté au tribunal de Monaco. Il risque de un à cinq ans de prison et de 60 000 à 120 000 francs d'amende. Mardi matin, soit quelques heures avant de répondre à la convocation de la commission juridique de la LNF, Pablo Contreras s'était également rendu à la direction centrale de la police judiciaire de Nanterre, qui enquête sur l'affaire des faux passeports à la suite d'une plainte déposée par la Ligue. Les policiers français lui ont alors signifié qu'il était convoqué pour citation directe devant la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris le 14 mars.

Pablo Contreras sera jugé au même endroit et en même temps que le gardien de but du FC Metz, Faryd Mondragon, titulaire d'un faux passeport grec. Celui-ci n'est pas encore passé devant la commission juridique de la LNF, qui, en

Strasbourg-Metz : match perdu pour les deux équipes

La commission d'appel et de l'éthique de la Ligue nationale de football (LNF) a pris une décision étonnante, mardi 30 janvier, en statuant sur le cas du match Strasbourg-Metz, interrompu le 21 décembre à la suite de l'explosion d'un pétard qui avait choqué l'arbitre assistant, Nelly Viennot. Les deux équipes ont en effet été déclarées perdantes, sur le score de 0 à 0. La commission a estimé que la responsabilité de l'incident était partagée par les deux clubs, des jets de fumigènes lancés par des supporters messins ayant précédé le jet du pétard par un supporter strasbourgeois. La commission n'est pas restée insensible aux réactions des arbitres français, qui s'étaient offusqués de la première décision de la LNF de faire rejouer à huis clos la rencontre. Les arbitres avaient alors menacé de boycotter ce match. Le FC Metz et le RC Strasbourg devaient faire appel de cette décision, soit auprès de la Fédération française de football (FFF), soit auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSEF).

principe, l'attend le 6 février. Actuellement aux Etats-Unis avec la sélection colombienne, Faryd Mondragon ne pourra toutefois revenir en France pour s'expliquer que s'il obtient un visa du consulat de France en Colombie, ce qui lui a été refusé une première fois.

Le 5 février, une autre commission de la Ligue, la commission d'appel et de l'éthique, se saisira du cas de l'AS Saint-Etienne à la suite de l'appel déposé par le club du Forez. A la fin du mois de février, enfin, un autre attaquant de l'ASSE, le Brésilien Aloiso, détenteur comme Alex d'un faux passeport portugais, et actuellement au Brésil, où il se remet d'une blessure, sera à son tour entendu. Par la Ligue, la justice et certainement la police.

Frédéric Potet

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : L'AS Saint-Etienne et le FC Nantes se sont qualifiés, mardi 30 janvier, pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue. Les Stéphanois, qui jouaient à domicile, se sont imposés face à l'AJ Auxerrois (2-0) grâce à des buts de Stéphane Pédrón et Christophe Sanchez. Les Nantais ont souffert sur la pelouse de l'ASOA Valence, club de National (ex-D3), qui ne s'est incliné qu'au terme de la séance des tirs au but (4 à 2 pour Nantes). Les deux équipes étaient à 0-0 à la fin du temps réglementaire, puis à 1-1 (buts de Marama Vahirua pour Nantes, but de Benjamin Fabra pour Valence) à la fin de la prolongation.

■ **CYCLISME** : Pascal Hervé, ancien coureur de l'équipe Festina, qui lors du procès de Lille en octobre 2000 avait, à l'instar de son ex-leader, Richard Virenque, avoué s'être dopé, a été condamné à 8 mois de suspension par la Ligue du cyclisme professionnel français. Cette sanction, qui s'applique à compter du 1^{er} février 2001, sera purgée au 31 mars 2001, eu égard au fait que Pascal Hervé s'était sanctionné par solidarité avec ses camarades, durant six mois, de novembre 1998 à mai 1999.

■ **OLYMPISME** : une candidature de Londres pour les Jeux olympiques de 2012 nécessiterait des milliards d'investissements d'argent public. C'est ce qu'a indiqué, mardi, Lord McIntosh of Haringey, représentant du gouvernement à l'Association olympique britannique (BOA), en rappelant que le gouvernement soutiendrait une candidature « viable » pour les JO.



PHILIP GOULD / CORBIS

La Louisiane dans les yeux de Laura



RAPHAEL GAILLARDE

Le passé français d'une partie du Sud-Est américain revient à la surface

LA NOUVELLE-ORLÉANS de notre envoyé spécial

Autant en emporte le vent. Plus de dix millions d'exemplaires ! Le roman et le film les plus populaires de tous les temps ! On ne débarque pas seul à la Nouvelle-Orléans et y croiserait-on, dans l'aérogare, Scarlett O'Hara ou Rhett Butler, que l'on n'en serait pas autrement surpris. Normal, ils vous « habitaient » déjà et c'est comme si l'air du pays les avait réveillés au moment d'entrer dans le décor de cette fresque où se déploient la grandeur et la décadence du Vieux Sud. Vous rappellerait-on que les deux plantations imaginées par Margaret Mitchell, Tara et Twelve Oaks (les Douze Chênes), étaient situées en Géorgie, et que c'est Atlanta qui se consume dans les flammes, rien n'y ferait.

D'autant que l'apparition d'Oak Alley, dans une courbe de la route longeant la rive ouest du Mississippi, ne peut que confirmer votre conviction : le mythe est là, devant vos yeux, incarné dans cette élégante demeure entourée de 28 co-

lonnes doriques et qui se dresse au bout d'une allée de 28 chênes verts tricentenaires. Somptueuse nef végétale sous laquelle résonnent, dans votre mémoire, les mots du père de Scarlett : « *La terre, c'est la seule chose qui compte, la seule chose qui dure.* »

Certes, ici plus qu'ailleurs, histoire et fiction s'entremêlent et se confondent, et la seconde occulte souvent la première. Une confusion savamment entretenue, tourisme oblige. Avec, avouons-le, la bénédiction du visiteur qui, découvrant le Sud avec les yeux de Scarlett, entend qu'on lui raconte, d'abord, une histoire « romanesquement correcte ». A l'instar des dames potelées d'Oak Alley qui, corsetées dans leur robe à crinoline, vous content les riches heures de cette demeure cossue (construite en 1837, elle a été rachetée, en ruine, en 1925, puis restaurée) en passant rapidement sur la présence d'une centaine d'esclaves dans la plantation. Une réalité, moins reluisante certes, mais qui sous-tendait cette

existence nonchalante et légère où les femmes n'avaient pour tout souci que de se marier et de protéger du soleil leur teint de magnolia, tandis que la vie de ces gentils-hommes terriens se résumait à un bon cheval, une bonne bouteille, une partie de poker, des femmes à courtiser et des filles pour s'amuser... « *Tout ce que nous avons, rappelle, cynique et réaliste, Rhett Butler aux jeunes boute-feux piaffant d'en découdre avec les Yankees, c'est du coton, des esclaves et de l'arrogance.* »

Autant Oak Alley est, à sa façon, « arrogante », autant, à quelques kilomètres de là, à Vacherie, Laura Plantation est discrète et modeste. La première, bruisante de robes de soie, exhale l'indolence et l'ostentation. La seconde, le labeur et la sueur des 200 esclaves qui y travaillaient et dont les silhouettes hantent encore les six baraques grises et délabrées (sur les 69 qui constituaient les quartiers d'esclaves) qui, bientôt restaurées pour en permettre la visite, étaient, jadis, tenues beaucoup plus à l'écart...

DEUX VISAGES

Deux visions. L'une toute blanche à l'image de ces élégantes demeures de style « greek revival », fiefs des Anglo-Américains qui y vivaient l'été et qui parlaient l'anglais. L'autre, plus chaleureuse avec ses murs jaunes, son toit rose saumon et sa galerie surélevée (pour éviter les inondations) courant le long des

pièces principales, avec un côté pour les hommes, un autre pour les femmes, un parloir central (mixte) et une salle à manger où l'on dînait en famille, le tout posé sur une cave et soutenu par des pilotis de briques. Une configuration caractéristique des plantations créoles (quatre cents, il y a un siècle, seulement cinq aujourd'hui) où, faut-il le préciser, on parlait français.

Tantôt planteurs des villes, tantôt planteurs des champs, les propriétaires n'y séjournaient en fait qu'à partir de mars, après avoir passé les mois d'hiver à La Nouvelle-Orléans. A l'opéra, aux bals et aux parades du carnaval succédait alors une autre culture, celle de la canne à sucre, voire du coton, du tabac et de l'indigo.

Deux visages d'une même réalité économique, deux univers qui, deux cents ans durant, s'ignorèrent délibérément, les Créoles de Louisiane (descendants de colons français ou espagnols, nés dans la colonie) vivant complètement séparés des Anglo-Américains dont tout les distinguait (style de vie, cuisine, musique, architecture) mais surtout le fait de concevoir une plantation comme une affaire de famille où les femmes occupaient bien souvent le devant de la scène.

Une scission inscrite dans la géographie même de la Nouvelle-Orléans avec d'un côté les balcons de fer forgé du Vieux Carré (le French Quarter), de l'autre les fastueuses résidences anglo-américaines éri-



PHILIP GOULD / CORBIS

gées, à partir de 1803 (année où Bonaparte vend la Louisiane aux Etats-Unis), dans le « Garden District ».

Deux visions incarnées, le hasard fait parfois bien les choses, par deux femmes. D'un côté Scarlett O'Hara inventée en 1933, de l'autre, Laura Locoul, née en 1861 et dernière des maîtresses-femmes qui, pendant plus de quatre-vingts ans, soit quatre générations, dirigeront la plantation qui porte à présent

son nom. Mise au monde l'année où débute la guerre de Sécession, Laura vendra son domaine en 1892 rompant ainsi avec un monde voué à disparaître. Dans les années 1930, elle rédigea ses mémoires, y décrivant la vie quotidienne de ceux qui, esclaves compris, vécurent avec elle sur la plantation.

Une plantation dont, tel un livre, on feuillette, éclairé par des guides en T-shirt et short kaki, une histoire où se côtoient les indiens Colapissa,

Carnet de route

- **Accès.** De Paris, avec US Airways (tél. : 0820-30-49-23), via Philadelphie ou Charlotte. Tarifs négociés via les voyagistes comme Jetsset (tél. : 01-53-67-13-00), à partir de 3 110 F (474 €) A-R, hors taxes aériennes.
- **Agenda.** De l'Épiphanie à mardi gras (27 février), le carnaval (www.mardigras) offre une débauche de musique, de parades et de défilés costumés. Du 27 avril au 6 mai, le New Orleans Jazz Festival (www.nojazzfest.com).
- **Forfaits.** Parmi les spécialistes des Etats-Unis, Jetsset (tél. : 01-53-67-13-00, agences et www.jetsset-voyages.fr) programme des circuits avec voiture de location et hôtels préservés, des circuits accompagnés et des formules à la carte, notamment pour séjourner à La Nouvelle-Orléans. Consulter aussi La Compagnie des Etats-Unis (tél. : 01-55-35-33-55), Directours (tél. : 01-45-62-62-62), Kuoni (agences), Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825), Vacances fabuleuses (agences) et Voyageurs

- aux Etats-Unis (tél. : 01-42-86-17-30).
- **Mississippi.** Trois bateaux à aube proposent des croisières de 4 à 10 nuits, très prisées des séniors, à partir de 5 120 F (780 €) pour 4 nuits, de 9 680 F (1 476 €) pour 8 nuits, sans l'avion. Consulter Jetsset.
- **Visites.** Celle, dans le Vieux Carré (en français les mercredis, vendredis et dimanches), avec Le Monde créole (624, rue Royale, tél. : 504-568-1801, www.lemondecreole.com), offre une passionnante incursion dans l'univers urbain de Laura. A compléter par la visite (en français les lundis, mercredis et vendredis) de Laura Plantation (tél. : 225-265-7690, www.lauraplantation.com), à une heure de La Nouvelle-Orléans, et à deux pas de l'incontournable Oak Alley (tél. : 225-265-2151, www.oakalleyplantation.com). En ville, admirer les demeures néo-classiques du Garden District, en empruntant un pittoresque tramway. Hors sujet mais remarquable, le National D-Day Museum consacré au débarquement en Normandie.

- **Hôtels.** Membre des *Historic Hotels of America*, le Fairmont, l'adresse chic de la ville, est proposé par Jetsset à partir de 1 050 F (160 €) la chambre pour une nuit, et dans un forfait à partir de 5 580 F (851 €) par personne avec l'avion, 4 nuits en chambre double, un brunch « jazz » et une visite du quartier français, tarif valable jusqu'au 31 mars, mardi gras excepté. Une adresse de charme, l'Hôtel Maison de Ville (tél. : 504-561-5858) dans le Vieux Carré. Dans les environs, Jetsset propose une étape à Madewood Plantation, à Napoléonville, à partir de 1 200 F (183 €) par personne et par nuit, petit déjeuner inclus. On peut aussi séjourner dans l'un des cottages jouxtant Oak Alley, à partir de 575 F (88 €) par personne avec le petit déjeuner. Consulter aussi le site www.louisianatravel.com.
- **Tables.** Deux « must », les brunchs de Brennan's et les beignets du Café du monde, un endroit très fréquenté. Parmi les bonnes tables, Arnaud, le Red Fish Grill et le Sazerac Grill, au Fairmont.

- **Ecouter.** Du jazz au gospel, en passant par le blues, le R & B, la musique cajun et le zydeco. A Preservation Hall, Tipitina's, House of Blues, Snug Harbor, Storyville, Donna's Grill Bar (brass bands), Café Brazil, le Bon Temps roulé et, le mardi soir, le Maple Leaf. Pour s'informer, lire le *Times Picayune* du vendredi, *Off Beat Magazine* et le *Gambit Weekly*.
- **Revoir.** *Autant en emporte le vent*, de Victor Fleming, avec Vivien Leigh et Clark Gable.
- **Lire.** *Autant en emporte le vent*, de Margaret Mitchell (Gallimard, Folio), *Louisiane*, de Maurice Denuzière (J.-C. Lattès et Folio), premier d'une saga romanesque en cinq volumes dont *Fausse-Rivière* et *Bagatelle*. Du même auteur, *Je te nomme Louisiane* (Denoël). Sur place, *Memories of the Old Plantation Home*, mémoires de Laura Locoul. Côté guides, Le Routard *Floride-Louisiane* (Hachette), le Lonely Planet, Le Petit Futé et l'excellent guide Marcus.
- **S'informer.** Bureau de représentation de la Louisiane (tél. : 01-44-77-88-05) et sur Internet (www.neworleanscvb.com).

Pas étonnant que tant de mannequins viennent de Suède.

Même nos meubles ont de jolies jambes.

Découvrez le design de Stockholm. Pour seulement 2160 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm, vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm

2160 FRF
Prix TTC à partir de

Go There™: transfert aéroport-ville à bord de l'Arlanda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Scanditours au 01 42 85 64 30 ou visitez le site www.gotostockholm.com



SCANDIC
HOTELS

STOCKHOLM
It's there. Go there.

Un partenaire entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels.

Près de La Nouvelle-Orléans, la plantation (en haut à gauche) que dirigea Laura Locoul (à l'extrême gauche), fille d'un négociant bordelais, est l'une des dernières grandes propriétés louisianaises conservées en l'état, y compris les baraques où vivaient les esclaves. A proximité, le domaine d'Oak Valley, beaucoup plus somptueux, avec sa colonnade (au centre). Sur le Mississippi descendent toujours des bateaux en bois, tel le « Natchez » (ci-dessous).



CARL DE KEYZER / MAGNUM

premiers occupants de la région, les esclaves noirs originaires de la côte ouest de l'Afrique et déportés en Louisiane dès 1720, et les deux familles créoles d'origine française qui se succéderont ici : les DuParc, de Caen, en Normandie, de 1805 à 1892, puis les Waguespack, d'origine alsacienne, jusqu'en 1984, date à laquelle la maison sera abandonnée.

AVEC FOUQUE ET TALENT

Entreprise en septembre 1993, une restauration « minimaliste » offre aux visiteurs un décor austère et cru (papiers arrachés, briques mises à nu), un mobilier réduit et des vitrines où l'on découvre notamment le « Compte des Nègres » (registre des esclaves de la planta-

tion) ainsi qu'une patte d'oiseau, sorte de grigri vaudou. En fait, il s'agit avant tout de faire revivre les figures singulières qui vécurent ici : Nanette Prudhomme, femme de Guillaume DuParc, une Créole de Louisiane, petite-fille du médecin de Louis XV, qui dirigera la plantation pendant vingt et un ans, se retirera à 62 ans et mourra à 94 ans, fauchée par un obus nordiste alors qu'elle prenait l'air sous le porche ; sa fille, Elizabeth, qui épousera un négociant en vins de Bordeaux, Raymond Locoul, fera fortune et régnera sur les lieux pendant quarante-sept ans ; et Laura, née dans cette maison, en 1861, et qui s'éteindra à Saint Louis, en 1963, à l'âge de 102 ans. Une existence qui l'aura conduite de Lincoln à Kennedy !

Beau parcours et fichu caractère que celui de cette adolescente, graine de rebelle qui, à 14 ans, annonce à ses parents médusés, qu'elle part étudier à La Nouvelle-Orléans pour y apprendre l'anglais. « Je suis une femme moderne et libérée », affirme-t-elle. Cinq ans plus tard, à la mort de son père, elle devra, malgré tout, reprendre les rênes d'une plantation qu'elle dirigera plus de dix ans avant de la revendre, quelque mois après son mariage avec un milliardaire du Missouri. Un mariage célébré sur Bourbon Street, au cœur du Vieux Carré.

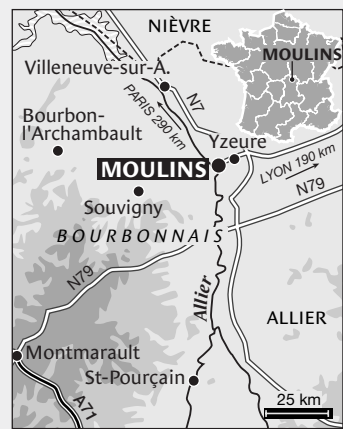
A deux pas de là, Paul Nevski, un Français amoureux des lieux et fondateur du « Monde créole », vous entraîne aujourd'hui dans le sillage citadin de cette véritable héroïne de roman, dénouant avec maestria l'écheveau d'un arbre généalogique foisonnant et faisant revivre, avec fougue et talent, au fil des lieux visités (hôtels particuliers, cours secrètes, patios luxuriants, pharmacie, cimetière Saint Louis), une galerie de portraits digne de *La Comédie humaine*. Une machine à remonter le temps qui confirme le caractère éminemment romanesque de cette ville que l'on savait hantée par Tennessee Williams et qui, soudain, par la grâce de Laura et la passion d'un Français expatrié, se révèle on ne peut plus balzaccienne.

Patrick Francès

Week-end « château fort » à Guédelon

Guédelon, un lieu-dit, une ancienne carrière de grès ferrugineux de la forêt de Treigny (Yonne), non loin de la Puisaye chère à Colette, où un château fort surgit peu à peu de la terre. Un vrai. Comme du temps des croisés. L'idée de ce jeu de construction grandeur nature a germé dans l'esprit de Michel Guyot, compagnon de route des vieilles pierres, « Une passion qui, précise-t-il, nous tient, mon frère Jacques et moi, au corps. » Et une vocation qui, il y a 20 ans, alors qu'ils venaient de restaurer un petit château, près de Valençay, les a conduits à quelques kilomètres de Treigny. Guédelon, c'est autre chose. « Un rêve d'enfant, une folie... » Une folie qui prend corps depuis trois ans. Sertie dans l'ocre de la terre, la pierre bleutée par le minéral de fer (un minéral que l'on travaille comme au Moyen Age, à la chasse et non à l'explosif) est taillée avec soin afin de ménager la veine. Sur le chantier, on gâche le mortier dans des bacs avec de la chaux préparée, sur place, par le chauffournier. Le bois, lui, est débité à la doloire et à l'herminette et les charges sont hissées à l'aide d'une grue à écureuil, à la force du mollet. Expliquer aux visiteurs la façon dont ils travaillent, fait partie du contrat signé par la trentaine d'artisans permanents qui mettent à profit ce chantier pour peaufiner leur formation. Une petite équipe régulièrement renforcée par des compagnons effectuant leur tour de France.

Récemment, un voyage en Syrie a permis de comparer les techniques de construction arabes et chrétiennes. « On étudie actuellement une quarantaine de châteaux des environs de ce type, et certains détails, afin de tenter de mieux comprendre les méthodes employées au Moyen Age », précise Maryline Martin qui, avec Florian Renucci, supervise le chantier. Bientôt seront publiés les premiers rapports qui, régulièrement, alimenteront les réflexions des universitaires. Un chantier qui est une page d'histoire à ciel ouvert.



de notre correspondant à Bourges Patrick Martinat

A peine sorti de terre, ce château, qui aura 25 ans lorsqu'on le coiffera de sa dernière tuile, est, d'ores et déjà, le royaume des enfants qui écarquillent les yeux en croisant des ânes tirant des chariots de pierre conduits par des silhouettes encapuchonnées comme du temps de Thierry la Fronde ou de Robin des Bois. Ils viennent par cars entiers (100 000 entrées l'an passé), investir ce jeu de construction géant qui n'est pas qu'un divertissement. Les chercheurs suivent de près l'évolution du chantier. Nicolas Reveyron, historien de l'art, et Anne Baud, docteur en archéologie médiévale (coauteurs d'un ouvrage pédagogique consacré à la construction du château fort) en profitent par exemple pour parfaire leurs connaissances sur les méthodes employées au Moyen Age.

★ Guédelon est à 1 h 30 de Paris par l'autoroute A 6, sortie Auxerre, direction Toucy par la D 965, puis par Saint-Sauveur-en-Puisaye, pour rejoindre Treigny. Ouverture du 1^{er} avril au 30 juin, samedis, dimanches et jours fériés ; fermé le mercredi (entrée : 50 F adulte, 40 F enfant). Visite guidée : 2 h : 350 F). Hôtels : Le Relais du château à Saint-Fargeau, à 15 km de Guédelon (230-330 F, la chambre double, tél. : 03-86-74-01-75) et Blanche de Castille, à Bléneau, à 27 km (250-400 F, tél. : 03-86-74-92-63). Bonnes tables, sur place : La Taverne (tél. : 03-86-74-19-45), Chez Ginette (tél. : 03-86-74-03-23), au lac du Bourdon, La Demoiselle (tél. : 03-86-74-10-58), à Saint-Fargeau, et, à Mézilles, La Mare aux fées (tél. : 03-86-45-40-43).

Choisir des vacances tricolores pour les beaux jours

LES VACANCES sportives sont à l'honneur de la sixième édition du Salon des vacances en France, qui se tiendra les vendredi 2, samedi 3, et dimanche 4 février 2001 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris (Paris expo-hall 6, de 10 heures à 19 heures, 40 F (6 €) par adulte, gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans). Quatre cent cinquante exposants s'approprient à accueillir, pendant ces trois jours, quelque 45 000 visiteurs en quête d'idées pour leurs escapades de printemps et d'été, week-ends de fêtes et grandes vacances.

Ce salon réunit une information complète sur l'ensemble des ressources touristiques de l'Hexagone (hébergement, activités ludiques, sportives, culturelles, de santé, itinéraires, routes à thème, croisières, manifestations...) et dévoile des centaines de forfaits, stages et offres promotionnelles. Des formules qui seront explicitées sur place par les professionnels, représentants des comités régionaux et départementaux du tourisme (CRT et CDT), offices de tourisme (OT), syndicats d'initiative, tour-opérateurs, autocaristes, agents de voyages, associations, services loisirs-accueil (LA, renseignements et réservations départementaux), mais aussi par les maîtres d'œuvre de toutes sortes d'initiatives privées, châteaux ou propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, hôteliers, animateurs de centres sportifs, parcs de loisirs, musées et curiosités en tout genre. Parmi la foudrille d'idées, plus ou moins sportives, à réaliser seul, en tête à tête, avec des amis ou en famille, on a rete-

nu quelques suggestions inédites. Par exemple, le week-end « Acrobranche » à l'Arboretum national des Barres. Créé en 1820, par la famille de Vilmorin, et longtemps réservé aux chercheurs, il recèle sur 280 hectares l'une des plus riches collections de végétaux ligneux d'Europe (2 700 espèces). Sentiers de découverte et tracés d'escalade dans les arbres, pins et épicéas d'une vingtaine de mètres ou séquoias géants, à plus de 35 mètres de hauteur, sont proposés à la belle saison (journée 180 F (27 €), plus nuit sous les étoiles : 150 F (23 €), tél. 02-38-97-62-21). Sujets au vertige s'abste-

nir. courageux) avec un âne bûte, chargé du pique-nique et des sacs à dos, à travers la forêt de Montfort ou dans la vallée de la Risle (2 jours, nuit en chambre d'hôtes 3 épis, à partir de 250 F (38 €) par personne en chambre double, 100 F (15 €) pour les enfants de moins de 12 ans, prêt du matériel et cartes de randonnée, Gîtes de France, tél. : 02-32-39-53-38). La Charente-Maritime a dessiné un circuit à vélo, avec accueil gourmand dans des fermes. Un circuit qui mène à la vallée de la Boutonne, le long de la Trézence, à Saint-Jean-d'Angély, au pays du pineau et du cognac (LA Charente-Maritime, tél. : 05-46-41-43-33, 7 nuits à partir de 1 950 F (297 €) par personne en double, chambre d'hôte en demi-pension, avec topo-guide, assistance en cas de problème, transport des bagages d'une étape à l'autre, visite et dégustation de produits du terroir : foie gras et confits saintongeais, laitages, etc.; location de vélo en sus : 400 F, 60 €).

L'EMBARRAS DU CHOIX

Dans le Cher, le CDT programme l'initiation au vol silencieux du planeur, en compagnie d'un instructeur qualifié, sur deux jours (565 F (86 €), en hôtel 2 étoiles et demi-pension, tél. : 02-48-48-00-10). En Bourgogne, il s'agit de traquer le silure, gros carnassier d'eau douce, dans une rivière parmi les plus poissonneuses d'Europe. Émotions fortes garanties. Bateau équipé de matériel haut de gamme, appâts adaptés et conseils d'un guide professionnel font partie du forfait imaginé par le Centre de pêche au gros de Mâcon (à partir de 1 395 F (212 €), nuit et demi-pension, OT Mâcon, tél. : 03-85-21-07-08).

Parfaite avec les enfants, « L'Âne randonn'Eure », pratiquée en Normandie, suggère d'embarquer petits et grands en balade (10 à 25 km pour les plus

Impossible d'évoquer chaque région, chaque activité, chaque proposition. Ce Salon est l'occasion de rencontrer les amoureux de la France montés dans la capitale pour parler d'elle, et de les écouter. Alors peut-être pourra-t-on se décider pour une partie de char à voile dans la Somme, une pêche au gros à Antibes, un festival de surf à Biarritz, une marche au Pays basque, chez les cathares, autour du Mont-Saint-Michel, ou une virée en canoë dans le Saumurois. Bref, l'embarras du choix !

Florence Evin

Les pérégrinations d'un lapin africain

C'est à Laura Plantation qu'en 1875 un historien local, Alcie Fortier, recueille, auprès d'esclaves d'origine sénégalaise, les contes de *Compère Lapin*, *Compère Bouki* (« hyène » en wolof) et de *Piti bonhomme Goudron*. En 1888, ils sont publiés en langue créole. En 1895, un historien d'Atlanta, George Chandler Harris, les traduit en anglais, sous le titre *Tales of Brer Rabbit and Brer Fox* (« brer » pour « brother », frère). Le livre est un grand succès, et ces contes sont aujourd'hui encore aussi populaires aux Etats-Unis que ceux de Perrault en France. En 1899, une journaliste de La Nouvelle-Orléans décide d'aller vivre en France et les glisse dans ses malles. A Paris, elle les traduit, et l'ouvrage paraît sous le titre *Les Aventures de Jeannot Lapin*. En 1957, le futur président du Sénégal, le poète Léopold Senghor, découvre le livre et l'adapte en français moderne. Il sort à Dakar sous le titre des *Aventures de Luc le lièvre* et entre dans les écoles de l'Afrique francophone où on le trouve encore aujourd'hui. Ainsi, plus de deux siècles après la déportation des Africains vers la Louisiane, la boucle s'est refermée.

EVASION
Publicités

AUTOTOURS AFRIQUE DU SUD
10j/7n : 8 740 F TTC
12j/9n : 10 110 F TTC
Vol au départ de Paris + 7 nuits ou 9 nuits en hôtels catégorie 3*, base chambre double. Visite du Cap de Bonne Espérance avec guide francophone et découverte en voiture de location de la région de Durban, du Swaziland, du parc Kruger et les alentours. Dates disponibles : 31 mars, 5/8/15 et 22 avril.
Directours
www.directours.com
3615 Directours (21 F/m) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

ISLANDE ILES FÉROË
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line
Agent général : **TOURISME voyages gallia**
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80 - Fax 01 42 36 45 33
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE

Compagnie Italienne de Tourisme
CARNAVAL DE VENISE
du 22 au 25 février 2001 (3 Nuits)
4 371 F ttc
Prix par personne au départ de Paris comprenant : le vol spécial taxes incluses, les transferts aéroport/centre ville/aéroport, le logement en hôtel 3* base chambre double et petit-déjeuner.
Rens. et inscription au : 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages
www.citvoyages.com - Email : citv@citvoyages.com

TAMANRASSET
VOLS DIRECTS au départ de Paris
Départs les dimanches 4, 11, 18 et 25 février 01
2 660 F A/R*
Taxes d'aéroport : *220 F TTC
RANDONNÉE DANS LE TASSILI DU HOGGAR
8 jours, pension complète
2 570 F
Tél. 01 55 28 39 99
N° Indigo 0 820 830 255
0,78 F TTC la minute
www.point-afrique.com contact@point-afrique.com
Licence FL n°075 00 00 80 Roche & Réole Conseil

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Île
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtel...), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cube@latitudcuba.com - info@cubatropical.com

JURA
SKI DE FOND & RAQUETTES Haut-Jura, 3h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVII^e. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc. Tarifs selon période : semaine/pers. 2 900 F à 3 500 F tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)
03.81.38.12.51 - LE CRÊT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

Agent général : **TOURISME voyages gallia**
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80 - Fax 01 42 36 45 33
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM _____
ADRESSE _____

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE :
01.42.17.39.63

Soleil dans l'Est

JEUDI. Une vaste dépression est située au nord-ouest de l'Irlande, tandis qu'un anticyclone est centré au large de l'Espagne, se prolongeant vers la France. Une faible perturbation aborde l'ouest du pays, ne donnant que des pluies faibles, parfois de la pluie et de la neige mêlées.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Sur la Bretagne, le temps restera maussade, avec des pluies faibles. Ailleurs, le ciel restera très nuageux. Il fera de 6 à 9 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les nuages bas seront nombreux le matin, avec des brouillards givrants locaux. L'après-midi, de belles éclaircies reviendront. Les températures resteront fraîches, avec seulement de 2 à 4 degrés, au mieux.

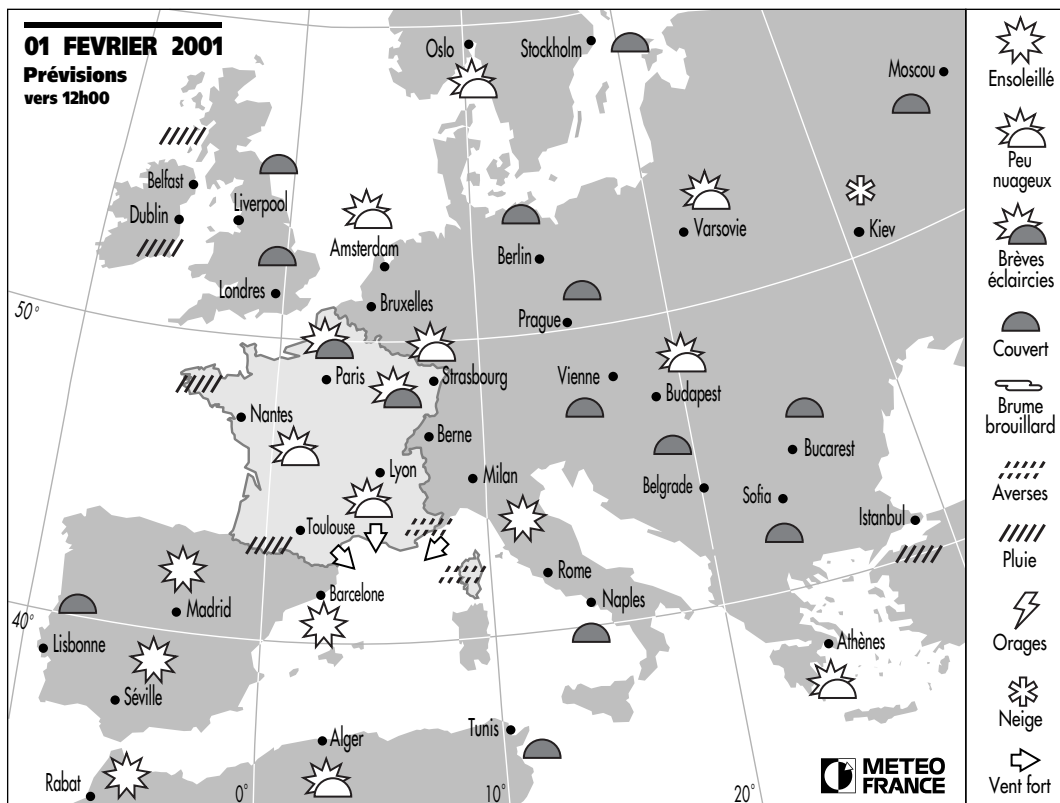
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel sera très nuageux le matin, avec de fréquents brouillards givrants. L'après-midi, le soleil fera

de belles apparitions, avec des températures proches de 1 à 3 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages seront nombreux le matin, avec des pluies éparses. L'après-midi, il neigera faiblement sur les Pyrénées au-dessus de 900 mètres, mais ailleurs le temps s'améliorera, avec un ciel restant cependant nuageux. Il fera de 7 à 10 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur Rhône-Alpes, le soleil brillera largement. Ailleurs, le ciel sera couvert le matin, avec des pluies faibles et un peu de neige sur le relief du Massif Central. Les températures maximales s'étagent de 2 à 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - De la Côte d'Azur à la Corse, les nuages et les éclaircies alterneront avec quelques averses. Il neigera sur le relief corse au-dessus de 500 mètres. Le thermomètre marquera de 9 à 12 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

HÔTELS. L'édition 2001 des *Leading Hotels of the World* présente, dans 75 pays, ses 380 établissements, avec 52 nouveaux membres, parmi les plus luxueux de la planète, dont le Crillon à Paris, le Mark à New York, le Cipriani à Venise, jusqu'à l'un des petits derniers, le Cotton House sur l'île Moustique, de la collection *Leading Small*, regroupant les hôtels de charme ne dépassant pas 100 chambres.

Un accord réalisé en juillet 2000 avec la chaîne des Relais et Châteaux sous la bannière « Luxury Alliance », réunit, pour les deux associations, quelque 800 membres, décidés à lancer en commun leurs opérations annuelles de promotion. Réservation centralisée au 0800-136-136 et sur Internet (www.lhw.com), dont le site sera totalement rénové, avec plus de photos, en mars 2001.

PRÉVISIONS POUR LE 01 FÉVRIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-4/2 N	
AJACCIO	2/9 P	NANTES	2/8 N
BIARRITZ	6/11 P	NICE	4/9 N
BORDEAUX	3/8 S	PARIS	-2/3 N
BOURGES	-2/3 N	PAU	2/9 P
BREST	3/8 P	PERPIGNAN	4/9 S
CAEN	0/5 N	RENNES	2/7 P
CHERBOURG	1/7 N	ST-ETIENNE	-2/3 S
CLERMONT-F.	-5/3 S	STRASBOURG	-2/3 N
DIJON	-3/4 N	TOULOUSE	3/8 N
GRENOBLE	-4/3 S	TOURS	-3/4 S
LILLE	-4/3 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	-3/2 S	CAYENNE	23/28 S
LYON	-1/4 S	FORT-DE-FR.	23/28 S
MARSEILLE	3/7 S	NOUMEA	25/30 P

PAPEETE	25/31 S	KIEV	-6/-2 *	VENISE	-1/5 S	LE CAIRE	15/23 S
POINTE-A-PIT.	21/27 S	LISBONNE	11/16 C	VIENNE	-4/1 C	NAIROBI	15/27 S
ST-DENIS-RE.	24/28 S	LIVERPOOL	0/6 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	19/24 P
EUROPE		LONDRES	-1/4 C	BRASILIA	20/27 S	RABAT	9/18 S
AMSTERDAM	-1/4 S	LUXEMBOURG	-4/1 S	BUENOS AIR.	17/28 S	TUNIS	4/11 C
ATHENES	12/13 S	MADRID	5/11 S	CARACAS	22/27 S	ASIE-Océanie	
BARCELONE	4/13 S	MILAN	-4/9 S	CHICAGO	-6/2 S	BANGKOK	24/34 S
BELFAST	4/9 P	MOSCOW	-8/-6 C	LOS ANGELES	9/17 S	BEYROUTH	16/21 S
BELGRADE	-4/2 C	MUNICH	5/9 C	MEXICO	8/23 S	BOMBAY	19/32 S
BERLIN	-4/-2 C	NAPLES	5/9 C	MONTREAL	-7/-3 C	DJAKARTA	27/30 C
BERNE	-6/-2 C	OSLO	-16/-4 S	NEW YORK	1/7 S	DUBAI	13/23 S
BRUXELLES	-2/2 C	PALMA DE M.	4/12 S	SAN FRANCISCO	5/13 S	HANOI	17/18 C
BUCAREST	-4/4 C	PRAGUE	-7/-3 C	SANTIAGO/CHI	14/30 S	HONGKONG	16/21 S
BUDAPEST	-3/0 S	ROME	-1/7 S	TORONTO	-3/-1 C	JERUSALEM	11/22 S
BUENOS AIR.	-6/0 C	SEVILLE	9/17 S	WASHINGTON	1/9 S	NEW DEHLI	10/22 S
COPENHAGUE	5/9 P	SOPIA	-2/1 C	AFRIQUE		PEKIN	-11/-3 S
DUBLIN	5/9 P	ST-PETERSB.	-8/-7 C	ALGER	4/13 S	SEOUL	-9/2 S
FRANCFORT	GENEVE	STOCKHOLM	-10/-4 C	DAKAR	17/25 S	SINGAPOUR	25/30 C
GENEVE	-2/6 S	TENERIFE	12/16 S	KINSHASA	22/30 P	SYDNEY	20/23 P
HELSINKI	-12/-8 C	VARSOVIE	-7/-3 S			TOKYO	4/12 P

JARDINAGE

Le corète du Japon, ou la splendeur plébéienne d'un cousin du bambou

SAVIGNY-SUR-ORGE, dimanche 21 janvier, au détour d'une petite rue, un corète du Japon en fleurs. Il brave les soudains frimas avec aplomb. D'habitude, il attend le mois d'avril pour épanouir ses ravissants pompons jaune orangé. Il est vrai que cet arbuste, abondant en Corée où il pousse dans les jardins en compagnie du forsythia, d'un jaune citron qui éclabousse de lumière le printemps, est un rude qui résiste à tout, mais quand même, on est épaté par un telle précocité.

Le corète du Japon (*Kerria japonica pleniflora*) est un grand classique du jardin, l'un de ces arbustes splendides qui poussent comme du chiendent et que l'on ne regarde qu'à peine, tant ils sont familiers. Regardons, justement, cette splendeur plébéienne. A la façon des bambous, il produit chaque année des grandes pousses qui atteignent leur taille adulte, soit deux mètres, en une saison. Partant de la souche, elles montent droit comme des flèches. Comme cette graminée - car le bambou est une herbe -, le corète a tendance à lancer des pousses au loin, sous terre, qui rejouissent et colonisent le sol à l'entour.

Mais à la différence du bambou, il est facile à contenir et ses racines n'endommagent ni les murs, ni les fondations d'une maison, ni les dallages.

Quand il est taillé régulièrement, le corète est svelte, élégant, et sa touffe s'élargit à la façon du col d'un grand vase. Quand elles sortent de terre, ses jeunes branches sont rouge acajou et cassent comme du verre. A mesure qu'elles se développent, elles portent des feuilles allongées, au bord joliment dentelé. Branches et feuilles deviennent alors vert clair, du même vert que le chanvre - indien ou pas. Acceptant tous les sols, il pousse si vite qu'il faut l'acheter tout petit et ne pas hésiter à le rabattre - le tailler donc -

à vingt centimètres de hauteur, une fois sa première floraison passée.

Il préfère le soleil où il fleurit d'abondance et résiste bien à la sécheresse quand il est bien installé. Les terres filtrantes ne lui font pas plus peur qu'une terre humide en permanence - humide ne veut pas dire détrempee et glaiseuse. Sa taille est simple : tous les trois ans, il faut le rabattre à une vingtaine de centimètres de hauteur juste après la floraison. Ses branches anciennes vieillissent mal et périclitent, au point de sécher, et donnent avant cela une allure dépenaillée à l'arbuste. Les maniaques prendront le temps de tailler les vieilles branches une à une.

L'exercice est difficile, car les branches poussent très dru, et il n'est pas aisé, après les avoir repérées en haut de l'arbuste, de les suivre jusqu'à leur base afin d'être certain de couper la bonne. Une fois sur deux, c'est la voisine qui trinque. Mieux vaut donc les couper tous les trois ans, voire tous les deux ans. Le corète n'en souffre pas le moins du monde, et croît encore plus vite et fleurit mieux. Cet arbuste ne se bouture pas, on le reproduit en prélevant quelques branches racinées au pourtour de sa souche ou l'un des nombreux pieds qui surgissent parfois à un mètre de la plante mère. Aussitôt replantés, ces rejets reprennent avec un taux de réussite de cent pour cent, si l'on prend soin de les tailler très courts et de les arroser régulièrement le premier été.

Le corète résiste au gel, aux terres caillouteuses, peu riches en éléments nutritifs, sa floraison est suffocante de beauté par l'effet de masse qu'elle produit, mais chacune des fleurs est belle en soi. Combien d'arbustes peuvent en offrir tant ? Attention, il en existe une variété simple sans vrai attrait. Plutôt que variété, on de-

vrait dire qu'il s'agit du *Kerria japonica* « sauvage » tel qu'il pousse à l'état spontané dans les régions froides et montagneuses du Sud-Est asiatique.

Sa couleur lumineuse éclaire le jardin et fait vibrer les bleus des

Branches et feuilles deviennent vert clair, du même vert que le chanvre

céanotes à floraison printanière, surtout si on a la bonne idée de planter non loin un arbuste à floraison blanche comme le *Deutzia gracilis* qui ne s'élève guère au-dessus d'un mètre et est beaucoup plus élégant que le grand deutzia dont le port est raide. Les années que le corète passera sans taille le verront fleurir parcimonieusement et sporadiquement, mais fleurir quand même, pendant la belle saison, au bout de ses anciennes branches.

Isolé en plein soleil, en fond de massif, planté contre un mur, en

haies fleuries, le corète du Japon rendra de grands services aux jardiniers pressés de voir leur jeune jardin prendre de l'allure. Toute médaille ayant son revers, cherchons le défaut d'une cuirasse aussi solide. Quand on veut déplacer cet arbuste, il se laisse faire sans rechigner et repart, même vieux, pour peu qu'il soit rabattu très court et arrosé convenablement, mais il refuse obstinément de disparaître de l'endroit où il poussait. Les portions de racines laissées en terre donnent naissance à de nouvelles pousses qui auront tôt fait de combler les vides. Il n'y a alors qu'une solution. L'arrachage manuel consciencieux ou le désherbant systémique qui, véhiculé par la sève, détruit les racines. Mais il n'est pas rare que le corète disparaisse pendant deux ou trois ans, pour ressurgir en douce et se rappeler au bon souvenir du jardinier. Celui-ci, pris de compassion, lui laisse vivre sa vie ou bien, dans un élan de soudaine générosité, l'offre à son voisin. Ce faisant, il laisse encore quelques racines dans le sol, et le cycle repart.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 027

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Vitesse et précipitation. - II. Pour révéler de jeunes talents. Vient d'avoir. - III. Grasse et visqueuse. Visqueux et désagréable. - IV. Ouverture sur la table. Peut avoir belle allure sur sa monture. - V. Champion. Il faut avoir un plan pour l'occuper. Sa fleur se récolte sur l'eau. - VI. Va droit au cœur. Tas de neige. Grecque. - VII. Beau reste quand on a tout oublié. Mouvement en tête. - VIII. Voisine de l'iris. Se fit entendre. En retard. - IX. Avec les plus grands s'il est

classé. Prolongation. - X. Nécessaires pour être sûr de partir le moment voulu.

VERTICALEMENT

I. Pour respecter les dates. - 2. Ses bulles donnent un air de fête. - 3. Les faux sont bien vrais. Bourres et cognes. - 4. Registres au palais. Assure l'équilibre sur le plateau. - 5. Epoque. Doit sauvegarder la paix. Patrie d'Abraham. - 6. Affirmation. Avant il avait de l'instruction, aujourd'hui il est à l'étude. - 7. Histoire de famille. Fit tomber - 8.

Réunion de fidèles. Prépare rapidement au travail. - 9. Inspira une belle série à Monet. Mélange indien. - 10. Voyage à sens unique. Garde à la toile tout son intérêt. - 11. Assure une division importante. Blair ou chardonneret. - 12. Qui ne devraient pas aller bien loin.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 026

Horizontalement

I. Demi-portions. - II. Etabli. Rabet. - III. Pur. Aspirine. - IV. Odyssées. Ter. - V. Sel. Iso. Té. - VI. Aérage. Pro. - VII. Tango. Prêt. - VIII. Donneuse. - IX. On. Unies. Pop. - X. Nuitée. Agace.

Verticalement

1. Déposition. - 2. Etude. Nu. - 3. Maryland. - 4. Ib. Egout. - 5. Plastronne. - 6. Oïse. Nie. - 7. Peignée. - 8. Trisse. USA. - 9. Iar (rai). PS. - 10. Obit. Prépa. - 11. Non-être. Oc. - 12. Stéréotypé.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1930

LE SQUEEZE PAS À PAS

C'est le titre d'un livre que Robert Berthe a publié en collaboration avec Norbert Lebély. Cette donne en est extraite.

♠ D 6 2	♠ R 8 7 4
♥ A D 5 4	♥ 10 7 6
♦ D 7 5	♦ 2
♣ R 8 3	♣ V 10 9 7 6
♠ V 10 9	♠ A 5 3
♥ V 9 8 3	♥ R 2
♦ 4 3	♦ A R V 10 9 8 6
♣ A D 5 2	♣ 4

Les enchères n'ont pas été indiquées, mais voici une séquence qui n'est pas difficile (Nord donneur).

Sud	Nord
-	1 ♣
2 ♦	3 ♦
4 SA	5 ♦
6 ♦	6 passe

Ouest ayant entamé le Valet de

Pique, comment Sud peut-il gagner le PETIT CHELEM à CARREAU contre toute défense ?

Réponse

Écoutons les auteurs : « L'entame du Valet de Pique est la plus gênante... car elle rend vos perdantes à Pique tout aussi immédiates que celles à Trèfle. Dans l'autre plateau de la balance, vous ne disposez que d'une extra-gagnante à Cœur, et celle du Roi de Trèfle est trop lointaine. Alors allez-vous piteusement rendre les armes ?

» Plutôt que d'abdiquer de façon prématurée, imaginez ce qui arrivera si, à côté de l'As de Trèfle, Ouest possède au moins quatre cartes à Cœur et que vous encaissez l'intégralité de vos gagnantes... » Voici la situation à six cartes :

♠ 10 ♥ V 9 8 3 ♠ A	♠ A D 5 4 ♣ R 8
♠ 5 3 ♥ R 2 ♦ 8 ♣ 4	

« Sur le 8 de Carreau, Ouest doit se séparer de son dernier Pique. Vous jetez le 4 de Cœur du mort et, maintenant, il ne reste plus qu'à jouer Trèfle pour mettre Ouest en main et ainsi affranchir votre Roi de Trèfle... »

« Un fort joli squeeze d'élimination », concluent les auteurs.

LE COUP DE SANTIAGO

Ce coup a été joué à Santiago du Chili, il y a plus de vingt ans, par

Gabriel Chagas. Cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre en Sud à sa place.

♠ A 8 7 6 5 4	♠ D 10 9 2
♥ R 4 2	♥ D 10
♦ V 10 2	♦ 9 5
♣ R	♣ A V 9 8 7
♠ R V 3	♠ -
♥ V 9 7	♥ A 8 6 5 3
♦ R 8 7 6	♦ A D 4 3
♣ D 6 2	♣ 10 5 4 3

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♠	1 ♠	2 ♠	2 ♠
3 ♠	3 ♠	4 ♠	4 ♠

Ouest ayant entamé le 2 de Trèfle pour le Roi sec du mort, Est prit de l'As et contre-attaqua la Dame de Cœur. Comment Chagas, en Sud, a-t-il joué pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères

Après le 2 sur 1 antiforcing, Nord aurait pu répéter les Piques avant de donner le fit à Cœur. On annonce de la sorte avec trois cartes soit quand l'ouverture est laide, soit quand le soutien est de mauvaise qualité.

Philippe Brugnion

PATRIMOINE Françoise Cachin quitte le poste de directrice des musées de France, qu'elle occupait depuis 1994. ● UNE DIRECTION qui peut s'enorgueillir de très bons chiffres de fréquentation (51 millions de Français ont visité un musée en 2000) et d'une modernisation spectaculaire du patrimoine, notamment en province - 18 établissements ont été

inaugurés depuis sept ans. ● POUR TANT, LA DÉCENTRALISATION amène l'institution à s'interroger sur son rôle à venir parmi une multitude de musées quasi indépendants, ou sur

les moyens de trouver des ressources pour enrichir les collections. ● PLUS HISTORIENNE que gestionnaire, Françoise Cachin évoque avec un enthousiasme feutré ses sept années

passées au ministère. Sa carrière de conservateur l'a menée du Musée national d'art moderne au Musée d'Orsay et au Grand Palais, où elle a organisé des expositions à succès.

recettes de La Française des jeux. « On l'a fait, juste après la guerre, pour restaurer Versailles. Aujourd'hui, la plupart des pays européens ont cette ressource, sauf nous. »

Le renouveau des musées et les tentations de l'autonomie

Passation de pouvoirs à la direction des musées de France : l'ancienne directrice du Musée d'Orsay, Françoise Cachin, part à la retraite après sept années à la tête d'une institution qui a su gérer la modernisation du patrimoine mais qui s'interroge sur son rôle à venir

JOLI TEMPS pour quitter le navire. Françoise Cachin, directrice des musées de France depuis 1994, prend sa retraite le 31 janvier, à un moment où les indicateurs sont très favorables. La courbe de la fréquentation, après quelques années de baisse, remonte en flèche. 51 millions de Français ont visité un musée en l'an 2000, 15 millions sont entrés dans un des trente-quatre musées nationaux. Le Louvre, vaisseau amiral, a attiré 6,1 millions de personnes. Qui en ressortent, les enquêtes le montrent, avec « une image positive ».

L'euphorie muséale est liée au mouvement de rénovation sans précédent mené durant les années 1980. Le Grand Louvre a montré la voie ; le Musée Guimet, inauguré il y a quelques jours, en est le dernier exemple. En vingt ans, plusieurs dizaines de milliards de francs ont été investis sur une centaine de chantiers dans tout le pays. « On n'imagine plus l'effort entrepris, affirme Guy Tosatto, directeur du Musée de Nantes, après avoir dirigé ceux de Rochechouart et de Nîmes. Nous étions à la traîne de l'Europe, nous sommes désormais en pointe. » Une bonne trentaine d'établissements de première importance ont

été rénovés et parfois créés. « Le plus gros est réalisé, constate Françoise Cachin. Quelques chantiers démarrent - Granet à Aix-en-Provence, Fabre à Montpellier. Il restera Bordeaux, Rennes, Toulouse, Dijon... »

Le Louvre et Guimet exceptés, c'est en province que la transformation est la plus spectaculaire. Ce nouveau paysage suscite pourtant plusieurs interrogations. La première est liée à la décentralisation en marche. Il y a vingt ans, le directeur des musées de France recevait au Louvre et avait la prétention de régenter les musées français. Va-t-on aujourd'hui vers l'effacement progressif de la direction des musées de France (DMF) au profit d'une multitude de musées quasi indépendants ? Déjà le Musée national d'art moderne (MNAM) ne dépend plus de la DMF. Le Louvre et le Château de Versailles sont devenus des établissements publics, largement autonomes. Avec l'instauration d'un service autonome à compétence nationale (SACN), Orsay, Saint-Germain-en-Laye, Picasso, Cluny et Guimet sont sur cette voie. Le projet du Musée des arts primitifs, quai Branly, est piloté par l'Élysée, surveillé par Matignon.

En province, les musées, dont la gestion est financée par la municipalité ou le département, sont devenus les emblèmes d'un enjeu politique local. « Celui qui paie décide », rappelle crûment un conservateur. Dans ce mouvement, trois départements-tests - Isère, Lozère, Seine-Saint-Denis - font l'objet, depuis décembre 2000, d'une décentralisation complète des services et budgets du patrimoine (notamment pour les musées), au profit des conseils généraux.

Sur le terrain, les conservateurs confirment le basculement. Prenons le Musée de Grenoble, inauguré en 1994, un des plus importants de France. « Notre vrai interlocuteur, c'est la municipalité, le maire ou l'adjoint à la culture, explique Serge Lemoine, son directeur. Si l'on ne s'entend pas avec lui, on ne peut pas travailler. Les villes ont compris le rôle que pouvait jouer un musée dans le domaine éducatif, social, politique et en termes d'image. La plupart des musées municipaux comme le mien n'ont pas d'autonomie financière. Les 30 millions de francs de fonctionnement sont votés en conseil municipal, nous



Françoise Cachin quitte le ministère au moment où les chiffres, comme la fréquentation des musées, sont favorables.

sommes en régie directe avec la ville, qui récupère aussi nos recettes. »

Pierre Provoyeur, directeur du Musée Calvet d'Avignon, va dans le même sens : « Même si je suis mis à la disposition du musée par la DMF, mon véritable patron est la municipalité d'Avignon. D'ailleurs, quand la ville a connu de graves difficultés financières, le musée a été paralysé et la DMF n'a rien pu faire. » Guy Tosatto en conclut : « Moins l'Etat aura de l'argent à distribuer et plus son rôle s'amenuisera. D'autant que des maires ont des points de vue très affirmés sur leur musée et le disent. C'était le cas de Jean Bousquet, quand il était maire de Nîmes, et de Jean-Marc Ayrault à Nantes aujourd'hui. »

Quel rôle, alors, pour le nouveau patron de la DMF ? La plupart des conservateurs, Guy Tosatto en tête, estiment une rupture très dangereuse. « J'ai vécu en quinze ans pas mal de conflits - notamment des problèmes de censure - avec des élus locaux, surtout par rapport à l'art contemporain. Là, on est bien content de trouver la DMF pour nous soutenir. Si j'ai pu acheter des œuvres de Richter ou de Bruce Nauman à Rochechouart, c'est grâce à elle. La DMF doit rester un pare-feu. » Françoise Cachin est très consciente de ce rôle d'arbitre joué par sa direction : « Si on coupe le cordon, alors on ne pourra plus rien demander à la DMF... On est encore très loin de cette situation ! » Cette

face aux conservateurs formés exclusivement aux beaux-arts qui n'ont que mépris pour « les musées de sabots et de brouettes ».

En dernier ressort, l'ultime pouvoir de la DMF est celui de la nomination des conservateurs à la tête des musées classés et contrôlés - un millier en France. Mais le profil de ces responsables est aussi à revoir, estime Guy Tosatto : « La formation traditionnelle que nous recevons est essentiellement axée sur l'histoire de l'art, alors qu'on nous demande aussi d'être des chefs d'entreprise en constant dialogue avec les élus locaux. »

Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

« Notre vrai interlocuteur, c'est la municipalité. (...) Les villes ont compris le rôle que pouvait jouer un musée dans le domaine éducatif, social, politique et en termes d'image »

Serge Lemoine, directeur du Musée de Grenoble

Françine Mariani-Ducray remplace Françoise Cachin

Pour succéder à Françoise Cachin, à la direction des musées de France le conseil des ministres du mercredi 31 janvier devait nommer, sur proposition de la ministre de la culture, Catherine Tasca, Françine Mariani-Ducray.

Née à Paris en 1954, Françine Mariani-Ducray est une énarque, dont la carrière s'est déroulée au sein du ministère de la culture où elle a été nommée dès sa sortie de l'École nationale d'administration en 1979. Membre du cabinet de François Léotard, ministre de la culture de la première cohabitation (1986-1988), elle est ensuite administrateur délégué au Musée du Louvre (1988-1991), puis sous-directrice des affaires financières rue de Valois (1991-1993), avant d'être promue, toujours dans le même ministère, directrice de l'Administration générale.

Françoise Cachin, la dame d'Orsay

SON AVEU de Parisienne endurcie est désarmant : « Si je ne dois retenir qu'une chose de mon passage à la direction des musées de France, c'est la découverte de la pro-

PORTRAIT

Historienne spécialiste de l'impressionnisme, elle a dirigé le musée parisien jusqu'en 1994

vince, l'extrême richesse de ses personnalités, de ses collections. » Rue des Pyramides, sous un portrait du Guerchin (1591-1666), Françoise Cachin évoque avec un enthousiasme feutré sa carrière et les sept années passées à la tête de la direction des musées de France. Elle est la première femme à occuper ce poste prestigieux, bâton de maréchal d'une carrière vouée à l'art.

Paris a été son terrain d'élection, sans la moindre excursion provinciale. Quand elle a commencé à « monter » des expositions, ses partenaires étaient déjà à New York, Washington, Londres ou Moscou. C'est durant son « septennat » que Françoise Cachin a dû écumer la France au gré des chantiers et des inaugurations. De Caen à Lille, de Lyon à Strasbourg, cette femme marquée à droite a accompagné la modernisation sans précédent du paysage muséal français, entreprise par la gauche à

partir de 1981. « J'appartiens à une génération qui a été extrêmement gâtée », dit-elle.

Née à Paris au moment du Front populaire, Françoise Cachin a deux grands-pères célèbres ; Marcel Cachin, un des fondateurs du PCF, « adorable » et qui lui conseillait de lire Victor Hugo, et le peintre Paul Signac, qu'elle n'a pas connu mais dont l'œuvre et la personnalité - « un libertaire, un anarchiste doux » - l'ont beaucoup influencée. Elle entreprend des études de philosophie, puis glisse vers l'histoire de l'art à la Sorbonne avec André Chastel. Sa thèse est consacrée à l'écrivain Félix Fénéon (un proche de Signac) et à la critique impressionniste.

Universitaire, Françoise Cachin rejoint le monde des musées en négligeant la voie (alors royale) de l'École du Louvre. Tandis qu'elle se destine plutôt à l'édition, elle se présente au concours des conservateurs, « un peu par hasard », en 1966.

Nommée au Musée national d'art moderne (MNAM) que dirige Jean Leymarie, sa première exposition sera consacrée à Klee (1969). Lorsque le MNAM quitte le Palais de Tokyo pour le Centre Pompidou flambant neuf, sa déception est rapide : « On avait imaginé un centre culturel favorisant le métissage. Ce brassage ne s'est jamais réalisé. C'est un leurre, un mythe qui perdure. De plus, je me suis rendu

compte qu'un musée fondu dans un ensemble d'activités disparates est par définition toujours un peu sacrifié. » Conclusion : « Il faut sortir le MNAM du Centre Pompidou et créer dans Paris un véritable musée du XX^e siècle. » Elle défendra cette thèse avec constance ; jusque devant le président de la République, Jacques Chirac - sans succès.

GRANDES EXPOSITIONS À SUCCÈS

Françoise Cachin, ravie de quitter le MNAM en 1978, rejoint l'équipe qui va « penser » Orsay, sous la direction de Michel Lacombe. Encore aujourd'hui, elle semble émue à l'évocation de ce musée, dont elle salue l'« ouverture », qui a permis d'accueillir de nouvelles disciplines : l'architecture, les arts décoratifs et la photographie (sans enthousiasme de sa part pour cette dernière). Dans l'accrochage, on remarquera la place des peintres « pompiers » remis à l'honneur. Qu'importe, la directrice va au-devant des goûts du public et organise, à Orsay puis au Grand Palais, des expositions à succès : Manet, Gauguin, Cézanne, Seurat et, récemment, les peintres de la Méditerranée. Elle réussit aussi à faire venir de Philadelphie la célèbre collection Barnes : plus d'un million de visiteurs.

En 1994, la droite revient au pouvoir. Le nouveau ministre de la culture, Jacques Toubon, remercie Jacques Sallois, patron de la DMF,

ancien directeur du cabinet de Jack Lang, énarque et politique jusqu'au bout des ongles. C'est lui qui a mené, tambour battant, la rénovation des musées. Françoise Cachin le remplace. Elle poursuit logiquement le mouvement. Elle inaugure les chantiers lancés par son prédécesseur et en ouvre de nouveaux. On lui reproche de se préoccuper médiocrement des musées de société qui restent à la traîne. Elle s'en défend et cite le cas des Arts et Traditions populaires qui va être bientôt délocalisé à Marseille, « condition essentielle de sa renaissance ».

Elle est surtout cueillie à froid par l'affaire de ces œuvres d'art pillées par les nazis, retrouvées en Allemagne après la guerre, rapatriées en France en attendant que les propriétaires se manifestent. Les musées sont accusés d'avoir été trop discrets dans la gestion de ces MNR (Musées nationaux récupérés) ; et Françoise Cachin d'avoir ouvert ces dossiers un peu tard. Cette dernière vit mal cette « campagne totalement injuste ». Atteinte par l'âge de la retraite, Françoise Cachin, plus historienne que gestionnaire, retourne aux sources de son métier : la recherche. Elle s'appuie à partir pour Los Angeles, s'immerger pendant trois mois dans les archives de la Fondation Getty.

M. G. et E. de R.

15 millions de visiteurs

● **Musées nationaux** : ils sont trente-quatre et relèvent directement de la direction des musées de France (DMF). Si, en l'an 2000, ils ont été visités par 15 millions de personnes, ils sont de taille et d'audience très différentes, du Louvre au château de Pau et d'Orsay au Musée de l'Île d'Aix. Deux d'entre eux (le Louvre et Versailles) sont des établissements publics, largement autonomes, notamment sur le plan financier. Une péréquation des entrées, assurée par la Réunion des musées nationaux (RMN), permet aux plus riches de financer les plus démunis. ● **Musées appartenant aux collectivités locales** : la grande majorité des musées français, notamment ceux de province, sont

municipaux. La DMF intervient de plusieurs façons dans ceux qui sont classés et contrôlés : elle met à leur disposition des conservateurs d'Etat ; elle finance 40 % des travaux de construction et de rénovation ; elle assure 50 % des acquisitions d'œuvres d'art ; elle réalise des inspections. ● **Construction et rénovation** : Françoise Cachin a inauguré, entre 1994 et 2001, dix-huit musées neufs ou rénovés, dont Caen, Arles, Valenciennes, Lille, Lyon, Strasbourg, Nancy, Le Havre, Toulouse, ainsi que Guimet à Paris. ● **Fréquentation** : Avec près de 51 millions de visiteurs en 1999, le musée est le deuxième lieu culturel fréquenté par les Français, après le cinéma et devant un monument historique et une bibliothèque.

Tous les petits opéras de
Rossini
en un acte

Il Signor Bruschino, L'Occasione Fa Il Ladro (1^{er}, 4 et 8 février)
L'Inganno Felice, La Cambiale Di Matrimonio (2, 6 et 9 février)
La Scala Di Seta (3, 7 et 10 février)

spectacles en langue italienne surtiré en français

France
musiques

abonnement spécial
0 825 00 00 58
0,99 F TTC la minute

Opéra Comique
Théâtre Musical Populaire

Le Quatuor Alban Berg fait souffler l'esprit des Lumières

La formation viennoise fête ses trente ans en donnant un concert à Paris

ILS SONT comme le trèfle à quatre feuilles, les quatre horizons du partage du monde. Les Berg fêtent cette année leurs trente ans d'existence. Bien sûr, les membres de ce quatuor à cordes, fondé en 1971, ont avec le temps subi greffes et amputations. Si les piliers fondateurs des instruments extrêmes, le premier violon de Günter Pichler et le violoncelle de Valentin Erbin, n'ont pas fléchi sur leur base, le second violon, Gerhard Schulz, n'est là que depuis 1978... Quant à l'altiste, Thomas Kakusha (jusqu'à alors premier violon dans une autre formation), il y a seulement vingt ans qu'il a sauté le pas !

Le quatuor à cordes, pléonasmie viennoise ? Oui si l'on considère les compositeurs, tant la capitale de toutes les Europes incarne l'alpha de cette tradition. Haydn, Mozart, Beethoven, mais aussi Schubert et Brahms, et bien sûr la trilogie de la seconde école de Vienne (Schoenberg, Berg, Webern). Résolument placés sous la patronymie protection du plus lyrique des compositeurs viennois, l'auteur de *Wozzeck* et de *Lulu*, les Berg ont voulu frapper fort. Un parrainage symbolique pour un credo qui ne l'est pas moins. « Si nous avons affirmé notre identité en prenant appui sur la tradition, c'est pour mieux cheminer dans la musique de notre temps. Pendant plus de vingt ans, nous avons "formaté" notre public en adjoignant à chaque concert une ou

deux œuvres du XX^e siècle, de sorte que lorsque nous avons commencé l'intégrale des quatuors de Beethoven il y a eu des réactions indignées ! » Thésauriser tout en ouvrant sur la prospective, n'est-ce pas renouer précisément avec l'esprit des Lumières, lequel présida à l'émergence d'une forme musicale conçue comme un total démocratique ?

DÉMARCHE TOTALISATRICE

Depuis trente ans, le Quatuor Alban Berg sillonne la planète, reconnu partout comme le dieu vivant du quatuor à cordes. Pionnier d'une démarche totalisatrice, il a voulu dépasser les clivages et les styles, parcourir les contrées de la musique tout en revendiquant haut et fort son appartenance viennoise – cette confluence d'intellect raffiné et de sensibilité exacerbée, alimentée par les collecteurs venus de Hongrie et de Pologne, de Bohême et de Slovaquie : Janacek, Bartok, Dvorak, Lutoslawski, etc. Conscient de son devoir de transmission, le Quatuor a gravé une bibliothèque d'Alexandrie du répertoire et construit cette Babylone relationnelle qu'est une vie commune de trente ans. Le miracle d'une telle longévité ? Ils ont, comme la fille de Déméter, choisi de vivre six mois sur terre – vingt-cinq semaines de travail en commun, de concerts et d'enregistrements, à l'ombre tutélaire du quatuor. Et six mois sous terre. Dispersés, libres, vacants les

uns des autres, chacun sa place au soleil. L'un dirige un orchestre, l'autre fait partie d'un trio, tous dispensant à Vienne et à Cologne, où ils ont succédé au Quatuor Amadeus, cours et masterclasses.

De l'écriture avant toute chose ! Qu'elle soit contemporaine (les Berg ont suscité nombre de créations : Rihm, Schnittke, Urbanner et Berio...) ou prise à la source des manuscrits (une tendance infléchie par l'enseignement de Josef Mertens, qui fut aussi professeur de Nikolaus Harnoncourt). Pour aller plus au cœur de la création, fût-elle passée à la postérité, les Berg scrutent avec passion les originaux. Quelles vérités s'y révèlent, que la version imprimée tient secrète ? « L'écriture traduit les émotions de la main. Chez Schubert par exemple, cela donne des clefs pour l'interprétation, une sorte de graphologie musicale : telle ligne tracée au-dessus d'une phrase, tremblée et fine ou large et vigoureuse, l'impatience qui se dégage d'un groupe de notes esquissées, la puissance d'un accord barrant visuellement l'étendue des portées, tout cela, c'est quelque chose de vivant qui va au-delà des notes. »

Cet « au-delà des notes » qui motive depuis 1985 le rendez-vous quasi annuel concocté par la productrice Jeanine Roze : qui ne se souvient avec émotion de l'intégrale Beethoven donnée en 1988 au Théâtre des Champs-Élysées ! Une longue histoire d'amour entre Paris et Vienne qui trouve sa



SHEILA ROCKEMI CLASSICS

« Nous avons affirmé notre identité en prenant appui sur la tradition pour mieux cheminer dans la musique de notre temps. »

consécration sur le terrain discographique avec la fameuse interprétation des Quatuors de Ravel et Debussy, remastérisée cette année par EMI. Pour eux, assurément un beau cadeau d'anniversaire ; pour nous, plus encore, l'anniversaire d'un cadeau.

Marie-Aude Roux

★ Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o Alma-Marceau. Tél. : 01-42-56-

90-10. Le 2 février à 20 heures, avec le violoncelliste Heinrich Schiff (Bartok, Schubert) ; le 3 mai à 20 heures, avec la pianiste Elizabeth Leonskaja (Haydn, Lutoslawski, Schumann) ; le 15 mai à 20 heures (Berg, Beethoven). De 50 F (7,62 €) à 350 F (53,36 €).

Disques : *Quatuors à cordes op. 51 et 105*, de Dvorak, 1 CD EMI. *Quatuors à cordes, de Debussy et Ravel, Trois pièces pour quatuor, Concertino et Double canon*, de Stravinsky, 1 CD EMI.

Lorin Maazel prend la direction du New York Philharmonic

LE CHEF D'ORCHESTRE et compositeur américain Lorin Maazel a été nommé directeur musical du New York Philharmonic pour une durée de quatre ans renouvelable. Il remplacera l'Allemand Kurt Masur, en poste depuis 1991, qui part pour l'Orchestre national de France. Agé de soixante-dix ans, Maazel occupe actuellement le poste de directeur musical de l'Orchestre de la radio bavaroise.

Depuis sa création, l'orchestre new-yorkais a connu vingt-quatre directeurs musicaux dont deux seulement étaient américains de naissance : Urelli Corelli Hill, son fondateur, et Leonard Bernstein. D'Espagne, où il est en tournée, Maazel a déclaré : « Cet orchestre est superbe, sans rival, et New York est vraiment la capitale du monde. Je vais joyeusement consacrer mon énergie à sa direction, ce qui me permettra de faire partie du futur de la Philharmonie dans une ville que j'aime. » – (AFP.)

DÉPÊCHE

■ **ART** : l'un des quatre Carré noir sur fond blanc du peintre russe Kazimir Malevitch (1878-1935) va être vendu aux enchères par la banque Inkombank, pour régler ses créanciers après sa faillite. La perspective de cette vente, dont la date n'est pas encore fixée, devrait attiser les convoitises du marché de l'art et a déjà éveillé celle du ministère russe de la culture. – (AFP.)

La ronde des nominations dans les théâtres subventionnés

Jean-Pierre Vincent quitte le Théâtre de Nanterre-Amandiers, Gildas Bourdet veut rester à Marseille

QUI va devenir directeur du Théâtre de Nanterre-Amandiers, en remplacement de Jean-Pierre Vincent ? Qui va prendre en main le Théâtre national de la Criée de Marseille, à la suite de Gildas Bourdet ? Qui va succéder à Christian Schiaretti – nommé au Théâtre national populaire de Villeurbanne – à la Comédie de Reims ? Qui va diriger le Centre dramatique national de Nice, après Jacques Weber ? Qui va remplacer Stanislas Nordey à la tête du Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis ? Toutes ces questions sont en suspens, bien que les échéances approchent. Les mandats de ces directeurs de théâtres subventionnés arrivent à terme le 31 décembre. Mis à part celui de Stanislas Nordey, ils auraient dû prendre fin le 30 juin, mais le ministère de la culture et de la communication a demandé qu'ils soient prolongés de six mois, pour se donner le temps de la réflexion.

Comme toujours en pareil cas, les rumeurs vont bon train. Et chacun pousse ses pions, craignant le jeu des chaises musicales. Verra-t-on Jean-Louis Martinelli prendre la place de Jean-Pierre Vincent à Nanterre ? Renvoyé en juin 2000 du Théâtre national de Strasbourg pour de mauvaises raisons (il ne convenait pas à Norbert Engel, conseiller strasbourgeois de Catherine Trautmann, alors ministre de la culture), « Jean-Louis Martinelli est candidat à Nanterre », répond simplement Sylvie Hubac, directrice de la DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles).

Jean-Pierre Vincent, quant à lui, n'ira pas à Marseille, ce dont il rêvait. « Il y a un an, j'ai annoncé à mon équipe et au ministère que je voulais quitter Nanterre, que je dirige depuis dix ans. Dominique Wallon (alors directeur de la DMDTS) m'a proposé plusieurs postes, dont la Comédie-Française,

Chaillot, le TNP de Villeurbanne, Marseille. J'ai bâti un projet ambitieux pour Marseille, avec une troupe permanente, des visées internationales et des liens avec l'école d'acteurs de Cannes. La mise en place de ce projet nécessitait un doublement de la subvention, qui a été refusé par le ministère. Du coup, le projet tombait à l'eau : faire une troupe permanente avec huit comédiens au lieu de quinze, ça n'a pas de sens. Et comment financer les jeunes compagnies sans moyens ? Le ministère m'a alors proposé de rester trois ans de plus à Nanterre, ou de prendre en main le Conservatoire national supérieur d'art dramatique. J'ai refusé les deux propositions. Je préfère tenter une nouvelle aventure : me retrouver à la tête d'une compagnie, comme Claude Régy. Après vingt-six ans dans l'institution, j'ai besoin d'une autre vie que de partager mon temps entre le théâtre-laboratoire et un certain nombre de grands spectacles. »

« QUITTS DE BONNE DIRECTION »

Pendant ce temps-là, Gildas Bourdet reste candidat à sa propre succession à la Criée de Marseille, qu'il dirige depuis six ans. Il n'a jamais eu l'intention d'en partir, mais le ministère n'est pas de son avis. « A l'époque de Catherine

Trautmann, il était avéré que je devais quitter Marseille. On me reprochait d'avoir trop de public et de travailler avec les théâtres privés. J'avais des arguments, j'étais bien décidé à ne pas me laisser faire. Puis Catherine Tasca est arrivée au ministère. On se connaît bien. Elle m'a assuré que je resterais dans l'institution théâtrale si je devais quitter la Criée. Depuis, j'ai eu un quitus de bonne direction de la part du ministre, qui a confirmé mon départ de Marseille mais s'est engagé à me nommer dans une maison correspondant à mon projet artistique. Pour l'instant, il n'y a rien de concret, sinon que Jean-Claude Gaudin a écrit à Sylvie Hubac pour lui demander que je reste à Marseille. » Sylvie Hubac, qui n'avait pas reçu la lettre du maire de Marseille au 30 janvier, confirme le vœu du ministère de voir Gildas Bourdet quitter Marseille. « Nous réfléchissons à la poursuite de son travail dans l'institution. »

Au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis, un nouveau directeur doit être désigné fin février. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2002. Initialement, Stanislas Nordey aurait dû rester en poste jusqu'à fin décembre 2003. Il s'y était engagé auprès du ministère pour apurer les dettes considérables (19 mil-

lions de francs) qu'il avait contractées pendant son mandat. Il a finalement renoncé, et s'est, dit-il, « retiré du marché des transferts pour des raisons éthiques. Quand on a dirigé un lieu, il est bien de revenir au statut de compagnie, de se retrouver en position de nomadisme, de tester le désir des autres. Je vais faire de l'opéra, du théâtre, j'ai plein de projets. » Le ministère ne pouvait pas contraindre Stanislas Nordey à rester au TGP. Ce sera donc son successeur qui héritera du reliquat des dettes (2 millions de francs), et aura la mission de les apurer. Est-ce bien éthique ?

PRÉSELECTION À NICE

Selon Sylvie Hubac, le successeur de Christian Schiaretti à Reims sera nommé en juin, et celui de Jean-Pierre Vincent devrait l'être avant mars. Une présélection de candidats pour le Théâtre de Nice sera effectuée ce printemps, et la question du Théâtre du Rond-Point devrait être réglée après les élections municipales. « Nous attendons l'arrivée des nouvelles équipes pour discuter », précise Sylvie Hubac. Le Rond-Point appartient à la Ville de Paris, qui laisse au ministère la gestion financière et artistique. « Le contrat d'occupation arrive en fin de bail le 30 juin. Le ministère a proposé à la Ville de partager les frais de fonctionnement, comme cela se passe pour tous les théâtres installés dans les villes de France. » Le Rond-Point est pour le moment dirigé par un administrateur provisoire, Philippe Buquet, en poste jusqu'au 30 juin. Le nouveau directeur aura peu de temps pour mettre en place la saison à venir. Dans les théâtres, les programmations sont fixées en mars. Il est donc déjà tard pour la saison 2001-2002. On comprend que les directeurs sortants et les candidats s'impatientent.

Brigitte Salino

Trente-sept établissements décentralisés

La décentralisation dramatique française compte trente-sept établissements, dont cinq théâtres nationaux (le Théâtre national de Dijon-Bourgogne, La Criée à Marseille, le Théâtre national de Bretagne à Rennes, le Théâtre de la Cité à Toulouse, le Théâtre national populaire de Villeurbanne), douze centres dramatiques nationaux, dix théâtres ou structures (comme Les Fédérés de Montluçon ou Les Tréteaux de France) et douze centres dramatiques régionaux.

Le subventionnement de ces structures est variable et complexe. Il dépend de l'Etat et des collectivités locales. Par exemple, le Théâtre de Nanterre-Amandiers a reçu, pour l'année 2000, 31 millions de francs de l'Etat, 4,6 millions de francs de la ville de Nanterre et 3,7 millions de francs du département des Hauts-de-Seine. C'est le mieux loti des centres dramatiques nationaux.

Catherine Tasca annonce des mesures en faveur de la musique

LUNDI 29 JANVIER, Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, convoquait la presse à une conférence consacrée aux « Perspectives en faveur de la musique ». Elle a lu un long discours majoritairement consacré à la musique dite classique, puis qu'elle s'est réservée d'« entrer plus avant dans les musiques actuelles, lors d'un autre rendez-vous », dont la date n'a pas été précisée. Ce faisant, elle n'a pu éviter, dans les dernières minutes de son allocution, lorsqu'il s'est agi d'« encourager la diversité des répertoires et les formations qui les servent », d'évoquer les composantes desdites « musiques actuelles », le jazz, la musique traditionnelle, en y adjoignant la musique contemporaine, à travers « les grands ensembles vocaux, dont le chœur de Laurence Equilbey, ou les Jeunes Solistes de Rachid Safir ». Au cours d'un vaste tour d'horizon des pratiques musicales et des institutions françaises, Catherine Tasca a égrené un certain nombre de noms dans divers disciplines et métiers et décerné quelques bons points, à Hugues Gall par exemple, dont la politique de gestion de l'Opéra national de Paris a été saluée.

La ministre de la culture a donné deux informations concrètes. D'une part, la signature d'une convention de l'Orchestre de Paris avec le Théâtre Mogador, lequel, après un « réaménagement acoustique », deviendra le port d'attache de la formation parisienne. Celle-ci doit quitter la Salle Pleyel pendant ses travaux, à partir de 2002, en attendant la confirmation de l'éventuelle construction du grand auditorium à la Cité de la musique, dont le projet a « été remis sur le métier » par la ministre mais est reporté à « un horizon plus lointain que prévu ».

D'autre part, la succession de Brigitte Marger à la tête de cette

dernière institution a été annoncée. Il s'agira de Laurent Bayle, actuel directeur de l'Ircam, qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2002, et qui a par ailleurs été chargé d'« actualiser les diverses études remises sur ce projet et de bâtir un projet artistique et culturel le plus complet possible ».

La ministre a aussi déclaré que « l'Opéra-Comique, sous la direction de Jérôme Savary, conduit une programmation originale et populaire qui devrait lui permettre de tenir son rôle dans le paysage lyrique parisien, où il occupe traditionnellement une place particulière », sans préciser la spécificité de cette place ni si elle revenait à son directeur ou à l'institution. Elle n'a pas évoqué l'absence de budget artistique affecté à l'Opéra-Comique, pourtant regrettée publiquement par Jérôme Savary.

La ministre a également souligné l'importance de « la pratique amateur, un vecteur prioritaire de la démocratisation culturelle », de « la formation », ainsi que celle des liens avec le ministère de l'éducation nationale. « J'ai noté avec plaisir que Jack Lang faisait de la création d'une chorale par école l'une de ses priorités. » Elle a annoncé « la création d'un orchestre de batteries-fanfarses avec la Confédération musicale de France ».

Pascal Dumay, pianiste de formation et ancien directeur de la musique à Radio France, se voit chargé d'une mission « sur l'enseignement du chant et de l'art lyrique », tandis que le compositeur Gilbert Amy, auquel a succédé Henry Fourès à la direction du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon, a été chargé de réfléchir à « l'articulation entre les établissements d'enseignement supérieur et le reste du réseau national ».

Renaud Machart

LE BALZAC • MK2 ODEON • UGC ORIENT EXPRESS • LA BASTILLE • UGC CINE CITE BERCY • MK2 QUAI DE SEINE • 7 PARNASSIENS • CINEMA DES CINEASTES

ARIANE ASCARIDE
JEAN-PIERRE DARROUSSIN
GERARD MEYLAN

LA VILLE EST
TRANQUILLE

UN FILM DE ROBERT
GUEDIGUIAN

France Inter

PARIS
PREMIERE
LA TÊLE QUI DONNE ENVIE DE SORTIR

www.diaphana.fr

diaphana

un événement
Télérama

Luca Ronconi réinvente au théâtre la « Lolita » de Nabokov

Plus que Kubrick, le metteur en scène italien offre une représentation au scénario de l'écrivain

LOLITA, d'après le scénario de Vladimir Nabokov. Mise en scène : Luca Ronconi. Avec Franco Branciaroli, Massimo Popolizio, Laura Marinoni, Elif Mangold, Galatea Ranzi...
PICCOLO TEATRO (salle Strehler), largo Greppi, Milan. Tél. : (39) 02-72-333-222. M^o Lanza. Durée : 4 h 15. De 25 000 à 50 000 (liras). Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 4 mars.

MILAN

de notre envoyé spécial

Qui a réellement lu *Lolita* ? La grande consommation internationale s'est approprié l'intitulé, en prenant soin de séparer l'adolescente de son beau-père, Humbert Humbert, alors que le venin gît et agit dans leur seule association. Dans son film (1962), Stanley Kubrick inscrivait l'indissolubilité du lien, mais à distance. Il laissait l'acide à l'écrit, hors la prescription que lui avait préparée Nabokov. L'auteur de *Feu pâle* avait trouvé le film aussi infidèle à son scénario « que certaines traductions de Rimbaud et Pasternak faites par un poète américain ». La publication de son texte ferait foi, révélant un véritable découpage dialogué, où les enchaînements, les fondus, les gros plans et les mouvements d'appareil étaient consignés.

Ce scénario, traduit en italien (Bompiani-Piccolo édit., 280 p., 20 000 lire [10,32 euros]), ron-

geait Luca Ronconi depuis trois ans. Il y avait là matière à théâtre, au prix d'un de ces périlleux glissements de terrain qu'affectionne le metteur en scène italien. Traduire le découpage de Nabokov en langage scénique devait rapprocher du cœur romanesque de *Lolita*. La rencontre de l'Ancien et du Nouveau Monde, l'affrontement des générations et des sexes, les frottements entre haute culture et romance de quatre sous dans les orgues mal tempérées de la culpabilité offraient leurs strates à l'inventivité ronconienne, proclamée d'emblée dans l'anglais parlé par sa Lolita (Elif Mangold) quand les autres personnages s'expriment en italien.

A l'épilogue, cependant, il fait émerger une autre Lolita. Double mutation : de l'adolescente en femme enceinte ; de l'anglophone en italophone, servie par une nouvelle interprète (Galatea Ranzi). En se dédoublant, Lolita intègre la communauté des acteurs par la porte du mélodrame. Elif Mangold n'appartient pas plus au monde du théâtre que Humbert Humbert à la culture américaine des années 1950. La nymphette, parfaite, entre en scène comme si elle sortait de la rue, poursuivant, d'une démarche libre, avec un froid naturel, un objectif irréductible aux conventions dramatiques.

Le contraste est d'autant plus saisissant que les autres acteurs jouent la tragi-comédie en bateleurs de haut niveau. Franco

Branciaroli (Humbert Humbert) tombe – littéralement – sur le cul, rampe et se mord les poings devant les invités de Lolita, sensiblement plus explicites que dans le film. Grimaces, torsions et contorsions, la folie et le théâtre se donnent la main, dans une sarabande qui empoigne les corps saisis par la même frénésie d'expression. Folle, Charlotte Haze, la mère de Lolita (Laura Marinoni) ; fou, Clare Quilty – revers *people* de Humbert Humbert –, le feuilletonniste de la subculture (Massimo Popolizio) ; fou, le psychiatre dépositaire du récit.

L'horizontalité s'impose, comme un texte ou une partition à lire, comme la route américaine, comme une ligne de fuite

Tous les artifices du théâtre sont mis à contribution. A coups de cordes et de poulies, la machinerie traditionnelle réinvente les travellings suggérés par Nabokov. L'horizontalité s'impose, comme un texte ou une parti-

tion à lire, comme la route américaine, comme une ligne de fuite. Des villes entières, des maisons, des meubles passent, de leur démarche parfois heurtée, paysages entrevus par la vitre de l'automobile. Chacun devient personnage, reflet fantastique d'imagineries exacerbées. Les jeux d'objets renvoient aux jeux de mots nabokoviens, projetés sur deux écrans géants, sous lesquels vient se glisser l'autel central constitué par le *letto matrimoniale*, lieu sacré du délit.

Une fois encore Luca Ronconi et la scénographe Margherita Palli montrent qu'il n'est de grand théâtre que dans l'invention d'un langage. La scène machinée fonctionne à plein régime, avec des gémissements d'accouchée. Le déploiement d'un escalier fait passer de l'espace bidimensionnel de l'image ou de l'imprimé aux trois dimensions scéniques. En empruntant ces passages, la Lolita romanesque trouve, plus que chez Kubrick, une représentation. Parce qu'elle est rétive aux faux-semblants de la comédie, comme elle l'était à la grande littérature ; parce qu'elle suit en papillonnant une trajectoire incontrôlable, manifestant le confinement de la scène ; elle en vient à représenter l'éphémère dans le théâtre, saisi au moment où il risque de disparaître, et auquel Luca Ronconi soufflerait : « Reste encore un peu. »

Jean-Louis Perrier

Les Wild Women, trois femmes qui chantent la colère et l'humour du blues

WILD WOMEN BLUES, revue musicale de Mel Howard, avec Linda Hopkins, Maxine Weldon et Mortonette Jenkins.
THÉÂTRE MOGADOR, 25, rue Mogador, Paris-9^e. M^o Trinité, Place-Clichy. Jusqu'au 4 mars. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. De 100 F à 250 F (15,24 € à 38,11 €). Tél. : 01-53-32-32-00.

Le rideau transparent, décoré d'un croisement de lignes et d'aplats gris, permet de discerner sept musiciens qui, « one, two, three, four ! », s'élancent dans un blues enjoué. Une ouverture bien dans le ton d'un spectacle de music-hall, qui fait toujours son petit effet. Et les voilà qui entrent sur la scène du Théâtre Mogador, les trois Wild Women, femmes sauvages du blues, telles qu'elles figurent, bras levés au ciel et large sourire, sur des affiches qui, depuis quelques jours, attirent l'œil dans les rues de Paris.

Robes longues et scintillantes, collier et mains baguées, Linda Hopkins, Maxine Weldon et Mortonette Jenkins ont l'allure, la prestance de ces « big mamas » chères à l'imagerie du gospel et du blues. Trois belles femmes, vives et bourrées d'énergie. Trois femmes qui ravivent la mémoire de leurs consœurs parties dans les étoiles, Gertrude « Ma » Raney, Bessie Smith, Big Maybelle, Ella Fitzgerald... durant un spectacle où, au répertoire du gospel et du blues, s'ajoutent quelques numéros de claquettes et des intermèdes de comédie musicale.

Avec le blues, il en faut peu pour mettre l'ambiance. Quelques encouragements à avoir du « good time » et autres « clap your hands ! » suffisent à faire passer les ritournelles les plus épuisées. Avec les Wild Women, les artifices sont inutiles. Le public bat spontanément la pulsation, bien dans le rythme, lance des « waou ! » qui tombent juste, interpelle les chanteuses comme de bonnes copines. On n'est plus à Mogador, mais à l'Apollo Theatre de Harlem ou dans la pénombre chaude et humide d'un *juke joint*, ces baraques à la fois maison de jeu, bordel, tripot et lieu de concert propres aux terres du blues.

Le spectacle conçu par Mel Howard, tourneur, imprésario, auteur et producteur de *A Chorus*

Line, Cats ou *Black and Blue* (des succès de Broadway passés par Londres et Paris), évolue ainsi entre la sophistication des revues et les racines populaires du genre. La première partie est un modèle d'équilibre. Les thèmes sont variés : la célébration de Dieu ou du blues, les éternelles histoires de femmes délaissées, de mauvais garçons, le tout sur fond d'errance, de désespoirs fugitifs que la foi ou la force de la musique permettent de dépasser pour aller vers des ailleurs meilleurs. Pour chanter le gospel et le blues, il faut du coffre, pour faire passer l'émotion, il faut avoir en soi l'histoire d'une communauté qui a connu l'esclavage. Les trois chanteuses y ajoutent une bonne dose d'humour, des décennies de métier, sans y perdre la spontanéité.

LES MÉFAITS DES SÉDUCTEURS

A cet engagement personnel, à l'authenticité de ce chant, il aurait fallu un orchestre plus souple. Dirigés par le pianiste et arrangeur Marty Jabara, les musiciens vont leur petit bonhomme de chemin, sans failles techniques, parfois mis à contribution pour un court sketch, mais il leur manque la possibilité, peut-être l'envie, de se laisser aller. Le début de la seconde partie va se perdre dans des redites et allongements. Pourquoi refaire le numéro du dialogue entre deux femmes commentant les méfaits de leurs séducteurs – il faut une bonne maîtrise de l'anglais pour comprendre certaines allusions et des termes à double sens sexuel –, pourquoi au beau numéro de claquettes avec un personnage animé projeté sur un écran en avoir remis avec une interminable démonstration ?

Resserré dans la durée – bout à bout avec un entracte, on arrive à presque trois heures –, ce *Wild Women Blues* ne pouvait qu'enthousiasmer un peu plus. Restent ces trois corps sensuels, qui disent la fierté des femmes noires et portent un héritage que Linda Hopkins, Maxine Weldon et Mortonette Jenkins ont à cœur de transmettre. En sortant de Mogador, il n'est pas interdit de se laisser gagner par une certaine sérénité joyeuse.

Sylvain Siclier

SORTIR

PARIS

**Pierre-Jean Gaucher
Phileas Band**

Fondateur et maître d'œuvre du groupe Abus dangereux, pionnier, avec Sixun et Ultramarine, du jazz-rock à la française, Pierre-Jean Gaucher s'est aussi illustré avec un remarquable projet consacré à la musique de Frank Zappa tout en dirigeant un trio souple et inventif où ses talents de guitariste pouvaient s'épanouir. Avec son nouveau groupe, le Phileas Band (Eric Seva aux saxophones, Jean Wellers à la contrebasse et André Charlier à la batterie), Gaucher conjugue l'ensemble de ses expériences à retrouver dans le disque *Phileas Band* (Socadisc) et lors de ce concert parisien au New Morning où sont conviés quelques invités.

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e.

M^o Château-d'Eau. Le 1^{er} février, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Angélique Ionatos

D'une voix où se croisent force et douceur, la chanteuse propose une nouvelle échappée belle en compagnie de ses auteurs favoris, dont le poète Elytis (Prix Nobel de littérature en 1979) et Sappho. Créé en 2000 au Théâtre de la Ville, *D'un bleu très noir*, qu'elle reprend aujourd'hui, accompagnée notamment par Henri Agnel et César Stroschio, raconte des histoires fatales, des mythes exaltants déroulés sur le fil d'une mélancolie entre chien et loup (version CD parue chez Naïve).

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11^e.

Tél. : 01-47-00-57-59. 20 h 30, jusqu'au 17 février. 140 F.

BLOIS

Les Eclectiques de Blois

Ce festival de danse contemporaine se veut le miroir des différentes voies ouvertes par l'art chorégraphique aujourd'hui. Avec une création de Laurence Levasseur pour un danseur hip-hop, le Canadien Benoît Lachambre, toujours saisissant, Charles Cré-Ange avec le duo Outlaws, Dominique Boivin, Philippe Tréhet, Jean Gaudin, la troupe de hip-hop Aktuel Force, Pascale Houbin et Georges Appaix, Pedro Pauwels. Un choc de personnalités et de danses pour des émotions contrastées. *Halle aux grains, place de la République, Blois (41). Jusqu'au 3 février. Tél. : 02-54-90-44-00. De 80 F à 230 F.*

NANTES

North Jazz Wind

Le jazz nordique actuel est à l'honneur dans l'un des clubs les plus actifs en France, le Pannonica, à Nantes. Le 1^{er} février, Flower Machine, formation danoise, réunit la percussionniste Marilyn Mazur, les saxophonistes Thomas Agergaard et Simon Spang-Hanssen et le contrebassiste Klavs Hovman. Soit une manière de all star. Le 2, le trio du saxophoniste finlandais Pepa Päivinen, personnalité porteuse et créative, débute avec Pannonica une tournée (Parthenay, Melle, Guebwiller, Metz, Chalons-sur-Saône) avec le saxophoniste Guillaume Orti, dans le cadre d'un échange franco-finlandais.

A suivre de très près. *Le Pannonica, 9, rue Basse-Porte, Nantes (44). Le 1^{er} et 2 février, 21 heures. Tél. : 02-51-72-10-10. De 40 F à 60 F.*

(Publicité)

COMÉDIE MUSICALE

C'EST PAS LA VIE ?
CONTES ACTUELS ET POLYPHONIQES

LAURENT PELLY

jusqu'au 2 février

MAISON DES ARTS CRETEIL
macreteil.com - 01 45 13 19 19

MAC

GUIDE

REPRISE FILM

Chantons sous la pluie de Gene Kelly et Stanley Donen (Ets-Unis, 1952)
Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris-6^e. M^o Odéon. Tél. : 01-43-29-11-30.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Autour de Hamlet Machine d'après Heiner Müller, mise en scène de Georges Aperghis. *Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris-9^e. M^o Rue-Montmartre. 19 h 30, les 1^{er}, 2, 6, 7, 8 ; 15 heures et 19 h 30, le 3. Tél. : 01-53-24-90-16. Entrée libre sur réservation.*

C'est pas la vie ?

de Laurent Pelly et Agathe Mélinand, mise en scène de Laurent Pelly. *Maison des arts, place Salvador-Allende, Créteil (94). 20 h 30, jusqu'au 2 février. Tél. : 01-45-13-19-19. De 55 F à 100 F.*

Les Jardins de Camigliano de Filippo Roeggiers, mise en scène de Jean Dautremay. *Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. M^o Saint-Sulpice. 17 heures, les 3, 10, 17 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 40 F.*

Homme et galant homme de Filippo, mise en scène de Bernard Lotti. *Cartoucherie - Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manceuvre, Paris-12^e. M^o Château-de-Vincennes. Du mardi au samedi, 20 h 30 ; le jeudi, 19 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. 80 F et 120 F. Jusqu'au 11 février.*

La vie est un sonnet de Pedro Calderon de La Barca, mise en scène d'Elisabeth Chailloux. *Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue*

Simon-Dereure, Ivry-sur-Seine (94). 20 heures, du mardi au samedi ; 16 heures, le 4. Tél. : 01-46-72-37-43. De 50 F à 110 F.

Maguy Marin *Bezons (95). Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux. 21 heures, le 3 février. Tél. : 01-34-10-20-20. 95 F.*

Il Signor Bruschino, L'Occasion fa il ladro de Rossini. Chanteurs du Théâtre G. Borgatti di Cento, I Virtuosi italiani, Claudio Desderi (direction), Matelda Cappelletti (mise en scène), Maria Paola Cordella (chorégraphies). *Opéra-Comique, 5, rue Favart, Paris-2^e. M^o Richelieu-Drouot. 20 heures, les 1^{er} et 8 février ; 15 heures, le 4 février. Tél. : 08-25-00-00-58. De 70 F à 470 F.*

RÉGIONS


Le Cabaret de leur vie d'après des textes de Jean-Luc Lagarce et Olivier Py, mise en scène d'Irina et Matthieu Dalle. *Théâtre, rue du Languedoc, Cavillon (84). 20 h 30, le 2. Tél. : 04-90-78-64-64. 50 F et 85 F.*

St'art 2001, foire d'art contemporain de Strasbourg *Parc des expositions, 18, chemin du Grand-Belzwoerth, Strasbourg (67). Tél. : 03-88-36-11-90. De 11 heures à 20 heures, le 2 ; de 11 heures à 22 heures, le 3 février ; de 11 heures à 19 heures, le 5. 50 F.*
Broccolichì, Chevalier, Cuttaia, Ganne, Lesueur, Matray *Musée d'art moderne et d'art contemporain, promenade des Arts, Nice (06). Tél. : 04-93-62-61-62. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 11 février. Entrée libre.*

Théâtre de la Ville
PARIS

SAM. 3 FÉV. 17H • 95 F
CHRISTIAN TETZLAFF
LARS VOGT piano violon
BRAHMS - WEBERN
2 PLACE DU CHÂTELET, 4^e
01 42 74 22 77

LION D'OR
FESTIVAL DE VENISE 2000



LE CERCLE

Un film de Jafar Panahi

Coup de maître.
Un film majeur.

LE MONDE

La découverte du mois.

☆☆☆
PREMIÈRE

Tension constante.
Rythme de thriller.

LES INROCKUPTIBLES

ACTUELLEMENT

Inrocks.com ELLE France Culture

EN VUE

■ Mardi 30 janvier, son bonheur fut immense quand **Arunbhai Kumbare**, rescapé du séisme se croyant seul au monde, a su que **Nilininben**, sa femme, et leur bébé d'un an, extraits des décombres après plus de quatre jours, reprenaient vie dans une chambre voisine à l'hôpital d'Ahmedabad.

■ De source officielle, les Turkmènes assaillent de demandes le président **Saparmourat Niazov**, alias Turkmenbachi (Père de tous les Turkmènes), champion du culte de la personnalité : ils trouvent que le visage de sa mère représenterait bien « l'objectivité absolue de la justice » s'il servait de modèle aux statues de Thémis dans tout le pays.

■ « Ils n'ont pas l'air assez héroïques », trouvaient encore à redire les dirigeants de la RDA au monument à **Karl Marx** et **Friedrich Engels**, érigé à Berlin, chef-d'œuvre de **Ludwig Engelhardt**, sculpteur officiel récemment décédé.

■ Après avoir écrit : « Les Allemands qui pourtant sont des êtres supérieurs ont eu tort : il fallait griller tous les juifs », **Mario Cucullo**, maire de Chieti en Italie, poursuivi pour haine raciale, a été réélu avec 59,3 % des suffrages.

■ Victime à son tour, **Laurent Weinberger**, agent de change juif, qui avait trouvé drôle que son collègue de confession protestante arrive au bureau en robe de cardinal, porte plainte et ne rit plus : la société de courtage londonienne Tullett and Tokyo Liberty, qui, par jeu, punit les retardataires en leur faisant porter des vêtements « tout à fait inappropriés et de mauvais goût », a voulu l'accouter d'un « habit d'Hitler ».

■ Les chasseurs privés du droit de chasser sur le territoire de la commune, entendent le soir au fond des bois les « tirs administratifs » des fonctionnaires qui, postés sur des miradors, abattent les sangliers proliférant aux environs de Strasbourg.

■ « C'était un travail horrible que personne ne souhaite refaire », a déclaré **Peter Elliot**, pilote d'hélicoptère en rentrant d'une équipée dans le parc national de Nouvelle-Galles du Sud où 600 chevaux sauvages ont été tués au fusil semi-automatique pour protéger l'environnement.

■ Aux termes du code maritime équatorien, le *Jessica*, navire à l'origine d'une catastrophe écologique aux Galapagos, risque une amende de quarante cents (3,50 francs environ).

■ Descendu aux cuisines, samedi 27 janvier, pendant que des insoucians valsaient à l'étage, un jeune Autrichien affamé a provoqué, en décongelant des beignets avec des allumettes, un début d'incendie dans un bal viennois.

Christian Colombani

Le président roumain Ion Iliescu, éternel bolchevik

La Roumanie cherche à intégrer l'Union européenne, et son premier ministre plaide sa cause à Bruxelles. Pourtant, pendant ce temps, le chef de l'Etat, renouant avec son passé communiste, critique vertement l'Occident



LA DIFFÉRENCE entre un apparatchik aux nostalgies bolcheviques et le président roumain Ion Iliescu, c'est qu'il n'y en a pas. Telle est la conclusion que tire la presse roumaine, après un étrange discours improvisé de l'ancien - et nouveau - président, élu en décembre dernier. « Le président Ion Iliescu a retrouvé son ancien chapeau d'activiste, écrit *Cotidianul* (*Le Quotidien*) en première page. Après avoir réussi à mimer une ouverture euro-atlantique durant sa campagne électorale, le chef de l'Etat revient à sa première obsession : la critique de l'Occident. »

Se trouver à la tête d'un pays qui multiplie les démarches d'intégration à l'Union européenne et, en même temps, s'en prendre à l'Occi-

dent perfide est pour le moins contradictoire. Dans la bouche du président, c'est grave. D'autant plus que, au moment où Ion Iliescu montrait du doigt la méchanceté de l'Ouest, son premier ministre, Adrian Nastase, était reçu à Bruxelles par Romano Prodi, le chef de la Commission européenne. « Adrian Nastase

tente de dynamiser les relations de la Roumanie avec l'Occident, tandis que Ion Iliescu s'efforce de les dynamiser, affirme l'éditorialiste du quotidien *Adevarul* (*La Vérité*). Que dire du ministre des finances qui, au même moment, était en train de négocier avec le Fonds monétaire international à Washington ? »

Lors d'une visite dans la ville de Focsani, située à l'est du pays, pour fêter la réunification de la Roumanie, Ion Iliescu a trouvé bon de faire un cours d'histoire à ses compatriotes. Il leur a expliqué, tout souriant, que « la question de la propriété privée était une bagatelle ». Après une rapide incursion dans le matérialisme dialectique et historique, comme au bon vieux temps stalinien, le président

a abordé des questions plus actuelles. « La Banque mondiale nous a encouragés à construire des grands complexes zootechniques et, maintenant, elle nous demande de les démolir, s'insurge-t-il. On nous enjoint de privatiser tout le système bancaire roumain pour mendier ensuite auprès des banques étrangères. Les banques privatisées ramènent leurs fonds chez elles, et c'est ainsi que la plus-value créée par la société roumaine est utilisée par des intérêts étrangers. »

SCHIZOPHRÉNIE DU POUVOIR

S'il n'est pas brillant, le discours de Ion Iliescu a au moins le mérite de la sincérité. Il met en évidence que cet homme, qui fut, durant les élections de décembre 2000, un

rempart contre la menace extrémiste, est incapable d'évoluer. Président de la Roumanie de 1990 à 1996 après avoir détrôné le dictateur Nicolae Ceausescu, il a été vaincu par le chrétien-démocrate Emil Constantinescu. En 2000, il est revenu en force sur l'échiquier politique en gagnant contre l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor. L'ancien apparatchik passait pour l'homme providentiel d'un pays égaré. « Si on a cru que Ion Iliescu pouvait changer en quatre années d'opposition, on s'est trompé, lit-on dans l'éditorial du quotidien *Evenimentul Zilei* (*L'Événement du jour*). Malgré ses efforts visibles dans ce sens, il a gardé le réflexe de sa jeunesse. »

La presse roumaine tire la sonnette d'alarme et se demande, inquiète, ce qu'il adviendra de cette véritable schizophrénie du pouvoir : d'une part, un gouvernement qui s'annonce réformiste et moderne ; d'autre part, un président qui régresse dans son passé. Car, par rapport à l'apparatchik Ion Iliescu, le premier ministre Adrian Nastase, en fonctions depuis un mois, agit déjà comme un véritable libéral. Il a pris beaucoup de libertés et se rend sympathique dans les chancelleries occidentales. Bref, il commence à occuper le devant de la scène. « L'Union européenne va nous comprendre, écrit ironiquement *L'Événement du jour*. L'Occident va dire : les pauvres Roumains, voilà comme ils progressent : en cohabitant avec une relique. »

Mirel Bran

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Pour s'être montré trop gourmand dans l'attribution des licences de téléphonie mobile de troisième génération, le gouvernement s'est mis dans de mauvais draps. Le montant exorbitant réclamé par Bercy pour l'octroi d'une licence UMTS a en effet aujourd'hui trois conséquences malheureuses. Il hypothèque l'avenir des futurs retraités qui voient les contributions virtuelles au fonds de réserve des retraites fondre comme neige au soleil. Il pénalise les consommateurs qui vont faire les frais de la captation du marché par le duopole France Telecom/Universal Vivendi. Il por-

te un mauvais coup à un groupe industriel national important, Bouygues Telecom, contraint de renoncer à l'obtention d'une licence UMTS en raison de son coût d'accès « dissuasif », sauf à mettre en péril sa survie financière.

RTL

Alain Duhamel

■ En matière de sécurité, la gauche est loin de l'idéalisme et parfois de l'angélisme du début des années 1980. Le gouvernement Jospin est conscient de ce que la violence et la délinquance constituent aujourd'hui la première préoccupation des Français. D'où les effets d'annonce du conseil de sécurité intérieure. Ce qui est frappant, c'est que, partout en Europe, les social-démocraties au pou-

voir réagissent de la même façon. Tony Blair avait ouvert la voie, Schröder et Jospin empruntent la même direction. Devant la montée de la violence chez les adolescents, la réponse se fait de plus en plus répressive. C'est la réhabilitation de la sanction. Cela ne suffit pas pour extirper les racines du mal. On sait bien que c'est la socialisation des jeunes, ou plutôt ses échecs, qui débouchent sur la violence et sur la délinquance.

THE FINANCIAL TIMES

■ En dépit des propos officiels qui prétendent le contraire, il ne fait guère de doute que les relations entre Paris et Berlin connaissent un certain désarroi. C'est pourquoi le président Jacques Chi-

rac a invité le chancelier Gerhard Schröder à dîner ce soir à Strasbourg. Leur désaccord en décembre au sommet européen de Nice, lorsque M. Chirac s'est opposé à ce que l'Allemagne ait plus de voix que la France dans le conseil des ministres européens, était seulement la manifestation publique d'un malaise persistant. (...) Un débat vital sur l'avenir de l'Union européenne est sur le point d'être lancé. (...) Il devra consister en un compromis entre les idées fédéralistes de pays comme l'Allemagne, et les solutions davantage fondées sur le principe de l'Etat-Nation, qui ont cours en France et en Grande-Bretagne. Ce débat n'est pas seulement désirable. Il est nécessaire et il n'a déjà que trop tardé.

www.art-outside.com

L'art numérique contemporain, mis en scène à la ville et sur le Net



« LES ARTISTES numériques exposant sur Internet sont dans une situation paradoxale : ils ont accès directement au monde entier, mais, en même temps, ils sont noyés dans la masse infinie des sites de toutes sortes. Les galeries virtuelles sont donc de plus en plus utiles pour offrir au public des points de repère et des lieux de rendez-vous. » Jean-Luc Soret, responsable du département multimédia de la maison européenne de la photographie à Paris, s'est donné pour mission de faire découvrir au public français « les artistes hors norme de la planète numérique ». Avec l'aide du journaliste Henri Chapier, M. Soret a fondé l'association Art-Outsiders, qui a organisé en septembre dernier à Paris un premier festival d'art numérique. La deuxième édition est en préparation pour septembre 2001.

Entre deux événements dans le monde réel, Art-Outsiders est surtout visible grâce à son site Web, qui expose les œuvres de vingt-trois créateurs. M. Soret les classe de façon informelle en plusieurs catégories. En premier lieu les « peintres

numériques », travaillant exclusivement sur écran, mais produisant des œuvres figuratives qui semblent avoir été peintes à l'ancienne : parmi les meilleurs représentants de cette tendance, les portraits de femmes lumineuses de Judith Darmont ou les tableaux multicolores et exotiques de Cyril Anguelidis, parfois proches

de la BD. Viennent ensuite les travaux à base de photographies utilisées comme matière première d'une œuvre picturale originale. Hans Muller et Fredericke van Lawick sont partis de photos de statues de la Grèce antique pour recréer de façon réaliste les visages des hommes et des femmes qui servirent de modèles

aux sculpteurs il y a vingt-cinq siècles... Dans un autre genre, Thomas Ruff est allé voler des photos sur des sites érotiques pour les retravailler jusqu'à obtenir des images devenues mystérieuses tout en restant suggestives. Les tableaux-collages de Christophe Luxereau, d'inspiration plus « cyber », réalisent la fusion entre photo classique et décor numérique.

Le « Web-art » de Valéry Grancher, qui s'appuie sur des ressources existantes sur le Net, doit être classé à part : son Webspaces est une mosaïque de cent animations construites à partir d'images d'une cinquantaine de Webcams situées dans le monde entier.

Pour étoffer son site, Jean-Luc Soret compte sur le mécénat d'entreprise, car il n'a pas de projet de rentabilisation à court terme : « Cela reste un projet désintéressé. Et puis, il ne faudrait pas entrer en concurrence avec les galeries parisiennes qui commencent à s'intéresser à ce genre... »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

NAPSTER

■ Thomas Middelhoff, PDG du groupe Bertelsmann, a annoncé que le site Napster, dont Bertelsmann est désormais partenaire, mettra en place un système payant à partir de l'été. M. Middelhoff ne craint pas le piratage, car, selon lui, les utilisateurs de Napster possèdent des capacités de copie et de diffusion limitées. - (AFP)

MUSIQUE

■ Un prix du « site d'artistes français de l'année », élu par les internautes, sera remis au cours de la cérémonie des Victoires de la musique, qui aura lieu à Paris le 17 février. Les internautes peuvent voter en se connectant sur : lesvictoiresdelamusique.mcity.fr

FERMETURE

■ Le groupe Disney a annoncé la fermeture de son site-portal Go.com et la réintégration au sein de la maison mère de ses autres activités en ligne (Disney.com, ESPN.com, etc.), jusqu'à présent gérées dans une filiale. Cette restructuration entraînera 400 licenciements. Le groupe cherche aussi à revendre le moteur de recherche Infoseek, acheté en 1998. - (AP)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{FR}/min)

Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Le bon docteur par Luc Rosenzweig

LE BON DOCTEUR Kouchner est de retour. Tonton Bernard rentre couvert de gloire de Pristina, sous un tonitruant concert de louanges. On dit que ce retour en fanfare a causé quelque inquiétude chez des membres du gouvernement au fauteuil un peu vacillant. Mais peu importe. L'essentiel est que Bernard soit à nouveau parmi nous, prêt à partir vers de nouvelles aventures. Comme le microcosme bruisse de rumeurs concernant son avenir immédiat, il était tout naturellement l'invité de Poivre d'Arvor, à l'occasion des dix minutes d'entretien politique que TF1 concède à son public, le mardi soir. C'est peu dire que Bernard est à l'aise devant les caméras, si bien que l'on se demande s'il ne serait pas judicieux de le faire accompagner en permanence par une équipe de télé : cela permettrait de créer un nouveau concept de télé-vérité politique à fort taux d'audience...

PPDA avait une petite idée derrière la tête : savoir et faire savoir au peuple de France si Kouchner voulait revenir au gouvernement et, si oui, à quel poste. Les précautions oratoires du susdit n'ont trompé personne : « Il faudrait qu'on me le demande et que le premier ministre le décide... », précaution-t-il. On le sent pourtant dans les starting-blocks, convaincu qu'une fois les municipales passées, Lionel Jospin ne pourra rien faire d'autre que de proposer un poste éminent à notre gloire médico-politique nationale. PPDA, pas dupe, s'enquiert alors du secteur gouvernemental pouvant l'intéresser. « Arrivant d'un pays de grande violence, je pourrais apporter ma contribution à l'apaisement de cette violence urbaine qui enfle actuellement en France », explique-t-il. Vous avez aimé *Mon toubib* dans les Balkans ? Vous adorerez *Mon toubib chez les sauvages* ! Surgiraient alors du fond de

notre mémoire quelques vers d'un poème iconoclaste de Boris Vian, concernant la personnalité la plus incontestable de son époque : « Qu'il soit minuit, qu'il soit midi/Vous me faites chier, docteur Schweitzer/Vos godasses de vieux trappeur/Ça fait du bruit sur les cailloux... ».

En remplaçant les godasses de vieux trappeur par des rangers de casque bleu, et le nom de l'homme de Lambaréné par celui du héros de Pristina, ça marche aussi très bien, mais ce serait très mal et au fond fort injuste... Hélas, nous ne nous souvenons plus de la suite. Ce poème se trouvait dans un exemplaire rarissime des *Cahiers de Pataphysique*, publié dans les années 1950, qui nous fut subtilisé lors d'un cambriolage. Si par hasard le futur ministre des bastons tombait sur lui lors d'une de ses expéditions banlieusardes, nous lui serions éternellement reconnaissants de nous le faire restituer.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. Les structures et le fonctionnement de l'Etat sont-ils encore adaptés à la société d'aujourd'hui? LCI
 21.05 Après Hongkong et Macao, quel avenir pour Taïwan? Forum
 23.05 Les Drogues et leurs effets. Forum

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Christian Pierret. LCI
 18.40 Nulle part ailleurs. Invités: Tiken Jah Fakoly, Bernard Kouchner, Martial Cherrier. Canal +
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La patrie perdue [22]. Arte
 20.55 Ushuaïa nature. Prélude au crépuscule d'une faune (Botswana, Rwanda, Tanzanie, Zimbabwe). TF 1
 22.30 Ça se discute. Peut-on apprivoiser sa mort? France 2
 22.45 Le Droit de savoir. Sexe, Internet et business. TF 1
 23.10 Capital. Les pièges de l'argent facile. M 6
 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. La saga Panhard. France 3
 0.55 Aimer vivre en France. Les moulins. TF 1
 0.55 Des mots de minuit. Invités: Jean-Claude Pirotte, Dominique Blanc. France 2

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. La Route du cheveu. Arte

20.30 Général, nous voilà. Le XX^e siècle. Planète
 21.00 Musica. La Vie secrète de Giuseppe Verdi. Histoire
 21.40 Le XX^e siècle. Conversation avec... les hommes du président. [9 et 10/12]. Arte
 22.00 Le Monde en rythmes. [13/14]. Musique et cinéma en Inde. Histoire
 22.25 Hongkong Story. Mezzo
 22.30 Profil. Oscar Niemeyer. Un architecte engagé dans le siècle. Planète
 22.35 Rufino Tamayo. Les sources de son art. Arte
 0.00 La Lucarne. La Quatrième Dimension. Arte

SPORTS EN DIRECT

17.00 Handball. Championnat du monde (8^e de finale): France - Portugal. France 3
 20.30 Basket-ball. Suproigue (1^{re} phase, 12^e journée) Groupe B: Pau-Orthez - Lulea. Eurosport
 20.40 Football. Coupe de la Ligue (8^e de finale): Lens - Lyon. France 3
 20.40 Football. Championnat d'Angleterre (25^e journée): Sunderland - Manchester United. Canal + vert

DANSE

21.00 Le Lac des cygnes, L'Oiseau de feu, d'Ondine. Ballet. Par The Royal Ballet. Avec Margot Fonteyn (Michael Somes). Muzzik

MUSIQUE

21.00 Classic Archive. Avec Léonide Kogan, piano. Par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Louis de Froment. Mezzo
 22.55 Etudes symphoniques op. 13, de Schumann. Avec Andrés Schiff, piano. Mezzo
 23.45 La Folle Journée d'Ivan Ilitch. En janvier 2001. Mezzo

THÉÂTRE

22.35 Les Prodiges. Pièce de Jean Vauthier. Mise en scène de M. Maréchal. TMC

TÉLÉFILMS

20.55 A bicyclette. Merzak Allouache. France 2
 20.55 La Peur au ventre. Didier Le Pêcheur. M 6
 22.30 Marilyn, une vie inachevée. Jack Arnold et John Flynn. Téva

SÉRIES

20.40 Homicide. Meurtres sur Internet. O. Série Club
 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Les enfants du temps. O. Canal Jimmy
 21.25 Profiler. Voyeurisme. O. Série Club
 22.35 Sex and the City. Règles de rupture. O. M 6
 22.35 New York District. Corruption (v.o.). 13^{ème} RUE

FILMS

15.40 Les Pirates de la mode. William Dieterle (Etats-Unis, 1934, v.o., 80 min). TCM
 15.45 La Valse des pantins. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1983, 105 min). O. Cinéfaz
 16.55 L'Etat de grâce. Jacques Rouffio (France, 1986, 110 min). Festival
 17.05 Tumultes. Bertrand Van Effenterre (France - Belgique, 1989, 90 min). O. Ciné Cinémas 1
 19.20 Masculin féminin. Jean-Luc Godard (Fr. - Suè., 1966, N., 100 min). O. Cinétoile
 19.25 Les Producteurs. Mel Brooks (Etats-Unis, 1968, 80 min). O. Cinéfaz



20.30 Jules César. Joseph L. Mankiewicz. Avec Louis Calhern, Marlon Brando, Greer Garson (EU, 1953, N., v.o., 120 min). O. Ciné Classics
 20.45 Bonnie and Clyde. Arthur Penn (Etats-Unis, 1967, v.o., 115 min). TCM
 21.00 Les Feux de l'été. Martin Ritt (Etats-Unis, 1958, v.o., 120 min). O. Ciné Cinémas 3
 21.15 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min). O. RTBF 1
 22.25 Conseil de famille. Costa-Gavras (France, 1986, 100 min). O. Ciné Cinémas 1
 22.25 Boxcar Bertha. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1972, v.o., 85 min). O. Cinéfaz
 22.30 Morituri. Bernhard Wicki (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 130 min). O. Ciné Classics
 0.15 Poltergeist. Tobe Hooper (Etats-Unis, 1982, 115 min). O. TCM
 0.30 Conte d'automne. Eric Rohmer (France, 1998, 110 min). O. Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 17.35 Sunset Beach.
 18.25 Exklusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
 20.55 Ushuaïa nature. Prélude au crépuscule d'une faune (Botswana / Rwanda / Tanzanie / Zimbabwe).
 22.45 Le Droit de savoir. Sexe, Internet et business.
 0.10 Exklusif.
 0.40 TF 1 nuit, Météo.
 0.55 Aimer vivre en France. Les moulins.

FRANCE 2

17.20 Premier rendez-vous.
 17.50 Friends o.
 18.15 Tutti frutti.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Tirage du Loto.
 20.55 A bicyclette. Téléfilm. Merzak Allouache.
 22.30 Ça se discute. Peut-on apprivoiser sa mort ?
 0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tous égaux.
 20.40 Football. Coupe de la Ligue. Lens - Lyon.
 22.45 Météo, Soir 3.
 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. La saga Panhard.
 0.10 La Loi de Los Angeles. Musique de chambre. Un python gourmand.

CANAL +

16.30 Invasion planète Terre o.
 17.15 Animasia. Vision d'Escaflowne o ; Cowboy Bebop o.
 ► En clair jusqu'à 21.00
 18.05 Futurama o.
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.00 Journal du cinéma.
 20.15 Epouse-moi. Film. Harriet Marin o.
 22.25 Mickro ciné. Panique à Gérardmer.
 23.40 La Nuit de la mort. Film. Raphaël Delpard o.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

17.20 Premier rendez-vous
 Nouvelle émission de Marie-France Brière, inspirée de l'émission américaine « Blind Date ». Un garçon et une fille qui ne se connaissent pas se rencontrent par la grâce de la télévision. Animée par Aude Charlon et Guillaume Delorme, pleins de fraîcheur, ce n'est pas de la télé réalité, mais cela y ressemble fortement, sauf que les protagonistes sauvent l'idée et sa concrétisation.

TF 1

20.55 Ushuaïa nature
 Quatre-vingt-dix minutes en Afrique australe, au milieu d'es-pèces en voie de disparition - guépards de Tanzanie, lions du Botswana, rhinocéros du Zimbabwe... Ce Prélude au crépuscule d'une faune laisse entendre que, faute de sauvegarde, il ne reste que des lambeaux de la grande faune africaine qui était connue au XIX^e siècle. Un constat alarmiste mais des images impressionnantes.

ARTE

23.00 Profil : Oscar Niemeyer
 Architecte de la ville nouvelle de Brasilia, domicilié à Rio, cette personnalité de quatre-vingt-treize ans, fidèle aux révolutions de son siècle, réalise une architecture de courbes, qui traduit sa passion du corps des femmes et son amour invétéré pour la liberté. Documentaire sur une passion et sur l'exaltation de l'intuition juste de Niemeyer, et sur sa maîtrise de toutes les techniques de la modernité.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Bibliothèque Médicis. Invités: Jean Tulard; René Remond; Matthieu Ricard. Public Sénat
 20.45 et 1.00 Le Club. Profs: La crise des vocations? LCI
 21.00 Alimentation, du laboratoire à l'assiette. Forum
 22.00 Sahel, le désert avancé. Forum
 23.00 Les Femmes et la Bande dessinée. Forum

MAGAZINES

10.00 Arrêt sur images. Hépatite B : vaccins et médias. Invités: Eric Giacometti, Michel Cymès, Bernard Bégau. La Cinquième
 14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : Les satellites d'observation. La Cinquième
 17.00 Les Lumières du music-hall. Alain Barrière. Régine. Paris Première
 18.30 L'Invité de PLS. Philippe Seguin LCI
 18.40 Nulle part ailleurs. Invités: The Trail of Dead; Gérard Klein. Canal +
 19.05 Ushuaïa nature. L'esprit de la forêt. Invités: Paul Spong, Jacques Brosse, Hugo Robitaille, Donald Perry, Wayne McCroy. Odyssee
 19.30 et 0.45 Rive droite, rive gauche. Paris Première
 21.00 Envoyé spécial. L'amour fou. Alicaments : alicaments russes. France 2
 23.10 Courts particuliers. Avec Elodie Bouchez. Paris Première
 23.30 Pièces à conviction. Armes nouvelles, population en danger. Invités: Marie-Claude Dubin, Jacques Ceron, Pierre-Marie Gallois, Christian Estrépeau, Claude Maylin. France 3
 0.15 Fréquentstar. La vérité si je mens 2. M 6
 0.45 Le Club. Invité: Christophe Gans. Ciné Classics
 1.00 Aimer vivre en France. Les ports. TF 1

DOCUMENTAIRES

18.05 Le Monde des animaux. Jumbé, roi des lions. [9/24]. La Cinquième
 18.15 La Guerre du Golfe. Victoire dans le désert. Histoire
 18.30 L'Actors Studio. Mary Tyler Moore. Paris Première
 19.00 Voyages, voyages. Le Sultanat d'Oman. Arte

19.05 Enrico Marini. Rapaces. Planète
 19.15 Conversation avec... les hommes du président. [7 et 8/12]. Histoire
 19.30 André Juillard. Les sept vies de l'épervier. Planète
 20.05 Esprit des peuples premiers. [9/13]. Nouvelle-Zélande, génération 2000. Planète
 20.15 Reportage. Big MacCormack. Arte
 20.25 Lotte Lenya chante Kurt Weill. Muzzik
 20.30 Histoires oubliées de l'aviation. Un jet à ski nautique. Planète
 20.46 Thema. Quel climat pour demain ? Pour quelques degrés de plus. Conflits climatiques. La Course du temps. La vache a sauté au-dessus de la Lune. Arte

21.05 Du rugby et des hommes. [5/5]. Vivement dimanche. TV 5
 21.30 Le Défi alimentaire. Planète
 21.40 L'Antarctique, la civilisation et le climat. Odyssee
 22.05 L'Homme-loup. Le journal de Paul Balenovic. Odyssee
 22.25 Général, nous voilà. Planète
 22.35 Chroniques d'Hollywood. Histoire
 22.50 Les Couples légendaires du XX^e siècle. R. Valentino et N. Rambova; D. Fairbanks et M. Pickford. TMC
 23.05 BB, Une, première. Téva
 23.15 Un tableau pour y vivre. Regards sur Paul Délaux. RTBF 1
 23.30 Itinéraires sauvages. Les Chevaux du monde. Islande, la saga des chevaux. Odyssee
 23.45 Guerre et civilisation. [3/8]. Les guerriers à cheval. Histoire
 0.20 Hongkong Story. Planète
 0.55 Un siècle d'écrivains. Tennessee Williams, les diables bleus. France 3

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Milan (4^e jour). Eurosport
 17.00 et 20.30 Handball. Championnat du monde. Quart de finale. Pathé Sport

DANSE

18.55 The Hard Nut - Casse-noisette. Ballet. Chorégraphie de Mark Morris. Musique de Tchaïkovski. Par le Mark Morris Dance Group, et l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Monnaie, dir. Sylvain Cambreling. Mezzo
 22.00 Dark. Ballet. Chorégraphie de Carolyn Carlson. Musique de Kuehn. Mezzo

MUSIQUE

19.00 Les Découvertes Adami (n° 9). Avec Renaud Dejaradin, violoncelle; Delphine Bardin, piano; Svetlin Roussev, violon. Muzzik
 19.30 Mozart en tournée, Mantua. Avec Heidrun Holtman, piano. Par l'Orchestre de la Radiotélévision de la Suisse italienne, dir. Marc Andraea. Muzzik
 22.00 Nice Jazz Festival 2000 (programme 2). Avec Claudia Acuna, chant. Muzzik
 23.30 Jazz Box 99. Avec Patricia Barber, piano et chant. Muzzik
 23.45 Chopin et Schumann par Vitaly Samoshko. Lors des Midis musicaux. Mezzo
 0.30 Jazz à Antibes. En 1990. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.15 La Clé des champs. Charles Nemes [1/6]. TV 5
 19.00 Embrouilles dans la galaxie. Paul Schneider. Disney Channel
 20.30 La Taupé. Françoise Decaux-Thométe. Festival
 20.55 L'Homme à la peau de serpent. Peter Hall. O. TMC
 22.05 Cavalcade. Daniel Janneau. Festival
 22.40 Lueur noire. Michael Storey. O. TF 1

COURTS MÉTRAGES

20.35 Courts au 13. Déviations. Thierry Barthes et Pierre Jamin. 13^{ème} RUE
 1.35 Mickro ciné. Millevaches (expérience). Pierre Vinour. Granturismo. Denis Thybaud. Canal +

SÉRIES

18.00 Futurama. Trois soleils. O. Canal +
 19.25 Frasier. Résistance. O. Série Club
 20.15 Friends. Celui qui cherche un prénom. O. RTL 9
 20.30 It's Like, You Know... Les vrais Américains (v.o.). O. Canal Jimmy
 20.40 Buffy contre les vampires. [1/2]. Bienvenue à Sunnydale (v.o.). Série Club
 20.55 Navarro. Terreur à domicile. O. TF 1
 21.25 Les Superminds. Le chaînon perdu. O. Série Club
 23.00 Soap. (v.o.). O. Série Club
 23.25 Taxi. [1/2]. Scenkees From a Marriage (v.o.). Série Club
 0.30 La Quatrième Dimension. Oache, oache. O. Série Club

FILMS

13.00 Saboteur sans gloire. Raoul Walsh (Etats-Unis, 1944, N., 110 min). TCM
 14.30 Buena Vista Social Club. Wim Wenders (All. - EU, 1999, v.o., 100 min). O. Canal + Vert
 16.05 Le Kid de Cincinnati. Norman Jewison (Etats-Unis, 1965, 100 min). O. Cinétoile
 16.55 Le Septième Ciel. Benoît Jacquot (France, 1997, 85 min). O. Cinéstar 1
 18.55 Taxi Driver. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, 110 min). O. Cinéfaz
 20.30 Hôtel des Amériques. André Téchiné (France, 1981, 95 min). O. Ciné Cinémas 2



20.35 Ghost Dog, la voie du samouraï. Jim Jarmusch. Avec Forest Whitaker, John Tormey, Henri Silva (Etats-Unis, 1999, v.o., 110 min). O. Canal +
 20.45 Batman, le défi. Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 130 min). O. Cinéstar 1
 20.50 L'Été meurtrier. Jean Becker (France, 1983, 95 min). O. Téva
 21.00 Ivan le Terrible. Sergei M. Eisenstein [1/2] (Urss, 1945, N., 95 min). O. Histoire
 21.00 La Bête humaine. Jean Renoir (France, 1938, N., 100 min). O. Paris Première
 21.00 La Meilleure façon de marcher. Claude Miller (France, 1976, 85 min). O. Canal Jimmy
 21.00 Carmen. Cecil B. DeMille (EU, muet, 1915, version colorisée, 60 min). Muzzik
 22.25 Stranger than Paradise. Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1984, N., v.o., 94 min). O. Canal +
 22.40 Fog. John Carpenter (Etats-Unis, 1980, 95 min). O. M 6



23.00 Tumultes. Bertrand Van Effenterre. Avec Julie Jézéquel, Laure Marsac Clotilde de Bayer (France - Belgique, 1989, 95 min). O. Ciné Cinémas 3
 0.10 Another Day in Paradise. Larry Clark (Etats-Unis, 1999, v.o., 100 min). O. Canal + Vert

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 14.50 Amère vengeance. Téléfilm. Stuart Cooper o.
 16.40 Les Dessous de Palm Beach.
 17.35 Sunset Beach.
 18.25 Exklusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
 20.55 Navarro. Terreur à domicile o.
 22.40 Lueur noire. Téléfilm. Michael Storey o.
 0.15 Exklusif.
 0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

14.50 En quête de preuves.
 15.40 Tiercé. A Vincennes.
 16.00 Cap des Pins.
 16.25 Un livre.
 16.30 Des chiffres et des lettres.
 17.00 Viper.
 17.50 Un toit pour trois.
 18.20 Tutti frutti.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 20.00 et 1.00 Journal, Météo.
 20.55 Point route.
 21.00 Envoyé spécial. L'amour fou. Alicaments : alicaments russes ? Les prisons russes.
 23.10 La Prisonnière espagnole. Film. David Mamet o.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
 15.00 Questions au gouvernement.
 16.05 Chroniques d'ici. Portraits de famille : Les Borgeot de Lyon.
 16.35 Handball. Quart de finale. -OU- MNK. 17.35 A toi l'actu o. 17.45 C'est pas sorcier. 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Consomag.
 20.15 Tout le sport.
 20.25 Tous égaux.
 20.55 Always. Film. Steven Spielberg.
 23.00 Météo, Soir 3.
 23.30 Pièces à conviction. Armes nouvelles, population en danger.
 0.55 Un siècle d'écrivains. Tennessee Williams, les diables bleus.

CANAL +

14.05 Gary et Linda. Film. Richard Wenk o.
 15.55 L'Appartement. Le capital notoriété.
 16.25 Qui plume la lune ? Film. Christine Carrière o.
 ► En clair jusqu'à 20.35
 18.00 Futurama o.
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.35 Ghost Dog, la voie du samouraï. Film. Jim Jarmusch o.
 22.25 Stranger than Paradise. Film. Jim Jarmusch (v.o.) o.
 0.00 Les Cicatrices de Dracula. Film. Roy Ward Baker (v.o.) o.

ARTE

19.00 Connaissance. Alzheimer. Enquête dans un no man's land.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 Reportage. La Route du cheveu.
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
 21.40 Musica. La Vie secrète de Giuseppe Verdi.
 23.00 Profil. Oscar Niemeyer. Un architecte engagé dans le siècle.
 0.00 La Lucarne. La Quatrième Dimension.

M 6

18.05 Le Clown o.
 19.00 Le Flic de Shanghai o.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.05 Mode 6. Magazine.
 20.10 Une nounou d'enfer o.
 20.45 Jour J, Décrochage info.
 20.55 La Peur au ventre. Téléfilm. Didier Le Pêcheur o.
 22.35 Sex and the City o.
 23.10 Capital. Les pièges de l'argent facile.
 0.59 La Minute Internet.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures, démesures.
 22.12 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit.
 0.05 Du jour au lendemain. Joaquin Vital (Un qui aboie).

FRANCE-RADIO

20.00 Concert. Par le London Voices, Terry Edwards, chef de chœur, le Theater of Voices, Paul Hillier, chef de chœur et l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. Kent Nagano, Dawn Upshaw, soprano : Œuvre de Adams.
 22.30 Jazz, suivez le thème. Scapple from the Apple.
 23.00 Le Conversatoire.
 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Cycle musique russe (n° 9) : Œuvres de Tchaïkovski.
 22.45 Les Rendez-vous du soir (suite). Par le Concerto Soave, Maria-Cristina Kiehr, soprano, Jean-Marc Aymes, orgue. Œuvres de Tarditi, Scheidt, Schein, Schütz, Scheidt, Agneletti, Mazzocchi, Monteverdi.

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMAS 3

23.00 Tumultes. Un fils mort au loin, une mère et trois sœurs qui sont venues pour cet événement tragique, par devoir, par amour, par dévouement. Un trio de femmes réuni autour d'un « dîner de desserts » et qui se demandent comment annoncer à leur mère que son fils s'est suicidé. Un film grave dans lequel Bertrand Van Effenterre fait naître une émotion profonde autour d'une unité familiale ressoudée.

FRANCE 3

23.30 Pièces à conviction
 Le magazine d'Hervé Brusini et Elise Lucet se penche sur le dossier de l'uranium appauvri en le reprenant à la base et en tenant de donner les clés des symptômes qui frappent 180000 des 700000 Américains ayant participé à la guerre du Golfe ou des militaires de l'OTAN en Bosnie. Avec en prime une munition UA qui a été analysée, analyse dont les résultats seront dévoilés dans l'émission.

FRANCE 3

0.55 Un siècle d'écrivains
 Ecrit et réalisé par Fraser McNuaght, ce portrait de Tennessee Williams, intitulé Tennessee Williams (1911-1983), les diables bleus, trace à la fois le parcours biographique et géographique de « Tenn », en le ponctuait de témoignages de collaborateurs de l'écrivain et de son frère Dakin, qui rappellent son goût salubre (mais chèrement payé) de la subversion et de la franchise.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans
 Les cotes des films
 O On peut voir
 O A ne pas manquer
 O Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 O Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

En place de Grève

par Pierre Georges

VOYEZ comme les dépêches peuvent être précises. D'une précision clinique. Alexander Caruthers, cinquante-deux ans, condamné à mort pour le viol et le meurtre d'une jeune femme, en 1981, a été exécuté lundi soir 29 janvier 2001. Les responsables du pénitencier de Huntsville (Texas) ont indiqué que « le condamné Caruthers Alexander a été déclaré mort à 18 h 18 [23 h 18 GMT] après avoir reçu une injection mortelle. » Ils ont précisé que le même avait refusé de faire une dernière déclaration avant sa mise à mort.

Restons précis. Inscrivez greffier. La famille de la victime, Lori Bruch, dix-neuf ans, assassinée à San Antonio le 23 avril 1981, a pu assister, comme la loi l'y autorise, à l'exécution. Vingt ans après. Et elle a remis à la presse un communiqué disant : « Aujourd'hui, nous mettons fin à un chapitre long et tragique de notre vie et nous sommes soulagés que cela soit terminé. »

Précis toujours, comme mécanique de précision. Alexander Caruthers est le troisième condamné à mort exécuté au Texas depuis le début de l'année. C'est dire que le bourreau, s'il est seul, ou les bourreaux s'il y a une équipe complète, ne chôment pas, soumis, si l'on ose dire, aux cadences infernales.

Moins toutefois que leurs collègues d'Oklahoma, Etat où, depuis le début du millénaire, la machine à exécuter s'est totalement emballée. En un mois, sept condamnés ont été tués par injection létale. Et pour clore l'exercice de janvier, le huitième complice du septième devrait l'être ce mercredi soir pour le viol et le meurtre d'une femme âgée, brûlée vive.

Continuons à rester précis,

simplement précis. Le gouvernement fédéral américain vient d'adresser une lettre à 1 100 personnes pour leur demander si elles souhaitent assister, le 16 mai, à l'exécution, par injection létale, de Timothy Mc Veigh. Cela devrait se passer au pénitencier fédéral haute sécurité de Terre Haute, Indiana.

Timothy Mc Veigh, rappelons-le, est l'auteur de l'attentat à la bombe, commis le 19 avril 1995 à Oklahoma City contre un bâtiment fédéral. 168 personnes furent tuées, plusieurs centaines blessées. Condamné à mort, le jeune homme a fait savoir son souhait d'être exécuté au plus vite.

Les 1 100 personnes, elles, sont soit des proches des victimes décédées, soit des victimes de l'attentat. Elles ont jusqu'au 5 février pour retourner ce que l'on n'ose appeler leur carton d'invitation : « M., M^{me} X, assistera, n'assistera pas, à l'exécution fédérale, le 16 mai de... »

La loi autorisant seulement la présence d'un nombre limité de personnes, proches des victimes, proches du condamné, il faudra imaginer autre chose. On l'a imaginé. Une place de Grève virtuelle, une exécution télévisée en circuit fermé. Et en salle d'exécution, le nombre habituel de témoins directs, officiels, journalistes, proches de l'un, proches des autres séparés par une cloison vitrée.

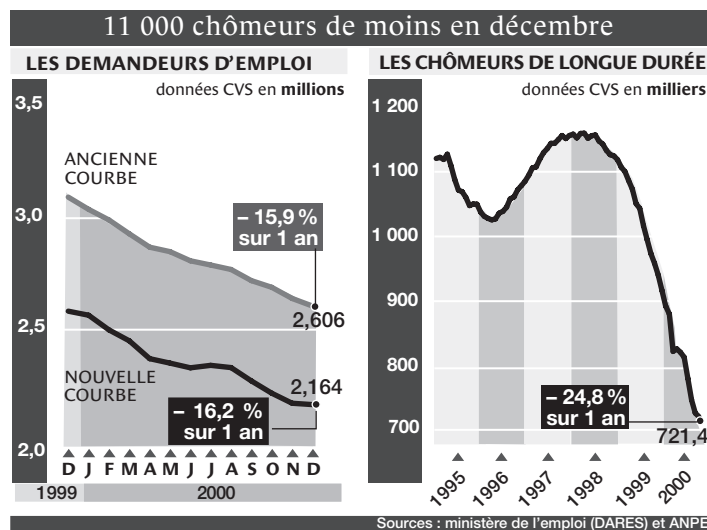
Dernière précision. Il faut remonter à 1937 pour trouver trace d'une exécution publique, au sens de la foule, aux Etats-Unis. Cela s'est passé au Montana. 500 personnes y assistèrent à la pendaison de Rosco Jackson, meurtrier. Et elles se disputèrent, en souvenir, des lambeaux de la corde.

Le nombre des demandeurs d'emploi a baissé de 418 000 au cours de l'année 2000

Le recul du chômage a eu tendance à marquer le pas en fin d'année

DÉCRITE par le gouvernement comme l'année « du siècle » en matière de baisse du chômage et de création d'emplois, 2000 se solde pourtant par une petite déception. Au mois de décembre, seulement 11 300 chômeurs ont en effet quitté le chemin de l'ANPE, soit une diminution de 0,5 % de leur nombre sur un total de 2 164 200. A l'exception de la mauvaise statistique enregistrée au mois de juillet, il s'agit du plus « petit » chiffre de l'année. Sur-tout, il contraste avec les « scores » de 1998 et 1999, deux années qui s'étaient conclues par un reflux bien plus impressionnant.

Du coup, fin 2000, le taux de chômage calculé par le Bureau international du travail reste inchangé par rapport au mois précédent (9,2 %). L'effectif des chômeurs de longue durée, surveillé à la loupe car essentiel pour dresser une perspective de plein-emploi, a continué de décroître, mais légèrement (-0,8 % en un mois), contrariant ainsi une tendance bien orientée depuis le début de l'année (-24,8 %). Au nombre de 721 400,



ces personnes représentent encore un tiers des inscriptions dans les fichiers de l'ANPE.

L'autre baromètre, qui prend en compte les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, est un peu plus encourageant : il indique une baisse de 1,5 % des

personnes concernées, au mois de décembre 2000, portant leur nombre total à 2 606 000. Enfin, si la reprise continue de profiter aux jeunes, la situation pour les chômeurs âgés de plus de cinquante ans marque le pas. Ils sont moitié moins nombreux à avoir quitté le chemin de l'ANPE en 2000 que les

moins de vingt-cinq ans. Le gouvernement se console en mettant en avant le bilan global de l'année et les « résultats spectaculaires » obtenus. Ainsi, « plus de 500 000 emplois », emplois-jeunes compris, ont été créés au cours des douze derniers mois, et plus d'un million depuis 1997, tandis que, sur cette même période de trois ans, le nombre de chômeurs a régressé de 690 000, dont 240 000 dans la catégorie longue durée.

En 2000, souligne le ministère de l'emploi, le nombre de chômeurs a baissé de 418 000 (-16,2 %). Les offres en contrats à durée indéterminée ont augmenté de 25 % au premier trimestre. La proportion de ces contrats, en baisse constante depuis des années, est ainsi remontée à 33,8 % contre 29,7 % au premier semestre 1999. Il reste que les inscriptions à l'ANPE consécutives à des licenciements, pour des motifs souvent autres qu'économiques, n'a pas régressé au mois de décembre, au contraire.

Isabelle Mandraud

Attentat de Lockerbie : l'un des deux Libyens est condamné

LE VERDICT DU PROCÈS de deux Libyens accusés de l'attentat de Lockerbie a été rendu, mercredi 31 janvier, devant un tribunal écossais réuni à Camp Zeist (Pays-Bas). Abdel Basset Ali El Megrahi a été reconnu coupable de meurtre et condamné à la prison à vie. Le second suspect libyen Al Amine Khalifa Fhimah, a été reconnu « non coupable » et acquitté. Ce procès aura été unique en son genre : pour la première fois au monde, la justice d'un pays s'est exercée dans un autre. MM. El Megrahi et Fhimah étaient accusés d'avoir fait exploser un avion de la PanAm, au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, le 21 décembre 1988, tuant 270 personnes, dont 11 habitants de la petite ville écossaise... (AFP.)

Le personnel de « Libération » adopte le nouveau pacte d'actionnaires

À UNE MAJORITÉ DE 73,4 %, avec une participation de 58,2 %, les salariés de Libération ont adopté, mardi 30 janvier, le nouveau pacte liant les principaux actionnaires de la Société anonyme investissement presse (SAIP), éditrice du quotidien. Selon les termes retenus, la Société civile des personnels de Libération (36,4 %), la société de capital-risque britannique 3i (20 %), Pathé (20 %) et Communication et Participation (14,1 %) devront se prononcer « d'un commun accord » sur les décisions stratégiques : cession d'actifs, modification des statuts et de l'activité, investissements importants. Cette décision résulte de l'exigence formulée par 3i de disposer d'un droit de veto ainsi étendu aux autres actionnaires principaux.

Le conseil d'administration devrait entériner, dans la première quinzaine de février, la composition du nouveau tour de table auquel sont associés Suez Lyonnaise des Eaux communication (3 %), les quotidiens El Mundo (2 %), La Libre Belgique (2 %) et La Dépêche du Midi (1 %) ainsi que Le Nouvel Observateur (1 %).

DÉPÊCHES

■ **PARIS** : le président de la République démocratique du Congo Joseph Kabila sera reçu à l'Élysée, mercredi 31 janvier, à 17 heures, par le président Jacques Chirac. Le nouveau chef de l'Etat doit faire une escale de quatre heures dans la capitale en route pour les Etats-Unis. Il s'agit de sa première visite à l'étranger depuis qu'il a succédé à son père Laurent-Désiré Kabila. - (AFP.)

■ **AGRESSION** : une adolescente de seize ans a été légèrement blessée par une balle de caoutchouc tirée d'un « flash ball », mardi 30 janvier, au cours d'une expédition punitive, dont l'origine serait le vol d'un téléphone portable, menée à la sortie du collège Maximilien-Robespierre de Goussainville (Val-d'Oise). Cinq jeunes hommes de vingt et un à vingt-quatre ans, domiciliés à Gonesse, ont été placés en garde à vue.

■ **SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE** : le conseil d'administration de la Société des lecteurs du Monde proposera à la prochaine assemblée générale la nomination d'un nouvel administrateur, de France ou de l'étranger. Les actionnaires de la société souhaitant être candidats sont priés d'adresser, avant le 10 février 2001, une lettre motivée et un curriculum vitae à la Société des lecteurs du Monde, 21 bis, rue Claude-Bernard - 75242 Paris cedex 05.



CDC IXIS Capital Markets
Quand nous créons un nouveau produit financier,
autant qu'il soit sur mesure.

Nouvelle preuve du savoir-faire de nos équipes dans le développement de produits spécifiques et innovants. CDC IXIS Capital Markets est, entre autres, le créateur des premières obligations foncières françaises. Opérateur de référence sur les marchés de taux européens, acteur de tout premier plan sur les produits dérivés et structurés mais aussi spécialiste reconnu des marchés d'actions européennes. CDC IXIS Capital Markets se doit chaque jour d'innover. Nous sommes, avec notre filiale CDC IXIS Securities, des entreprises de taille humaine, implantées à Paris, Francfort, Londres, New York et Tokyo, offrant une large gamme de produits et de services avec un accès aux marchés de capitaux européens et mondiaux. CDC IXIS Capital Markets est une filiale de CDC IXIS. www.cdcixis.com

 CDC IXIS

ENSEMBLE, ON N'A PAS FINI D'INVENTER.